

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick



Lignes directrices pour le programme d'études du primaire

**Module 1** 2015

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études 2015

#### Remerciements

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (Ophea), en collaboration avec le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intrascolaires - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario. Selon le ministère de l'Éducation de l'Ontario, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en œuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère de l'Éducation de l'Ontario et l'Ophea déclinent toute responsabilité quant à la mise en œuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Bobby Dupuis, école Abbey-Landry, DSF-S Dino Volpé, école Saint-Joseph, DSF-NO Marco Boucher, Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, DSF-NO Alan McNeil, école Apollo XI, DSF-NE Marcel Marsh, polyvalente W.-A.-Losier, DSF-NE Denis-André Ward, école Marguerite-Bourgeois, DS-NE Sylvie Breau, école Blanche-Bourgeois, DSF-S Ian Smith, chargé de projets, Direction Parcs et attractions Tourisme, Patrimoine et Culture

Reno Chouinard, école L'Odyssée, DSF-S Anne Nadeau, Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, DSF-NO Yvan Arseneault, président - ASINB Martin Léger, école secondaire Népisiguit, DSF-NE Sonya Legresley, agente pédagogique, DSF-NE André Richard, école Clément-Cormier, DSF-S Rien Meesters, Keswick Valley Memorial School, ADS-W

Veuillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

#### Mise en garde

Le but des présentes lignes directrices est d'aider les districts scolaires à formuler leurs consignes de sécurité visant des installations particulières pour l'éducation physique, les activités intrascolaires et les sports interscolaires. Selon l'Ophea, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes disponibles au Canada. Avant de mettre en œuvre ces lignes directrices, les districts scolaires devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs écoles et programmes respectifs. L'Ophea décline toute responsabilité quant à la mise en œuvre et à la modification de ces lignes directrices.



### Table des matières

Section générale	1
Contexte	
Objectif des lignes directrices sur la sécurité en éducation	
physiquephysique	1
Gestion de risques	1
A. Critères généraux	2
B. Éléments présentés sur chaque fiche de sport ou d'activité.	7
Activités d'entrainement physique	.16
Activités d'équilibre	.18
Activités de mouvement	. 20
Arts martiaux - Tai Chi, Judo/Aikido/Karaté/Taekwondo	. 22
Athlétisme – Activités de javelot modifié	. 24
Athlétisme – Disque (6e-8e année)	25
Athlétisme - Épreuves sur piste	
Athlétisme – Haies	. 29
Athlétisme – Lancer du poids	.30
Athlétisme – Saut à la perche	32
Athlétisme – Saut en hauteur	.33
Athlétisme – Triple saut/Saut en longueur	35
Aviron (6e-8e année)	.37
Badminton	43
Balle molle – Balle rapide	44
Balle molle	
Ballon-balai	48
Ballon chasseur	
Baseball – Balle dure	
Basketball/Borden-ball/End-ball/Ballon au but	52
Bateau-dragon	
Course de fond/Course d'orientation	
Cricket/Variations du cricket	57
Crosse	59
Crosse sur gazon	61
Curling	63

Cyclisme	65
Danse/Activités rythmées	67
Équitation – Anglaise/Western/Thérapeutique	
Escalade – Généralités	71
Escalade de rocher en plein air	76
Escalade (moins de 3 mètres) - Murs/Blocs/Traverses	82
Escalade (plus de 3 mètres) – Murs/Blocs/Traverses	86
Escalade – Cordes/Parcours d'obstacles	
Escalade – Tyrolienne/Équivalent	98
Escalade – Voies montantes	102
Escrime	106
Floorball	107
Football – Drapeau/Toucher	109
Football – Tacle	111
Glissade sur tube	
Glisser sur une pente (Toboggan)	114
Goalball	116
Golf	
Gymnastique – Généralités	119
Gymnastique – Activités avec bancs et chaises	122
Gymnastique	
Gymnastique – Cadre à grimper (Espalier)	127
Gymnastique – Cheval sautoir/Boites de saut	129
Gymnastique – Cordes lisses	130
Gymnastique – Exercices au sol	
Gymnastique – Minitrampoline	
Gymnastique – Pyramide humaine	
Gymnastique – Planche d'appel (tremplin)	
Gymnastique – Trampoline	139
Handball (mur)	
Handball olympique	
Hockey-balle/Rondelle	
Hockey en salle/Ringuette en salle	
Hockey sur glace/étang	146



### Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études 2015

Hockey sur gazon	149
Jeux de préparation à la balle molle	151
Jeux de relais et de poursuite Erreur ! Signet non dé	fini.
Kinball	155
Lutte	156
Natation - Nage synchronisée	157
Paddleball	163
Parachute	
Patin à roues alignées/Patin à roulettes	165
Patinage de vitesse	168
Patinage sur glace	170
Pickleball	172
Planche à roulettes (site public ou commercial)	
Plein air – Généralités	
Plein air – Activités en eau vive	
Plein air – Camping	
Plein air – Camping hivernal sous la tente	182
Plein air – Canotage	
Plein air – Excursion pédestre	
Plein air – Kayak en eaux calmes	
Plein air – Natation	
Plein air – Voile	
Quilles (Boulingrin/Lyonnaise/Bocce)	
Racquetball	
Ringuette sur glace	
Rugby – Contact	
Rugby – Sans contact	
Saut à la corde	
Scoop Ball	
Sepak Takraw	219
Ski alpin/Planche à neige/Miniski	221
Ski de fond/Raquette à neige	
Soccer	
Squash	
Tennis	
Tennis à batte	
Tennis de table	232

Tetherball	233
Tir à l'arc	234
Trottinettes	237
Ultimate	
Vélo de montagne	
Volleyball – Jeux préparatoires	243
Volleyball – Plage	244
Waterpolo	246
Yoga - Pilates	
Annexe A - Modèle de lettre aux parents/tuteurs ou tutrices	et
fiche de renseignements médicaux	255
Annexe B - Plan de retour à l'activité physique – Maladies/bles	
sans commotion cérébrale	
Annexe C-1 - Procédures de gestion des commotions céréb	
retour à l'apprentissage et à l'activité physique	261
Annexe C-2 - Outil de reconnaissance d'une commotion	
cérébrale soupçonnée <sup>1</sup>	
Annexe C-3 - Documentation de l'examen médical	277
Annexe C-4 - Documentation d'une commotion cérébrale	
diagnostiquée Plan de retour à l'apprentissage/retour à	
physique	
Annexe D - Modèle de contenu des trousses de premiers so	
Annexe E - Plan de mesures d'urgence	
Annexe F - Modèle de procédures en cas de foudre	
Annexe G - Sécurité dans les salles de jeux	
Annexe H - Équipement d'entrainement physique	neuf
ou donné	290
Annexe I-1 - Modèle de liste de vérification	
Installations du gymnase	291
Annexe I-2 - Modèle de liste de vérification	
Équipement du gymnase	294
Annexe I-3 - Modèle de liste de vérification Installations	
extérieures	
Annexe J - Responsabilités des élèves	
Annexe K - Précautions universelles Sang et liquides corpor	
Annexe L - Modèles de protocole pour la gestion de l'asthme	
Annexe M - Syndrome de la mort subite par arythmie – SMS	308 A





Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études 2015

### Section générale

#### Contexte

Ce document est une mise à jour des lignes directrices sur la sécurité du programme d'études d'éducation physique de 2002. Ces lignes directrices sur la sécurité en éducation physique ont été préparées avec l'appui et la collaboration de l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (Ophea), le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA) et l'Association canadienne de loisirs intrascolaires - Ontario (CIRA). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a acquis les droits d'auteur de ces lignes directrices et par la suite, elles ont été modifiées pour mieux répondre aux besoins et aux réalités du Nouveau-Brunswick.

#### Objectif des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à ses employés. Un aspect important de ce rôle implique de reconnaitre un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés : ensuite des mesures à prendre pour réduire au minimum et autant que possible les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborées. Mais, une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour le personnel enseignant, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des renseignements à jour, du bon sens, de l'initiative et de la prévoyance. Ces lignes directrices sur la sécurité renseignant ou l'enseignant es ur les pratiques sécuritaires pour chaque activité scolaire, afin de réduire au minimum les risques inhérents à cette dernière. En appliquant des pratiques pédagogiques sécuritaires, par exemple, en incluant la progression logique de l'enseignement, la planification et la préparation d'activités adaptées à l'âge des élèves à son enseignement quotidien, l'enseignant ou l'enseignante pourra se prémunir contre les risques prévisibles. Ce document vise donc à aider le personnel enseignant à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel tous les élèves peuvent pratiquer une activité physique, indépendamment de leurs capacités ou limites physiques, mentales ou émotionnelles et de leurs antécédents culturels.

#### Portée du présent document

Les lignes directrices sur la sécurité indiquent les normes minimales à intégrer à la politique de gestion des risques des districts scolaires. Au minimum, les consignes des lignes directrices devraient être respectées pour qu'une activité puisse avoir lieu. Le présent document définit les lignes directrices minimales qui doivent être suivies par les enseignants ou enseignantes d'éducation physique et les directions des écoles pour répondre aux exigences de sécurité du programme d'études d'éducation physique. Ce module se concernant les activités intrascolaires et interscolaires sont présentées dans les modules 2 et 3 respectivement.

Gestion de risques



#### L'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des éléments de risque suivants :

- L'activité est adaptée à l'âge des élèves, à leurs capacités physiques et mentales, ainsi qu'à leur comportement.
- L'enseignant ou l'enseignante possède les connaissances et l'habileté requises par les lignes directrices pour enseigner/superviser l'activité de façon sécuritaire.
- Lorsqu'une activité ne fait pas partie du programme d'études d'éducation physique ou des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique, sa valeur éducative par rapport à sa valeur récréative doit être mesurée (p. ex. Une visite à la piscine à vagues, est-ce une sortie éducative ou récréative?). Si l'activité est reconnue pour son caractère éducatif et approuvée par une personne responsable du district scolaire, ses risques inhérents doivent être identifiés et réduits au minimum.

#### A. Critères généraux

#### Notez bien:

- Les lignes directrices suivantes n'apparaissent pas par ordre de priorité.
- Les listes d'exemples contenues dans les présentes lignes directrices ne sont pas exclusives.
- Toutes les consignes des lignes directrices sont les normes minimales.

#### Plusieurs lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à toutes les activités scolaires. En voici quelques-unes :

1. **Troubles médicaux**: Au début de l'année scolaire, chaque enseignant ou enseignante doit connaitre les antécédents médicaux et les handicaps physiques de ses élèves. Par exemple, les élèves souffrant de troubles cardiaques, d'asthme, de diabète, d'allergies graves, d'anaphylaxie, etc. doivent être identifiés (Voir l'annexe A et la Politique 704 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance).

Pour gérer les troubles médicaux des élèves (p. ex. asthme, allergies mortelles, diabète, épilepsie, troubles cardiaques), les enseignants ou enseignantes doivent consulter les protocoles de gestion des troubles médicaux de leur école/conseil scolaire et la fiche de renseignements médicaux de chaque élève.

Afin d'aider les enseignants ou enseignantes à gérer les élèves atteints d'asthme lors des activités physiques, un Modèle de protocole pour la gestion de l'asthme a été élaboré (**Annexe L**).

2. Le **syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA)** désigne divers troubles cardiaques qui sont souvent héréditaires et non diagnostiqués, pouvant provoquer la mort subite de jeunes personnes apparemment en bonne santé. Pour de plus amples renseignements, visitez le site <a href="www.sads.ca">www.sads.ca</a> (disponible en anglais seulement).



Puisque l'activité physique est un déclencheur commun de la mort subite d'origine cardiaque, il est important que les enseignants ou enseignantes puissent reconnaitre les signes précurseurs/symptômes :

- Évanouissement ou épilepsie durant une activité physique.
- Évanouissement ou épilepsie suite à une agitation émotionnelle, à un trouble émotionnel ou à un sursaut (p. ex. un bruit soudain comme l'avertisseur d'incendie de l'école).

#### Gestion en milieu scolaire

Appelez le 911 immédiatement.

- Informez les parents et leur fournir des renseignements concernant le SMSA www.sads.ca
- L'élève doit cesser toute activité physique jusqu'à ce qu'il ou elle reçoive l'approbation d'un médecin après examen et que la documentation pertinente soit retournée à l'administration/adjointe de l'école.

Consultez l'**annexe M** – Syndrome de la mort subite par arythmie – SMSA pour connaître les responsabilités de l'école et des parents et obtenir de plus amples renseignements, ainsi qu'un formulaire à retourner après un évanouissement.

- 3. Toutes les écoles doivent prévoir un plan d'urgence à suivre en cas d'accidents pendant les cours d'éducation physique. L'annexe E fournit plus de détails concernant ce plan d'urgence.
- 4. Il faut pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins complète au gymnase. Une liste des articles d'urgence est présentée à l'annexe D.
- 5. Les précautions universelles (p. ex. utiliser des gants imperméables) doivent être suivies lorsque vous êtes impliqué dans des situations où il y a présence de sang et d'autres liquides corporels (voir l'**annexe K**). Vérifier aussi les procédures du district scolaire.

#### 6. Une commotion cérébrale :

- est une lésion cérébrale qui modifie le fonctionnement du cerveau, entrainant des symptômes qui peuvent être physiques (p. ex. maux de tête, étourdissement), cognitifs (p. ex. problèmes de mémoire, concentration réduite), affectifs/comportementaux (p. ex. dépression, irritabilité) ou liés au sommeil (p. ex. somnolence, difficulté à s'endormir);
- peut être causée par un coup direct à la tête, au visage ou au cou, ou un coup porté au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, provoquant ainsi un déplacement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne;
- peut avoir lieu sans perte de conscience (en fait, la plupart des commotions cérébrales ont lieu sans causer de perte de conscience);
- n'apparait pas normalement sur les rayons X, les tomodensitogrammes ordinaires ou l'IRM.

#### Renseignements sur le protocole et les procédures en cas de commotion cérébrale

Des mesures de sécurité et des protocoles doivent être définis et communiqués aux élèves afin de réduire et de gérer les possibilités de commotion cérébrale. Pour élaborer les mesures de sécurité et les protocoles à suivre, les directions d'écoles, le personnel enseignant et les entraineurs ou entraineuses doivent consulter les renseignements sur les commotions cérébrales de la section des Annexes du présent module. En tout temps, les



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick demeurent les normes minimales à suivre. Lorsque des normes plus strictes sont présentées (p. ex. les procédures ou les protocoles du district scolaire), les normes plus strictes doivent être respectées.

Les enseignants ou enseignantes, les entraineurs ou entraineuses et les bénévoles qui supervisent les activités physiques doivent pouvoir identifier un ou une élève/athlète qui a subi une commotion cérébrale présumée et gérer la situation adéquatement.

Il est essentiel de faire référence aux annexes suivantes pour des renseignements importants sur l'identification d'une commotion cérébrale, la gestion et le protocole de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique :

- Annexe C-1 : Procédures de gestion des commotions cérébrales : retour à l'apprentissage et à l'activité physique
- Annexe C-2 : Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée
- Annexe C-3 : Documentation de l'examen médical
- Annexe C-4 : Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique

#### Réduire les risques de commotion cérébrale

L'éducation est l'un des principaux facteurs de prévention des commotions cérébrales.

Chaque fois qu'un ou une élève/athlète participe à une activité physique, il ou elle court le risque de subir une commotion cérébrale. C'est pourquoi la prévention est l'approche la plus importante en ce qui a trait aux commotions cérébrales. Avant la tenue de l'activité, l'enseignant ou l'enseignante/entraineur ou entraineuse doit transmettre à ses élèves/athlètes les renseignements sur les commotions cérébrales suivants :

- La définition et les causes de la commotion cérébrale, ses signes et ses symptômes, ainsi que les risques encourus en participant à une activité lorsque des signes et des symptômes d'une commotion cérébrale sont présents.
- o Les risques de commotion cérébrale liés à l'activité/au sport et comment minimiser ces risques.
- L'importance d'informer immédiatement l'enseignant ou l'enseignante/l'entraineur ou l'entraineuse de tout signe ou symptôme de commotion cérébrale, et de cesser de participer à l'activité.
- o L'importance de respecter les règlements du jeu et de faire preuve d'esprit sportif.
- L'importance du port d'un équipement protecteur bien ajusté (p. ex. jugulaire attachée en respectant la règle d'un doigt [seul l'espace d'un doigt est permis entre la jugulaire et le menton]).
- Lorsque le port d'un casque est nécessaire, informez les élèves qu'aucun casque ne protège complètement contre les commotions cérébrales.
   Les casques sont conçus pour prévenir les blessures graves au cerveau telles que les contusions cérébrales, les caillots de sang, les blessures au visage et les fractures du crâne. Cependant, les casques ne préviennent pas toutes les commotions cérébrales.

Afin de réduire les risques de commotion cérébrale, l'enseignant ou l'enseignante/l'entraineur ou l'entraineuse assume les responsabilités suivantes :

- o Enseigner les habiletés et les techniques en suivant un ordre approprié.
- Enseigner aux élèves la théorie et la pratique des habiletés et techniques appropriées pour effectuer les contacts physiques de l'activité/du sport en question avant de prendre part à une pratique/joute avec contact.



- Fournir les renseignements utiles aux élèves absents durant les leçons sur la sécurité et les commotions cérébrales avant de passer à la prochaine activité.
- Faire respecter les règlements du sport. Insister sur les principes de prévention des traumatismes crâniens (p. ex. garder la tête haute et éviter les collisions) :
  - éliminer tous les coups à la tête;
  - éliminer tous les coups par derrière.
- S'assurer que l'équipement protecteur est approuvé par une association de normalisation reconnue (p. ex. CSA, NOCSAE), qu'il est bien entretenu et en faire l'inspection avant toute activité.
- S'assurer (au besoin) que l'équipement protecteur est inspecté par un réparateur d'équipement agréé selon les recommandations du fabricant (p. ex. les casques de football). Si les élèves sont autorisés à apporter leur propre équipement, (p. ex. casques), les élèves et leurs parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés de l'importance de veiller à ce que cet équipement soit en bon état et adéquat pour l'usage personnel.
- o Documenter les leçons sur la sécurité (p. ex. date, heure, contenu en bref, présences).
- Plusieurs ressources sont disponibles sur le site www.thinkfirst.ca qui comprend des vidéos et des fiches sur les commotions cérébrales. Une excellente vidéo, « Concussions 101, a Primer for Kids and Parents » par Dr Mike Evans, est disponible sur YouTube (en anglais).

#### Questions liées aux commotions cérébrales

Lorsque les enseignants ou enseignnates/entraineurs ou entraineuses font face au scénario suivant ou à des situations similaires, ils doivent consulter les politiques et protocoles du district scolaire en matière de gestion des commotions cérébrales :

- Le parent/tuteur ou la tutrice n'est pas d'accord avec l'identification de signes et de symptômes d'une commotion cérébrale soupçonnée par un enseignant ou une enseignante/entraineur ou entraineuse et refuse de faire examiner son enfant par un médecin. Le parent désire que son enfant participe à la prochaine activité/pratique/compétition.
- 7. Si un ou une élève manque un cours d'éducation physique en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins médicaux (donnés par un médecin, un chiropraticien, un physiothérapeute, etc.), l'enseignant ou l'enseignante doit obtenir une communication de la part du parent/tuteur ou de la tutrice de l'élève, attestant que l'élève en question peut reprendre l'activité physique. Pour obtenir un modèle de formulaire, voir l'annexe B Plan de retour à l'activité physique Maladies/Blessures sans commotion cérébrale.
  - Les parents/tuteurs ou tutrices des élèves qui reprennent leurs activités après une maladie/blessure telle qu'une lésion médullaire, une fracture, une déchirure de ligaments ou une mononucléose, doivent fournir un plan de retour à l'activité physique. Les meilleurs plans impliquent un professionnel ou une professionnelle de la santé qui veille au traitement/à la guérison de l'élève et qui indiquera aux parents/tuteurs ou tutrices que leur enfant est prêt à passer à l'étape suivante, et finalement à reprendre l'activité physique.
- 8. Les parents, ou tuteurs ou tutrices doivent être informés des mesures de sécurité à prendre contre les facteurs environnementaux (p. ex. les effets du soleil, l'hypothermie, les engelures, la déshydratation, les virus transmis par les insectes. (Voir l'annexe A.)
- 9. La foudre est un danger météorologique important qui peut affecter les activités extérieures. Des mesures de sécurité et des protocoles *doivent* être définis et communiqués aux participants ou participantes pour gérer les risques potentiels reliés à la foudre. Lorsque des normes plus strictes sont



- présentées (p. ex. par un ou une guide touristique, un coordonnateur ou une coordonnatrice des programmes/installations) les normes plus strictes doivent être respectées. Pour connaître les procédures en cas de foudre, voir l'annexe F.
- 10. Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'école, le transport des élèves peut engendrer différentes situations. Il faut informer les parents/tuteurs ou tutrices du moyen de transport utilisé et des responsabilités des élèves. La direction de l'école doit déterminer les communications requises avec les parents (fréquence, moyens utilisés). Chaque élève doit remettre un formulaire d'autorisation signé par ses parents, ou tuteurs ou tutrices. Ce formulaire doit inclure des renseignements détaillés sur l'activité et les risques qu'elle présente, incluant ceux reliés au transport. Il faut aussi penser à informer les parents si une activité qui ne requiert pas de transport est menée à l'extérieur du terrain de l'école (p. ex. la course de fond). Pour connaître les exigences concernant l'autorisation des parents, ou tuteurs ou tutrices, consultez les consignes particulières du district scolaire sur les sorties éducatives.
- 11. Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur de l'établissement, il faut avoir sous la main un dispositif de communication qui fonctionne.
- 12. Lorsque les élèves participent à une activité organisée par un tiers (p. ex. : Arbre en arbre, ski alpin), menée à l'extérieur du terrain de l'école, les lignes directrices de sécurité doivent être communiquées au tiers avant de confirmer la tenue de l'activité. Le tiers doit accepter de se soumettre aux règlements des lignes directrices.
- 13. Les élèves doivent connaître l'emplacement des avertisseurs d'incendie, des sorties de secours et des issues secondaires du gymnase ou de tout espace intérieur utilisé dans le cadre de l'activité.
- 14. Avant d'enseigner les habiletés requises par l'activité, l'enseignant ou l'enseignante doit indiquer les risques possibles qu'engendre cette activité (avertir les élèves des dangers potentiels); démontrer comment réduire les risques, et énoncer les procédures et règlements pour jouer prudemment.
- 15. Si une activité ou un sport n'apparait pas dans le présent manuel (p. ex. un jeu à règlements simples), veuillez suivre les lignes directrices établies pour une activité similaire.
- 16. Un enseignant ou une enseignante qui modifie les consignes des lignes directrices le fait seulement pour augmenter le niveau de sécurité, jamais pour le réduire.
- 17. Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessures, les mesures correctives nécessaires pour éviter que l'incident se reproduise doivent être adoptées.
- 18. Au début de l'année scolaire, les enseignants ou enseignantes doivent indiquer aux élèves le code de conduite approprié dans les vestiaires, en insistant sur la nécessité de se changer rapidement, puis de se rendre au gymnase. Il faut rappeler l'importance de ces lignes directrices tout au long de l'année scolaire.
- 19. Si l'enseignant ou l'enseignante souhaite intégrer des activités qui ne sont pas mentionnées dans les lignes directrices et qui ne ressemblent à aucune des activités décrites dans le présent document, il ou elle doit obtenir l'autorisation de la personne responsable au district scolaire. L'enseignant ou l'enseignante doit alors démontrer que toutes les précautions appropriées seront prises pour assurer la sécurité des élèves.
- 20. Si vous désirez apporter des modifications aux lignes directrices sur la sécurité du programme d'études, veuillez contacter le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour commencer le processus.



#### B. Éléments présentés sur chaque fiche de sport ou d'activité

#### Notez bien:

- Toutes les consignes indiquées dans les fiches d'activité et les **annexes A-M** sont les normes minimales. Toutes les lignes directrices doivent être respectées pour qu'une activité puisse avoir lieu.
- Les énoncés indiqués dans les fiches d'activité des lignes directrices n'apparaissent pas par ordre de priorité.
- Les listes d'exemples contenues dans les lignes directrices ne sont pas exclusives.

#### 1. Fiches d'activité/de sport

a) Les lignes directrices concernant chaque activité scolaire sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Équipement
Règles et consignes particulières
Vêtements et chaussures
Surveillance
Installations

b) Sauf pour quelques exceptions, les groupes d'âge appropriés ne sont pas indiqués dans les fiches d'activité. Chaque district scolaire a la responsabilité de déterminer l'âge approprié pour participer à ces activités. Lorsque les groupes d'âge sont indiqués dans les fiches d'activité (p. ex. Mur d'escalade : « Seuls les élèves de 7e et 8e peuvent être assureurs »), la norme a été déterminée par des experts dans ce domaine.

#### 2. Équipement

- a) Afin d'offrir un environnement sécuritaire pour la réalisation des activités scolaires, l'enseignant ou l'enseignante doit d'abord effectuer une vérification de l'équipement qui sera utilisé. Cette vérification peut être visuelle ou écrite en suivant une liste (voir l'annexe I-2, Liste de vérification de l'équipement du gymnase). Les dangers doivent être identifiés et éliminés. Les facteurs de risque doivent être isolés.
- b) Si l'équipement utilisé n'est pas décrit dans le document, il faut s'assurer que cet équipement est sécuritaire (p. ex. aucun bord tranchant, ni fissure, ni éclat de bois) et que sa taille, son poids et sa résistance sont appropriés.
- c) Équipement protecteur. Avant de commencer l'activité, les enseignants ou enseignantes et les superviseurs ou superviseures doivent vérifier que l'équipement protecteur, tel qu'indiqué dans la section Équipement de la fiche d'activité, est correctement porté par les élèves (p. ex. un casque de vélo bien ajusté avec jugulaire attachée).

Lorsque les enseignants ou enseignantes et les superviseurs ou superviseures participent à l'activité avec les élèves, ils sont encouragés à porter l'équipement protecteur non seulement pour assurer leur protection personnelle, mais aussi pour servir de modèle à suivre pour les élèves (p. ex. un casque de hockey homologué CSA pour le patinage sur glace).



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études 2015

- d) Tous les ballons doivent être correctement gonflés.
- e) Il est interdit d'utiliser de l'équipement de fabrication « artisanale », comme des bâtons de hockey-balle personnels ou des raquettes de scoopball fabriquées dans des bouteilles d'eau de javel en plastique. L'équipement peut être fabriqué à l'école par le personnel du district, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe. Voir les lignes directrices pour l' « Équipement fabriqué à l'école », Module II : Lignes directrices sur la sécurité des activités intrascolaires en éducation physique.
- f) Si les élèves sont autorisés à apporter leur propre équipement, comme des raquettes de badminton, des skis ou des patins à roues alignées, les élèves et leurs parents, ou tuteurs ou tutrices doivent s'assurer que cet équipement est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.
- g) Casques Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick :

Les renseignements concernant le port obligatoire du casque, les normes de sécurité et les normes en matière de certification sont indiqués dans les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick (Modules Programme d'études, Interscolaire) sur les fiches de l'activité/du sport en question, dans la colonne Équipement.

#### Normes de sécurité reconnues pour les casques

Les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique reconnaissent les normes de sécurité des organismes suivants :

- Association canadienne de normalisation CSA;
- U.S. Consumer Product Safety Commission CPSC;
- American Society for Testing Materials ASTM;
- National Operating Committee for Standards in Athletic Equipment NOCSAE;
- Snell Memorial Foundation norme Snell;
- British Standards Institute BSI;
- Standards Association of Australia SAA;
- Common European Norm CEN;
- Safety Equipment Institute SEI.

#### Sélection d'un casque lorsque des casques ont été conçus spécialement pour l'activité en question

Les casques conçus pour protéger contre les dangers propres à une activité en particulier procurent la meilleure des protections. Choisir un casque qui respecte les normes de protection (certification) pour l'activité/le sport en question, homologué selon des normes de sécurité reconnues.

Sélection d'un casque lorsqu'il n'existe pas de casques conçus spécialement pour l'activité en question (p. ex. patinage sur glace, toboggan/luge)



Les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique indiquent dans ses fiches d'activité les types de casques qui offrent la meilleure protection contre les blessures pouvant survenir durant le patinage sur glace/la descente en toboggan, tels que recommandés par les organismes de sécurité suivants : Pensez d'Abord Canada, (programmes Sportifs intelligents, prévention des traumatismes crâniens et sensibilisation aux commotions cérébrales), le Conseil canadien de la sécurité et SécuriJeunes Canada.

#### Sélection d'un casque multisport

Certains casques sont appelés multisports parce qu'ils répondent aux normes de sécurité pour plusieurs activités, p. ex. le vélo, la planche à roulettes et le patin à roues alignées.

Pour que le casque multisport puisse être utilisé lors d'une activité/d'un sport, il doit être homologué (p. ex. autocollant/logo sur l'emballage ou sur le casque) par un organisme de normalisation reconnu qui indique que ce casque répond aux normes de sécurité pour les activités en question.

#### Choisir un casque qui convient à l'activité

- Consulter la fiche de l'activité en question des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique.
- II. Consulter l'organisme dirigeant de l'activité en question.
- III. Consulter un fournisseur réputé (détaillant) de l'équipement et se renseigner sur les casques les mieux adaptés.
- IV. Consulter la fiche de renseignements de Pensez d'Abord, « Quel casque pour quel sport? » -(www.thinkfirst.ca/documents/ThinkFirst\_WHWA\_French\_2011.pdf)

#### Emplacement des logos d'homologation

Pour vous assurer que le casque respecte la norme de sécurité (certification) pour l'activité/le sport en question :

• La plupart des casques qui respectent une norme particulière ont une étiquette spéciale qui est normalement apposée sur la doublure, à l'intérieur du casque.

#### **Normes CSA**

Si une norme concernant un casque spécifique à une activité est émise par l'Association canadienne de normalisation, ce casque homologué CSA doit être utilisé.

- h) Il faut demander aux élèves d'informer l'enseignant ou l'enseignante de tout problème concernant l'équipement.
- i) Lorsque l'équipement (p. ex. de l'équipement d'entrainement physique) est usagé à l'achat ou offert gratuitement au district scolaire, suivez les lignes directrices pour l'équipement neuf/donné de l'annexe H.

#### 3. Vêtements et chaussures



- a) Le port de chaussures de sport appropriées est l'exigence minimale. Les chaussures de sport appropriées sont des espadrilles à semelle antidérapante plate en caoutchouc, bien attachées au pied. Les espadrilles à talons hauts, à roulettes, à crampons de caoutchouc ou de métal, à bouts ouverts ou sans quartiers ne sont pas appropriées. Les élèves doivent porter une tenue appropriée durant les cours d'éducation physique. Un short ou un pantalon de survêtement et un T-shirt/chandail en molleton sont des exemples de tenue appropriée. Les dérogations à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les vêtements mal ajustés, les bijoux, les chaussures à semelles rigides et le simple port de chaussettes peuvent gêner les mouvements et causer des blessures pendant l'activité. Si une tenue à caractère religieux présente des risques, il faut modifier l'activité en conséquence.
- b) Le port de bijoux qui pendent est interdit. Les bijoux qui ne peuvent pas être enlevés (p. ex. les bracelets d'alerte médicale ou les bijoux à caractère religieux) et qui posent un risque doivent être bien recouverts ou retenus par un ruban adhésif. Les dérogations à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité.
- c) Les parents, ou tuteurs ou tutrices doivent connaître les mesures de sécurité relatives au port de lunettes pour certaines activités, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes ou des verres incassables, ou encore d'enlever ses lunettes si la vision est suffisamment bonne (voir l'annexe A).
- d) Les cheveux longs doivent être attachés afin de dégager la vue. Les accessoires (p. ex. : barrettes, pince ou broche à cheveux, etc.) servant à attacher les cheveux longs ne doivent pas poser un risque pour la sécurité.

#### 4. Installations

- a) Afin d'offrir un environnement sécuritaire pour la réalisation des activités scolaires, l'enseignant ou l'enseignante doit d'abord effectuer une vérification des installations et de l'équipement qui seront utilisés. Cette vérification peut être visuelle ou écrite en suivant une liste (voir les **annexes l-1 à l-3**). Le minimum exigé est l'inspection visuelle avant de commencer l'activité. Les risques reliés à l'activité doivent être identifiés et éliminés. Les objets fixes susceptibles de présenter un risque (p. ex. poteaux des buts, estrade saillante) doivent être signalés aux élèves et à la direction de l'école.
- b) Tout l'équipement doit être inspecté régulièrement pour vérifier s'il est en bon état. L'équipement mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. Il faut demander aux élèves d'informer l'enseignant ou l'enseignante de tout problème concernant l'équipement ou les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité sont fournis à l'annexe J.
- c) Lors d'une urgence, la personne responsable de la surveillance de la sortie doit suivre le protocole du district scolaire. Si la sortie a lieu à une installation de plein air où le protocole en place est plus exigeant que celui du district scolaire, le protocole de l'installation de plein air doit être suivi.
- d) Les installations et l'équipement doivent être inspectés annuellement et un rapport d'inspection doit être préparé par écrit. Dans certains cas, une personne qualifiée ou un agent du fabriquant doit vérifier l'équipement (p.ex. les casques de football).
- e) Toute utilisation des installations doit être supervisée.
- f) L'équipement ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités ne doivent pas être placés le long des murs du gymnase ou de la salle utilisée pour l'éducation physique. Un nombre raisonnable de bancs et de matelas fixés aux murs peuvent faire exception à cette règle.



- g) Pour toutes les activités intérieures, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un cône situé à l'avant du mur ou de l'estrade.
- h) Il faut identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires pour les réduire au minimum. Les mesures de sécurité concernant l'utilisation d'installations qui ne font pas partie du gymnase (p. ex. foyers, couloirs, salles de classe, estrades) pour les cours d'éducation physique sont énoncées aux **annexes G et l-3**.
- i) Les terrains de jeu doivent être exempts de dangers incluant trous, morceaux de verre et roches. Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la direction de l'école et aux élèves. Des modifications doivent être apportées au besoin. Le terrain de jeu doit offrir suffisamment d'adhérence.
- j) Concernant l'ouverture et la fermeture des cloisons/rideaux du gymnase :
  - Les enseignants ou enseignantes doivent informer les élèves des procédures d'ouverture et de fermeture des cloisons/rideaux et les revoir régulièrement (p. ex. apposer des affiches au besoin).
  - Une surveillance visuelle constante est requise.
  - Seuls les enseignants ou enseignantes/les membres du personnel sont responsables de l'ouverture/la fermeture. Les élèves qui aident ces derniers à fermer/ouvrir les cloisons/rideaux doivent être convenablement formés.
  - Indiquez une zone située à une distance sécuritaire des cloisons/rideaux dans laquelle les élèves peuvent demeurer lors de la fermeture/l'ouverture. Vérifiez que la voie est libre (pas d'obstruction ou d'élève).
  - Retirez la clé après avoir fermé la cloison/le rideau.
  - Inspectez la cloison/le rideau régulièrement pour vous assurer que rien n'empêche son bon fonctionnement.
  - Lorsque des normes plus strictes que celles des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique sont requises par le fabricant de la cloison/du rideau du gymnase quant à son ouverture/fermeture, les normes du fabricant doivent être respectées (p. ex. seuls des adultes, y compris des élèves de 18 ans et plus formés, peuvent déplacer la cloison/le rideau).

Le bruit peut devenir un problème dans les gymnases qui sont divisés par des rideaux. Assurez-vous que les élèves peuvent entendre et suivre les instructions/signaux. Utilisez des stratégies pour améliorer la communication aux élèves.

Un enseignant ou une enseignante/superviseur ou superviseure qui n'est pas familier avec l'utilisation des cloisons/rideaux doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié et s'abstenir d'ouvrir/de fermer les cloisons/rideaux jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.

- k) Lorsque la course se déroule à l'extérieur du terrain de l'école, que ce soit un échauffement ou un exercice qui fait partie intégrante de l'activité :
  - Avant de parcourir le trajet pour la première fois, les enseignants ou enseignantes doivent le vérifier à la marche afin d'identifier les problèmes potentiels.
  - Avant de prendre part à l'activité, les enseignants ou enseignantes doivent décrire le parcours aux élèves (p. ex. indiquer les endroits où il faut faire preuve de prudence).



• Si le trajet est situé à l'extérieur du terrain de l'école, assurez-vous que les élèves ne traversent pas d'intersections achalandées à moins d'être surveillés de près.

#### 5. Règles et consignes particulières

- a) Les activités scolaires doivent être modifiées selon l'âge et les capacités des élèves, ainsi que les installations disponibles.
- b) Les enseignants ou enseignantes doivent se tenir informés des récentes techniques d'entrainement sécuritaires.
- c) Toutes les séances d'éducation physique doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates.
- d) L'enseignement des habiletés doit suivre une progression appropriée. À ce sujet, veuillez consulter les ressources disponibles (p. ex. le programme d'études, les guides d'accompagnement et les manuels spécialisés).
- e) Les jeux et les activités doivent être choisis en fonction des habiletés enseignées.
- f) Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :
  - les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes, engelures);
  - l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;
  - la durée de la phase rigoureuse de l'exercice.
- g) Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).
- h) Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades. (Voir l'**annexe F**.)
- i) Les élèves doivent connaître l'importance d'informer l'enseignant ou l'enseignante de tout symptôme relié à une commotion cérébrale présumée.
- j) Les activités auxquelles participent des élèves ayant des besoins particuliers doivent être modifiées afin d'assurer la sécurité de tous les élèves. Les enseignants ou enseignantes doivent consulter les ressources conçues pour maximiser la sécurité des élèves ayant des besoins particuliers au niveau physique, intellectuel et comportemental, comme l'ouvrage Habiletés motrices fondamentales : Enfant actif et S'amuser grâce au sport Enfants avec des déficiences développementales et comportementales de Éducation physique et santé (EPS) Canada.
- k) Plusieurs fiches d'activité indiquent les contacts permis ou défendus (contacts physiques, bâton contre corps, bâton contre bâton). Dans le présent document, le terme « contact » est utilisé pour décrire un contact intentionnel visant à obtenir un avantage durant l'activité en question.



- l) Certaines activités mentionnent une « personne responsable ». L'enseignant ou l'enseignante est responsable de la sécurité et du bienêtre des personnes à sa charge. Parfois, une autre personne peut être identifiée comme « personne responsable » dans des situations spécifiques (p. ex. le sauveteur ou la sauveteuse). La personne identifiée « responsable » de l'activité en cours doit prendre les décisions définitives concernant la sécurité des participants ou participantes.
- m) Les élèves en mouvement ne doivent pas avoir les yeux fermés ou bandés, sauf pour les jeux de leadeurship ou de confiance où l'élève se fait guider par un autre. Dans ce cas, il importe de mettre l'accent sur la sécurité.
- n) Si les élèves doivent marcher ou courir à reculons, il faut insister sur le contrôle des mouvements. Les courses à reculons sont à proscrire.
- o) Tout élève portant un plâtre doit fournir une note signée par un médecin ou un parent/tuteur ou une tutrice leur permettant de prendre part à l'activité.
- p) Les plâtres et les orthèses ne doivent pas mettre en danger la sécurité des autres élèves, ou participants ou participantes. Des modifications au programme peuvent être nécessaires.

#### 6. Surveillance

La surveillance est la supervision vigilante d'une activité pour la règlementer ou la diriger. Les installations, l'équipement et les activités comportent tous des risques inhérents. Cependant, plus la surveillance est efficace, plus leur utilisation est sécuritaire.

Un superviseur ou une superviseure, tel qu'indiqué ci-dessous, est un membre du personnel enseignant ou du personnel cadre employé par le district scolaire. Un ou une bénévole (pas nécessairement un enseignant ou une enseignante) peut aider à surveiller les activités d'éducation physique. Voici des exemples de bénévoles : un assistant ou une assistante pédagogique, un assistant ou une assistante en éducation, un enseignant ou une enseignante à la retraite, un ou une élève du programme coop, un parent/tuteur ou une tutrice, ou un ou une stagiaire. Veuillez consulter la politique de votre district scolaire concernant les bénévoles. Aucune activité ne doit être supervisée seulement par des bénévoles.

- a) Les élèves doivent être informés qu'il est interdit d'utiliser l'équipement, le gymnase ou autres endroits lorsque la surveillance appropriée ne peut être assurée. En plus de communiquer ce règlement oralement ou par écrit, il faut prendre au moins l'une des mesures dissuasives suivantes :
  - verrouiller les portes;
  - apposer des affiches sur les portes indiquant que les élèves ne peuvent pas utiliser le gymnase ou autres endroits sans surveillance;
  - affecter un membre du personnel dans un bureau situé à proximité pour qu'il puisse voir les élèves qui entrent dans le gymnase sans autorisation.
- b) Toutes les activités doivent être surveillées. Les lignes directrices contiennent trois types de surveillance : la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale. Ces catégories reposent sur les principes de surveillance générale et spécifique qui dépendent du niveau de risque de l'activité, ainsi que des habiletés et de la maturité des participantes ou participantes.



- La « surveillance visuelle constante» nécessite la présence physique de l'enseignant ou l'enseignante, qui observe l'activité en question. Une seule activité nécessitant une surveillance visuelle constante peut avoir lieu en même temps que d'autres activités.
- La « surveillance sur place » exige la présence de l'enseignant ou l'enseignante, mais pas nécessairement l'observation constante d'une
  activité particulière. La surveillance sur place permet la présence momentanée de l'enseignant ou l'enseignante dans des pièces adjacentes au
  gymnase.
- La « surveillance générale » signifie que l'enseignant ou l'enseignante doit être facilement accessible et qu'au moins l'un des critères suivants est respecté :
  - l'enseignant ou l'enseignante circule;
  - o l'enseignant ou l'enseignante est à proximité et son emplacement exact est connu;
  - o l'enseignant ou l'enseignante est visible.

**Exemple :** Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres le passage du témoin sur la piste et un troisième groupe fait de la course de fond autour de l'école.

- Surveillance visuelle constante : Saut en hauteur L'enseignant ou l'enseignante est près de l'aire de saut et surveille l'activité.
- Surveillance sur place : Passage du témoin Les élèves pratiquent sur la piste et peuvent être vus par l'enseignant ou l'enseignante qui est avec les sauteurs ou sauteuses.
- Surveillance générale : Course de fond Les élèves courent autour de l'école et peuvent parfois être hors de vue.
- c) Au début de l'année, les enseignants ou enseignantes doivent établir les routines, les règles concernant le comportement acceptable et les responsabilités des élèves. Des rappels doivent être faits durant l'année. L'enseignant ou l'enseignante doit discipliner les élèves dont le comportement est inacceptable ou dangereux, et assumer cette responsabilité en tout temps. Consultez l'annexe J pour plus de détails sur le comportement des élèves.
- d) Les règlements des activités ou des jeux doivent être communiqués aux élèves. Les règlements doivent être strictement observés et modifiés selon l'âge et les capacités physiques, émotionnelles, sociales et intellectuelles des participants ou participantes.
- e) L'enseignant ou l'enseignante doit veiller à ce que des élèves n'en incitent pas d'autres à prendre part à des exercices ou à des activités pour lesquels ils ou elles ne sont pas prêts.
- f) Si l'élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant ou l'enseignante doit déterminer les causes de cette réticence. Si l'enseignant ou l'enseignante estime qu'une hésitation pendant l'exercice pourrait présenter un risque, il doit permettre à l'élève d'effectuer un exercice plus simple.
- g) Aucune activité ne doit être supervisée seulement par un ou une élève du programme coop ou du secondaire.
- h) Enseignants ou enseignantes suppléants :
  - L'enseignant suppléant ou l'enseignante suppléante doit animer des activités qui tiennent compte de son expérience et de ses compétences.
  - La fiche des lignes directrices sur la sécurité doit être incluse dans le plan de cours.



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études 2015

- L'enseignant suppléant ou l'enseignnate suppléante doit savoir comment joindre un membre du personnel enseignant ou de l'administration en cas d'urgence.
- L'enseignant suppléant ou l'enseignante suppléante doit être informé des restrictions ou des modifications s'appliquant aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement.
- L'enseignant suppléant ou l'enseignante suppléante doit connaître le plan d'action d'urgence.
- L'enseignant suppléant ou l'enseignante suppléante doit lire et connaître la section générale du guide de sécurité du Nouveau-Brunswick.

#### Présentation des annexes

- Les renseignements contenus dans les annexes traitent des éléments requis, décrits préalablement dans la section générale.
- Les districts scolaires ont l'obligation de préciser tous ces éléments de sécurité (p. ex. l'autorisation parentale, les renseignements médicaux, etc.).
- Chaque annexe est conçue pour servir de **modèle** que les districts scolaires doivent modifier selon leurs besoins.



## **Activités d'entrainement physique**

Cette fiche concerne les exercices d'aérobique, d'entrainement en circuit, etc. utilisant un équipement varié (p. ex. barres horizontales, ballons d'exercice ou ballons suisses, glissoirs, escaliers, bandes tubulaires élastiques, ballons médicinaux ou d'entrainement, planches d'équilibre).

Voir l'annexe N des activités intrascolaires « Sécurité dans les salles d'entrainement physique ».



## Activités d'entrainement physique

Cette fiche concerne les exercices d'aérobique, d'entrainement en circuit, etc. utilisant un équipement varié (p. ex. barres horizontales, ballons d'exercice ou ballons suisses, glissoirs, escaliers, bandes tubulaires élastiques, ballons médicinaux ou d'entrainement, planches d'équilibre).

Voir l'annexe N des activités intrascolaires « Sécurité dans les salles d'entrainement physique ».

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Pour les élèves de la 6°-8° année, voir aussi la Politique 709.  L'équipement électrique doit être en bon état.  La surface des escaliers et des glissoirs doit être antidérapante.  Les tubes et les bandes élastiques doivent convenir à la condition physique du participant ou de la participante (p. ex. longueur et tension appropriées).  Placez un matelas polyvalent directement sous les appareils en hauteur (p. ex. barre horizontale, panneau perforé).		La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Pour permettre une circulation fluide, prévoyez suffisamment d'espace entre:  • les activités d'entrainement physique et l'équipement;  • l'équipement d'entrainement physique, les murs et les portes.  Les activités sur les estrades doivent être stationnaires seulement (p. ex. tubes élastiques, barre horizontale, étirements).  La salle d'entrainement physique doit être verrouillée lorsqu'elle n'est pas surveillée.	Un entrainement musculaire qui a pour but d'acquérir de l'endurance peut être réalisé par un grand nombre de répétitions et/ou des poids plus légers.  Une procédure visant à désinfecter régulièrement l'équipement doit être établie.  Un processus d'identification et de mise hors d'usage de l'équipement brisé doit être établi.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	obtenir le certificat     « Canada Fitness Standard Certification » ou l'équivalent.      Remarque: Les activités intrascolaires et les activités de club requièrent la surveillance d'un enseignant ou d'une enseignante.

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



## Activités d'équilibre

Cette fiche concerne les activités d'équilibre qui se déroulent dans un gymnase et comprend : M-2°: le pédalo, les physitubes

3e-8e: le pédalo, les physitubes, les planches à roulettes, les planches « Rock », « Indo », « Bongo » ou « Waveboard (Ripstick™) » et l'unicycle.

Pour les planches d'équilibre, voir la fiche pour les activités d'entrainement physique.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  La taille de tout équipement d'équilibre (p.ex. : l'unicycle) doit convenir à l'élève.  Tout l'équipement doit être inspecté régulièrement et	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Aucun bijou qui pend.  Les parents/élèves doivent être informés de l'importance du port :  • d'un casque bien ajusté, conçu pour la planche à roulettes;  • de protègecoudes;  • de protègepoignets.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises, pianos) et offrir une adhérence suffisante.  Les douilles de plancher doivent avoir des couvercles.	Mettez l'accent sur le bon alignement du corps afin de prévenir les blessures.  Commencez sur un tapis ou matelas afin de ralentir le mouvement de la planche ou travailler avec appui manuel (mur, espalier, partenaire, etc.) au début.  Les règles de sécurité doivent être expliquées clairement aux élèves. Mettez l'accent sur le contrôle de l'équipement en tout temps.  Tous les élèves doivent participer à une leçon formelle. Celle-ci doit inclure un volet sur le port et l'utilisation appropriés de l'équipement.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Enseignez les techniques de base suivantes à tous les élèves, peu importe leur niveau d'habileté :  • virages;  • freinage;  • déplacement;  • équilibre.	Une surveillance sur place est requise pour les premières leçons et utilisations.  Après l'enseignement de base, une surveillance générale est requise.



Activités d'équilibre				
Le port de casques de vélo, patin à roues alignées ou de planche à roulettes, bien ajustés, qui respectent les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes est obligatoire pour toute équipement qui roule.  Le port de genouillères, coudières et protègepoignets est recommandé.	Un processus d'identification et de mise hors d'usage de l'équipement brisé doit être établi.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).			

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



## Activités de mouvement

Des activités (avec ou sans équipement) fréquemment utilisées pour enseigner les habiletés de mouvement de base. Équipement fréquemment utilisé : sacs de fèves, ballons polyvalents, cerceaux, etc.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire (p. ex. les cerceaux ne sont pas pliés ou brisés).  La taille et le poids de l'équipement doivent convenir à l'âge et au niveau d'habileté des élèves.  Tous les ballons doivent être gonflés correctement.  N'utilisez pas d'équipement de fabrication artisanale.	Le port de vêtements appropriés est obligatoire. Le port d'espadrilles bien attachées est obligatoire. Aucun bijou qui pend. Attachez les cheveux longs.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'aire de jeu doit être exempte de tout danger (p. ex. équipement dans les coins et le long des murs).  Le plancher doit offrir une bonne adhérence.  Les installations intérieures autres que le gymnase (p. ex. hall, classe, salle, foyer, etc.) doivent permettre aux élèves de bouger librement (voir l'annexe G: Sécurité dans les salles de jeux).	Enseignez aux élèves comment bouger de façon sécuritaire dans leur espace personnel et dans l'espace partagé. Établissez des règles pour la distribution et le retour de l'équipement.  Vous devez inclure des périodes d'échauffement et de récupération appropriées.  Les habiletés doivent être enseignées aux élèves en suivant un ordre approprié (p. ex. sauter dans un cerceau posé sur le sol avant de courir en sautant dans plusieurs cerceaux).  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Au début de l'année scolaire, proposez aux élèves des activités qui ne requièrent pas d'équipement, puis passez aux activités avec petits équipements (p. ex. sacs de fèves, cerceaux, etc.) avant d'utiliser de l'équipement mobile (p. ex. ballons polyvalents).  Les activités doivent convenir à l'âge des élèves. Établissez des règles et des procédures pour les éléments suivants et prévoyez leur pratique :  • arrêter/commencer;  • regarder dans la direction où vous vous dirigez;  • bouger de façon contrôlée;  • utiliser l'équipement de façon sécuritaire.	Surveillance sur place.  Les élèves ne doivent jamais se trouver seuls dans la salle d'équipement.



## Activités de mouvement

Des activités (avec ou sans équipement) fréquemment utilisées pour enseigner les habiletés de mouvement de base. Équipement fréquemment utilisé : sacs de fèves, ballons polyvalents, cerceaux, etc.

	Vêtements/			
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Faites des activités au sol avec les élèves avant de passer aux activités avec équipement (p. ex. garder l'équilibre en marchant vers l'avant sur une ligne tracée sur le plancher avant de marcher en équilibre sur un banc).	
			N'utilisez pas les murs et les estrades comme points de virage ou lignes d'arrivée. Désignez plutôt un marqueur (p. ex. une ligne ou un cône) placé loin du mur.	
			Établissez les règles et les procédures dans le gymnase avant d'aller à l'extérieur (p. ex. signaux d'arrêt et de départ).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



## Arts martiaux – Tai Chi, Judo/Aikido/Karaté/Taekwondo

Les arts martiaux doivent être enseignés par des instructeurs ou instructrices qualifiés.

Au primaire, les arts martiaux sont faits sans contact, toutes techniques de frappe doivent être pratiquées avec des coussins de frappe. Les techniques de projection et de chute doivent convenir au stade de développement des élèves et être enseignées seulement après que les brise-chutes et roulades ont été bien établies.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Surface de l'activité  Des matelas de 5 cm (2 po), des matelas de lutte ou des matelas qui offrent un compactage équivalent sont requis lorsque l'activité comprend des propulsions ou des chutes. (Voir la fiche Gymnastique pour	Pieds nus.  Des vêtements amples et confortables doivent être portés.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le revêtement de sol doit être propre, lisse, de niveau et sec.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Les murs doivent être coussinés si la surface matelassée se trouve à moins de 2 m (6 pi 5 po) de ceux-ci.	Les parents/tuteurs doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  L'enseignement des habiletés doit suivre une progression appropriée (p. ex. au judo, les techniques de combat debout [Tachiwaza randori] peuvent être pratiquées uniquement lorsque les techniques de brise-chute [Ukemi] sont bien maitrisées).  Les activités d'échauffement doivent mettre l'accent sur le conditionnement et la flexibilité.  Mettez l'accent sur l'importance d'anticiper, d'éviter les situations risquées et sur les tactiques d'autodéfense et d'agression appropriées.  Au judo, les techniques de clé de bras ou d'étranglement ne doivent pas être enseignées dans les programmes de niveau débutant.  Les élèves doivent être jumelés selon leur poids, leur grandeur et leur niveau d'habileté.  Les élèves qui démontrent des signes d'anxiété ou de peur (verbaux ou non verbaux), ne devraient pas participer.  Durant les pratiques individuelles ou en groupe, les bousculades sont interdites.	Surveillance Une surveillance sur place par l'enseignant ou l'enseignante est requise. Une surveillance sur place par un instructeur ou une instructrice qualifié est requise. Les instructeurs ou instructrices qualifiés doivent présenter eux- mêmes le programme d'enseignement. Pour connaitre les compétences exigées,



Arts martiaux – Tai Chi, Judo/Aikido/Karaté/Taekwondo					
connaitre les caractéristiques des matelas polyvalents.)  La surface des matelas doit être propre et vérifiée fréquemment pour déceler les irrégularités (p. ex. aucun espace, pas de chevauchement ou de différence de hauteur entre les matelas).			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	communiquez avec l'organisme provincial dirigeant du sport en question.	

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



# Athlétisme – Activités de javelot modifié Fabrication robuste en mousse de polyuréthane

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible. Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible. Seulement des javelots en mousse ou des javelots « Turbo » en polyuréthanne avec pointe souple. Il est interdit d'utiliser des javelots de compétition lors des cours.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de crampons.  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire. L'aire de chute doit être bien indiquée et personne ne doit s'y trouver durant l'activité. L'aire d'élan doit offrir une adhérence sécuritaire.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant de commencer la pratique.  Établissez des procédures sécuritaires pour lancer et récupérer l'engin.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation.	Une supervision sur place est requise.

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



# Athlétisme – Disque (6°-8° année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être	Des vêtements et des chaussures	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'aire de lancer ne doit pas comporter d'obstacles et son accès doit être absolument	Les habiletés et les techniques doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	Une surveillance visuelle constante
facilement accessible.  Un dispositif de communication activé	appropriés doivent être portés.		Les règles de sécurité doivent être enseignées aux élèves avant les leçons et les pratiques.  Les élèves qui ne lancent pas doivent demeurer derrière le	est requise. Un enseignant ou une enseignante
(p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.			lanceur ou la lanceuse, dans une zone marquée, située à au moins 5 m (16 pi).	qui n'est pas familier avec les techniques du
Inspecter régulièrement les disques afin d'assurer		interdit. (Aucune autre activité ne doit se tenir	Enseignez aux élèves les procédures sécuritaires pour lancer et récupérer l'engin.	lancer du disque (p. ex. aucune
qu'ils sont sans fissures ni éclats.		sur le site du lancer du disque.)	Le lanceur ou la lanceuse ne doit jamais relâcher le disque si une personne se trouve dans le champ, le dos tourné.	expérience récente) doit :
Assurez-vous que tout l'équipement peut être		L'aire ou le cercle de lancer doit être bien indiquée et personne ne	Les ramasseurs ou ramasseuses doivent transporter le disque jusqu'à l'aire de lancer.	recevoir une formation; OU
utilisé de façon sécuritaire.		doit s'y trouver durant l'activité.	Il doit y avoir une seule aire de lancer et un seul lanceur ou une seule lanceuse à la fois doit s'y trouver.	<ul> <li>demander de l'aide au personnel</li> </ul>
La taille et le poids du disque doivent convenir à		L'aire ou le cercle de lancer doit offrir une	Seuls les lanceurs ou lanceuses peuvent avoir un disque.	suffisamment
l'âge et à la force physique des élèves.		bonne adhérence.	Pas de tour (rotation) excédant 90 degrés dans le mouvement du lancer.	formé; OU  • s'abstenir
Seuls les disques conçus pour l'intérieur peuvent être utilisés à l'intérieur.			Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques du lancer du disque doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à utiliser	d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide
Séchez le disque à l'aide d'une serviette ou d'un chiffon.			l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points	nécessaire soit obtenue.
Chinoff.			suivants :	



# Athlétisme – Disque (6e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
	0		Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



## Athlétisme - Épreuves sur piste Sprints/400 m/800 m/1 500 m/3 000 m/Relais

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de pieds nus.  Pas de crampons.  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les aires de course extérieures doivent être clairement identifiées, éloignées des autres activités et inspectées pour déceler la présence de dangers. Elles doivent aussi offrir une bonne adhérence.  Toutes les pistes doivent être inspectées chaque année et réparées au besoin.  Les couloirs pavés et les champs ouverts peuvent être utilisés s'ils sont appropriés, plats, propres et de niveau. Ils doivent aussi offrir une bonne adhérence.  Des aires de sortie doivent être prévues pour toutes les courses.	Les habiletés et les techniques de course à pied doivent être enseignées en suivant un ordre logique.  Course à pied intérieure - utilisation des couloirs  Aucune course ne peut avoir lieu en présence de portes ou de présentoirs vitrés. Placez une barrière de sécurité devant les portes. Placez des cônes aux arrêts et désignez une aire de ralentissement de 10 m (33 pi) ou plus. Toutes les portes des salles de classe qui s'ouvrent dans le couloir doivent être maintenues ouvertes, fixées contre le mur du couloir.  Si les couloirs et les escaliers de l'école sont utilisés durant l'entrainement, des mesures de sécurité appropriées doivent être en place :  • les portes ne doivent pas s'ouvrir dans l'aire de course;  • les objets en saillie (qui ressortent) dans les couloirs doivent être clairement identifiés;  • informez le personnel de l'école de l'horaire et des lieux des pratiques intérieures;  • les portes doubles des couloirs doivent être maintenues ouvertes;  • des surveillants ou surveillantes doivent se trouver à chaque coin;  • le plancher doit être sec et offrir une bonne adhérence.  Course de fond - La distance de la course doit être modifiée afin de convenir à l'âge et au niveau d'habileté des participants ou participantes. Il faut aussi tenir compte de :  • la température du jour;	Les sprints, les relais, les courses dans les couloirs et dans les escaliers requièrent une supervision sur place.  Une surveillance générale est requise pour les 400 m, 800 m, 1 500 m et 3 000 m.



## Athlétisme - Épreuves sur piste Sprints/400 m/800 m/1 500 m/3 000 m/Relais

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			l'entrainement antérieur et la durée de la préparation.	
			Lorsque les élèves courent de longues distances durant les pratiques, ils ou elles peuvent être temporairement hors de vue et doivent courir en équipes ou en groupes.	
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



			Athlétisme	e – Haies
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Durant les cours ordinaires, utilisez des haies d'entrainement, des haies en plastique ou des barres transversales mobiles.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de crampons.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface doit être dégagée et plate.  L'aire de course doit être inspectée avant l'utilisation.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Enseignez aux élèves comment installer les haies de façon à ce qu'elles ne résistent pas à une chute du sauteur ou de la sauteuse.  La hauteur et la distance des haies doivent convenir à l'âge et aux habiletés de l'élève.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une supervision sur place est requise.  Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques de haies (p. ex. aucune expérience récente) doit :  • recevoir une formation; OU  • demander de l'aide au personnel suffisamment formé; OU  • s'abstenir d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



## Athlétisme – Lancer du poids (6°-8° année)

				( <b>6 6 a</b> 1111 <b>66</b> )
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Seuls les poids conçus pour l'intérieur peuvent être utilisés pour le programme intérieur.  La taille et le poids de l'équipement doivent convenir à l'âge et à la force physique des élèves.  Séchez le poids à l'aide d'une serviette ou d'un chiffon.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de crampons.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'aire de chute doit être bien indiquée et personne ne doit s'y trouver durant l'activité.  L'aire de lancer du poids doit offrir une bonne adhérence.	Les habiletés et les techniques de lancer du poids doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Veillez à établir une routine sécuritaire pour transporter les poids vers/de l'aire de lancer.  Les poids ne doivent jamais être lancés ou roulés vers l'aire de lancer.  S'il n'y a pas d'écran protecteur, les élèves et les spectateurs doivent rester dans l'aire désignée, à au moins 4 m (13 pi) derrière la ligne de lancer.  Veillez à établir des routines sécuritaires pour lancer et récupérer les poids.  Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques du lancer du poids doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Une surveillance visuelle constante est requise.  Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques du lancer du poids (p. ex. aucune expérience récente) doit :  • recevoir une formation; OU  • demander de l'aide au personnel suffisamment formé; OU  • s'abstenir d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.



## Athlétisme – Lancer du poids (6°-8° année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



### Athlétisme – Saut à la perche

Le saut à la perche n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



			Athlétisme – Saut e	n hauteur
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Matelas de réception  Les dimensions minimales de la surface de réception doivent être de 1,5 m x 3,6 m x 0,5 m (5 pi x 12 pi x 20 po).  Vérifiez les matelas de réception régulièrement afin de repérer tout dommage.  Si deux tapis de saut sont placés bout à bout, ils doivent être de la même épaisseur et doivent être complètement recouverts de matelas à Velcro, sans laisser d'espaces.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de pieds nus ou de chaussettes sans chaussures.  Pas de crampons.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface d'approche intérieure et extérieure doit être lisse, sans circulation et offrir une bonne adhérence.  La surface de réception du saut en hauteur ne doit pas se terminer contre un mur. Elle doit se trouver à au moins 1 m (3 pi 3 po) des murs et des autres structures permanentes.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les surveillants ou surveillantes des barres doivent se placer sur les côtés, devant les poteaux, avant et durant chaque saut.  Mettez l'accent sur la progression et les techniques, plutôt que sur la compétition.  Mettez l'accent sur une approche courte et contrôlée (p. ex. entre trois et neuf pas).  Si l'élève effectue un saut dorsal (p. ex. Fosbury Flop), encouragez-le à sauter plus près de la barre à l'approche.  Assurez-vous que les matelas de réception et les matelas à Velcro sont fermement fixés et qu'ils ne glissent pas sous l'impact.  Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques de saut en hauteur doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Une surveillance visuelle constante est requise.  Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les techniques du saut en hauteur (p. ex. aucune expérience récente) doit :  • recevoir une formation; OU  • demander de l'aide au personnel suffisamment formé; OU  • s'abstenir d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.



			Athletisme – Saut e	en nauteur
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Barres transversales N'utilisez pas de barres transversales en métal. Les perches en bambou doivent être recouvertes de ruban avant l'utilisation. Vérifiez la fibre de verre et le bambou pour repérer les fissures avant l'utilisation. Vérifiez les perches en bambou ou en fibre de verre pour repérer les fissures avant chaque utilisation. Un élastique ou une corde à poids peut être utilisé, au lieu d'une barre transversale.	Onlaussuros		<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> <li>la durée et l'intensité de l'activité physique.</li> <li>Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).</li> <li>Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).</li> <li>Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	Lorsque les surfaces de réception sont installées mais qu'elles ne doivent pas être utilisées, des mesures dissuasives doivent être mises en place (p. ex. délimiter le périmètre avec des cônes, effectuer une surveillance, placer les matelas dans la salle de rangement, mettre une affiche sur les matelas : « Ne pas utiliser les matelas sans surveillance »).



		Ath	nlétisme – Triple saut/Saut en	longueur
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Râteau.  Pelle ou bêche.  Tenez les râteaux, les pelles et les bêches loin de la fosse et de l'aire d'élan lorsqu'ils ne sont pas utilisés.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Pas de pieds nus. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les fosses doivent se trouver loin des endroits très achalandés et des autres activités (p. ex. terrains de balle).  La fosse doit avoir une largeur minimale de 1,8 m (6 pi) et une longueur suffisante pour permettre le plus long saut en longueur établi par un sauteur ou une sauteuse. Il doit y avoir un minimum de 0,5 m (1 pi 7 po) entre la planche d'appel et le rebord avant de la fosse.  Pour le triple saut, assurez-vous que les aires d'appel sont à une distance appropriée de la fosse afin de permettre un atterrissage sécuritaire à la deuxième étape du saut.	L'enseignement des habiletés doit suivre une progression appropriée (p. ex. d'abord, une approche courte de cinq pas, pour progressivement atteindre une approche de 15 à 17 pas).  Ne permettez aucun saut si le terrain est glissant. Établissez une procédure pour commencer l'activité de saut. Si les élèves sont râteleurs, ils doivent être formés. La formation doit inclure les règles suivantes :  Retirer le râteau avant que le prochain compétiteur commence son approche et tenir le râteau les dents vers le bas.  Commencer le ratissage lorsque le compétiteur est sorti de la fosse.  Ratisser le sable vers le milieu, et non vers les côtés. Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Une surveillance visuelle constante est requise durant les premières leçons.  Une surveillance générale est requise une fois les habiletés enseignées.
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	



		Ath	nlétisme – Triple saut/Saut en	longueur
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
		L'aire de réception doit être souple, profonde et exempte de corps étrangers.  La fosse doit être remplie de sable d'une profondeur minimale de 30 cm (12 po).  Creusez la fosse au moins une fois par saison et après une pluie abondante.  Les aires d'appel doivent être fermes et plates. Si elles sont pavées, elles doivent être balayées.	Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



### Aviron (6<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> année)

				(6 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> année)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Equipement  Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Inspectez le bateau avant chaque utilisation (p. ex. vérifiez la présence de	Chaussures  Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Aucun bijou qui pend.  Tous les passagers ou passagères du bateau de l'instructeur ou l'instructrice doivent porter une V.F.I. en tout temps.  Si des lunettes sont portées, elles doivent être retenues par une courroie de sécurité.  Il doit y avoir des vêtements secs de rechange sur la rive.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Si vous utilisez des installations d'aviron intérieures, vous devez respecter les règlements de l'endroit.  Quai/Hangar à bateaux  Des affiches doivent indiquer les dangers et comment circuler à pied (p. ex. restez à droite, le quai est glissant lorsqu'il	Règles et consignes particulières  Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Un registre qui demeure sur la rive doit être signé par tous les élèves et les instructeurs ou instructrices avant le départ et au retour.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	Surveillance Surveillance sur place.  Ratio  1 instructeur ou instructrice pour 9 rameurs ou rameuses.  La compétence de l'instructeur ou l'instructrice est déterminée par au moins l'une des expériences suivantes :
trous, de fissures, de quincaillerie mal serrée).  Le bateau doit être muni d'une boule de protection en bon état.  Chaque bateau doit être muni :  d'un appareil de signalisation;  d'une lampe de poche étanche.		est mouillé).  Il doit y avoir un téléphone avec les numéros d'urgence affichés (p. ex. 911).	Les conditions nautiques doivent convenir au niveau d'habileté des élèves.  La condition physique de l'élève doit correspondre au niveau de l'activité.  Test de nage  Avant l'activité, les élèves doivent réussir complètement le test de nage suivant. Le test (qui est conforme à la norme canadienne « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage) doit être administré par un instructeur ou instructrice/sauveteur ou sauveteuse accrédité :  • entrer dans l'eau profonde (profondeur minimale de 2,8 m ou 9 pi) par roulement arrière ou avant;	<ul> <li>PNCE niveau 1         Formation         technique en         aviron; OU</li> <li>avoir participé à         l'atelier pour         instructeur         « Apprendre à         ramer » de         Rowing Canada         Aviron ou         l'équivalent au         cours des trois         dernières         années.</li> </ul>



Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les cale-pieds doivent être utilisés et bien ajustés de façon à permettre le retrait rapide des pieds en cas d'urgence.  L'avant et l'arrière doivent être munis de feux lorsque la visibilité est mauvaise (p. ex. réflecteurs de bicyclette, lampes clignotantes).  Les rames doivent être vérifiées afin de repérer les fissures ou les éclats de bois.  Les rames réglables doivent être bien serrées.  Les portants et les dames de nage doivent être bien fixés et opérer librement.  Le bateau de l'entraineur ou l'entraineuse doit être motorisé et muni de l'équipement requis par les règlements pour les petites embarcations de		Repérez les débris sur le parcours, particulièrement après une forte pluie.  Le superviseur ou la superviseure, ou l'instructeur ou l'instructrice doit informer les élèves de la présence de débris.  Remarquez les courants, particulièrement ceux créés par les rapides et les chutes.  Tous les lieux de pratique et de compétition doivent être exempts de rapides et de chutes.	<ul> <li>nager sur place, en position verticale, pendant 1 minute;</li> <li>nager 50 m (164 pi) de façon continue, peu importe le style de nage, (sans aide et sans arrêt).</li> <li>Les éléments du test de nage doivent être complétés dans l'ordre, sans aide et sans arrêt.</li> <li>Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.</li> <li>Les élèves qui ne réussissent pas le test de nage décrit ou qui ne possèdent pas la certification indiquée plus haut ne doivent pas participer.</li> <li>Le superviseur ou la superviseure doit connaitre tous les résultats du test de nage.</li> <li>Un plan de sauvetage pour le site utilisé doit être établi et partagé avec tous les superviseurs ou superviseures et les participants ou participantes.</li> <li>Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent connaitre les prévisions météorologiques, en particulier celles affectant les vents et la visibilité, la température ambiante et les risques d'orage/d'éclairs et la brume.</li> <li>Il faut tenir compte :</li> <li>les conditions nautiques (p. ex. température, courants, marées, vagues);</li> <li>une visibilité d'au moins 500 m (1500 pi) est requise;</li> </ul>	Un individu responsable de prodiguer les premiers soins aux élèves blessés doit être présent pour toute la durée de l'activité. Il doit posséder l'une des accréditations suivantes :  • un certificat de la Société de sauvetage; OU  • un certificat récent parmi les suivants :  o un certificat de secourisme d'urgence ordinaire avec RCR de l'Ambulance Saint-Jean; OU



Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
la Garde côtière canadienne. (Visitez le : http://www.tc.gc.ca/Boatin gSafety/sbg- gsn/racing.htm)  Par exemple :  1 gilet de sauvetage/V.F.I. homologué CSA pour chacun des participants ou participantes sur l'eau;			<ul> <li>le temps d'exposition au soleil et la durée de la phase rigoureuse de l'exercice;</li> <li>l'entrainement préalable et la durée de la préparation.</li> <li>L'activité d'aviron doit être annulée lors de mauvais temps (p. ex. dès l'apparition de moutons).</li> <li>Si une tempête s'approche soudainement, trouvez immédiatement un refuge approprié.</li> <li>L'activité doit avoir lieu uniquement durant le jour.</li> <li>Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité, l'utilisation de l'équipement et les techniques d'aviron avant de commencer la première pratique.</li> </ul>	<ul> <li>un certificat de secourisme ordinaire de la Croix-Rouge canadienne;</li> <li>oU</li> <li>un certificat de secourisme ordinaire de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ul>
<ul> <li>des pagaies;</li> <li>une écope;</li> <li>une lampe de poche étanche;</li> <li>un appareil de signalisation;</li> <li>un moteur en bon état, avec suffisamment d'essence pour toute la durée de l'exercice;</li> <li>une corde flottante de 23 m (69 pi).</li> </ul>			Procédures d'urgence  Tous les entraineurs ou entraineuses doivent connaître les mesures de sécurité et les procédures d'urgence établies en cas de chavirage. Les entraineurs ou entraineuses doivent indiquer ces procédures aux rameurs ou rameuses, et aux barreurs ou barreuses. Si les normes des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique diffèrent de celles du fournisseur de l'activité, suivez les normes les plus rigoureuses.  Si une embarcation est submergée (prend l'eau), les rameurs ou rameuses ne doivent pas tenter de nager vers la rive, mais ils doivent demeurer avec le bateau et l'utiliser comme flotteur, puis suivre ces étapes :  • Chaque membre de l'équipage se dénombre et retire ses chaussures. Tous doivent rester à leur place si possible.	Ratios du test de nage  Au moins un instructeur ou une instructrice de natation accrédité doit être présent dans la piscine ou aux abords de celle-ci.  Le ratio de surveillance est de 1 instructeur ou instructrice pour 25 élèves,



Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les régates requièrent des bateaux de secours spécialisés munis d'un moyen de communication (p. ex. appareils radio émetteur-récepteur entre le bateau et le rivage).  Le moteur du bateau de l'entraineur ou l'entraineuse doit être en marche avant que l'équipage quitte le quai.			<ul> <li>Effectuer un signal de détresse.</li> <li>Si nécessaire, l'équipage forme des paires pour entrer dans l'eau à partir du milieu du bateau.</li> <li>Le barreur ou la barreuse est jumelé avec la paire de la poupe.</li> <li>Placer les rames pour qu'elles soient parallèles au bateau afin d'augmenter sa flottabilité.</li> <li>À moins que le sauvetage soit imminent, déplacer l'équipage vers la proue et la poupe et faire chavirer le bateau (quille vers le haut) avec le vent. L'équipage doit se coucher sur la coque, en sortant leur corps de l'eau le plus possible, par paire, en s'accrochant à l'autre personne.</li> <li>À son arrivée, le bateau de l'instructeur ou l'instructrice distribue des V.F.I et compte les membres de l'équipage.</li> <li>Le bateau de l'instructeur ou l'instructrice fait la navette et dépose les rameurs ou rameuses sur la rive la plus proche. NE PAS surcharger le bateau de l'instructeur.</li> <li>Compter les membres de l'équipage au retour.</li> <li>Ramener le bateau.</li> <li>En cas d'urgence, un trajet de retour doit être prévu à l'avance.</li> </ul>	l'instructeur ou l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué cidessous.  Certification test de nage  Croix de bronze / Médaille de bronze de la Société de sauvetage; OU  Instructeur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne; OU  Certificat d'instructeur de la Société de sauvetage avec un adjoint; OU  Certificat de sauveteur; OU  Certificat de sauveteur; OU  Certificat de sauveteur de la Société de sauveteur; OU



	1/2/			o -o annee)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	Certificat     d'instructeur du
			l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et	YMCA; OU
			l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Certificat de sauveteur de la Société de
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	sauvetage.
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	Certification du sauveteur ou de la
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	de sauvetage.  Remarque : Une copie certifiée conforme des
			Les élèves doivent se familiariser avec les premiers soins de base, l'hypothermie et les blessures causées par une chaleur extrême.	certificats doit être disponible à la piscine.
			Surveillez les athlètes dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Il doit y avoir un bateau de l'entraineur ou l'entraineuse par tranche de 9 débutants ou 18 élèves-rameurs expérimentés.
				Le conducteur ou la conductrice du bateau doit détenir une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance.
				L'instructeur ou l'instructrice/le superviseur ou la superviseure, dans un bateau motorisé, demeure à moins de 500 m de l'équipage durant toutes les pratiques sur l'eau.
				Un véhicule doit être disponible en cas d'urgence.



Radminton

				Sauminton
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et déterminer que leurs prises sont bonnes.  Le port d'une protection oculaire qui respecte les normes ASTM F803 ou l'équivalent est recommandé.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.  Si les installations ne permettent pas de jouer de façon sécuritaire (les limites de l'aire de jeu sont trop près des murs), modifiez les règles en conséquence.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement/la pratique des habiletés, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque athlète puisse s'élancer sans obstacle.  Les activités et les habiletés proposées doivent être modifiées selon l'âge et le niveau d'habileté des participants ou participantes.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves et respectées (p. ex. ne pas entrer sur un terrain utilisé).  Les élèves doivent cesser de jouer si un objet étranger se trouve sur le terrain.  Les partenaires doivent éviter de se faire face durant un échange.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise durant la première leçon.  Une surveillance générale est requise après la première leçon.  Une surveillance sur place est requise durant l'installation de l'équipement.



#### Balle molle – Balle rapide

La balle molle (p. ex. balle rapide) n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



### Balle molle Lob-Ball/Balle lente/Three Pitch

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être	Des vêtements et des chaussures	Assurez-vous que toutes les installations peuvent	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	Surveillance sur place.
facilement accessible.  Un dispositif de	appropriés doivent être portés.	être utilisées de façon sécuritaire.	Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	
communication activé (p. ex. un téléphone	Pas de crampons en métal ou en	L'aire de jeu extérieure doit :	La balle rapide n'est pas un jeu approprié pour les cours ordinaires.	
cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout	matière composée.  Crampons moulés seulement.	être inspectée     régulièrement pour     repérer tout débris ou	Les élèves doivent apprendre comment déposer ou relâcher le bâton après avoir frappé, pour éviter de le lâcher en cours d'élan.	
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Aucun bijou.	obstacle; • offrir une bonne	Pour le jeu de balle molle durant les cours ordinaires, le rôle du receveur ou de la receveuse est d'aller chercher la	
Les bâtons de bois ne sont pas fissurés. Tous les bâtons ont une bonne		<ul><li>adhérence;</li><li>être située loin des zones de circulation;</li></ul>	balle pour la rendre au lanceur ou à la lanceuse. Le receveur ou la receveuse arrière ne doit pas attraper un lancer manqué.	
prise. Les bâtons doivent		permettre une traction suffisante.	Les élèves qui ne sont pas au champ doivent rester sur le banc ou dans l'aire désignée du banc.	
respecter les règlements en vigueur de la NSA (National Slo-pitch Canada).		Le terrain de jeu ne doit jamais être situé près d'une route accessible sur laquelle un ou une élève pourrait courir.	Pour éviter les dangers reliés à un bâton qui aurait glissé des mains du frappeur ou de la frappeuse, les élèves qui ne sont pas au champ doivent demeurer loin derrière le rectangle du frappeur ou derrière un filet ou une clôture. (Ne pas mettre les doigts dans le filet.)	
Le receveur ou la receveuse doit porter un masque avec protègecou s'il ou elle joue en		Si plusieurs activités ont lieu simultanément, assurez-vous qu'une	Les élèves-arbitres ne doivent pas être derrière le marbre; ils doivent être derrière le lanceur ou la lanceuse, derrière le filet ou à l'extérieur des lignes de but.	
avant du filet. Si le receveur ou la receveuse		distance sécuritaire sépare celles-ci.	Utilisez une ligne d'engagement sur la ligne de troisième but.	



## Balle molle Lob-Ball/Balle lente/Three Pitch

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
se trouve derrière le filet, cet équipement n'est pas requis.  Utilisez une balle molle qui convient au niveau d'habileté des élèves.  Le frappeur ou la frappeuse dans le cercle d'attente, le préposé ou la préposée aux bâtons, les coureurs ou coureuses sur les sentiers et les élèves-entraineurs de buts doivent porter des casques avec oreillettes couvrant les deux oreilles.		Avant l'utilisation, les filets d'arrêt, les clôtures et les terrains doivent être inspectés par l'enseignant ou l'enseignante pour identifier les dangers. Tout danger doit être communiqué aux élèves.  Modifiez l'activité pour éviter les dangers (p. ex. délimiter les dangers avec des cônes, couvrir les trous dans la clôture avec un tapis).	<ul> <li>Tous les jeux au marbre doivent être des jeux forcés. Pas de toucher au marbre.</li> <li>Pas de glissement.</li> <li>Si vous jouez dans le gymnase, respectez les critères de sécurité suivants :</li> <li>Aucun bâton de balle molle, de baseball, d'aluminium, de bois ou de cricket n'est permis. Si vous utilisez un bâton, il doit être fait de mousse, de plastique ou d'un autre matériau à faible impact.</li> <li>Utilisez seulement des balles à faible impact, qui rebondissent peu et restent près du sol (p. ex. en matériau mou, en plastique, en papier, etc.).</li> <li>Assurez-vous que la taille du gymnase convient aux activités et que les murs ou l'estrade ne posent pas un risque pour la sécurité. Modifiez l'activité au besoin.</li> </ul>	
Lorsque le casque est muni d'une jugulaire, celle-ci doit être portée; sinon, le casque doit être de la bonne taille afin de rester en place sur la tête.  Un coussin double de premier but doit être utilisé.  Tous les buts doivent être correctement fixés au sol.			<ul> <li>Désignez les limites des activités à une distance sécuritaire des murs.</li> <li>Ne jouez à aucun jeu qui demande à l'élève de frapper pour franchir une grande distance.</li> <li>Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :</li> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	



## Balle molle Lob-Ball/Balle lente/Three Pitch

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Tout l'équipement non utilisé doit se trouver hors de l'aire de jeu.			I'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



			Ва	allon-balai
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les balais (règlementaires ou autres) doivent convenir à la taille et à l'âge des élèves. Vérifiez la présence de fissures ou d'éclats de bois.  Utilisez des filets de ballon-balai, des filets de hockey ou des cônes comme buts.  Utilisez un ballon en mousse, un ballon polyvalent ou un ballon de ballon-balai règlementaire.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les joutes de ballon-balai sur gazon, sur terrain pavé ou sur patinoire exigent que l'élève porte des vêtements qui conviennent aux conditions météorologiques.  Pas de patins.  Pour les joutes de ballon-balai sur glace, les chaussures doivent offrir une bonne adhérence (p. ex. souliers de ballon-balai).  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Ballon-balai sur d'autres surfaces  Le terrain pavé doit être exempt d'obstacles (p. ex. poteaux de ballon captif), de tennis ou de basketball).  Le terrain doit être exempt de plaques de glace.  Ballon-balai sur glace  La glace doit être exempte d'obstacles.  Avant de jouer au ballon-balai sur une surface glacée extérieure (p. ex. lac, étang), contactez les autorités locales pour vous assurer sans l'ombre d'un doute que la glace est assez épaisse pour que l'activité soit sécuritaire.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Le balai doit demeurer sous la taille en tout temps.  La zone de but s'étend sur 2 m (6 pi et 6 po) devant la ligne de but. Aucun élève ou balai ne doit franchir la zone de but, sauf le gardien ou la gardienne et son propre balai.  Seuls les jeux de ballon-balai sans contact sont permis.  L'activité et les règlements doivent être modifiés selon l'âge et les habiletés des élèves.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.	Une surveillance sur place est requise.



			Ba	Ilon-balai
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Équipement du gardien ou de la gardienne et des élèves pour jouer sur glace :			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).	
<ul> <li>un casque de hockey homologué CSA avec grille complète;</li> </ul>			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre par temps froids (p. ex. température, refroidissement éolien) et les méthodes pour prévenir les engelures et	
<ul> <li>des gants (p. ex. ballon-balai, hockey);</li> </ul>			l'hypothermie.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex.	
<ul> <li>des protège-tibias (p. ex. ballon-balai, hockey);</li> </ul>			asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
<ul> <li>une coquille ou pelvière;</li> </ul>				
des protège-coudes.				



		Ballon cl	nasseur
Vêtements/ Équipement Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Utilisez des objets souples (p. ex. ballons en mousse, éponges, ballons de plage, ballons peau d'éléphant, ballons polyvalents).  Tous les ballons doivent être bien gonflés.  Pas de sacs de fèves ou de disques volants rigides (p. ex. Frisbees).  L'équipement doit être exempt de rebords durs ou tranchants.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit être exempte de tout obstacle (p. ex. bureaux, chaises, pianos) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes donnant sur l'aire de jeu doivent être fermées.  Prévoyez assez d'espace pour tous les participants ou participantes.  Ballon chasseur à l'extérieur  Indiquez les limites du jeu aux élèves.  Les trous et les surfaces très inégales doivent être signalés à la direction.  Les dangers fixes (p. ex. poteaux de buts) doivent être marqués à l'aide de	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Déterminez des règlements concernant les contacts permis avec le ballon (p. ex. sous la taille).  Les élèves qui sont les cibles doivent rester debout.  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon le niveau d'habileté, l'âge et les installations/l'équipement disponibles.  Des zones de sécurité doivent être clairement définies à une distance sécuritaire des murs, des estrades et des obstacles.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme,	Les jeux de ballon chasseur requièrent une surveillance visuelle constante.  Une supervision sur place est requise pour les jeux de poursuite.



#### Baseball – Balle dure

Le baseball (p. ex. balle dure) n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible. Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible. Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire. Les surfaces de jeu et les aires environnantes doi vent être pourait lui faire percuter le mur ou l'estrade, des matelas protecteurs ou des coussinets doivent en de l'expresser de les intallations peuvent être vitilisées de façon sécuritaire. Les treuil servant à  Assurez-vous que toutes les installations peuvent être enseignées en suivant un ordre approprié. Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les peux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Seul un é formé peu un treuil r pour mon adisser l'es aires environnantes doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Si les installations ne permettent pas un jeu sécuritaire en utilisant les deux paniers latéraux dans un demi-gymnase (p. ex. présence de portes et de radiateurs sous les paniers, d'un mur près de la ligne de fond ou de paniers latéraux fixés au mur), modifiez les règlements doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Si les installations ne permettent pas un jeu sécuritaire en utilisant les deux paniers (p. ex. présence de portes et de radiateurs sous les paniers, d'un mur près de la ligne de fond ou de paniers latéraux fixés au mur), modifiez les règlements doivent être exemptes de tout obstacle.  Les activités et les règlements doivent être vielle soit intérieure ou est requisités enseignées.  Seul un a formé pet basketball portatifs ne doit pas se trouver sur le terrain			Basket	ball/Borden-ball/End-ball/Bal	lon au but
soins complète doit être facilement accessible. Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible. Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Lorsque le suivi d'un ou d'une élève pourrait lui faire percuter le mur ou l'estrade, des matelas protecteurs ou des coussinets doivent excevirite la zone en les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les coins et les rebords inférieurs d'un panneau rectangulaire doivent être recouverts de coussinets protecteurs. Les surfaces de jeu et les aires environnantes doivent être exemptes de tout obstacle. La surface de jeu, qu'elle soit intérieure ou extérieure, doit offrir une bonne adhérence. Le treuil servant à  les installations peuvent être discipcine de façon sécuritaire.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Si les installations ne permettent pas un jeu sécuritaire en utilisant les deux paniers latéraux dans un demi-gymnase (p. ex. présence de portes et de radiateurs sous les paniers, d'un mur près de la ligne de fond ou de paniers el satéraux fixés au mur), modifiez les règlements doivent être modifiés selon les habiletés enseignées.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Si les installations ne permettent pas un jeu sécuritaire en utilisant les deux paniers d'un mur près de la ligne de fond ou de paniers el satéraux fixés au mur), modifiez les règlements doivent être modifiés selon les habiletés des participants ou participantes.  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon les habiletés des participants ou participantes.  Les défendu de se pendre aux anneaux des systèmes de basketball portatifs.  La base des systèmes de basketball portatifs ne doit pas se trouver sur le terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les roubles médicaux (p. ex	Équipement		Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
déplacer le panneau vers le haut ou le bas ne doit pas être placé directement sous la structure murale de support.  Les matelas protecteurs qui recouvrent le mur doivent atteindre au moins 1,8 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe (maximum 10 cm [4 po] du plancher), et déplacer le panneau vers le haut ou le bas ne doit pas être placé directement sous la structure murale de support.  Lorsque l'adulte formé monte ou abaisse les pariere à l'aide de tet suit	Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Lorsque le suivi d'un ou d'une élève pourrait lui faire percuter le mur ou l'estrade, des matelas protecteurs ou des coussinets doivent recouvrir la zone en question.  Les matelas protecteurs qui recouvrent le mur doivent atteindre au moins 1,8 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe (maximum 10	Chaussures  Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les coins et les rebords inférieurs d'un panneau rectangulaire doivent être recouverts de coussinets protecteurs.  Les surfaces de jeu et les aires environnantes doivent être exemptes de tout obstacle.  La surface de jeu, qu'elle soit intérieure ou extérieure, doit offrir une bonne adhérence.  Le treuil servant à déplacer le panneau vers le haut ou le bas ne doit pas être placé directement sous la structure murale de support.  Lorsque l'adulte formé	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Si les installations ne permettent pas un jeu sécuritaire en utilisant les deux paniers latéraux dans un demi-gymnase (p. ex. présence de portes et de radiateurs sous les paniers, d'un mur près de la ligne de fond ou de paniers latéraux fixés au mur), modifiez les règlements de façon appropriée (p. ex. pas de lancers déposés).  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon les habiletés des participants ou participantes.  Il est défendu de se pendre aux anneaux des systèmes de basketball portatifs.  La base des systèmes de basketball portatifs ne doit pas se trouver sur le terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter	Surveillance sur



### Basketball/Borden-ball/End-ball/Ballon au but

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Lorsque l'estrade est située près de la ligne de fond, des matelas d'exercices doivent recouvrir les rebords de l'estrade et descendre vers le plancher.		Les douilles de plancher doivent avoir des couvercles.		
Les systèmes de basketball portatifs doivent être munis de poids internes qui les empêchent de basculer ou de bouger.				
Seul un adulte formé peut déplacer et installer les systèmes de basketball portatifs.				
La hauteur du panier réglable ne doit pas poser un risque pour la sécurité.				



### **Bateau-dragon**

Le bateau-dragon n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



			Course de fond/Course d'o	rientation
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avertis si les élèves vont courir à l'extérieur du terrain de l'école et, s'il y a lieu, le moyen de transport pour se rendre sur le site en question doit lour être indiqué	Une surveillance générale est requise.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	être portés. Aucun bijou qui pend.	sécuritaire.  Avant de parcourir le trajet de course de fond ou d'orientation pour la première fois, les enseignants ou enseignantes doivent le vérifier à la marche afin d'identifier les dangers potentiels.  Si le trajet de course de fond ou d'orientation est fait de gazon ou traverse un boisé, les enseignants ou enseignantes doivent en faire la vérification à la marche après une averse importante ou une violente tempête afin d'identifier les dangers potentiels.  Avant de prendre part à l'activité, les enseignants ou enseignantes doivent décrire le parcours aux	question doit leur être indiqué.  La longueur et la difficulté du trajet doivent convenir à l'âge et au niveau d'habiletés des participants ou participantes (p. ex. les élèves du primaire ne doivent pas se trouver hors de vue pour de longues périodes de temps).  Il faut inclure des périodes d'échauffement et de récupération appropriées.  Les élèves doivent connaître les règles de base de la sécurité routière.  Les élèves doivent courir deux par deux ou en groupes (p. ex. en utilisant le système de surveillance mutuelle).  L'utilisation d'un appareil audio est défendue (p. ex. MP3).  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  Ies conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  I'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Ratios pour la course de fond/course d'orientation à l'extérieur du terrain de l'école  • M-2e année 1:10;  • 3e-8e année 1:20.



			Course de fond/Course d'o	rientation
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
		élèves (p. ex. indiquer les endroits où il faut faire preuve de prudence).  Si le trajet utilise les trottoirs autour de l'école, assurez-vous que les élèves ne traversent pas d'intersections achalandées à moins d'être surveillés de près.  Obtenez la permission du propriétaire avant d'emprunter les sentiers privés.	Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Les enseignants ou enseignantes doivent connaître les élèves souffrant d'allergies (p. ex. aux abeilles).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



#### **Cricket/Variations du cricket**

#### (p. ex. Cricket Kanga/Cricket guichet/Cricket en continu)

Le jeu officiel de cricket n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Un ensemble officiel de Kanga Ball ou de l'équipement modifié, par exemple :  • balles en plastique de hockey-balle ou balles souples;  • battes en forme de palette;  • cônes pour le guichet.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le champ extérieur doit être exempt de débris et d'obstructions. Il doit aussi offrir une bonne adhérence.  La présence de trous et de surfaces inégales doit être signalée à la direction et aux élèves.  Pour les variations du cricket, la surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises, pianos) et offrir une bonne adhérence.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les balles bondissantes et les lancers intentionnels à la tête sont interdits.  Les élèves passifs doivent demeurer dans un endroit désigné, situé à une distance sécuritaire du batteur ou de la batteuse.  Le lanceur ou la lanceuse, debout derrière une ligne désignée, doit effectuer un lancer par en dessous ou faire rouler la balle (M-5° année) vers le guichet du batteur ou de la batteuse.  Les lancers en dessus avec bras tendu peuvent être effectués pour les élèves de la 6°-8° année.  Le gardien ou la gardienne de guichet doit se tenir à une distance sécuritaire derrière un frappeur ou une frappeuse.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Surveillance sur place requise.



#### **Cricket/Variations du cricket**

#### (p. ex. Cricket Kanga/Cricket guichet/Cricket en continu)

Le jeu officiel de cricket n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



## Crosse Intercrosse (balle molle)

Vêtements/ Équipement Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Pas d'équipement protecteur requis pour l'intercrosse (balle molle).  Masque facial requis pour le gardienne de but	ssurez-vous que toutes sinstallations peuvent tre utilisées de façon écuritaire.  a présence de trous et e surfaces très égales doit être gnalée à la direction et ux élèves.  e terrain de jeu doit firir suffisamment adhérence.  a surface de jeu térieure et ses nvirons doivent être xempts de tout postacle (p. ex. tables, naises) et offrir une dhérence suffisante.	Le jeu de crosse se joue sans contact seulement.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Mettez l'accent sur la responsabilité de l'élève concernant l'espace individuel.  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon l'âge et les habiletés des participants ou participantes.  Durant l'enseignement des habiletés à lancer et à attraper, prévoyez suffisamment d'espace pour permettre :  • aux élèves de s'élancer sans obstacle;  • aux équipes/groupes de ne pas se faire obstacle.  Pour empêcher tout contact, un périmètre de sécurité doit être établi loin des murs du gymnase ou de la clôture du terrain de jeux.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Surveillance sur place.



## Crosse Intercrosse (balle molle)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



			Crosse	sur gazon
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Crosses et balles pour la crosse sur gazon :  • crosses de bois ou métal avec bouts moulés;  • filets de mailles, de lanières ou de cuir doivent respecter les normes de l'Association canadienne de crosse (ACC).  Vérifiez la présence de fissures ou d'éclats sur les crosses en bois.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. des espadrilles).  Pas de crampons en métal.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit être exempte de tout débris ou obstacle.  La présence de trous et de surfaces très inégales doit être signalée à la direction et aux élèves.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon l'âge et les habiletés des participants ou participantes.  Le jeu de crosse au primaire se joue sans contact (contact physique, bâton contre bâton; bâton contre corps).  Pour empêcher tout contact, un périmètre de sécurité doit être établi loin des murs du gymnase ou de la clôture du terrain de jeux.  Durant l'enseignement des habiletés à lancer et à attraper, prévoyez suffisamment d'espace pour permettre:  • aux élèves de s'élancer sans obstacle;  • aux équipes/groupes de ne pas se faire obstacle.  Mettez l'accent sur la responsabilité de l'élève concernant l'espace individuel.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);	Une supervision visuelle constante est requise durant les premières leçons. Une supervision sur place est requise.



			Crosse	sur gazon
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Équipement du gardien ou de la gardienne de but :  • un casque de hockey			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
homologué CSA avec grille complète;			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
• un protège-cou;			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
• un plastron de gardien;			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger	
des gants de gardien de but;			contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des	
une culotte de gardien			vêtements appropriés).	
de but;			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à	
<ul> <li>une coquille ou une pelvière;</li> </ul>			suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
• des jambières.			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



				Curling
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les pierres fabriquées sous la surveillance du personnel de l'école ne doivent pas poser un risque pour la sécurité.  Les règlements du club de curling concernant l'équipement doivent être respectés (p.ex. le port de casques).	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les vêtements et les chaussures portés doivent convenir aux activités pratiquées par temps froid.  Des chaussures de curling munies d'une semelle antidérapante amovible sur le soulier glissant ou des souliers avec une semelle glissante amovible, ou une chaussure avec semelle recouverte de ruban sont nécessaires.  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Avant de jouer au curling sur une surface glacée extérieure (p. ex. lac, étang), contactez les autorités locales pour vous assurer sans l'ombre d'un doute que la glace est assez épaisse pour que l'activité soit sécuritaire.  La surface de curling doit être exempte d'obstacles et de fissures dangereuses.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité de curling à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Enseignez les règles de courtoisie et de sécurité avant de vous rendre sur la piste de curling. Tous les élèves de curling doivent respecter les règles de courtoisie.  Un enseignement hors glace, incluant les règles de sécurité, doit précéder l'enseignement sur glace.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Demandez aux élèves de ne pas passer par-dessus les pierres de curling, mais de marcher autour.  Demandez aux élèves de ne jamais soulever les pierres de curling, sauf pour effectuer un lancer.  Veillez à établir une routine sécuritaire pour retirer les pierres de la maison.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Surveillance sur place.



				Curling
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



### **Cyclisme**

Le cyclisme a lieu sur des surfaces pavées, p. ex. pistes cyclables, routes. Si l'activité de cyclisme comprend aussi un volet hors route, consultez la fiche d'activité Vélo de montagne.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés que l'activité de cyclisme se déroule à l'extérieur du terrain de l'école.	Une surveillance générale est requise.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les énoncés suivants concernent les vélos des élèves, même s'ils sont empruntés ou loués :  • l'équipement doit respecter les règlements internes locaux;  • l'élève doit inspecter son vélo et vérifier que les freins fonctionnent bien et que les pneus sont bien gonflés;  • la taille du vélo doit convenir au cycliste.	être portés.  Les vêtements ne doivent pas entraver le fonctionnement approprié de la chaine de bicyclette.  Les vêtements doivent convenir à l'activité de plein air.  Pas de chaussures à bouts ouverts ou de sandales.  Aucun bijou qui pend.	être utilisées de façon sécuritaire.  Choisissez le trajet attentivement et tenez compte de la surface de la route et de sa longueur, de l'inclinaison des pentes, de la fréquence de la circulation, de la complexité des intersections et des passages à niveau.  Avant de suivre un trajet pour la première fois avec les élèves, l'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure doit le parcourir afin de s'assurer qu'il est convenable et sécuritaire.	Un registre indiquant les noms des élèves et le trajet suivi doit être laissé à l'école, au soin du personnel approprié.  Les règles du Code de la route doivent être revues et respectées. Ceci comprend le protocole à suivre pour le cyclisme en groupe. <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/acts/m-17.htm">http://www.gnb.ca/0062/acts/acts/m-17.htm</a> Les sorties à vélo doivent se dérouler à la clarté du jour.  Mettez l'accent sur le contrôle du vélo.  Enseignez aux élèves le port correct du casque de vélo (p. ex. le front du casque doit reposer à la hauteur des sourcils).  Avant de quitter le terrain de l'école, les élèves doivent démontrer à l'enseignant ou l'enseignante/au superviseur ou à la superviseure les compétences suivantes : arrêt, changements de vitesse, virages, signalisation et dépassement.  Utilisez un système de groupe approprié (p. ex. le système de surveillance mutuelle).  L'activité de cyclisme pour les élèves de la M-5e année doit avoir lieu loin de la circulation (p. ex. parcs, pistes cyclables).  L'utilisation d'un appareil audio est défendue (p. ex. MP3).  Demandez aux participants ou participantes de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter les collisions.	2 superviseurs ou superviseures adultes sont requis pour toutes les activités de cyclisme. Un superviseur ou une superviseure reste à l'arrière du groupe et l'autre demeure à l'avant.  Le ratio de surveillance superviseurs/élèves est de :  • M-2e 1:6;  • 3e-5e 1:10;  • 6e-8e 1:15.  Un superviseur ou une superviseure doit être responsable d'administrer les premiers soins aux élèves blessés.



#### **Cyclisme**

Le cyclisme a lieu sur des surfaces pavées, p. ex. pistes cyclables, routes. Si l'activité de cyclisme comprend aussi un volet hors route, consultez la fiche d'activité Vélo de montagne.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Le port de casques de vélo bien ajustés, qui respectent les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes est obligatoire.  Le superviseur ou la superviseure doit transporter:  • une trousse de dépannage de cyclisme;  • une pompe;  • un appareil de signalisation (p. ex. un sifflet);  • une trousse de premiers soins.		Donnez aux élèves une carte routière ou des indications claires.  Obtenez la permission du propriétaire avant d'emprunter les sentiers privés.	La course à vélo n'est pas une activité appropriée durant les cours.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenircompte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique; l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  L'activité de cyclisme doit être annulée lors de mauvais temps.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Cette personne doit être présente jusqu'à la fin de l'activité.

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



	mantal		_
Vêter Équipement Chau	ssures Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  L'équipement électrique doit être en bon état et situé à une distance sécuritaire de l'activité.  Pas de bâtons rythmiques.	les installations per être utilisées de faction ses.  La surface de l'action ses environs (p. ex gymnase ou grand pièce) doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tab	approprié.  Enseignez aux élèves comment utiliser l'équipement de façon sécuritaire (p. ex. les rubans).  Modifiez les activités selon l'âge et les capacités des élèves, p. ex. les lancers d'équipement (cordes, rubans, cerceaux, etc.) doivent être faits à hauteur basse.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une supervision sur place est requise pour les activités rythmées. Une surveillance générale est requise pour la danse.

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



## Équitation – Anglaise/Western/Thérapeutique

Sentiers : Élèves de la 6<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> année seulement

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers	Vêtements	Assurez-vous que toutes	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés	Surveillance générale
soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé	appropriés pour l'équitation (p. ex. bottes avec talons, pantalons amples	les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire. Les carrières (intérieures	par écrit que leur enfant participe à une activité d'équitation. Les moyens de transport utilisés pour se rendre sur le site et l'importance du port des vêtements et de l'équipement appropriés doivent	Un enseignant ou une enseignante doit être sur place.
(p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.	ou extensibles).  Bombes bien ajustées avec jugulaire,	ou extérieures) doivent offrir suffisamment d'espace et une bonne adhérence. Elles doivent	aussi leur être communiqués.  Les instructeurs ou instructrices doivent connaître les élèves souffrant de troubles médicaux présentant un risque.	Une supervision sur place par un instructeur ou une instructrice qualifié est requise pour l'enseignement de base.
Assurez-vous que tout	homologuées BSI, ASTM ou SEI seulement.	être exemptes de dangers potentiels (p. ex. clôtures brisées,	Enseignez aux élèves les techniques sécuritaires de maniement et de monte des chevaux.	Après l'enseignement de base et sur les sentiers,
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Aucun bijou qui pend.	routes). La première leçon doit	Les élèves doivent respecter les règles établies concernant les carrières, le maniement des chevaux, les activités permises, etc.	une surveillance générale par un instructeur ou une
Sur les sentiers, un guide par groupe doit	Randonnée sur les sentiers	avoir lieu dans un endroit clôturé.	Discutez de la mise en œuvre du plan de mesures d'urgence avec le personnel de l'endroit visité.	instructrice qualifié est requise.
transporter une trousse de premiers soins.  Utilisez des chevaux qui	Chaussures appropriées (talon d'un demi-pouce au	Pour des lignes directrices supplémentaires concernant l'équitation	L'élève doit démontrer à un instructeur ou une instructrice d'équitation qualifié qu'il ou elle peut arrêter, tourner, rester en équilibre et contrôler sa	Certification de l'instructeur ou l'instructrice
conviennent aux débutantes.	minimum et deux pouces au	thérapeutique, voir les	monture avant de pouvoir aller sur les sentiers.	d'équitation
Utilisez un harnachement approprié et sécuritaire, bien ajusté au cheval.	maximum, pas de semelle plateforme).	normes d'évaluation des risques de l'ACET au www.cantra.ca	Les débutants ou débutantes doivent être supervisés par un employé des lieux compétent durant le maniement et l'harnachement du cheval ou du poney.	L'instructeur ou l'instructrice doit posséder un certificat de secourisme d'urgence
L'instructeur ou	Pour plus de renseignements		Un superviseur ou une superviseure doit tenir le cheval pendant que l'élève se met en selle ou ce	avec RCR.
l'instructrice doit ajuster l'harnachement (sangle, étriers) de chaque cavalier ou cavalière.	concernant les vêtements/souliers pour l'équitation thérapeutique, voir		dernier ou cette dernière doit utiliser un montoir.	Western Certificat récent du Canadian Equine Western Rider



## Équitation – Anglaise/Western/Thérapeutique

Sentiers : Élèves de la 6<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> année seulement

		Sentiers : Eleves de	ia 6°-6° année Seulement	
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Toutes les selles doivent être munies d'étriers de sécurité.  Les guides sur les sentiers doivent posséder :  • un système de communication pour toutes les randonnées sur les sentiers (p. ex. émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire activé);	les normes d'évaluation des risques de l'ACET au www.cantra.ca	Installations	<ul> <li>Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :</li> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> <li>la durée et l'intensité de l'activité physique.</li> </ul>	Preparation ou un certificat équivalent approuvé l'Association Équestre du Nouveau-Brunswick  Anglaise Certificat récent du Canadian Equestrian Federation English Rider Preparation Program ou d'Equine Canada English Instructor Program ou un certificat équivalent approuvé par
<ul><li>un sifflet;</li><li>une longe;</li><li>un couteau aiguisé;</li></ul>			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	l'Association Équestre du Nouveau-Brunswick Équitation thérapeutique
<ul> <li>un cure-pied;</li> <li>des bandes de cuir pour réparer l'harnachement.</li> </ul>			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir	Certificat canadien d'instructeur d'équitation thérapeutique (CTRI) Guides des sentiers
Pour des lignes directrices supplémentaires concernant l'équitation thérapeutique, voir les normes d'évaluation des risques de l'ACET au www.cantra.ca			l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Durant la randonnée sur les sentiers  Les élèves ne doivent pas descendre de leur monture durant la randonnée, à moins que la durée de celle-ci dépasse une heure. Dans ce cas, ils ou elles doivent absolument obtenir l'aide du ou de la guide des sentiers.	Certificat récent de l'Association of Riding Establishments ou un certificat équivalent approuvé par l'Association Équestre du Nouveau-Brunswick.



## Équitation – Anglaise/Western/Thérapeutique

Sentiers : Élèves de la 6<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> année seulement

	Sentiers : Eleves de la 6°-8° année seulement					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
			Durant la montée et la descente des pentes, le cheval doit rester au pas.	Ratios d'instructeurs ou d'instructrices		
			Il est défendu de monter un cheval sans selle.	Instructeur ou		
			En ce qui concerne l'équitation thérapeutique, l'accessibilité aux renseignements médicaux détaillés est primordiale.	instructrice/élève 1:1 pour la première leçon et l'équitation thérapeutique;		
			Pour des instructions supplémentaires concernant l'équitation thérapeutique, voir les normes d'évaluation des risques de l'ACET au www.cantra.ca	Instructeur ou instructrice/élève 1:5 après la première leçon.		
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Ratios pour la randonnée sur les sentiers (6°-8° année)		
			generale).	Toutes les randonnées pour les élèves de la 6°-8° année auront un ratio guide/élève de 1:5 avec au minimum 2 guides des sentiers pour plus de 5 élèves.		
				Pour de plus amples renseignements sur la surveillance concernant l'équitation thérapeutique, voir les normes d'évaluation des risques de l'ACET au www.cantra.ca		

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



Pour toutes activités d'escalade qui <u>dépassent 3 mètres</u>, le port de casques et l'utilisation de cordes d'escalade et de dispositif d'assurage est obligatoire. Les instructeurs ou instructrices doivent être certifiés.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Les chaussures et les vêtements portés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Cette fiche ainsi que la fiche de l'activité doivent être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité.	Consignes applicables à toutes les installations scolaires
Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  L'escalade pour les installations de moins de 3 mètres doit se faire sur une surface matelassée.  Si la hauteur augmente ou si l'angle d'escalade est plus difficile (p.ex.: blocs), l'épaisseur des matelas doit aussi être augmentée en conséquence.	convenir aux activités et aux conditions climatiques. Aucun gilet avec cordons. Aucune bague. Rien autour du cou (p. ex. colliers de cuir, nœuds). Les bracelets ou chainettes d'alerte médicale doivent être retenus par un ruban adhésif. Tout autre bijou posant un risque pour la sécurité doit être retiré ou retenu par un ruban adhésif.	sécuritaire.  La zone d'escalade doit convenir aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.  Tous les fournisseurs doivent respecter le Code national du bâtiment du Canada et tous les règlements internes applicables.  Tout équipement d'escalade doit être installé par un professionnel qualifié (p. ex. instructeur et/ou fournisseur).  L'installation initiale de l'équipement d'escalade, une fois terminée, doit être inspectée par le personnel qualifié. Par la suite, une inspection annuelle, menée par le	Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des activités d'escalades à risques élevés. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers.  Les élèves doivent être informés des risques que comporte chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.  Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.	Surveillance générale.  Il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital pour activités à l'extérieur du terrain de l'école.  Qualifications applicables à toutes les installations commerciales  Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés.  Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels d'escalade reconnus.



Pour toutes activités d'escalade qui <u>dépassent 3 mètres</u>, le port de casques et l'utilisation de cordes d'escalade et de dispositif d'assurage est obligatoire. Les instructeurs ou instructrices doivent être certifiés.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
<ul> <li>Épaisseur des matelas</li> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> <li>double densité 5 cm (2 po);</li> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> <li>Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié avant l'utilisation.</li> </ul>	Les cheveux longs doivent être recouverts ou attachés.	personnel qualifié pour effectuer cette tâche, est requise.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit. Les changements indiqués dans le rapport doivent être effectués.	Le programme doit absolument inclure un cours d'initiation pour tous les élèves.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les élèves doivent pouvoir choisir un défi selon leur niveau de confort.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).	Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.  Qualifications applicables aux installations scolaires permanentes  Les instructeurs ou instructrices des installations scolaires permanentes avec murs plus haut que 3 mètres doivent détenir un certificat récent (datant des trois dernières années), attestant qu'ils ont complété un atelier de formation couvrant précisément les activités d'escalade qu'ils enseignent.  Certification de secourisme  Au moins un instructeur ou une instructrice doit



Pour toutes activités d'escalade qui <u>dépassent 3 mètres</u>, le port de casques et l'utilisation de cordes d'escalade et de dispositif d'assurage est obligatoire. Les instructeurs ou instructrices doivent être certifiés.

	Vêtements/			
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Едарешен	Onlaussures		Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F concernant la foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	posséder un certificat de secourisme récent qui équivaut ou surpasse le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.  Ratios applicables à toutes les installations commerciales  Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade :  • le ratio instructeur ou instructrice/ élève ne doit pas excéder 1:12 (7e et 8e année);  • 1:8 (6e année ou plus jeunes);  • tout l'équipement d'escalade doit être vérifié par un instructeur ou une instructrice avant que l'élève quitte le sol;
				<ul> <li>site d'escalade :</li> <li>le ratio instructeur ou instructrice/ élève ne doit pas excéder 1:1: (7° et 8° année);</li> <li>1:8 (6° année ou plus jeunes);</li> <li>tout l'équipement d'escalade doit être vérifié par un instructeur ou une instructrice avant que</li> </ul>



Pour toutes activités d'escalade qui <u>dépassent 3 mètres</u>, le port de casques et l'utilisation de cordes d'escalade et de dispositif d'assurage est obligatoire. Les instructeurs ou instructrices doivent être certifiés.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				<ul> <li>les ratios instructeur ou instructrice/élève et équipement doivent respecter les ratios minimaux pour toutes les activités, p. ex. :</li> </ul>
				Voies montantes 7° et 8° année - 1:12 élèves
				Mur d'escalade 6º année et plus jeunes - 1:1 voie 7º et 8º année - 1:2 voies
				Blocs 6e année ou plus jeunes – 1:8 7e et 8e année – 1:12
				Tyrolienne 1:1 tyrolienne en fonction
				Parcours d'obstacles M à 3e année : obstacles bas seulement



Pour toutes activités d'escalade qui <u>dépassent 3 mètres</u>, le port de casques et l'utilisation de cordes d'escalade et de dispositif d'assurage est obligatoire. Les instructeurs ou instructrices doivent être certifiés.

Les activités d'escalade sous 3 mètres (p.ex. : mur d'escalade transversale) doivent se faire sur une surface matelassée.

	Vêtements/		Divise et consisues perticulières	
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année :
				<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 1 voie (avec assurage en moulinette);</li> </ul>
				<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 5 voies (avec assurage statique ou autoassurage);</li> </ul>
				<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 12 élèves.</li> </ul>
				7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année :
				<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 2 grimpeurs ou grimpeuses/ systèmes actifs (avec assurage en moulinette);</li> </ul>
			our connaître toutes les règles de sécurité	<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 5 élèves (avec assurage statique ou autoassurage).</li> </ul>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



(6e-8e année)

Pour les programmes d'escalade permettant aux élèves d'être assureurs ou assureuses.

Cette fiche n'inclut pas les voies montantes, les tyroliennes ou l'escalade de blocs à l'extérieur.

Consultez aussi la section Escalade - Généralités

Octi	Cette liche il inclut pas les voies montantes, les tyrollennes ou l'escalade de blocs à l'exterieur.  Consultez aussi la section Escalade – Généralités.						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance			
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement doit être de fabrication commerciale, conçu spécifiquement pour l'activité d'escalade en question et conforme à l'une des normes suivantes: UIAA, CE, NFPA, ULC, CSA, ASTM.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Aucun gilet avec cordons.  Aucun objet autour du cou que l'instructeur ou l'instructrice qualifié considère dangereux.  Aucun bijou.  Les bijoux d'alerte médicale (bracelet/collier) ne doivent pas être enlevés. Si un bijou d'alerte médicale présente un danger, il doit être recouvert de ruban adhésif.	Assurez-vous que tous les sites d'escalade de rocher sont des sites bien établis.  L'escalade doit avoir lieu sur un site:  • pour lequel la permission du propriétaire a été obtenue afin d'y enseigner l'escalade;  • reconnu par une source réputée en matière d'escalade de rocher (p. ex. guide de l'escalade de rocher, instructeur ou instructrice connu dans le domaine de l'escalade de rocher).  Si le site où se déroule l'activité présente des dangers (p. ex. chutes de roches, herbe à	Ces fiches d'activité doivent être remises au fournisseur de l'activité avant la tenue de celle-ci.  Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur ces fiches.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers (p. ex. comportement, langage).  Les élèves doivent être informés des risques que comporte chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.  Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.	Consignes applicables à toutes les installations  Un enseignant ou une enseignante et un instructeur ou une instructrice qualifié doivent être présents (sur les lieux) durant toutes les activités du programme.  Une supervision sur place par chacun ou chacune des instructeurs ou instructrices qualifiés est requise.  Une surveillance sur place est requise. Elle doit être effectuée par un enseignant ou une enseignante et un des instructeurs ou une des instructrices qualifiés qui doivent être présents pour tous les aspects de			



l'activité.

(6e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les cordes d'escalade doivent être compatibles avec le dispositif d'assurage utilisé et l'activité d'escalade.  Des casques de fabrication commerciale, conçus spécifiquement pour l'escalade, doivent être portés par tous les élèves présents sur le site d'escalade.  Le port d'un baudrier ou d'un cuissard d'escalade qui convient à l'âge ou à la taille du grimpeur ou de la grimpeuse est obligatoire.  Les dispositifs d'assurage doivent être reliés à l'aide d'un mousqueton à bague vissée pouvant supporter 22 kN/2 200		puce), les élèves doivent en être informés et savoir comment minimiser le risque de blessure. L'activité d'escalade doit convenir aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.	Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les élèves qui attendent leur tour pour grimper doivent :  • demeurer à une distance sécuritaire de la base de la montée ou;  • être retenus s'ils se trouvent à moins de 3 m (10 pi) du rebord supérieur de la falaise.  Un trajet de descente reconnu doit être utilisé pour atteindre le bas de la falaise.  Lorsque les élèves sont assureurs, les points suivants doivent être couverts durant un cours d'initiation avant de commencer l'escalade avec assurage en moulinette :  • le contenu du cours d'initiation doit être spécifique à l'escalade avec assurage en moulinette;  • le contenu du cours d'initiation doit être spécifique au dispositif d'assurage utilisé;	Si l'enseignant ou l'enseignante agit à titre d'instructeur ou d'instructrice d'escalade de rocher, il ou elle doit être accompagné d'un autre enseignant ou d'une autre enseignant ou d'une autre enseignante/ superviseur ou superviseure.  Une surveillance visuelle constante est requise lorsque les élèves grimpent.  Il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital.  Un instructeur ou une instructrice qualifié doit effectuer une vérification de sécurité auprès de tout élève qui quitte le sol; à la première session d'escalade, ainsi



(6e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
kg/4 945 lb lorsque des coinceurs à friction ou à cames sont utilisés.			le cours d'initiation doit comprendre l'enseignement et la pratique répétée :	qu'à toutes les sessions suivantes.
Les ancrages supérieurs doivent :			<ul> <li>de l'usage correct du baudrier;</li> <li>de l'usage correct des nœuds et des points d'attaches;</li> </ul>	Compétences de l'instructeur ou de l'instructrice
<ul> <li>être pourvus d'un minimum de 2 points distincts;</li> </ul>			<ul> <li>du concept d'escalade avec assurage en moulinette;</li> </ul>	Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer
<ul> <li>être pourvus de dispositifs de blocage;</li> </ul>			<ul> <li>de l'usage correct du dispositif d'assurage;</li> <li>des principes généraux d'assurage;</li> </ul>	et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle
<ul> <li>pouvoir soutenir une charge de 22 kN/2 200 kg/4 945 lb.</li> </ul>			<ul> <li>des procédures de descente;</li> <li>de la communication et du contrat entre grimpeur ou grimpeuse et assureur ou assureuse;</li> </ul>	ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels
Il doit être impossible pour les grimpeurs ou grimpeuses de dépasser les ancrages.			<ul> <li>des procédures pour réduire les risques d'éboulement.</li> <li>Les élèves doivent pouvoir choisir un défi avec lequel</li> </ul>	d'escalade reconnus.  Tous les instructeurs ou instructrices doivent être
L'ancrage inférieur doit comprendre un ancrage au sol combiné avec un baudrier d'assureur.			ils ou elles sont à l'aise.  Un instructeur ou une instructrice qualifié doit effectuer une vérification de sécurité auprès de tout élève qui quittera le sol.	âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.



(6e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les ancrages inférieurs doivent être pourvus d'un dispositif d'assurage relié à l'aide d'un mousqueton à bague vissée. Le système d'ancrage doit pouvoir supporter une charge de 10 kN/1 000 kg/2 240 lb.			Un compagnon ou une compagne d'assurage (lorsque les élèves sont assureurs) doit être inclus dans tous les systèmes d'assurage, en tout temps. Pour la plupart des systèmes conventionnels d'assurage en moulinette, le ratio de poids grimpeur/assureur est d'environ 1:1 en l'absence d'un ancrage au sol.  Il faut tenir compte du poids du grimpeur ou de la grimpeuse et de l'assureur ou l'assureuse pour déterminer le nombre de compagnons d'assurage requis dans un système non ancré au sol.  Ne jamais utiliser le corps d'une personne ou un système de contrepoids (p. ex. assurage à l'australienne) comme relais d'assurage.  Un système/une technique d'assurage qui empêchera le grimpeur ou la grimpeuse de tomber au sol si l'assureur ou l'assureuse devenait inapte doit être utilisé par tous les élèves-assureurs.  Un élève ne doit jamais être premier de cordée.  Pour les programmes d'escalade seulement  Un instructeur ou une instructrice qualifié doit expliquer clairement les règlements aux élèves avant de commencer l'activité d'escalade.	Ratios  Durant la première leçon : 1 instructeur ou instructrice d'escalade pour 2 voies actives. Le ratio total instructeur ou instructrice/élève pour l'escalade ne doit pas excéder 1:6.  Après la première leçon, si les sessions suivantes ont lieu dans des délais raisonnables :  1 instructeur ou instructeur ou instructrice d'escalade pour 3 voies actives.  Le ratio total instructeur ou instructrice/élève pour l'escalade ne doit pas excéder 1:6.  Pour les programmes d'escalade seulement  instructeur ou instructeur ou instructrice par activité d'assurage.



(6e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les élèves ne peuvent pas être assureurs ou assureuses, et, à moins d'être sous la supervision directe d'un instructeur ou d'une instructrice, les élèves ne peuvent pas:  • enfiler seuls leur baudrier ou aider les autres à le faire;  • faire leurs propres nœuds ou ceux des autres.	Pour les clubs intramuros qui fréquentent des sites extérieurs gérés par un fournisseur d'activités d'escalade, tous les ratios indiqués plus haut doivent être respectés durant les trois premières visites (minimum de 16 heures) qui ont lieu dans des délais raisonnables. Après trois visites distinctes (minimum de 16 heures au total):  • un instructeur ou une instructrice doit faire une vérification d'assurage pour chaque élève;  • une supervision sur place par l'instructeur ou l'instructrice est requise;



(6e-8e année)

Pour les programmes d'escalade permettant aux élèves d'être assureurs ou assureuses.

Cette fiche n'inclut pas les voies montantes, les tyroliennes ou l'escalade de blocs à l'extérieur.

Consultez aussi la section Escalade – Généralités.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				<ul> <li>le ratio enseignant ou enseignante/ élève doit être de 1:16.</li> </ul>
				Certificat de secourisme
				Au moins un instructeur ou une instructrice doit posséder un certificat de secourisme récent qui
				équivaut ou surpasse le certificat de secourisme
				d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial Noter : Cette fiche s'applique à la plupart des murs d'escalade que l'on retrouve dans les écoles.

Les élèves grimpent des murs plutôt bas (moins de 3 mètres), sans cordes, protégés par des matelas.

	ements/			
Equipernent Chau	ussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  L'escalade doit se faire sur une surface matelassée. Si la hauteur augmente ou si l'angle d'escalade est plus difficile, l'épaisseur des matelas doit aussi être augmentée en	ussures et ments les in être sécules ilet avec les d'alerte et doivent nus par un alhésif. re bijou in risque sécurité doit é ou retenuluban Assules les iles ilet avec les d'alerte et doivent nus par un alhésif. re bijou in risque sécurité doit d'escinsta profe (p. e	surez-vous que toutes installations peuvent e utilisées de façon curitaire.  zone d'escalade doit avenir aux capacités, âge et à la taille des ves.  e ligne à 3 mètres sol doit être tracée clairement visible cur tous les élèves et reillants ou reillants.  us les fournisseurs vent respecter le de du bâtiment du nada et tous les lements internes olicables.  ut équipement scalade doit être tallé par un fessionnel qualifié ex. instructeur et/ou rnisseur).	Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.  Le programme doit absolument inclure un cours d'initiation pour tous les élèves.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les élèves doivent pouvoir choisir un défi selon leur niveau de confort.  L'escalade de blocs doit avoir lieu dans des endroits désignés à cette fin seulement.  Consignes applicables pour les installations permanentes dans les écoles ou dans un endroit commercial:  • M-2e année: la taille ne doit pas dépasser 2 mètres audessus du sol;  • 3e-5e année: la taille ne doit pas dépasser 2,5 mètres audessus du sol;  • 6e-8e année: la taille ne doit pas dépasser 3 mètres audessus du sol.  Ces lignes doivent être tracées et clairement visible pour chaque niveau.	Consignes applicables à toutes les installations scolaires Surveillance générale. Un enseignant ou une enseignante n'a pas besoin de certification pour cette hauteur. Qualifications applicables à toutes les installations commerciales Un enseignant ou une enseignante doit être présent (sur les lieux) durant toutes les activités du programme.



Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial Noter : Cette fiche s'applique à la plupart des murs d'escalade que l'on retrouve dans les écoles.

Les élèves grimpent des murs plutôt bas (moins de 3 mètres), sans cordes, protégés par des matelas. Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
<ul> <li>Épaisseur des matelas</li> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> <li>double densité 5 cm (2 po);</li> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> <li>Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié avant l'utilisation.</li> </ul>	Les cheveux longs doivent être recouverts ou attachés.	L'installation initiale de l'équipement d'escalade, une fois terminée, doit être inspectée par le personnel qualifié. Par la suite, une inspection annuelle, menée par le personnel qualifié pour effectuer cette tâche, est requise.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit. Les changements indiqués dans le rapport doivent être effectués.	Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels d'escalade reconnus.  Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.  Les élèves formés qui démontrent les



Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial Noter : Cette fiche s'applique à la plupart des murs d'escalade que l'on retrouve dans les écoles.

Les élèves grimpent des murs plutôt bas (moins de 3 mètres), sans cordes, protégés par des matelas. Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				habiletés d'instruction requises et qui sont âgés de 16 ans et plus peuvent aider l'instructeur ou l'instructrice dans sa tâche, s'ils sont sous la supervision directe d'un enseignant instructeur qualifié.
				Il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital pour activités à l'extérieur du terrain de l'école.
				Certification de secourisme
				Au moins un instructeur ou une instructrice doit posséder un



Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial Noter : Cette fiche s'applique à la plupart des murs d'escalade que l'on retrouve dans les écoles.

Les élèves grimpent des murs plutôt bas (moins de 3 mètres), sans cordes, protégés par des matelas. Voir Escalade - Généralités

Chaussures			
Onaucour co	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			certificat de secourisme récent qui équivaut ou surpasse le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.
			Ratios applicables à toutes les installations commerciales
			1 instructeur ou instructrice pour 12 élèves.
			Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade, voir la section Escalade – Généralités.
	Consultor quasi		Consultar quasi las sections gránárales neus conspitra toutos los vàules de cácuritá

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

		1011 <b>=</b> 00010		
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement doit être de fabrication commerciale, conçu spécifiquement pour l'activité d'escalade en question et conforme à l'une des normes suivantes : UIAA, CE, NFPA, ULC, CSA, ASTM.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Aucun gilet avec cordons.  Aucune bague.  Rien autour du cou (p. ex. colliers de cuir, nœuds).  Les bracelets ou chainettes d'alerte médicale doivent être retenus par un ruban adhésif.  Tout autre bijou posant un risque pour la sécurité doit être retiré ou retenu par un ruban adhésif.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le mur d'escalade doit convenir aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.  Tous les fournisseurs doivent respecter le Code du bâtiment du Canada et tous les règlements internes applicables.  Tout équipement d'escalade doit être installé par un professionnel qualifié (p. ex. instructeur et/ou fournisseur).  L'installation initiale de l'équipement d'escalade, une fois terminée, doit être inspectée par le personnel qualifié. Par la suite, une inspection annuelle, menée par le	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers.  Les élèves doivent être informés des risques que comporte chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.  Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.  Lorsque les élèves sont assureurs ou assureuses, les points suivants doivent être couverts durant un cours d'initiation avant de commencer l'escalade avec assurage en moulinette :  • le contenu du cours d'initiation doit être spécifique à l'escalade avec assurage en moulinette;	Consignes applicables à toutes les installations (incluant les écoles)  Surveillance générale par l'enseignant ou l'enseignante est requise.  Une surveillance sur place par un instructeur ou une instructrice qualifié est requise.  Il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital pour les installations à l'extérieur du terrain de l'école.



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les cordes d'escalade doivent être compatibles avec le dispositif d'assurage utilisé et l'activité d'escalade.  Des casques de fabrication commerciale, conçus spécifiquement pour l'escalade, doivent être portés par tous les élèves qui ne sont pas au sol.  Le port d'un baudrier ou d'un cuissard d'escalade qui convient à l'âge ou à la taille du grimpeur ou de la grimpeuse est obligatoire. Les boucles doivent être doublées – la ceinture de nylon passe dans la boucle et revient sur elle-même.  Les dispositifs d'assurage doivent être reliés à l'aide d'un mousqueton à bague vissée pouvant supporter 22 kN/2 200 kg/4 945 lb	Les cheveux longs doivent être recouverts ou attachés.	personnel qualifié pour effectuer cette tâche, est requise.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit. Les changements indiqués dans le rapport doivent être effectués.	<ul> <li>le contenu du cours d'initiation doit être spécifique au dispositif d'assurage utilisé;</li> <li>le cours d'initiation doit comprendre l'enseignement et la pratique répétée : <ul> <li>de l'usage correct du baudrier;</li> <li>de l'usage correct des nœuds et des points d'attaches;</li> <li>du concept d'escalade avec assurage en moulinette;</li> <li>de l'usage correct du dispositif d'assurage;</li> <li>des principes généraux d'assurage;</li> <li>des procédures de descente;</li> <li>de la communication et du contrat entre grimpeur ou grimpeuse et assureur ou assureuse.</li> </ul> </li> <li>Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.</li> <li>Les élèves doivent pouvoir choisir un défi selon leur niveau de confort.</li> <li>Un instructeur ou une instructrice qualifié (consultez la section concernant la surveillance pour connaître la définition de « qualifié ») doit effectuer une vérification de sécurité auprès de tout élève qui quittera le sol.</li> </ul>	Qualifications applicables à toutes les installations commerciales (incluant les écoles)  Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels d'escalade reconnus.  Les instructeurs ou instructrices doivent détenir un certificat récent (datant des 3 dernières années),



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
lorsque des coinceurs à friction ou à cames sont utilisés.			Un compagnon ou une compagne d'assurage (lorsque les élèves sont assureurs ou assureuses) doit être inclus dans tous les systèmes d'assurage, en tout temps.	attestant qu'ils ont complété un atelier de formation
Pour tous les murs intérieurs, des matelas (p. ex. matelas à Velcro, matelas de lutte) doivent			Il faut tenir compte du poids du grimpeur ou de la grimpeuse et de l'assureur ou l'assureuse pour déterminer le nombre de compagnons d'assurage requis dans un système non ancré au sol.	couvrant précisément les activités d'escalade qu'ils enseignent.
être placés aux endroits d'ascension et de descente.			Ne jamais utiliser le corps d'une personne comme relais d'assurage.	Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés
Épaisseur des matelas			Un système/une technique d'assurage qui empêchera le grimpeur ou la grimpeuse de tomber au sol si l'assureur	d'au moins 18 ans pour occuper leur
mousse à liaisons transversales 5 cm (2)			ou l'assureuse devenait inapte doit être utilisé par tous les élèves-assureurs.	poste ou enseigner le cours d'initiation.
po); • mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);			Les ancrages au sol doivent être reliés à un baudrier à moins d'être spécifiquement installés pour l'escalade et conformes aux normes reconnues (voir la liste d'équipement).	Les élèves formés qui démontrent les habiletés d'instruction requises
<ul> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> </ul>			Un élève ne doit jamais être premier de cordée.	et qui sont âgés de 16 ans et plus
• double densité 5 cm (2			Pour les programmes d'escalade seulement	peuvent aider
po); • des matelas qui offrent un compactage			Un instructeur ou une instructrice qualifié doit expliquer clairement les règlements aux élèves avant de commencer l'activité d'escalade.	l'instructeur ou l'instructrice dans sa tâche, s'ils sont sous la supervision directe
équivalent selon le fabricant.			Il n'est pas permis aux élèves :  • d'être assureurs ou assureuses;	d'un enseignant instructeur qualifié.



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
		d'enfiler seuls leur baudrier ou d'aider les autres à le faire;	Certification de secourisme
		de faire leurs propres nœuds ou ceux des autres.	Au moins un instructeur ou une
		Seul un instructeur ou une instructrice qualifié peut se charger de l'assurage, de l'ajustement des baudriers et des nœuds.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	instructrice doit posséder un certificat de secourisme récent qui équivaut ou surpasse le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.
			Ratios applicables à toutes les installations commerciales
			Les ratios instructeur ou instructrice/élève et équipement doivent respecter les ratios minimaux pour toutes les activités, p. ex. :
			Chaussures    Installations   Règles et consignes particulières     d'enfiler seuls leur baudrier ou d'aider les autres à le faire;   de faire leurs propres nœuds ou ceux des autres.   Seul un instructeur ou une instructrice qualifié peut se charger de l'assurage, de l'ajustement des baudriers et des nœuds.   Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
combinaison baudrier et sol.				Mur d'escalade 6º année et plus
Les ancrages inférieurs doivent être pourvus d'un dispositif d'assurage relié				jeunes - 1:1 voie 7e et 8e année - 1:2 voies
à l'aide d'un mousqueton à bague vissée pouvant supporter une charge de 10 kN/1 000 kg/2 240 lb.				Blocs 6e année ou plus jeunes – 1:8 7e et 8e année – 1:12
Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié avant l'utilisation.				Ratios pour les clubs d'escalade intramuros
				Pour les clubs intrascolaires de 7e et 8e année (p. ex. clubs d'escalade en milieu artificiel) qui fréquentent un lieu commercial, tous les ratios indiqués plus haut doivent être
				respectés durant les trois premières visites (minimum de
				6 heures au total) qui auront lieu dans des délais raisonnables.



#### Installation portative ou permanente à l'école, installation permanente dans un endroit commercial

Quand les élèves grimpent des murs à plus de 3 mètres, ils doivent être sécurisés par des cordes, des baudriers et des dispositifs d'assurage. Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Après trois visites distinctes (minimum de 6 heures au total) :
				<ul> <li>un instructeur ou une instructrice doit faire une vérification d'assurage pour chaque élève;</li> </ul>
				<ul> <li>un professionnel d'escalade doit effectuer une surveillance sur place;</li> </ul>
				1 instructeur ou instructrice pour 12 élèves.
				Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade, voir la section Escalade – Généralités.

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



#### Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4e à 6e année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7e et 8e année : L'escalade et l'assurage sont permis.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Aucun gilet avec cordons.  Aucune bague.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les activités du parcours d'obstacles doivent être adaptées aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.  Tous les obstacles du	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.	Consignes applicables à la surveillance générale de toutes les installations (incluant les écoles)  Un enseignant ou une enseignante et un instructeur ou une instructrice qualifié doivent être présents (sur les lieux) durant toutes les activités du programme.
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement doit être de fabrication commerciale, conçu spécifiquement pour l'activité d'escalade en question et conforme à au moins l'une des normes suivantes : UIAA,	Rien autour du cou (p. ex. colliers de cuir, nœuds).  Les bracelets ou chainettes d'alerte médicale doivent être retenus par un ruban adhésif.  Tout autre bijou posant un risque pour la sécurité doit	parcours doivent être installés par un professionnel des parcours d'obstacles qualifié ou inspectés annuellement par des professionnels de la sécurité, tel qu'indiqué dans l'édition la plus récente de The Association for Challenge Course Technology (ACCT) Challenge	Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers.	Il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital.  Surveillance générale par un enseignant ou une enseignante.  Une surveillance sur place par un instructeur ou une instructrice qualifié est requise.



#### Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4° à 6° année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7° et 8° année : L'escalade et l'assurage sont permis.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
CE, NFPA, ULC, CSA, ASTM.  Les cordes d'escalade doivent être compatibles avec le dispositif d'assurage utilisé et l'activité d'escalade.  Des casques de fabrication commerciale, conçus spécifiquement pour l'escalade, doivent être portés par tous les élèves qui ne sont pas au sol ou qui se trouvent sous l'activité en cours.  Le port d'un baudrier ou d'un cuissard d'escalade qui convient à l'âge et à la taille du grimpeur ou de la grimpeuse est obligatoire.	être retiré ou retenu par un ruban adhésif. Les cheveux longs doivent être recouverts ou attachés.	Course Standards ou l'équivalent.  Tous les obstacles du parcours doivent respecter les normes ACCT Challenge Course Standards en vigueur au moment de l'installation.  Tous les obstacles du parcours doivent être inspectés chaque année par un professionnel des parcours d'obstacles qualifié qui utilise la plus récente édition des normes ACCT.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit selon les normes ACCT Challenge Course Standards.	Les élèves doivent être informés des risques que comporte chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.  Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.  Le site doit être pourvu d'un manuel des politiques et procédures écrit pour la gestion et l'opération de toutes les activités du parcours d'obstacles. Ce manuel doit comprendre un plan de mesures d'urgence conforme aux normes ACCT Challenge Course Standards en vigueur.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  L'activité et les techniques présentées doivent être choisies selon les habiletés enseignées.  Elles doivent convenir au stade de développement et au niveau d'expérience des élèves.	Qualifications applicables à toutes les installations (incluant les écoles)  Tous les instructeurs ou instructrices doivent détenir un certificat récent datant des trois dernières années) prouvant qu'ils ont été formés avec succès par une entreprise de formation de professionnels des parcours d'obstacles agréée et reconnue.  Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles



#### Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4° à 6° année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7° et 8° année : L'escalade et l'assurage sont permis.

7° et 6° année : L'escalade et l'assurage sont permis.						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
Les dispositifs d'assurage doivent être reliés à l'aide d'un mousqueton à bague vissée pouvant supporter 22 kN/2 200 kg/4 945 lb lorsque des coinceurs à friction ou à cames sont utilisés.  Le parcours d'obstacles doit être pourvu d'une trousse de premiers soins accessible.  Pour toutes installations intérieures, des matelas (p. ex. matelas à Velcro, matelas de lutte) doivent être placés aux endroits d'ascension et de descente.		Les changements et l'entretien nécessaires indiqués dans le rapport doivent être effectués.  Tous les obstacles du parcours doivent être inspectés par le personnel qualifié avant l'utilisation.  Le parcours d'obstacles doit être géré et utilisé selon les normes ACCT standards les plus récentes. Celles-ci comprennent la nomination d'un gérant ou d'une gérante de parcours d'obstacles qui est responsable de superviser le personnel et les activités du parcours d'obstacles.	Les élèves doivent pouvoir choisir un défi selon leur niveau de confort.  Lorsque les élèves sont assureurs ou assureuses, les points suivants doivent être couverts durant un cours d'initiation avant de commencer l'escalade avec assurage en moulinette:  • le cours doit couvrir spécifiquement le parcours d'obstacles en question;  • le cours doit couvrir spécifiquement le dispositif d'assurage utilisé;  • le cours doit comprendre l'enseignement et la pratique répétée:  o de l'usage correct du baudrier;  de l'usage correct des nœuds et des points d'attaches;  du concept d'escalade avec assurage en moulinette;  de l'usage correct du dispositif d'assurage;	définies par un professionnel des parcours d'obstacles reconnu.  Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.  Les personnes formées qui démontrent les habiletés d'instruction requises et qui sont âgées de 16 ans et plus peuvent aider l'instructeur ou l'instructrice dans sa tâche, si elles sont sous la supervision directe d'un instructeur ou d'une instructrice qualifié.  Certification de secourisme  Au moins un instructeur ou une instructrice doit posséder un certificat de secourisme récent qui équivaut ou		



#### Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4e à 6e année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7e et 8e année : L'escalade et l'assurage sont permis.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
<ul> <li>Épaisseur des matelas</li> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> <li>double densité 5 cm (2 po);</li> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> <li>Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié en matière de cordes/parcours d'obstacles avant l'utilisation.</li> </ul>		Le parcours d'obstacles doit être utilisé selon les recommandations les plus récentes du professionnel des parcours d'obstacles.	<ul> <li>des principes généraux d'assurage à l'aide du dispositif utilisé;</li> <li>des procédures de descente à l'aide du dispositif utilisé;</li> <li>de la communication et du contrat entre grimpeur ou grimpeuse et assureur ou assureuse.</li> <li>Un instructeur ou une instructrice qualifié doit effectuer une vérification du baudrier, de la corde et du dispositif d'assurage de chaque élève avant qu'il ou elle ne quitte le sol.</li> <li>Le système d'assurage utilisé, incluant le dispositif d'assurage, doit être installé et recommandé par un professionnel des parcours d'obstacles qualifié.</li> <li>Lorsque les élèves sont assureurs ou assureuses, un système/une technique qui empêchera le grimpeur ou la grimpeuse de tomber au sol si un membre de l'équipe d'assurage devenait inapte doit être ajouté.</li> </ul>	surpasse le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.  Ratios : Applicables à tous les parcours d'obstacles  M-3° année  • Obstacles bas seulement.  4° à la 6° année  • 1 instructeur ou instructrice pour 1 voie (avec assurage en moulinette);  • 1 instructeur ou instructrice pour 5 voies avec assurage statique ou autoassurage.  7° et 8° année  1 instructeur ou instructrice pour 2 grimpeurs ou grimpeuses/ systèmes actifs avec assurage statique ou autoassurage;



#### Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4° à 6° année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7° et 8° année : L'escalade et l'assurage sont permis.

Équi	pement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Il faut tenir compte du poids du grimpeur ou de la grimpeuse et de l'assureur ou de l'assureuse pour déterminer le nombre de compagnons d'assurage requis dans un système non ancré au sol. Pour la plupart des systèmes conventionnels d'assurage en moulinette, le ratio de poids grimpeur/assureur est d'environ 1:1.  Vous devez disposer d'une méthode permettant de venir en aide à un grimpeur ou une grimpeuse fatigué/pris (p. ex. échelle, échafaud, assurage en moulinette).  Une boisson empêchant la déshydratation doit être accessible.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation.	<ul> <li>1 instructeur ou instructrice pour 5 voies avec assurage statique ou autoassurage.</li> <li>Après le cours d'initiation, les ratios indiqués ci-dessus doivent être maintenus.</li> <li>Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade :</li> <li>le ratio instructeur ou instructrice/ élève ne doit pas excéder 1:12 (7° et 8° année);</li> <li>1:8 (6° année ou plus jeunes);</li> <li>un instructeur ou une instructrice qualifié doit effectuer une vérification de sécurité auprès de tout élève qui quitte le sol; à la</li> </ul>



## Escalade – Cordes/Parcours d'obstacles Installation permanente dans un endroit commercial, installation permanente à l'école

Les élèves participent à une série d'activités en travaillant en groupes de façon autonome ou en relevant des défis personnels près du sol ou suspendus dans les airs.

Maternelle à la 3<sup>e</sup> année : Obstacles bas seulement. Un parcours d'obstacles bas ne nécessite pas de système d'assurage à corde pour empêcher la chute du grimpeur ou de la grimpeuse et pour la plupart des éléments du parcours d'obstacles, seul le parage du grimpeur ou de la grimpeuse est nécessaire.

4° à 6° année : Escalade seulement. Il n'est pas permis aux élèves d'être assureurs ou assureuses. 7° et 8° année : L'escalade et l'assurage sont permis.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				première session d'escalade, ainsi qu'à toutes les sessions suivantes.
				Si un instructeur ou une instructrice surveille deux activités durant lesquelles un élève est assureur, la première activité doit cesser pendant que les vérifications de sécurité pour la deuxième activité sont effectuées.
				Si un obstacle élevé du parcours est utilisé, un minimum de 2 instructeurs ou instructrices doivent être présents.
				Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade, voir <b>Escalades – Généralités.</b>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



Les élèves descendent ou se déplacent à l'horizontal le long d'une corde ou d'un câble fixe suspendu. 4e et 8e année seulement.

	4 et o' année seulement.					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.	Consignes applicables à la surveillance générale des installations		
communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes	Aucun gilet avec cordons. Aucune bague.	La zone d'escalade doit convenir aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.	Un enseignant ou une enseignante et un instructeur ou une		
les activités, partout où elles ont lieu. Assurez-vous que tout	Rien autour du cou (p. ex. colliers de cuir, nœuds).	Tous les fournisseurs doivent respecter le Code national du	Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.	instructrice qualifié doivent être présents (sur les lieux) durant toutes les activités du		
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Les bracelets ou chainettes d'alerte médicale doivent être retenus par un	bâtiment du Canada et tous les règlements internes applicables.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.	programme.  Il faut avoir accès à un moyen de transport		
Tout l'équipement doit être de fabrication commerciale, conçu spécifiquement pour l'activité d'escalade en	ruban adhésif.  Tout autre bijou posant un risque pour la sécurité doit	Tout équipement d'escalade doit être installé par un professionnel qualifié (p. ex. instructeur ou	Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers.	approprié pour conduire un élève blessé à l'hôpital. Une supervision sur		
question et conforme à l'une des normes suivantes : UIAA, CE, NFPA, ULC, CSA, ASTM.	être retiré ou retenu par un ruban adhésif.	fournisseur).  L'installation initiale de l'équipement d'escalade,	Les élèves doivent être informés des risques que comporte chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.	place par chacun des instructeurs ou instructrices qualifiés est requise.		
Les cordes/câbles doivent être compatibles avec l'activité d'escalade	Les cheveux longs doivent être recouverts ou attachés.	une fois terminée, doit être inspectée par le personnel qualifié. Par la suite, une inspection	Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.			
choisie.	allacites.	annuelle, menée par le	Un système et une technique reconnus par l'industrie professionnelle d'escalade doivent être utilisés.			



Les élèves descendent ou se déplacent à l'horizontal le long d'une corde ou d'un câble fixe suspendu. 4e et 8e année seulement.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Il doit y avoir 2 poulies simples ou une poulie double.  Des casques de fabrication commerciale, conçus spécifiquement pour l'escalade, doivent être portés par tous les élèves qui ne sont pas au sol.  Le port d'un baudrier ou d'un cuissard d'escalade qui convient à l'âge ou à la taille du grimpeur ou de la grimpeuse est obligatoire.  La base de l'échafaud doit être complètement recouverte de matelas d'une épaisseur minimale de 50 cm (20 po), OU un autre instructeur ou une autre instructrice doit se		personnel qualifié pour effectuer cette tâche, est requise.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit.  Les changements indiqués dans le rapport doivent être effectués.	Un système doit être en place pour empêcher le participant ou la participante d'entrer en contact avec le sol durant son déplacement le long de la corde/du câble installé.  Un système d'arrêt doit être ajouté à la tyrolienne pour empêcher tout contact avec les ancrages inférieurs.  L'activité et les techniques présentées doivent être choisies selon les habiletés enseignées. Elles doivent convenir au stade de développement et au niveau d'expérience des élèves.  Les élèves doivent avoir reçu une formation préalable et de l'expérience en assurage.  Le programme doit absolument inclure un cours d'initiation pour tous les élèves. Le cours d'initiation doit :  • être spécifique à l'endroit utilisé;  • couvrir spécifiquement le système utilisé;  • comprendre l'enseignement et la pratique répétée :  o de l'usage correct du baudrier;  o de l'usage correct des poulies, de l'équipement	Compétences de l'instructeur ou l'instructrice  Les instructeurs ou instructrices doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels d'escalade reconnus.  Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.  Les élèves formés qui
trouver sur l'échafaud et des matelas (matelas à Velcro, matelas de lutte) doivent recouvrir les points de descente.			et des points d'attache;  o d'une méthode sécuritaire pour atteindre le système suspendu;	démontrent les habiletés d'instruction requises et qui sont âgés de 16 ans et plus peuvent aider



Les élèves descendent ou se déplacent à l'horizontal le long d'une corde ou d'un câble fixe suspendu.

4º et 8º année seulement.

4° et 8° année seulement.						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
<ul> <li>Épaisseur des matelas</li> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> <li>double densité 5 cm (2 po);</li> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> <li>Les ancrages supérieurs doivent être pourvus de 2 points distincts et de dispositifs de blocage. Ils doivent pouvoir soutenir une charge de 22 kN/2 200 kg/4 500 lb.</li> <li>Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié avant l'utilisation.</li> </ul>			<ul> <li>d'une méthode sécuritaire pour descendre du système suspendu;</li> <li>d'une méthode sécuritaire pour passer du système suspendu au dispositif antichute.</li> <li>Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.</li> <li>Les élèves doivent pouvoir choisir un défi selon leur niveau de confort.</li> <li>Un instructeur ou une instructrice qualifié doit effectuer une vérification de sécurité auprès de tout élève qui quittera le sol.</li> <li>Les élèves doivent être reliés à un assureur ou une assureuse lorsqu'ils grimpent l'échafaud de départ.</li> <li>Un compagnon ou une compagne d'assurage (lorsque les élèves sont assureurs) doit être inclus dans tous les systèmes d'assurage, en tout temps.</li> <li>Il faut tenir compte du poids du grimpeur ou de la grimpeuse et de l'assureur ou de l'assureuse pour déterminer le nombre de compagnons d'assurage requis dans un système non ancré au sol.</li> <li>Ne jamais utiliser le corps d'une personne comme relais d'assurage.</li> </ul>	l'instructeur ou l'instructrice dans sa tâche, s'ils ou elles sont sous la supervision directe d'un enseignant instructeur qualifié.  Certificat de secourisme  Au moins un instructeur ou une instructrice doit posséder un certificat de secourisme récent qui équivaut ou surpasse le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.  Ratio  1 instructeur ou instructrice pour chaque tyrolienne active.  Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade, voir Escalades - Généralités.		



Les élèves descendent ou se déplacent à l'horizontal le long d'une corde ou d'un câble fixe suspendu. 4° et 8° année seulement.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Un système/une technique d'assurage qui empêchera le grimpeur ou la grimpeuse de tomber au sol si l'assureur ou l'assureuse devenait inapte doit être utilisé par tous les élèves-assureurs.  Tous les participants ou participantes doivent être reliés à la tyrolienne à l'aide de 2 mousquetons à bague vissée.  Vous devez disposer d'une méthode permettant de venir en aide à un grimpeur ou une grimpeuse fatigué/pris (p. ex. échelle, échafaud, assurage en moulinette).	Durant le déroulement de plusieurs activités, un instructeur ou une instructrice qualifié doit superviser le passage des mousquetons du dispositif d'assurage à la tyrolienne.
			Une boisson empêchant la déshydratation doit être accessible.	
	0		Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



#### Toutes installations – écoles ou commerciales

Les élèves grimpent ou montent des voies simples, suspendus à des points d'ancrage situés au plafond (plus hauts que 3 mètres)

Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.	Consignes applicables à toutes les installations (y incluant les écoles)		
communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être accessible.	Aucun gilet avec cordons. Aucune bague.	La zone d'escalade doit convenir aux capacités, à l'âge et à la taille des élèves.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des activités d'escalades à risques élevés. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.	Une surveillance générale par un enseignant ou une enseignante est		
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Rien autour du cou (p. ex. colliers de cuir, nœuds). Les bracelets ou chainettes d'alerte	Tous les fournisseurs doivent respecter le Code national du bâtiment du Canada et tous les règlements	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés. Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.	requise.  Une surveillance sur place par un instructeur ou une instructrice qualifié est requise.		
Tout l'équipement doit être de fabrication commerciale, conçu spécifiquement pour l'activité d'escalade en question et conforme à	médicale doivent être retenus par un ruban adhésif. Tout autre bijou posant un risque	internes applicables.  Tout équipement d'escalade doit être installé par un professionnel qualifié.	Avant la tenue de la première leçon, les enseignants ou enseignantes doivent informer les instructeurs ou instructrices d'escalade de la présence d'élèves ayant des besoins particuliers.	Pour les installations à l'extérieur du terrain de l'école, il faut avoir accès à un moyen de transport approprié pour		
au moins l'une des normes suivantes : UIAA, CE, NFPA, ULC, CSA,	pour la sécurité doit être retiré ou retenu par un ruban	(p. ex. un instructeur et/ou fournisseur)	Les élèves doivent être informés des risques que comportent chaque activité et des méthodes visant à réduire le risque de blessure.	transporter un élève blessé à l'hôpital.		
ASTM.  Les cordes d'escalade doivent être compatibles	adhésif.  Les cheveux longs doivent être	L'installation initiale de l'équipement d'escalade, une fois terminée, doit être inspectée par du	Les enseignants ou enseignantes, les instructeurs ou instructrices et les élèves doivent connaître les procédures de sécurité.	Qualifications applicables à toutes les installations (y incluant les écoles)		
avec le dispositif d'assurage utilisé et l'activité d'escalade.	recouverts ou attachés.	personnel qualifié. Par la suite, une inspection annuelle, menée par le	Un système et une technique d'escalade reconnus par l'industrie professionnelle d'escalade doivent être utilisés (p. ex. jumar, nœud de prussik.)	Les instructeurs ou instructrices doivent		



#### Toutes installations – écoles ou commerciales

Les élèves grimpent ou montent des voies simples, suspendus à des points d'ancrage situés au plafond (plus hauts que 3 mètres)

Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Des casques de fabrication commerciale, conçus spécifiquement pour l'escalade, doivent être portés par tous les élèves qui ne sont pas au sol.  Le port d'un baudrier ou d'un cuissard d'escalade qui convient à l'âge ou à la taille du grimpeur ou de la grimpeuse est obligatoire.  Pour tous les murs intérieurs, des matelas (p. ex. matelas à Velcro, matelas de lutte) doivent être placés aux endroits d'ascension et de descente.  Épaisseur des matelas  • mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);  • mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);		personnel qualifié pour effectuer cette tâche, est requise.  Un rapport d'inspection écrit doit être produit. Les changements indiqués dans le rapport doivent être effectués.	Le programme doit absolument inclure un cours d'initiation pour tous les élèves.  Ce cours doit :	comprendre, démontrer et mettre en pratique les habiletés pertinentes permettant de participer à l'activité pour laquelle ils sont formés. Les habiletés pertinentes sont celles définies par les professionnels d'escalade reconnus.  Tous les instructeurs ou instructrices doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou enseigner le cours d'initiation.  Les instructeurs ou instructrices des installations scolaires permanentes doivent détenir un certificat récent (datant des 3 dernières années), attestant qu'ils ont complété un atelier de formation couvrant



#### Toutes installations – écoles ou commerciales

Les élèves grimpent ou montent des voies simples, suspendus à des points d'ancrage situés au plafond (plus hauts que 3 mètres)

Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
<ul> <li>polyuréthanne 5 cm (2 po);</li> </ul>			Tous les participants ou participantes doivent être retenus par deux dispositifs d'assurage distincts, chacun muni d'un mousqueton à bague vissée, à	précisément les activités d'escalade qu'ils enseignent.
double densité 5 cm (2 po);			moins qu'un système de moulinette conventionnel soit utilisé parallèlement.	Les élèves formés qui démontrent les
<ul> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> </ul>			Vous devez disposer d'une méthode permettant de venir en aide à un grimpeur ou une grimpeuse fatigué/pris (p. ex. échelle, échafaud, assurage en moulinette).	habiletés d'instruction requises et qui sont âgés de 16 ans et plus peuvent aider
Tout équipement doit être inspecté par le personnel qualifié avant.			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation.	l'instructeur ou l'instructrice dans sa tâche, s'ils ou elles sont sous la supervision
Les ancrages supérieurs doivent pouvoir soutenir une charge de				directe d'un enseignant instructeur qualifié.
22 kN/2 200 kg/4 945 lb.				Certification de secourisme
Tous les mousquetons utilisés doivent être du type à bague vissée.				Au moins un instructeur ou une instructrice doit posséder un certificat de secourisme récent qui équivalent ou surpassent le certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean.



#### Toutes installations – écoles ou commerciales

Les élèves grimpent ou montent des voies simples, suspendus à des points d'ancrage situés au plafond (plus hauts que 3 mètres)

Voir Escalade - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Ratios applicables à toutes les installations
				Cours d'initiation
				1 instructeur ou instructrice pour 6 élèves.
				Après le cours d'initiation
				7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année - 1:12 élèves.
				Durant le déroulement de plusieurs activités sur le site d'escalade, voir Escalades - Généralités.



				Escrime
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les élèves et le personnel doivent inspecter l'équipement régulièrement. Celui-ci doit être réparé ou remplacé au besoin.  Masque, veste, gants, fleuret avec bouts de caoutchouc.  Voir l'annexe A « Lettre aux parents » concernant l'équipement apporté à l'école pour usage personnel.  Tout équipement apporté de la maison doit être transporté de façon sécuritaire dans un boitier.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les élèves doivent porter un chandail à manches longues ou un chandail en molleton et des pantalons longs.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'endroit utilisé doit être exempt de tout débris ou obstacle et offrir une bonne adhérence.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  L'activité doit se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les élèves doivent être supervisés directement par l'instructeur ou l'instructrice durant un affrontement.  Tout l'équipement doit être porté pour pouvoir affronter un adversaire.  Les élèves doivent connaître toutes les règles de sécurité du sport.  Une boisson empêchant la déshydratation doit être accessible.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place pour les leçons.  Une surveillance visuelle constante est requise durant un affrontement.



				Floorball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le bâton doit être approuvé par l'International Floorball Federation (IFF) et porter l'autocollant de l'IFF.  La longueur du bâton doit convenir à la taille de l'élève.  La palette ne doit pas avoir de rebords tranchants et sa courbe ne doit pas excéder 30 mm.  La balle doit être approuvée par l'IFF:  • diamètre de 72 mm;  • poids de 23 g;  • plastique dur;  • 26 trous distribués également (p. ex. similaire à une balle en plastique de pratique).	Chaussures  Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises, pianos) et offrir une adhérence suffisante.  Les douilles de plancher doivent avoir des couvercles.  Délimitez la zone du gardien ou de la gardienne de but qu'aucun autre élève ne doit pénétrer.	Règles et consignes particulières  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les règlements suivants doivent être respectés sous peine de pénalités :  • aucun contact physique;  • ne pas bloquer l'adversaire ou obstruer sa vue;  • aucun contact bâton contre corps ou bâton contre bâton;  • le bâton doit demeurer sous la taille en tout temps (y compris lors de l'élan arrière et du prolongement);  • la balle doit demeurer sous les genoux en tout temps.  Pour protéger le gardien ou la gardienne, délimitez une zone de but. Aucun autre bâton ne doit franchir la zone de but.  Tous les autres règlements de jeu de l'International Floorball Federation doivent être respectés.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place.



				Floorball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Le gardien ou la gardienne de but n'a pas de bâton.				
Le filet du gardien de but mesure 160 cm de hauteur sur 115 cm de largeur.				
Le gardien ou la gardienne de but doit porter :				
un masque facial approuvé/identifié par l'IFF;				
un chandail (protection);				
un pantalon.				
Équipement de gardien facultatif :				
tout type d'équipement de protection qui ne cache pas le but;				
genouillères sous le pantalon;				
<ul> <li>pantalon coussiné;</li> </ul>				
casque et gants minces.	0	1		



			Football – Drapear	u/Toucher
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Utilisez des ballons de football convenant à la taille et aux habiletés du groupe (p. ex. un ballon de football plus petit ou en mousse).  Les poteaux des buts du terrain de jeu doivent être coussinés. Le rembourrage doit atteindre 1,8 m (6 pi) de hauteur.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit être inspectée régulièrement, exempte de tout débris ou obstacle et située loin des zones de circulation.  La présence de trous et de surfaces inégales doit être signalée à la direction et aux élèves.  La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.  Le périmètre du terrain doit être marqué (p. ex. drapeaux à extrémités repliables ou cônes souples).	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les blocages et les tacles sont interdits.  Les activités/règlements doivent être modifiés selon l'âge et les habiletés des élèves.  Les règles du jeu doivent être strictement observées.  Les drapeaux ne doivent pas être cachés ou enroulés autour de la ceinture.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	Une supervision sur place est requise.



			Football – Drapeau	u/Toucher
Équipement	Vêtements/ Chaussures Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



## Football – Tacle

Le football tacle n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



	Glissade sur tube				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés que la glissade sur tube est une activité à l'extérieur du terrain de l'école et connaître le moyen de transport utilisé.	Le personnel enseignant doit effectuer une surveillance générale.	
communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les tubes doivent être fournis par l'endroit visité.  Les tubes personnels des élèves ne peuvent pas être utilisés.	Pas de longs foulards.  Les cheveux longs doivent être attachés.  Les vêtements doivent convenir aux conditions météorologiques.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés de l'importance du port d'un casque (p. ex. un casque de ski ou de planche à neige).	L'activité doit avoir lieu dans un endroit commercial.  La glissade sur tube doit avoir lieu dans un endroit désigné, à l'écart des autres activités comme le ski et la planche à neige.  Un seul tube ou groupe de tubes doit effectuer sa descente sur une pente individuelle à la fois.  Une rampe de sortie courbée et contrôlée au bas de la pente doit permettre le ralentissement approprié des tubes.  La distance entre les tubes durant la descente ne doit pas poser un risque pour la sécurité.	Informez les parents/tuteurs ou tutrices et les élèves de l'importance de se protéger du soleil.  Les enseignants ou enseignantes doivent surveiller les élèves souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.  Informez les élèves des procédures d'urgence établies.  Revoyez les règlements de l'endroit visité avec les élèves (p. ex. ne pas monter la zone de glissade à la course, ne pas sauter devant les tubes en mouvement).  Les élèves doivent savoir comment utiliser les tubes et les remonte-pentes avant de commencer l'activité.  Le personnel de l'endroit décide du nombre maximal de tubes reliés ensemble permis.  Les tubes reliés ensemble doivent descendre en même temps sur la pente désignée.  Les élèves doivent connaitre les limites de l'activité.  Les tubes ne doivent pas quitter l'endroit désigné.  Revoyez la procédure sécuritaire pour quitter la rampe de sortie avec les élèves.  Le nombre maximal d'élèves dans chaque tube ne doit pas poser un risque pour la sécurité.	Le personnel de l'endroit doit surveiller :  I'entrée des pentes au sommet;  Ie début du remonte-pente pour accrocher les tubes;  Ia fin du remonte-pente pour décrocher les tubes.  Désignez un superviseur ou une superviseur ou une superviseure (p. ex. enseignant ou enseignante ou parent) pour conduire un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseure de	
		Les pentes de glissade sur tube doivent être exemptes d'obstacles.		l'activité.	



			Glissa	de sur tube
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.
			<ul> <li>les conditions météorologiques (température, météo, rayons UV, engelures);</li> <li>l'entrainement préalable;</li> <li>la durée de la phase rigoureuse de l'exercice.</li> <li>Enseignez aux élèves comment reconnaitre et traiter les engelures et l'hypothermie.</li> <li>Surveillez les athlètes dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	Ratio  Minimum de deux superviseurs ou superviseures :  • M-2e année 1:4;  • 3e-5e année 1:10;  • 6e-8e année 1:12.  Il faut établir un processus permettant
				aux superviseurs ou superviseures de contacter les élèves (p. ex. un point de rencontre à une heure donnée).



	Glisser sur une pente (Toboggan)				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école, des moyens de transport utilisés, ainsi que de l'importance de porter des vêtements appropriés et de se protéger du soleil.	Une supervision sur place est requise.	
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Voir l'annexe A « Lettre aux parents » concernant l'équipement apporté à l'école pour usage personnel.  Les toboggans, les luges et les autres objets servant à glisser doivent être approuvés par votre district scolaire. (Visitez le site : www.parachutecanada.or g/accueil pour obtenir de l'aide).  L'utilisation de disques et de chambres à air est interdite.	Les vêtements doivent convenir à l'activité de plein air. Un chapeau et des gants doivent être disponibles. Vérifiez la présence de cordons qui pendent. Pas de foulards mal attachés. Les cheveux longs doivent être attachés.	En tout lieu, les élèves doivent connaitre les limites de l'activité.  Lorsque vous choisissez un endroit, vous devez tenir compte des conditions suivantes :  • le soleil;  • le vent;  • la neige;  • l'adéquation du terrain avec l'activité.  Des installations avec toilettes permettant aussi de se réchauffer doivent se trouver à proximité.  La pente et la rampe de sortie au bas de la pente doivent être exemptes d'obstacles (p. ex. arbres, rochers saillants, route, voie ferrée ou ruisseau à découvert).	Informez les élèves des procédures d'urgence établies.  Seule une position assise ou à genoux est permise sur les toboggans, les luges et les autres objets approuvés par le district scolaire.  La distance séparant les luges et les autres objets approuvés durant la descente doit être sécuritaire.  Interdisez la surcharge des toboggans, des luges et des autres objets approuvés.  Établissez une procédure sécuritaire pour permettre aux élèves de quitter le bas de la pente après la descente.  Enseignez aux élèves comment rouler hors du toboggan à l'approche d'un danger.  Avant de commencer l'activité, indiquez aux élèves comment participer de façon sécuritaire (p. ex. ne pas monter la pente en courant, ne pas sauter devant les toboggans en mouvement, ne pas couvrir de neige une autre personne de façon intentionnelle).  Demandez aux élèves de glisser au centre de la pente et de la remonter par les côtés.  La glissade doit avoir lieu uniquement durant le jour ou sur des pentes bien éclairées.  Les enseignants ou enseignantes qui utilisent des installations extérieures doivent tenir compte des points suivants:	Si la classe est divisée en groupes, les tâches des superviseurs ou superviseures de chaque groupe doivent être clairement indiquées.  Une personne désignée (enseignant ou enseignante, parent ou adulte responsable), ayant accès à un véhicule pour conduire un élève blessé à l'hôpital, doit être présente. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure en charge de l'activité.	



			Glisser sur une pente (1	oboggan)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Le toboggan/la luge et tout autre objet approuvé par le district scolaire doivent être en bon état, sans rebords coupants.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés de l'importance du port d'un casque de hockey homologué CSA bien ajusté ou d'un casque de ski/planche à neige homologué selon des normes de sécurité reconnues (p. ex. ASTM, CE, Snell).		La descente en engin de glisse se fait sur de la neige.  Surveillez l'état de la pente régulièrement. Si les conditions deviennent dangereuses, mettez fin à l'activité.	<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);</li> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> <li>la durée et l'intensité de l'activité physique.</li> <li>Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).</li> <li>Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre par temps froids (p. ex. température, refroidissement éolien) et les méthodes pour prévenir les engelures et l'hypothermie.</li> <li>Les enseignants ou enseignantes doivent surveiller les élèves souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.</li> <li>Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	



				Goalball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire  Le ballon utilisé doit convenir à l'âge des élèves et contenir un dispositif sonore.  Bandeaux ou œillères.  Pour le jeu de goalball règlementaire, des genouillères sont requises.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit offrir une adhérence suffisante et être exempte de tout obstacle (p. ex. bureaux, chaises, pianos).  Toutes les portes donnant sur l'aire de jeu doivent être fermées.  Prévoyez assez d'espace pour tous les participants ou participantes.  Les lignes de jeu doivent être surélevées (p. ex. corde collée au plancher, ruban tactile). Au minimum, délimitez les lignes latérales, le centre et les buts. Consultez le diagramme du terrain dans le document des règlements du Goalball de l'International Blind Sports Association : www.ibsasport.org/sports /goalball/rules/ (en anglais)	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les joutes doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités/règlements doivent être modifiés selon le niveau d'habileté, l'âge et les installations/l'équipement disponibles.  Des zones de sécurité doivent être clairement définies à une distance sécuritaire des murs, des estrades et des obstacles.  Des bandeaux peuvent être utilisés lors de cette activité. Seuls les élèves qui participent à l'activité doivent porter des bandeaux.  L'arbitre (élève formé, enseignant ou enseignante) doit informer les élèves de ce qui se passe durant le jeu (p. ex. si un élève s'approche de la ligne de délimitation) et maitriser le jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance visuelle constante est requise.



Go	lf
$\mathbf{v}$	

				Goli
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire (p. ex. les poignées doivent être vérifiées régulièrement et réparées au besoin).  Sur le terrain de l'école, utilisez des balles en plastique ou des balles de golf en mousse (sauf pour les coups roulés).  N'utilisez pas de balles de golf règlementaires sur le terrain de l'école, sauf pour les coups roulés.  Les bâtons doivent être de longueur appropriée.  Les sacs de golf complets doivent être de taille et de poids appropriés pour les élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire (p. ex. : terrain de l'école, dômes de pratique, terrain de pratique des coups roulés, terrain d'exercice, parcours de golf à normale 3).  Dans le gymnase, utilisez des coups roulés seulement.  Prévoyez suffisamment d'espace pour l'élan arrière et le prolongement de l'élan.  Peu importe l'endroit, l'aire de frappe doit être bien identifiée et surveillée.	Lorsque l'activité se déroule à l'extérieur du terrain de l'école, les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des moyens de transport utilisés.  Enseignez aux élèves les règles d'étiquette et de sécurité du golf. Celles-ci comprennent :  • se trouver à un endroit sécuritaire lorsqu'un élève frappe sa balle;  • comment entrer sur une nouvelle allée de façon sécuritaire;  • la distance sécuritaire à laquelle le groupe qui précède sur le même trou doit se trouver pour pouvoir frapper.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Établissez une routine sécuritaire pour frapper et récupérer les balles de golf sur un terrain d'exercice et sur le terrain de l'école.  Toutes les règles établies par le terrain d'exercice ou de golf miniature doivent être respectées.  Durant les leçons et pendant que les élèves attendent pour frapper ou pratiquer leur élan, leurs bâtons doivent demeurer au sol ou dans leur sac.  Les coups d'approche retenue dans le sable ne sont pas permis sur le terrain de l'école, seulement sur les terrains de golf.  Les élèves doivent avoir l'occasion de développer leurs habiletés avant de jouer sur un parcours de golf.	Une surveillance sur place est requise pour les leçons et les pratiques dans des installations intérieures.  Ratio  Sur un parcours de golf, le ratio de surveillance est de 1 adulte pour 3 élèves.  Chaque adulte doit accompagner 3 élèves sur le parcours.



Go	lf
$\mathbf{v}$	

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les cages de pratique doivent être en bon état et bien fixées au sol.			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



			Gymnastique – G	énéralités
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Matelas  Des matelas doivent couvrir toutes les aires de réception situées dessous et autour de l'équipement, sans se chevaucher et sans laisser d'espaces.  Assurez-vous régulièrement que les matelas ne sont pas déchirés ou usés.  Les matelas polyvalents peuvent être utilisés pour les exercices au sol, les culbutes et les réceptions debout à partir d'une hauteur contrôlée (la	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique.  Pas de chaussettes sans chaussures.  Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur les matelas.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.  Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Il faut prévoir assez d'espace entre les appareils pour permettre des mouvements sécuritaires.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  Le périmètre du gymnase doit être exempt d'obstacles (tables et chaises).	Les enseignants ou enseignantes doivent connaître les handicaps physiques de leurs élèves (p. ex. épilepsie, poignets faibles, etc.).  Les enseignants ou enseignantes doivent créer un climat de discipline et de contrôle.  Toutes les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié, des plus simples aux plus complexes. Assurez-vous que l'élève contrôle le mouvement de base avant de passer aux habiletés plus compliquées (p. ex. réussir les rotations au tapis avant de les effectuer sur l'appareil, réussir les atterrissages avant de travailler en hauteur).  Si l'élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant ou l'enseignante doit discuter des causes de cette réticence avec l'élève. Si l'enseignant ou l'enseignante estime qu'une hésitation pendant l'exercice pourrait présenter un risque, il ou elle doit permettre à l'élève d'effectuer un exercice plus simple.  Tout enseignant ou enseignante qui n'est pas familier avec les appareils de gymnastique, la progression des habiletés ou les techniques de parage doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Les élèves ne doivent pas être incités à effectuer des mouvements qui surpassent leurs capacités.  Effectuez des exercices au sol avant de travailler sur un appareil. Les appareils doivent être présentés un à la fois, en visant la mise en place d'un circuit.	Toutes les inversions en hauteur requièrent une surveillance visuelle constante.  Parage (assistante manuelle)  Le parage est d'abord effectué par l'enseignant ou l'enseignante, puis il peut être effectué par des élèves formés par l'enseignant ou l'enseignant ou l'enseignante.  Les responsabilités varient selon l'âge, la force et l'expérience de l'élève.  Les élèves de la M-2º peuvent parer des activités sans contact seulement (p. ex. s'assurer que les aires d'approche et de réception sont dégagées).



		Gymnastique – G	énéralités
Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
		Les matelas de réception doivent être placés au bon endroit et des mesures doivent être prises pour minimiser leur mouvement sous l'impact.	Les élèves de la 3°-5° peuvent parer des activités sans
		Chaque leçon doit débuter par un échauffement.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex.	contact telles qu'indiquées ci- dessus, signaler verbalement et
		la participation (voir la Section générale).	vérifier l'emplacement des matelas et la
			stabilité de l'équipement.
			Les élèves de la 3°-5° peuvent aussi effectuer les tâches
			de parage avec contact suivantes :
			<ul> <li>aider leurs pairs         à maintenir un         équilibre statique         non inversé sur         des bancs/boites/         matelas.</li> </ul>
			Les élèves de la 6°-8° peuvent effectuer toutes les
			activités de parage indiquées ci-dessus. De plus, ils peuvent :
	Vêtements/ Chaussures		Vêtements/ Chaussures         Installations         Règles et consignes particulières           Les matelas de réception doivent être placés au bon endroit et des mesures doivent être prises pour minimiser leur mouvement sous l'impact.           Chaque leçon doit débuter par un échauffement.           Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter



			Gymnastique – G	iénéralités
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les surfaces de réception indiquées ci-dessus ne doivent pas être utilisées comme surfaces de réception pour les sauts ou les atterrissages contrôlés (p. ex. atterrissage debout), peu importe l'équipement				aider leurs pairs à maintenir l'équilibre sur des matelas et parer des sauts simples sur des boites à la hauteur des hanches.
utilisé.				Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec la gymastique (p. ex. aucune expérience récente) doit :
				<ul> <li>recevoir une formation; OU</li> </ul>
				<ul> <li>demander de l'aide au personnel suffisamment formé; OU</li> </ul>
				<ul> <li>s'abstenir d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.</li> </ul>



## Gymnastique – Activités avec bancs et chaises

Les habiletés de saut et d'atterrissage peuvent être enseignées efficacement avec des chaises et des bancs avant d'utiliser de l'équipement plus avancé.

Voir Gymnastique – Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les coins des chaises empilables doivent être exempts de fissures et d'éclats. Le siège et le dossier doivent être fixés aux supports.  Pas de chaises pliantes.  Le dessus des bancs doit être exempt de fissures,		Installations  Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Assurez-vous qu'il y a assez d'espace autour des chaises ou des bancs pour bouger de façon sécuritaire.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables) et offrir une adhérence suffisante.	Toutes les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié, des plus simples aux plus complexes.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Assurez-vous que l'élève contrôle le mouvement de base avant de passer aux habiletés plus compliquées (p. ex. saut avant avec vrilles).  Enseignez d'abord les sauts avant et les atterrissages avec genoux fléchis, avant de commencer les figures aériennes et les rotations.  Enseignez à l'élève à sauter d'un banc ou d'une chaise pour atterrir tout près, afin d'éviter que le banc ou la chaise bouge.  Enseignez à l'élève à ne jamais sauter par-dessus le dossier de la chaise à partir du siège.  Lorsqu'un banc retourné repose sur les sièges de deux chaises, assurez-vous que les bouts du banc sont bien retenus sur les sièges.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter	Surveillance sur place.
	cheveux longs et retirez les barrettes. Retenez les			
Les dessus des bancs doivent être fixés aux supports.	lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.			



## **Gymnastique – Activités avec bancs et chaises**

Les habiletés de saut et d'atterrissage peuvent être enseignées efficacement avec des chaises et des bancs avant d'utiliser de l'équipement plus avancé.

Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
L'aire de réception doit être désignée à l'aide de matelas lorsque vous utilisez un banc retourné sur deux chaises :				
<ul> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> </ul>				
<ul> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> </ul>				
• polyuréthanne 5 cm (2 po);				
• double densité 5 cm (2 po);				
<ul> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> </ul>				



# **Gymnastique**

### Barres/Anneaux/Poutre/Plateforme de saut

#### Y inclus Barres parallèles/Anneaux/Poutre/Barres asymétriques/Table de saut/Plateforme de saut Voir Gymnastique - Généralités

Voir Gymnastique - Généralités					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Barres parallèles/Anneaux/Poutre/Barres asymétriques/Table de saut ou Matelas empilés doivent convenir à la taille et au niveau d'habileté de l'élève.  Ne pas utiliser le cheval d'arçons pour le saut.  La hauteur de l'équipement doit convenir aux élèves (p. ex. les poutres ne dépassent pas la hauteur des épaules), la hauteur	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Pas de chaussettes sans chaussures.  Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur l'équipement.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'équipement doit être bien fixé au plancher, plafond ou mur.  Des mesures doivent être prises pour réduire le mouvement des matelas sous l'impact.  Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace entre les appareils pour permettre aux élèves de bouger aisément sur ceux-ci et d'en descendre facilement.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Avant d'utiliser l'équipement, les élèves doivent connaître les mesures de sécurité concernant la gymnastique et les appareils visés.  Aucune inversion n'est permise à moins d'être demandée par l'enseignant ou l'enseignante, si l'élève y est préparé de façon progressive.  Pour permettre les inversions, un matelas d'atterrissage de 30 cm à 60 cm (12 po et 24 po) doit être en place.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Le saut de mains renversé est approprié pour les élèves de la 5º à la 8º année.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Voir Gymnastique – Généralités pour connaître les lignes directrices concernant le parage des élèves.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une supervision sur place est requise pour la poutre, les barres parallèles et les barres asymétriques.  Les inversions requièrent une surveillance visuelle constante (incluant les sauts de mains renversés sur matelas empilés ou la table de saut avec matelas empilés).  Une surveillance visuelle constante est requise durant la première leçon sur les anneaux.  Après la première leçon, s'il n'y a pas d'inversions, une supervision sur place est requise.	



# **Gymnastique**

### Barres/Anneaux/Poutre/Plateforme de saut

#### Y inclus Barres parallèles/Anneaux/Poutre/Barres asymétriques/Table de saut/Plateforme de saut Voir Gymnastique - Généralités

	Vêtements/	, ,	. 4	
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
maximale pour les activités de suspension est celle de l'élève debout, les bras levés au dessus de sa tête et les doigts tendus.	Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.			Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec ces activités (p. ex.
L'équipement doit être inspecté et testé régulièrement, puis réparé au besoin.				aucune expérience récente) doit :  • recevoir une formation; OU
Vérifiez tous les mécanismes de verrouillage avant chaque utilisation.				<ul> <li>demander de l'aide au personnel suffisamment</li> </ul>
Les matelas polyvalents doivent recouvrir l'aire de réception désignée (voir <i>Gymnastique – Généralités</i> pour connaitre les caractéristiques des matelas).				formé; OU  • s'abstenir d'utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.
Des matelas doivent être placés autour de l'appareil et sous ce dernier en guise d'aire de réception.				
Les matelas ne doivent pas se chevaucher ou laisser d'espaces entre eux.				



## **Gymnastique**

#### Barres/Anneaux/Poutre/Plateforme de saut

#### Y inclus Barres parallèles/Anneaux/Poutre/Barres asymétriques/Table de saut/Plateforme de saut Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les matelas à Velcro doivent être fixés.	Onaucour co	motanatione	region of consignor particular oc	Carromaneo
Pour le saut de mains renversé, les matelas doivent être empilés et retenus par une corde à une hauteur minimale de 105 cm et maximale de 125 cm (ajustez-les de façon progressive). Le côté ferme du matelas situé sur le dessus doit être tourné vers le haut.				
Pas de tremplin à ressorts à moins que l'enseignant ou l'enseignante soit formé en gymnastique et qu'une approbation soit reçue du district scolaire.				
N'utilisez pas de tremplins avec les barres asymétriques, la poutre, etc. avec les élèves de la M-5e année.				



## **Gymnastique – Cadre à grimper (Espalier)**

# Cadre à grimper ou espalier : Appareil pour grimper ou large échelle fixée au mur et qui se détache de celui-ci.

Voir Gymnastique – Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Vérifiez les pinces et les pieds de l'espalier, les leviers du mur et les goupilles de plancher pour vous assurer que l'appareil est sécuritaire et ancré au sol.  Effectuez une vérification visuelle quotidienne.  Les matelas polyvalents doivent recouvrir toutes les aires de réception (voir Gymnastique – Généralités pour	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Des vêtements de gymnase appropriés qui permettent aux élèves de sentir les échelons sur leurs coudes et leurs genoux (p. ex. short, t-shirt, chemise en tissu léger).  Pas de collants ou de jeans.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  Il faut prévoir assez d'espace entre les appareils pour permettre des mouvements sécuritaires.  Rangez l'espalier de façon sécuritaire à la fin de l'exercice.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises, etc.) et offrir une adhérence suffisante.	Les élèves doivent connaître l'emplacement des aires de réception désignées.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié (p. ex. activités de suspension sur un échelon avant de se suspendre et de se déplacer sur les échelons avec les mains).  Les activités/routines doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Organisez l'utilisation de l'espalier par les élèves afin d'éviter l'engorgement.  Ajustez l'équipement pour que la hauteur convienne aux élèves et à l'activité choisie.  Si une échelle horizontale ou des barres sont à la hauteur de la poitrine de l'élève ou plus bas, ce dernier peut grimper dessus. Si l'échelle horizontale ou les barres peuvent être atteintes du bout des doigts, l'élève peut s'y suspendre ou se déplacer en dessous seulement. (Cette hauteur est mesurée des orteils aux doigts dépliés de la plupart des enfants, lorsqu'ils lèvent les bras au-dessus de leur tête.)  Il est interdit de se déplacer sur des barres placées à cette hauteur ou plus haut.  Les élèves ne doivent pas sauter sur un matelas de réception désigné d'un appareil placé plus haut que leurs propres épaules.	Une surveillance visuelle constante est requise durant l'enseignement de base sur l'espalier. Une supervision sur place suffit par la suite. L'installation et l'ajustement de l'équipement doivent être effectués sous la direction et la surveillance de l'enseignant ou l'enseignante.



## **Gymnastique – Cadre à grimper (Espalier)**

Cadre à grimper ou espalier : Appareil pour grimper ou large échelle fixée au mur et qui se détache de celui-ci.

Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
connaitre les caractéristiques des matelas).			Les échelles horizontales et les barres de l'espalier ne doivent pas être approchées par le côté pour éviter que les chevalets glissent.	
Les matelas ne doivent pas se chevaucher ou laisser d'espaces entre eux.			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
La distance entre les échelons de l'espalier doit convenir à l'âge et aux habiletés des élèves (p. ex. les élèves plus petits ne doivent pas grimper des échelons trop éloignés les uns des autres).				



# **Gymnastique – Cheval sautoir/Boites de saut**

#### Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	Surveillance sur place.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout	être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).	être utilisées de façon sécuritaire. Prévoyez assez d'espace pour un	Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Pas de culbute aérienne, de bascule de nuque, de bascule de tête ou de saut de mains.	
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Pas de chaussettes sans	atterrissage sécuritaire, loin des murs et de	Les matelas de réception de 30 cm à 60 cm (12 po à 24 po) ne doivent pas être utilisés pour recevoir les sauts à partir de la boite de saut.	
Le tremplin ne doit pas être utilisé avec la boite de saut pour les élèves de la M-2 <sup>e</sup>	chaussures.  Les élèves doivent porter des	l'équipement.  La surface de jeu et ses environs doivent	Ajustez la boite de saut à une hauteur qui convient aux élèves (p. ex. sous les épaules) et à l'activité proposée.	
année.  Recouvrez la surface de réception avec des matelas ou	vêtements de gymnase appropriés qui leur	être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et	Les activités de boite de saut suivantes sont appropriées pour les élèves de la M-5° année: équilibre statique, réception au sol et sauts de base en progression logique.	
un matelas de réception ferme/souple (épaisseur minimale de 10 cm ou 4 po) avec le côté ferme vers le haut.	permettent de bouger librement sur l'équipement.	offrir une adhérence suffisante.	Aucun saut n'est permis si la hauteur de la boite de saut dépasse celle des épaules des élèves.  Voir Gymnastique – Généralités pour connaître les lignes	
Ne laissez PAS d'espace entre la boite de saut et la surface de	Aucun bijou. Attachez les		directrices concernant le parage des élèves.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex.	
réception (voir Gymnastique – Généralités pour connaitre les caractéristiques des matelas).	cheveux longs et retirez les barrettes.		asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
Vérifiez la stabilité de la boite de saut (p. ex. elle ne doit pas glisser ou se démonter).	Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.			



## **Gymnastique – Cordes lisses**

# Cordes de gymnastique : Cordes suspendues d'un espalier de gymnastique Cordes suspendues d'un rail au plafond ne sont pas permises.

Voir Gymnastique – Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les matelas polyvalents doivent recouvrir toutes les aires de réception (voir Gymnastique – Généralités pour connaitre les caractéristiques des matelas).  Les matelas ne doivent pas se chevaucher ou laisser d'espaces entre eux.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Pas de chaussettes sans chaussures.  Des vêtements de gymnase appropriés qui permettent aux élèves de bouger librement sur l'équipement.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.  Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante. Il faut prévoir l'espace nécessaire pour se balancer vers l'avant et l'arrière.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Présentez les activités avec les cordes en suivant un ordre progressif (p. ex. réussir des activités de suspension variées avant de grimper à l'aide des mains seulement).  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités de balancement doivent se dérouler d'une façon contrôlée (p. ex. désignez un point de départ et d'arrivée).  Mettez l'accent sur le contrôle plutôt que sur la hauteur.  Les enseignants ou enseignantes doivent indiquer une hauteur d'ascension maximale :  • M-2e année : la taille ne doit dépasser 2 mètres audessus du sol;  • 3e-5e année : la taille ne doit dépasser 2,5 mètres audessus du sol;  • 6e-8e année : la taille ne doit dépasser 3 mètres audessus du sol.  Aucune inversion n'est permise. Les hanches ne doivent jamais dépasser la hauteur de la tête.  L'élève ne doit pas relâcher les cordes ou sauter d'une hauteur dépassant celle de ses épaules.	Surveillance sur place.



## **Gymnastique – Cordes lisses**

# Cordes de gymnastique : Cordes suspendues d'un espalier de gymnastique Cordes suspendues d'un rail au plafond ne sont pas permises.

Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Vérifiez régulièrement que les cordes ne sont pas effilochées. Si les cordes sont très effilochées, ne les utilisez pas (p. ex. les élèves pourraient se faire des échardes).			Voir Gymnastique – Généralités pour connaitre les lignes directrices concernant le parage des élèves.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
Une plateforme stable pour prendre son élan (p. ex. une boite de saut).				
Si les cordes sont utilisées pour se balancer, les matelas doivent recouvrir toute la surface du plancher se trouvant sous le trajet de la corde.				
Pour les exercices de balancement, recouvrir l'aire du plancher de tapis protecteurs placés en dessous de la trajectoire de la corde.				



			Gymnastique – Exerci	ces au sol			
	Voir Gymnastique - Généralités						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance			
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Matelas  Des matelas doivent couvrir toutes les aires de réception situées dessous et autour de l'équipement, sans se chevaucher et sans laisser d'espaces.  Assurez-vous régulièrement que les matelas ne sont pas déchirés ou usés.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Pas de chaussettes sans chaussures.  Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur les matelas.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.  Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Il faut prévoir assez d'espace entre les appareils pour permettre des mouvements sécuritaires.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage en mouvement sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités/routines doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Demandez aux élèves de ne pas tenter d'effectuer :  • de culbutes aériennes;  • de plongeons roulades tendus (p. ex. plongeon en longueur, plongeon par-dessus des personnes);  • de sauts de mains arrière;  • de roulades arrière sur la tête.  Effectuez des exercices au sol avant de travailler sur un appareil.  Les matelas doivent être placés sur le plancher avec leur côté souple vers le haut.  Lorsque les matelas sont placés bout à bout, ils doivent être bien fixés sur des bandes Velcro.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Les exercices au sol requièrent une surveillance sur place.			



#### Voir Gymnastique - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les matelas polyvalents peuvent être utilisés pour les exercices au sol, les culbutes et les réceptions debout à partir d'une hauteur contrôlée (la hauteur maximale du saut équivaut à la hauteur des épaules de l'élève) :				
<ul> <li>mousse à liaisons transversales 5 cm (2 po);</li> </ul>				
<ul> <li>mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);</li> </ul>				
• polyuréthanne 5 cm (2 po);				
double densité 5 cm (2 po);				
<ul> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> </ul>				



## **Gymnastique – Minitrampoline**

Le minitrampoline ne doit pas être utilisé (voir politique 709 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance).

À noter : Le minitrampoline d'exercice peut être utilisé pour des fins thérapeutiques pour certains élèves sous la direction d'un physiothérapeute ou d'un ergothérapeute et avec surveillance adéquate.



# **Gymnastique – Pyramide humaine**

Voir G	ymnastic	jue – Gé	néralités
--------	----------	----------	-----------

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Assurez-vous régulièrement que les matelas ne sont pas déchirés ou usés.  Les matelas polyvalents peuvent être utilisés pour les exercices au sol, les culbutes et les réceptions debout à partir d'une hauteur contrôlée (la hauteur maximale du saut équivaut à la hauteur des épaules de l'élève) :  • Trocellen (mousse à liaisons transversales) 5 cm (2 po);	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Pas de chaussettes sans chaussures.  Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur les matelas.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.  Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les pyramides doivent se trouver à une distance sécuritaire des murs.  Ne faites pas de pyramides près des entrées ou des sorties.  Ne faites pas de pyramides sur ou près de l'estrade.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Déterminez un nombre maximal d'élèves et une hauteur maximale selon la taille, l'âge et les habiletés des élèves.  Les pyramides debout sur les épaules de quelqu'un d'autre sont interdites au primaire (M-8°).  La hauteur maximale des pyramides ne doit pas dépasser 3 étages.  Les habiletés à former des pyramides doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les leçons doivent comprendre comment former et défaire la pyramide.  Les activités/pyramides doivent tenir compte des habiletés enseignées.  Le poids et la taille des élèves déterminent leur place dans la pyramide (p. ex. les élèves plus costauds forment la base).  La formation de pyramides humaines doit être la seule activité à avoir lieu à l'endroit utilisé.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance visuelle constante est requise durant les leçons et le premier essai.  Une surveillance sur place est requise par la suite.



	Gymnastique – Pyramide humaine					
Voir Gymnastique – Généralités						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
mousse à alvéoles ouvertes 5 cm (2 po);						
polyuréthanne 5 cm (2 po);						
• double densité 5 cm (2 po);						
<ul> <li>des matelas qui offrent un compactage équivalent selon le fabricant.</li> </ul>						
Des matelas doivent être placés sous la pyramide et former un périmètre d'au moins 1,5 m (4,9 pi) autour de celle-ci.						



# **Gymnastique – Planche d'appel (tremplin)**

#### Voir Gymnastique-Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Recouvrez l'aire de réception désignée avec des matelas polyvalents ou un matelas de réception (épaisseur minimale de 10 cm ou 4 po). Voir Gymnastique - Généralités pour connaitre les caractéristiques des matelas).  Les planches d'appel (appelées tremplins auparavant) dont le nez mesure plus de 20 cm ne sont pas permises.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pieds nus, espadrilles ou chaussons de gymnastique).  Pas de chaussettes sans chaussures.  Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur l'équipement.  Aucun bijou.  Attachez les cheveux longs et retirez les barrettes.  Retenez les lunettes à l'aide d'une courroie ou retirez-les.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Prévoyez assez d'espace pour un atterrissage sécuritaire, loin des murs et de l'équipement.  Il faut prévoir assez d'espace entre les appareils pour permettre des mouvements sécuritaires.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités/routines doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Présentez les activités de tremplin en suivant un ordre progressif (p. ex. réussir l'appel et la réception du tremplin au matelas avant de passer du tremplin à la boite de saut).  Utilisez la planche d'appel jumelée à la boite de saut avec les élèves de la 5e année à la 8e année seulement.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place.



## **Gymnastique – Planche d'appel (tremplin)**

### Voir Gymnastique-Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les planches d'appel (tremplins) doivent avoir un dessus tapissé ou antidérapant et des pieds antidérapants.	Ondussares	mstanations	regies et consignes particulieres	our veiniurioe
Seules des planches d'appel peuvent être utilisées pour les sauts.				
Les planches d'appel utilisées pour atteindre les appareils doivent être retirées immédiatement.				
L'utilisation d'un tremplin à ressort est interdite à moins que l'enseignant ou l'enseignante soit formé en gymnastique et qu'une approbation soit reçue du district scolaire.				



# **Gymnastique – Trampoline**

Le trampoline ne doit pas être utilisé (voir politique 709 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance).



			Hand	lball (mur)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Si le jeu se déroule sur un terrain règlementaire fermé, le port de lunettes protectrices est obligatoire.  Les élèves qui portent déjà des lunettes doivent aussi se protéger de façon appropriée (p. ex. verres incassables).  Les balles utilisées doivent aux capacités des élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  La surface de jeu et les aires environnantes doivent être exemptes de tout obstacle.  La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés et les jeux, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves.  Maximum de deux élèves par terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés.  Surveillance générale suivant l'enseignement des habiletés.



			Handball o	olympique
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Équipement  Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  La taille de la balle doit convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Utiliser des balles en mousse ou des balles règlementaires de		Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Règles et consignes particulières  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités et les règlements doivent être modifiés selon le niveau d'habileté des élèves et les installations/l'équipement disponibles.  Aucun contact physique.  En présence d'un gardien ou d'une gardienne de but, une zone de but doit être clairement délimitée (p. ex. une zone complète).  Seul le gardien ou la gardienne de but peut se trouver dans la zone de but.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise.
handball olympique.  Les filets règlementaires de handball olympique non utilisés doivent être rangés de façon sécuritaire.  Les buts peuvent être indiqués à l'aide de filets de hockey-balle, de cônes ou de matelas muraux.				



#### Hockey-balle/Rondelle Voir aussi la fiche de hockey en salle du programme d'études du primaire Vêtements/ Équipement Installations Surveillance Chaussures Règles et consignes particulières Des vêtements et Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre Une surveillance Une trousse de premiers Assurez-vous que toutes soins complète doit être des chaussures les installations peuvent sur place est approprié. facilement accessible. appropriés doivent être utilisées de facon requise. Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les sécuritaire. être portés. Un dispositif de habiletés enseignées. communication activé Aucune bague. La surface de jeu doit Seuls les élèves en action sur le terrain peuvent avoir un (p. ex. un téléphone être exempte de tout Aucune montre. bâton. cellulaire) doit être obstacle (p. ex. tables, accessible. chaises, pianos) et offrir Les règlements suivants doivent être respectés sous peine une adhérence de pénalités : Assurez-vous que tout suffisante. l'équipement peut être aucun contact physique; utilisé de façon Les douilles de plancher • aucun contact bâton contre corps ou bâton contre bâton; sécuritaire. doivent avoir des couvercles. aucun lancer frappé; Utilisez uniquement des bâtons en plastique de • pour protéger le gardien ou la gardienne, indiquez une hockey-balle ou des zone de but qu'aucun autre élève ou bâton ne doit bâtons de hockey en bois franchir: avec des lames en • le bâton doit demeurer sous la taille en tout temps. plastique règlementaires. Les pénalités pour les infractions commises avec le bâton Vérifiez régulièrement doivent être strictement imposées. que les lames sont fixées aux manches de façon Le gardien ou la gardienne doit demeurer dans sa zone de sécuritaire. but durant le jeu. La longueur du bâton doit Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. convenir à la taille de asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter ľélève. la participation (voir la Section générale). Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter un masque



protecteur (p. ex. un

### Hockey-balle/Rondelle

### Voir aussi la fiche de hockey en salle du programme d'études du primaire

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
casque de hockey avec grille, un masque de balle molle).				
Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter une coquille ou pelvière.				
Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter des gants qui conviennent à l'activité (p. ex. un gant de baseball).				
Utilisez une balle « molle », (p. ex. P30, P40, balle en mousse, balle de fil retors, rondelle de plastique ou de caoutchouc mou).				
Vérifiez régulièrement les lames des bâtons afin de repérer toute fissure.				
Le port d'une protection oculaire qui respecte les normes ASTM F803 ou l'équivalent est recommandé.				



#### Hockey en salle/Ringuette en salle Voir aussi la fiche Hockey-balle/Rondelle Vêtements/ Équipement Surveillance Chaussures Installations Règles et consignes particulières Des vêtements et Assurez-vous que toutes Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre Surveillance sur Une trousse de premiers soins complète doit être des chaussures les installations peuvent approprié. place. facilement accessible. appropriés doivent être utilisées de facon Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les sécuritaire. être portés. Un dispositif de habiletés enseignées. Aucune bague ou communication activé La surface de jeu et ses Les règlements suivants doivent être respectés sous peine (p. ex. un téléphone environs doivent être montre. de pénalités : cellulaire) doit être exempts de tout Aucun bijou qui accessible. obstacle (p. ex. tables, aucun contact physique; pend. chaises, pianos) et offrir Assurez-vous que tout • aucun contact bâton contre corps ou bâton contre bâton; une adhérence l'équipement peut être suffisante. • le bâton doit demeurer sous la taille en tout temps; utilisé de façon sécuritaire. Les douilles de plancher aucun lancer frappé. doivent avoir des Le hockev en salle Pour protéger le gardien ou la gardienne, indiquez une couvercles. requiert l'utilisation d'un zone de but qu'aucun autre élève ou bâton ne doit franchir. anneau de feutre et la Le gardien ou la gardienne doit demeurer dans sa zone de ringuette, celle d'un but durant le jeu. anneau de caoutchouc règlementaire. Le bâton doit demeurer sous la taille en tout temps. Utilisez seulement: Les bâtons doivent restés en contact avec le sol en tout temps sauf pour les lancers ou les passes, mais ils ne • des bâtons de doivent iamais s'élever au-dessus de la taille. ringuette règlementaires; Les pénalités pour les infractions commises avec le bâton doivent être strictement imposées. des bâtons de hockev commerciaux; Seuls les élèves en action sur le terrain peuvent avoir un bâton. des bâtons de hockey ou des manches à Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. balai dont les bouts asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter sont recouverts d'un

la participation (voir la Section générale).



## Hockey en salle/Ringuette en salle

### Voir aussi la fiche Hockey-balle/Rondelle

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
bout d'éponge ou de tapis bien fixé avec du ruban.				
Les bâtons doivent être vérifiés régulièrement afin de repérer toute fissure.				
La longueur du bâton doit convenir à la taille de l'élève.				
Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter un masque protecteur (p. ex. un casque de hockey avec grille, un masque de balle molle).				
Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter des gants qui conviennent à l'activité (p. ex. un gant de baseball).				
Le port d'une protection oculaire qui respecte les normes ASTM F803 ou l'équivalent est recommandé.				



# Hockey sur glace/étang (6°-8° année)

			•	(
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.	Une supervision sur place est requise.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone	être portés.  Des patins de hockey bien	sécuritaire.  La glace doit être exempte de débris et de	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	
cellulaire) doit être accessible.	ajustés.	crevasses profondes.	Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	
Assurez-vous que tout	Aucun bijou.	Un filet détachable est obligatoire.	Aucun lancer frappé.	
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire. Bâtons		Avant de jouer au hockey sur une surface glacée extérieure (p. ex.	Hockey sur étang  Aucun contact physique, aucun contact bâton contre corps ou bâton contre bâton.	
<ul> <li>bâtons de hockey règlementaires;</li> </ul>		lac, étang), contactez les autorités locales pour	Hockey sur glace	
<ul> <li>l'embout doit être recouvert de ruban ou</li> </ul>		vous assurer sans l'ombre d'un doute que la glace est assez	Aucun contact physique et aucun contact bâton contre corps.	
d'un couvre-embout commercial;		épaisse pour que l'activité soit sécuritaire.	L'enseignant ou l'enseignante doit modifier le jeu selon l'équipement disponible et l'habileté des élèves.	
<ul> <li>ils doivent être vérifiés afin de repérer les</li> </ul>		La couche de glace sur les étangs, les rivières,	Tous les règlements doivent être expliqués clairement et respectés.	
fissures et les éclats de bois.		les lacs ou les canaux gelés doit atteindre au	Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points	
Hockey sur étang		moins 20 cm (8 pouces) d'épaisseur pour les	suivants:	
Activité sans gardien ou gardienne de but durant laquelle la rondelle (p. ex. balle de plastique/mousse,		parties de hockey ou les jeux. Méfiez-vous des dégels rapides qui peuvent rendre la glace	<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);</li> </ul>	
cano do pidotiquo/modoc,		moins solide.		



# Hockey sur glace/étang (6°-8° année)

				(0 -0 annee)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
rondelle de plastique ou de caoutchouc mou ou rondelle règlementaire) ne quitte jamais la glace.			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
Les élèves doivent porter :  un casque de hockey homologué CSA avec grille;  un protège-cou;  des gants;  des protège-coudes.  Hockey sur glace  Activité avec un gardien ou une gardienne de but et une rondelle règlementaire durant laquelle la rondelle peut quitter la glace (p. ex. être soulevée). Un équipement de hockey complet est requis.  Les gardiens ou			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> <li>la durée et l'intensité de l'activité physique.</li> <li>Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).</li> <li>Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes (p. ex. engelures et hypothermie).</li> <li>Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	
gardiennes de but doivent porter :  • un casque homologué CSA avec masque facial complet;				



# Hockey sur glace/étang (6°-8° année)

		(5.5)			
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
• un protège-cou;					
<ul> <li>un gant receveur, un gant bloqueur, des jambières;</li> </ul>					
un plastron de gardien;					
<ul> <li>une coquille ou pelvière.</li> </ul>					
Les élèves doivent porter :					
<ul> <li>un casque homologué CSA avec masque facial complet;</li> </ul>					
<ul> <li>un protège-cou;</li> </ul>					
<ul> <li>des protège-tibias (les protège-tibias fissurés doivent être remplacés immédiatement);</li> </ul>					
<ul> <li>une culotte, des épaulières, des protège-coudes, des gants;</li> </ul>					
<ul> <li>une coquille ou pelvière.</li> </ul>					



			Hockey	sur gazon
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Des bâtons règlementaires doivent être utilisés.  Les bâtons doivent être vérifiés régulièrement afin de repérer toute fissure.  Utilisez une balle de hockey sur gazon règlementaire ou une balle souple pour l'intérieur.  Le port d'une protection oculaire qui respecte les normes ASTM F803 ou l'équivalent est recommandé.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de bagues, de montres ou de bijoux qui pendent.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit être inspectée régulièrement. Elle doit être exempte de débris et offrir une bonne adhérence.  La présence de trous et de surfaces inégales doit être signalée à la direction et aux élèves.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les bâtons ne doivent jamais s'élever au-dessus de la taille.  Délimitez une zone de but de la taille d'un but de soccer pour protéger le gardien ou la gardienne.  Aucun autre élève ou bâton ne doit franchir la zone de but. Si une balle règlementaire est utilisée et qu'il y a un gardien ou une gardienne de but, ce dernier ou cette dernière doit porter tout l'équipement indiqué.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Modifiez les habiletés et les règlements selon l'âge et les capacités des élèves (p. ex. pas de gardien ou gardienne de but).  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.	Une supervision sur place est requise.



			Hockey s	sur gazon
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Si une balle règlementaire est utilisée, le gardien ou la gardienne de but doit porter un casque et un masque facial homologués CSA (p. ex. casque de hockey CSA avec grille) et un équipement de gardien de but complet incluant un protège-cou. Si les bâtons règlementaires sont utilisés, des protège- tibias doivent être disponibles pour tous les			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
élèves.				
L'équipement doit convenir à l'âge et aux capacités des élèves (p. ex. bâtons de hockey- balle, balle souple).				



### Jeux de préparation à la balle molle Soccer-Baseball/Volley-Baseball/T-Ball

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être	Des vêtements et des chaussures	Assurez-vous que toutes les installations peuvent	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	Surveillance sur place.
facilement accessible. Un dispositif de	appropriés doivent être portés.	être utilisées de façon sécuritaire.	Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	
communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être	Pas de crampons.  Aucun bijou.	L'aire de jeu extérieure doit :	Les élèves doivent apprendre comment déposer ou relâcher le bâton après avoir frappé, pour éviter de le	
accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être		<ul> <li>être inspectée régulièrement pour repérer tout débris ou obstacle;</li> </ul>	lâcher en cours d'élan.  S'il y a un ou une arbitre, il ne doit pas se placer derrière le marbre. Il doit être debout derrière le lanceur ou la	
utilisé de façon sécuritaire.		<ul> <li>offrir une bonne adhérence;</li> </ul>	lanceuse, derrière le filet ou en dehors des lignes de but.  Seul un receveur ou une receveuse arrière (pas un	
Les bâtons de bois ne sont pas fissurés et offrent une bonne prise.		être située loin des zones de circulation.	receveur ou une receveuse) doit être utilisé pour le jeu de balle molle durant les cours ordinaires.  Pour éviter les dangers reliés à un bâton qui aurait glissé	
Les bâtons d'aluminium doivent offrir une bonne prise.		Le terrain de jeu ne doit jamais être situé près d'une route accessible sur laquelle un élève	des mains du frappeur ou de la frappeuse, les élèves qui ne sont pas au champ doivent demeurer loin derrière le rectangle du frappeur ou de la frappeuse ou derrière un filet ou une clôture. (Ne pas mettre les doigts dans le filet.)	
N'utilisez pas de bâton pour le soccer-baseball ou volley-baseball.		pourrait courir.  Si plusieurs activités ont	Pas de glissement.  Appliquez la règle du jeu forcé sur tous les buts, incluant le	
Un masque de receveur est requis.		lieu simultanément, assurez-vous qu'une	marbre.	
Pour les jeux de préparation avec une		distance sécuritaire sépare celles-ci.	Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
balle de baseball (p. ex. t-ball), si le receveur ou la receveuse arrière se			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	



### Jeux de préparation à la balle molle Soccer-Baseball/Volley-Baseball/T-Ball

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
trouve en avant de la clôture, il ou elle doit porter un masque avec protège-cou.		La présence de trous et de surfaces très inégales doit être signalée à l'enseignant	I'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	
Si le receveur ou la receveuse arrière se		ou l'enseignante et aux élèves.	<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
trouve derrière la clôture,			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
aucun équipement protecteur n'est requis.			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un	
Utilisez une balle appropriée pour les habiletés des élèves.			chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
(Utilisez une balle qui convient au niveau d'habileté des élèves.)			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les	
Utilisez une balle lente ou			tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
une balle à trajectoire restreinte seulement.			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter	
Un coussin double de premier but doit être utilisé.			la participation (voir la Section générale).	
Tous les buts doivent être correctement fixés au sol.				



			Jeux de relais et de p	oursuite
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Si le jeu nécessite un objet, utilisez des articles mous (p. ex. ballons en mousse, éponges, poulets en caoutchouc).  L'équipement doit être exempt de rebords durs ou tranchants.  Des cônes ou d'autres marqueurs doivent définir l'aire de jeu.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu doit être exempte de tout obstacle (p. ex. tables et chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Les trous et les surfaces très inégales doivent être signalés à la direction.  Toutes les portes donnant sur l'aire de jeu doivent être fermées durant les jeux de poursuite.  Prévoyez assez d'espace pour tous les participantes.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant les jeux qui permettent aux participants ou participantes de bloquer le poursuiveur ou la poursuiveuse (p. ex. poursuite triangle et poursuite train), le poursuiveur ou la poursuiveuse ne doit pas tenter de pousser les bloqueurs ou bloqueuses pour se frayer un chemin ou d'atteindre sa cible à travers ces derniers. Il ou elle doit plutôt les contourner pour atteindre sa cible.  Les bloqueurs ou bloqueuses ne doivent pas avoir de contacts physiques intentionnels avec le poursuiveur ou la poursuiveuse (corps, bras ou jambes). Ils doivent plutôt se placer devant le poursuiveur ou la poursuiveuse et lui bloquer l'accès pour le ou la forcer à contourner les bloqueurs ou bloqueuses.  Indiquez clairement les parties du corps qui peuvent être touchées (p. ex. bras, jambes, dos).  Expliquez aux élèves qu'une simple pression est suffisante. Il est défendu de pousser, d'agripper ou de donner des coups.  Les jeux doivent se dérouler à une vitesse appropriée pour l'endroit où ils ont lieu (p. ex. marcher rapidement au lieu de courir si le jeu de poursuite a lieu dans un espace limité, comme dans une salle multifonctionnelle).  Dans les jeux de poursuite durant lesquels les participants ou participantes sont « gelés » et doivent prendre à part à une activité, prévoyez une zone sécuritaire où cette activité peut avoir lieu, à l'écart des autres joueurs ou joueuses en mouvement ou informez les élèves de l'importance d'éviter tout contact avec les participants « gelés ».	Une surveillance sur place est requise.



		Jeux de relais et de p	oursuite
Vêteme Équipement Chauss		Règles et consignes particulières	Surveillance
	Jeux de relais et de poursuite à l'extérieur Indiquez les limites du jeu aux élèves. Les dangers fixes (p. ex. poteaux de buts) doivent être marqués à l'aide de cônes et signalés aux élèves. Les trous et les surfaces très inégales doivent être signalés à la direction.	Les élèves ne doivent pas avoir les yeux bandés  Courir à reculons est défendu (enseignez aux élèves à tourner pour courir vers l'avant lorsqu'ils doivent fuir)  Chacun des participants au relais doit avoir son propre couloir.  Le niveau de risque augmente si les vêtements sont trop grands ou si les jambes sont attachées ensemble.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



				Kinball																	
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance																	
Une trousse de	Des vêtements et	Assurez-vous que	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	Une																	
premiers soins complète doit être facilement	des chaussures appropriés doivent être portés.	toutes les installations peuvent être utilisées de	Les joutes, les jeux préparatoires et les jeux de coopération doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	supervision sur place est requise.																	
accessible.  Un dispositif de	Aucun bijou.	façon sécuritaire.  La surface de jeu et	Les activités/règlements doivent être modifiés selon le niveau d'habileté, l'âge et les installations/l'équipement disponibles.	roquise.																	
communication		ses environs doivent	Pour les joutes, les règlements de Kinball doivent être strictement respectés.																		
activé (p. ex. un téléphone		être exempts de tout	Pas de contacts physiques intentionnels avec un adversaire.																		
cellulaire) doit être accessible.		obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être fermées.	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Toutes les portes de sortie et d'entrée doivent être fermées.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant l'enseignant doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, h' rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles de plein air aux élèves, l'enseignant l'enseignan	tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :										
Assurez-vous que tout											suffisante.	suffisante.	suffisante.								<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>
l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.										<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>											
Un gros ballon gonflé (p. ex.																<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>					
Earthball, ballon Onikin).			la durée et l'intensité de l'activité physique.																		
Official).			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).																		
			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).																		
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).																		



Équipement

Une trousse de premiers soins

Un dispositif de communication

activé (p. ex. un téléphone cellulaire)

Assurez-vous que tout l'équipement

peut être utilisé de façon sécuritaire.

Les matelas de lutte utilisés doivent

avoir été fabriqués et approuvés par

le fabricant de produits pour la lutte

Assurez-vous que les matelas ne

grands morceaux de mousse

Des systèmes de matelas

matelas et les systèmes

sont pas endommagés à un point tel

que leur efficacité est réduite (p. ex.

polyvalents ou modulaires peuvent

être utilisés. Assurez-vous que les

Ne laissez aucun espace entre les

Les lutteurs ou lutteuses qui portent

doivent utiliser un protecteur buccal

d'assemblage sont en bon état.

des prothèses orthodontiques

complète doit être facilement

accessible.

doit être accessible.

et être en bon état.

manquants).

matelas.

approprié.

Lutte
Surveillance
Une surveillance sur place est requise.
Une surveillance visuelle constante est
requise durant l'enseignement

#### rec l'e initial des techniques de prise et de relâchement. Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas familier avec les

 recevoir une formation; OU

techniques de la

lutte (p. ex.

expérience

récente) doit :

aucune

• demander de l'aide au personnel suffisamment formé.

#### Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.

Vêtements/

Chaussures

Chaussettes, pieds nus ou chaussures de lutte (souliers sans bord tranchant ou bout de lacet).

Le port de lunettes est interdit.

Aucun bijou.

Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de facon sécuritaire.

Installations

La surface des matelas doit être propre et vérifiée régulièrement pour déceler les irrégularités.

Prévovez suffisamment d'espace entre les bords de l'aire de lutte et les murs.

Les murs doivent être coussinés si la surface matelassée se trouve à moins de 2 m (6,6 pi) de ceux-ci.

La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.

Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.

Règles et consignes particulières

Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.

Les élèves doivent être jumelés selon leur poids, leur force et leur niveau d'habileté.

Les activités d'échauffement doivent mettre l'accent sur le conditionnement et la flexibilité.

Enseignez aux élèves les règlements et les mouvements illégaux.

Les élèves ne peuvent pas être arbitres.

La lutte au sol ou par terre et la lutte debout sont permises.

La durée maximale d'une période est de 3 minutes au total.

La durée/le format du combat peut être réduit si désiré.

Informez les élèves de l'importance de garder leurs ongles courts et bien taillés.

Toutes les infections, les brulures et les blessures ouvertes doivent être couvertes.

Les élèves affectés d'une maladie de peau transmissible ne doivent pas faire de lutte avec contact (p. ex. impétigo).

Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).



			Natation - Nage s	ynchronisée
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  L'équipement de sécurité standard doit être accessible. En particulier :  • les aides flottantes attachées;	Le port de bijoux est interdit (sauf les bijoux d'alerte médicale).  Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.  Les cheveux doivent être retenus pour ne pas obstruer la vue (p. ex. avec un élastique).	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Utilisez les piscines publiques ou scolaires.  IL EST INTERDIT D'UTILISER DES PISCINES PRIVÉES.  En ce qui concerne la baignade dans les étangs/lacs, consultez la fiche Natation en plein air – Lacs, étangs, rivières.  La terrasse de la piscine doit être exempte d'obstacles et d'excès d'eau.	Un formulaire d'autorisation signé par les parents/tuteurs ou tutrices est requis pour participer aux activités aquatiques à l'extérieur du terrain de l'école.  Informez la personne responsable présente sur la terrasse des antécédents ou des troubles médicaux qui pourraient affecter la sécurité des élèves dans l'eau (p. ex. diabète, asthme, problèmes cardiaques, convulsions, épilepsie, infections de l'oreille récurrentes).  Informez les élèves des procédures d'urgence avant d'entrer dans l'eau.  Les élèves doivent respecter les règlements suivants:  • pas de course ou de bousculade autour de la piscine;  • pas de gomme à mâcher;  • pas de nourriture près ou dans la piscine;	l'enseignant ou l'enseignante Une supervision sur place est requise. Un enseignant ou une enseignante, ou un autre superviseur ou superviseure scolaire doit accompagner les élèves à la piscine et demeurer dans la piscine ou sur la terrasse. Les vestiaires doivent être surveillés de près, mais jamais par le sauveteur ou la sauveteuse. Les élèves doivent
<ul><li>les perches;</li><li>les planches dorsales.</li></ul>			pas de plongeon du rebord de la terrasse si la	demander la permission pour quitter les lieux de
L'équipement électrique			profondeur de l'eau est inférieure à 2.8m (9 pi);  • pas de souliers autour de la piscine.	la piscine.
(p. ex. MP3) doit être correctement mis à la			Test de nage	Surveillance pour la natation pédagogique
terre.			Les habiletés de chaque élève doivent être vérifiées dans la partie peu profonde. Un test commun pour déterminer l'habileté de l'élève est de lui faire faire	La natation pédagogique peut comprendre des jeux organisés, des

deux longueurs continues sans toucher le fond. Il s'applique aux baignades pédagogiques et aux baignades libres.



relais, etc., mais **NE COMPREND PAS** de bain libre non organisé.

	Natation - Nage synchronisée					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
			Les résultats du test de nage doivent être inscrits et communiqués à l'instructeur ou l'instructrice/au sauveteur ou à la sauveteuse.  Les élèves qui ne savent pas nager doivent être identifiés et porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) bien attaché durant les activités de baignade récréative.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités/jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  L'enseignement des habiletés peut être suivi par leur application (p. ex. activités de relais, jeux de poursuite qui incluent les habiletés en question). Ces activités font partie du programme d'instruction; il ne s'agit pas d'un bain libre.  Tous les élèves doivent prendre une douche avant d'entrer dans la piscine.  Les élèves qui ont des infections, des coupures ou des blessures ne doivent pas utiliser la piscine.  Durant la baignade récréative, les élèves ne doivent pas faire de plongée avec tout équipement de plongée sous-marine (p. ex. tuba).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Au moins un instructeur ou une instructrice de natation accrédité doit être présent dans la piscine ou sur la terrasse.  Le ratio de surveillance est de 1 instructeur ou instructrice pour 25 élèves ou moins, l'instructeur ou l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué ci-dessous.  Lorsqu'il y a entre 26 et 50 élèves, un instructeur ou une instructrice accrédité ou un sauveteur ou une sauveteuse (SN) supplémentaire est requis. L'instructeur ou l'instructrice doit posséder l'un des brevets indiqués ci-dessous.		



	Natation - Nage synchronisée				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
				Certification requises pour enseigner la natation	
				L'instructeur ou l'instructrice doit détenir l'une des accréditations suivantes :	
				<ul> <li>croix de bronze / Médaille de bronze de la Société de sauvetage; OU</li> </ul>	
				<ul> <li>instructeur en sécurité aquatique de la Croix- Rouge canadienne; OU</li> </ul>	
				<ul> <li>certificat d'instructeur de la Société de sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU</li> </ul>	
				<ul> <li>certificat d'instructeur de natation de la Société de sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU</li> </ul>	
				certificat d'instructeur du YMCA; OU	



	Natation - Nage synchronisée				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
				<ul> <li>certificat de sauveteur de la Société de sauvetage.</li> </ul>	
				Certification du sauveteur ou de la sauveteuse	
				Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.	
				Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible à la piscine.	
				Se référer aux règlements de la piscine municipale en matière de normes supplémentaires.	
				Ratio de surveillance pour la natation libre (Baignade libre – Sans instruction)	
				Les enseignants ou enseignantes doivent accompagner les élèves à la piscine et demeurer sur la terrasse ou dans la piscine durant le bain libre/la natation libre. Le seul certificat acceptable	



	Natation - Nage synchronisée				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
				durant les bains libres est celui de sauveteur de la Société de sauvetage.	
				Le ratio minimal de sauveteurs ou sauveteuses (accrédités par la Société de sauvetage) et de baigneurs ou baigneuses présents sur la terrasse et dans la piscine est de :	
				1-125 baigneurs ou baigneuses – 2 sauveteurs ou sauveteuses. Si l'enseignant ou l'enseignante est accrédité par la Société de sauvetage, il ou elle peut compter pour l'un des deux sauveteurs, éliminant ainsi le besoin d'une troisième personne;	
				126-250 baigneurs ou baigneuses – 3 sauveteurs ou sauveteuses. Si l'enseignant ou l'enseignante est accrédité par la	



Natation - Nage synchronise				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Société de sauvetage, il ou elle peut compter pour l'un des trois sauveteurs, éliminant ainsi le besoin d'une quatrième personne.
				Remarque: Par définition, un nageur ou une nageuse/un baigneur ou une baigneuse est une personne qui se trouve à moins de 1,8 m (6 pi) du bord de l'eau.
				Certification du sauveteur ou de la sauveteuse
			our connaîtro toutos los ràglos do sécuritó	Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.



			F	Paddleball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et l'usure.  Les balles utilisées doivent convenir aux capacités des élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés et le jeu, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves.  Enseignez aux élèves comment installer les filets de façon sécuritaire.  Maximum de 4 élèves permis par terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise durant l'installation de l'équipement. Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés. Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.



				<b>Parachute</b>
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Assurez-vous que le parachute est en bon état (p. ex. pas de déchirures).	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les élèves ne doivent pas passer aucune partie du corps dans le trou du parachute.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Les élèves de la M-2º année requièrent une surveillance visuelle constante.  Les élèves de la 3º-8º année requièrent une surveillance sur place.



Patin à roues	alignées/	Patin à	roulettes
---------------	-----------	---------	-----------

			Patin à roues alignées/Patin à	roulettes
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.	Sur le terrain d'école
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone	être portés (p. ex. chandails à manches longues	sécuritaire.  La surface de patinage doit être sèche et	Les règles de sécurité doivent être expliquées clairement aux élèves.	Une surveillance sur place est requise.
cellulaire) doit être accessible.	pour éviter les égratignures et les coupures).	exempte d'obstacles et de débris.	Mettez l'accent sur « patinez prudemment et demeurez toujours en contrôle ».	À l'extérieur du terrain de l'école (6°-8° seulement)
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Les enseignants ou enseignantes doivent informer les	Sur le terrain d'école Choisissez une aire de patinage loin de la	Prévoyez un espace réservé aux patineurs ou patineuses débutants à l'intérieur de l'espace total fourni pour la classe. Ceci permet aux débutants de patiner sans faire obstacle aux patineurs ou patineuses plus rapides.	Une surveillance générale est requise.
Les patins doivent être inspectés pour s'assurer que :	élèves et les parents/tuteurs ou tutrices de l'importance du port :	circulation et sans dénivellations significatives. Utilisez le gymnase, s'il	Enseignez les techniques de base suivantes à tous les patineurs ou patineuses, peu importe leur niveau d'habileté :  • déplacement;	Ratio 1:15 enseignant ou enseignante/élève.
<ul> <li>le frein est bien fixé et qu'il n'est pas usé;</li> <li>les roues sont</li> </ul>	d'un casque de vélo bien ajusté homologué selon	convient à l'activité. À l'extérieur du terrain de l'école (6°-8°	<ul><li> deplacement,</li><li> arrêt;</li><li> virages.</li></ul>	Au minimum 2 superviseurs ou superviseures doivent être
exemptes de saleté, de souillures et d'huile; • les roues sont bien	des normes de sécurité reconnues	seulement) Choisissez la longueur, la surface	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	présents – un superviseur ou une superviseure à
fixées. Les élèves doivent	(p. ex. CSA, CSPC, ASTM, Snell, BSI, AS);	(condition du pavé) et l'achalandage des trajets judicieusement.	Les activités doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Désignez une direction de patinage que tous doivent suivre	l'avant du groupe et l'autre à l'arrière du groupe.
porter un casque de vélo, patin à roues alignées ou de planche à roulettes, bien ajusté, qui respecte	de patins de la bonne taille;	Respectez tous les règlements internes de la municipalité	(p. ex. vers la droite ou vers la gauche).  Pas d'appareil audio (p. ex. lecteur MP3, iPod).	Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas
les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM,	<ul><li>de genouillères;</li><li>de protège- coudes;</li></ul>	concernant le patin à roues alignées.	Pas de course, de chasse ou de jeux de poursuite.  Enseignez la courtoisie en patin :	familier avec les habiletés pratiques pour faire du patin



Patin à roues alignées/Patin à roulettes					
Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
de protège- poignets.	Toutes les installations commerciales de patin à roues alignées doivent respecter les lignes directrices de sécurité.	<ul> <li>patiner dans la même direction que les autres;</li> <li>patiner à droite et dépasser à gauche;</li> <li>annoncer votre intention de dépasser en disant :     « dépassement à votre gauche » ou à l'aide d'une cloche ou d'un sifflet.</li> <li>À l'extérieur du terrain de l'école (6º-8º année seulement)</li> <li>Les élèves doivent posséder les habiletés de base.</li> <li>Céder le passage aux piétons.</li> <li>Patiner avec un « compagnon ».</li> <li>Connaitre les procédures d'urgence en cas de blessure.</li> <li>Demandez aux participants ou participantes de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.</li> <li>Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :</li> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité</li> </ul>	à roulettes/à roues alignées (p. ex. aucune expérience récente) doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à participer à une activité de patin à roulettes/à roues alignes jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Instructeur ou instructrice externe  Un instructrice externe doit être accrédité pour enseigner le patin à		
		<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	roues alignées ou posséder de l'expérience dans ce domaine.		
	Chaussures  • de protège-	Vêtements/ Chaussures Installations  • de protège- poignets. Toutes les installations commerciales de patin à roues alignées doivent respecter les lignes	Vêtements/ Chaussures  Installations  Règles et consignes particulières  • de protège- poignets.  Toutes les installations commerciales de patin à roues alignées doivent respecter les lignes directrices de sécurité.  Patiner dans la même direction que les autres;  • patiner à droite et dépasser à gauche;  • annoncer votre intention de dépasser en disant :  « dépassement à votre gauche » ou à l'aide d'une cloche ou d'un sifflet.  À l'extérieur du terrain de l'école (6°-8° année seulement)  Les élèves doivent posséder les habiletés de base.  Céder le passage aux piétons.  Patiner avec un « compagnon ».  Connaître les procédures d'urgence en cas de blessure.  Demandez aux participants ou participantes de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des		



			Patin à roues alignées/Patin à	roulettes
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



Patinage de vitesse					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Si l'école n'apporte pas de trousse de premiers soins à l'aréna, assurezvous que l'aréna en possède une qui est accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tous les élèves doivent porter un casque de hockey, vélo, patin à roues alignées ou de planche à roulettes, bien ajusté, qui respecte les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les enseignants ou enseignantes doivent informer les élèves et les parents/tuteurs ou tutrices de l'importance de :  • porter des patins de la bonne grandeur;  • porter des gants ou des mitaines;  • transporter ses patins de façon sécuritaire.  Si le patinage à lieu à l'extérieur :  • s'habiller selon les conditions météorologiques;  • informez les parents/élèves de l'importance de se protéger du soleil.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Avant de patiner sur des étangs gelés, vous devez déterminer sans l'ombre d'un doute que la glace est sécuritaire.  Contactez les autorités locales pour obtenir des renseignements sur les conditions de la glace.  La surface de patinage doit être exempte d'obstacles et de fissures dangereuses.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés par écrit de la participation de leur enfant à une activité de patinage, et que cette activité pourrait avoir lieu à l'extérieur du terrain de l'école.  Une partie du temps de glace doit comprendre une période d'enseignement.  Veillez à établir un processus d'identification des habiletés de patinage.  Pendant un certain temps, prévoyez un espace de glace réservé aux patineurs ou paitineuses débutants (distinct de celui pour les patineurs ou patineuses accomplis).  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités doivent convenir au niveau d'habileté des élèves.  Mettez l'accent sur les techniques de patinage et non la vitesse, lors de tous les jeux, les défis et les exercices.  Durant la première leçon, les participants ou participantes doivent se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.  Pas de jeux de relais avant d'avoir enseigné les habiletés appropriées.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	Surveillance sur place.  Au minimum, un instructeur ou une instructrice doit posséder un certificat d'entraineur « J'aime patiner » (Patinage de vitesse Canada).	



			Patinage of	de vitesse
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Si l'activité se déroule à l'intérieur, les coins des			les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);	
bandes doivent être coussinés.		<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>		
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre par temps froids (p. ex. température, refroidissement éolien) et les méthodes pour prévenir les engelures et l'hypothermie.	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



Patinage sur glace

			Faillage	sur glace
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Si l'école n'apporte pas de trousse de premiers soins à l'aréna, assurezvous que l'aréna en possède une qui est accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le port de casques de hockey, de vélo, patin à	Chaussures  Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les enseignants ou enseignantes doivent informer les élèves et les parents/tuteurs ou tutrices de l'importance de :  • porter un casque de hockey homologué CSA au lieu des autres types de casques;  • porter des patins de la bonne grandeur;	Installations  Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Avant de patiner sur une surface glacée extérieure (p. ex. lac, étang), contactez les autorités locales pour vous assurer sans l'ombre d'un doute que la glace est assez épaisse pour que l'activité soit sécuritaire.  La surface de patinage doit être exempte d'obstacles et de fissures dangereuses.	Règles et consignes particulières  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés par écrit de la participation de leur enfant à une activité de patinage, et que cette activité pourrait avoir lieu à l'extérieur du terrain de l'école.  Une partie du temps de glace doit comprendre une période d'enseignement.  Veillez à établir un processus d'identification des habiletés de patinage.  Pendant un certain temps, prévoyez un espace de glace réservé aux patineurs ou patineuses débutants (distinct de celui pour les patineurs ou patineuses accomplis).  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités doivent convenir au niveau d'habileté des élèves.  Mettez l'accent sur les techniques de patinage et non la vitesse, lors de tous les jeux, les défis et les exercices.	Surveillance sur place.
roues alignées ou de planche à roulettes, bien ajustés, qui respectent les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes est obligatoire.	<ul> <li>porter des gants ou des mitaines;</li> <li>transporter ses patins de façon sécuritaire.</li> </ul>		Informez les élèves de l'importance de la prudence et du contrôle sur la glace, ainsi que des procédures communes (p. ex. patiner tous dans le même sens durant le patinage libre).  Évitez les jeux de poursuite, les courses et les chaines humaines de type « crack the whip ».  Demandez aux élèves de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.	



			Patinage	sur glace
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
	Si le patinage a lieu à l'extérieur  • S'habiller selon les conditions météorologiques.		Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
		<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);</li> </ul>		
	<ul> <li>Informez les parents/élèves de l'importance de se protéger</li> </ul>		l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	
	du soleil.		<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre par temps froids (p. ex. température, refroidissement éolien) et les méthodes pour prévenir les engelures et l'hypothermie.	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



				Pickleball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et l'usure.  Les balles utilisées doivent convenir aux capacités des élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés et des jeux, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves.  Enseignez aux élèves comment installer les filets de façon sécuritaire.  Maximum de quatre élèves permis par terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise durant l'installation de l'équipement.  Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés.  Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.



# Planche à roulettes (site public ou commercial)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Informez les parents/tuteurs ou tutrices et les élèves que seules les planches à roulettes en bon état peuvent être apportées à l'école.  Lorsque la planche à roulettes est empruntée ou louée, elle doit être en bon état et sa taille doit convenir à l'élève.  Lorsque l'activité de planche à roulettes ou un autre	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Chaussures appropriées: souliers fermés, antidérapants (p. ex. espadrilles, souliers pour la planche à roulettes).  Pas de sandales.  Aucun bijou qui pend.  Les parents/élèves doivent être informés de l'importance du port:  • d'un casque bien ajusté, conçu pour la planche à roulettes;  • de protègecoudes;  • de genouillères;	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire (p. ex. terrain de jeux, parc à proximité).  Un site public ou commercial doit être en bon état.  Pour l'activité de planche à roulettes, choisissez un endroit loin de la circulation et sans dénivellations significatives.  La surface de l'endroit choisi doit être sèche et exempte d'obstacles et de débris.	Si l'activité a lieu à l'extérieur du terrain de l'école, les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés par écrit de la participation de leur enfant à une activité de planche à roulettes et des moyens de transport utilisés.  Dans les sites publics ou commerciaux, les participants ou participantes doivent suivre les règles indiquées.  Les règles de sécurité doivent être expliquées clairement aux élèves. Mettez l'accent sur le contrôle de la planche à roulettes en tout temps.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Tous les élèves doivent participer à une leçon formelle. Celle-ci doit inclure un volet sur le port et l'utilisation appropriés de l'équipement.  Enseignez les techniques de base suivantes à tous les participants ou participantes, peu importe leur niveau d'habileté:  • virages;  • freinage;  • déplacement;  • équilibre;  • utilisation des pentes.  Aucune inversion n'est permise.	Surveillance sur place.  Un enseignant ou une enseignante et/ou superviseur ou superviseure qu n'est pas familier avec la planche à roulettes et les habiletés requises (p. ex. aucune expérience récente) doit : demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à participer à l'activité jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Instructeur ou instructrice externe  Un instructeur ou une instructrice externe doit être accrédité pour enseigner la planche à roulettes



# Planche à roulettes (site public ou commercial)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
site commercial, suivez	<ul> <li>de protège-</li> </ul>		Prévoyez un espace réservé aux débutants ou débutantes.	ou posséder de
les règles en vigueur concernant l'équipement.	poignets.		L'utilisation d'un appareil audio est défendue (p. ex. MP3).	l'expérience dans ce domaine.
Le port de casques de vélo, patin à roues alignées ou de planche à roulettes, bien ajustés,			Pour pouvoir utiliser les endroits plus difficiles des installations/du site, les élèves doivent suivre une leçon spécifique (p. ex. leçon sur la demi-lune/le parc de planche à roulettes, les sauts ou les rampes, etc.).	
qui respectent les normes			L'expression libre (« niaiseries ») n'est pas permise.	
CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes est obligatoire.			Lorsque d'autres groupes sont à l'extérieur au même moment durant la leçon de planche à roulettes, prévoyez une zone de sécurité entre les deux classes.	
5			Demandez aux élèves de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.	
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	



# Planche à roulettes (site public ou commercial)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.



#### Plein air – Généralités

Généralités Surveillance

Toutes les sorties de plein air doivent être approuvées par la direction ou la direction adjointe. Un ou une responsable du district scolaire doit signer un formulaire de demande détaillé pour toutes les sorties avec hébergement pour la nuit.

L'approbation se fait après avoir examiné : l'itinéraire, la pertinence des activités de la sortie selon le programme d'études, la durée du déplacement, les facteurs de sécurité, la surveillance prévue, l'âge des participants ou participantes (Consultez la politique du district scolaire concernant les sorties).

Consultez la politique du district scolaire concernant le nombre de jours maximal permis pour les sorties de plein air. Un enseignant ou une enseignante doit être nommé surveillant ou surveillante responsable de la sortie.

Les formulaires de consentement des parents/tuteurs ou tutrices doivent être reçus avant la tenue d'une activité de ccamping/natation/canot/randonnée pédestre.

Les renseignements indiqués sur le formulaire de consentement des parents/tuteurs ou tutrices doivent inclure : l'itinéraire incluant les dates, les trajets, les endroits, les coordonnées, le lien entre l'activité et le programme d'études, la surveillance prévue, le cout par élève, le comportement exigé, les risques inhérents, et s'il y a lieu, les renseignements concernant la rencontre de parents/tuteurs ou tutrices. Il est fortement recommandé que les parents/tuteurs ou tutrices et élèves signent un contrat décrivant les comportements exigés et les conséquences associées. Toute cette information doit être par la suite partagée et révisée par tous les superviseurs ou superviseures.

Lors d'une situation d'urgence, (p. ex. foudre, conditions météorologiques extrêmes, urgence médicale), le surveillant ou la surveillante responsable de la sortie doit suivre le protocole du district scolaire. Si la sortie a lieu à une installation de plein air où le protocole en place est plus exigeant que celui du district scolaire, le protocole de l'installation de plein air doit être suivi.

Pour toutes les sorties avec transport, une liste d'élèves présents dans chaque véhicule, ainsi qu'une liste des conducteurs ou conductrices et des plaques d'immatriculation des véhicules utilisés doit être laissée à l'école. Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures auront aussi une copie de cette liste durant la sortie. Les conducteurs ou conductrices bénévoles ou faisant partie du personnel doivent satisfaire les exigences du district scolaire en matière d'assurance. Durant toutes les sorties, un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.

Pour les sorties avec hébergement pour la nuit, les élèves doivent fournir des renseignements médicaux aux enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures. Ces renseignements pourraient inclure leur numéro d'assurance-maladie.

Une procédure qui identifie les élèves atteints d'anaphylaxie doit être en place. Chaque élève identifié doit avoir sur lui au moins deux auto-injecteurs d'épinéphrine. Tous les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures présents durant la sortie doivent être formés pour utiliser un auto-injecteur d'épinéphrine.

Minimum de deux superviseurs ou superviseures en tout temps pour toutes activités de plein air à l'extérieur du terrain de l'école.

Pour les sorties avec hébergement pour la nuit, des surveillants de sexe masculin et féminin doivent accompagner les groupes mixtes.

Le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité doit nommer un ou une adulte responsable (p. ex. enseignant ou enseignante, parent, bénévole) pour conduire/accompagner un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité.



Plein a	ir – Gér	néralités
---------	----------	-----------

Généralités Surveillance Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent connaître tous les élèves qui ont des troubles médicaux ou des besoins diététiques spéciaux pouvant affecter leur santé, ainsi que les élèves qui prennent des médicaments. Les élèves qui prennent des médicaments vitaux doivent en apporter une quantité supplémentaire qui sera conservée dans un contenant clairement identifié que l'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure gardera avec lui ou elle. Les enseignantsou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent surveiller les conditions météorologiques et remettre ou modifier la sortie afin d'assurer la sécurité de tous les participants ou participantes. Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures de la sortie doivent avoir une liste des coordonnées/numéros d'urgence des parents/tuteurs ou tutrices. Avant la sortie, les enseignants ou enseignants/superviseurs ou superviseures doivent planifier l'accès à des soins médicaux d'urgence. Les élèves doivent recevoir une liste des vêtements et des effets personnels recommandés pour l'activité en question. Pour les sorties avec hébergement pour la nuit, les lieux d'hébergements (tentes) doivent être attribués afin que les groupes soient homogènes (filles et garçons sont séparés et non mélangés) à moins que ce soit absolument nécessaire et dans ce cas, les lieux doivent être surveillés à tout moment par l'enseignant ou l'enseignante, ou le superviseur ou la superviseure. Si la sortie combine deux activités, les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent consulter les fiches des deux activités en question. Aviser la GRC ou autres agences de polices/sécurité dans la région de votre présence, de votre route, et discuter aussi de vos plans d'évacuation en cas d'urgence. Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures de la sortie doivent connaître et être familiers avec la route prévue. Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire ou satellite) doit être disponible lors de la durée entière de

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



toutes les activités, partout où elles ont lieu.

#### Plein air – Activités en eau vive

Les activités en eau vive suivantes ne sont pas appropriées pour le programme d'études du primaire :

- o Canotage en eau vive
- Kayak en eau vive
- o Rafting en eau vive



# Plein air – Camping (4e-8e année)

Une activité de camping (sans canotage) d'au moins une nuit dans un environnement extérieur pendant laquelle les élèves pourraient préparer eux-mêmes leurs repas.

Voir Plein air – Généralités

ÉquipementVêtements/ ChaussuresInstallationsRègles et consignes particulièresSurveillanceUne trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.Les chaussures du furcivité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.Ratio superviseur ou superviseures/élèvesLes parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité.Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité.Minimum de 2 superviseures ratio de 1:8.Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.Lin véhicule accessible					
soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes  Iles vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences de façon sécuritaire.  Le superviseur ou la superviseur ou	Équipement		Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement nécessaire doit être rassemblé et vérifié avant l'excursion.  Si vous cuisinez sur des réchauds, utilisez seulement ceux qui fonctionnent au propane/gaz liquéfié (1)  Les naturifier les dangers potentiels (p. ex. ours, feux de forêt).  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les toilettes doivent être avisés de forêt).  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les habiletés doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les habiletés doivent être avisés de forêt).  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les habiletés doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des forêt).  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les habiletés doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les activités au programme doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les élèves doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les élèves doivent convenir à l'age et aux capacités des élèves.  Les élèves doivent convenir à l'ag	soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement nécessaire doit être rassemblé et vérifié avant l'excursion.  Si vous cuisinez sur des réchauds, utilisez seulement ceux qui fonctionnent au propane/gaz liquéfié (1	les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Pas de chaussures à bouts ouverts (p. ex. sandales).  Des vêtements de pluie.  Plusieurs épaisseurs de vêtements appropriés et des rechanges pour 1 ou 2 journées de plus que la durée prévue de l'excursion.  Aucun bijou qui	toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le superviseur ou la superviseure responsable de l'excursion doit vérifier auprès des autorités locales pour identifier les dangers potentiels (p. ex. ours, feux de forêt).  Les installations et les trajets doivent convenir à l'âge et aux capacités du groupe.  Les toilettes doivent se trouver à distance de	l'activité avant la tenue de l'activité.  Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Une copie de l'itinéraire complet de l'excursion doit demeurer à l'école.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités au programme doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les élèves doivent connaitre les attentes concernant :  • le comportement;	Ratio superviseur ou superviseures/élèves  Minimum de 2 superviseurs ou superviseures ratio de 1:8.  Un véhicule accessible en cas d'urgence doit demeurer au camp.  Le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité doit nommer un ou une adulte responsable (p. ex. enseignant ou enseignante, parent, bénévole) pour conduire ou accompagner un élève blessé à l'hôpital.  Cette personne ne peut pas être le superviseur



# Plein air – Camping (4e-8e année)

Une activité de camping (sans canotage) d'au moins une nuit dans un environnement extérieur pendant laquelle les élèves pourraient préparer eux-mêmes leurs repas.

Voir Plein air – Généralités

Voli Fielli ali – Gerierantes					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Le superviseur ou la			le signal de rassemblement;	Si des tentes sont	
superviseure doit identifier un endroit			les limites de l'activité.	utilisées, au moins l'un ou l'une des	
sécuritaire pour l'utilisation des réchauds afin d'assurer qu'ils sont			Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent utiliser un système de surveillance mutuelle pour dénombrer les élèves.	responsables doit avoir de l'expérience avec le camping sous la tente.	
bien placés et sécurisés. Si vous cuisinez avec un			Un processus permettant de compter les élèves doit être en place.	Les élèves de 6e-8e année peuvent remplir et	
four néerlandais, les briquettes doivent être démarrées sur la terre			Tous les aliments, la gomme à mâcher et les articles de toilette doivent être retirés des tentes la nuit et	allumer les réchauds sous une surveillance visuelle constante.	
battue (dirt), du gravier ou du ciment et seulement			conservés dans des contenants antiours, dans les voitures ou accrochés aux arbres.	Certification de secourisme	
par des adultes. La surface de cuisson doit			Les élèves ne doivent jamais utiliser de haches, de scies ou de couteaux de camping.	Au minimum, un	
être ouverte, libre de circulation et loin des arbustes. Des gants de			Aucune flamme nue n'est permise dans ou près des tentes.	superviseur ou une superviseure doit posséder un certificat de	
travail lourds devraient être utilisés lors de la			Il est interdit de se promener pieds nus sur le campement (terrain de camping).	secourisme récent parmi les suivants :	
prise de charbons ou de pots chauds (adultes seulement?).			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	certificat de sauveteur de la Société de sauvetage; OU	
Une pelle/un transplantoir.			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance	
Une lampe de poche.				Saint-Jean; OU	



# Plein air – Camping (4e-8e année)

Une activité de camping (sans canotage) d'au moins une nuit dans un environnement extérieur pendant laquelle les élèves pourraient préparer eux-mêmes leurs repas.

Voir Plein air – Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une quantité adéquate d'aliments nutritifs qui ne requièrent aucune préparation ou réfrigération. (préparation de repas à l'avance) Une quantité adéquate d'eau potable. Des allumettes imperméables ou des allumettes dans un contenant imperméable.			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> <li>la durée et l'intensité de l'activité physique.</li> <li>Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).</li> <li>Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).</li> <li>Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	<ul> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de l'Ambulance Saint-Jean; OU</li> <li>certificat de secourisme d'urgence de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> <li>certificat de secourisme en auvage de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> <li>certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski; OU</li> <li>certificat équivalent à ceux mentionnés cidessus.</li> </ul>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



# Plein air – Camping hivernal sous la tente

Le camping hivernal sous la tente n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8 année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire ou satellite) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  N'utilisez jamais un canot d'aluminium dans une piscine.  Vérifiez les pagaies (une par personne) et les canots pour détecter les fissures, les éclats de bois et les fuites.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques. Un V.F.I./gilet de sauvetage avec sifflet, approuvé par Transport Canada, doit être porté en tout temps sur l'eau. Il doit être de la bonne taille et bien attaché. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les conditions nautiques doivent être appropriées pour le niveau d'habileté du groupe.	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité.  Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles. Toute cette information doit être par la suite partagée et révisée par tous les superviseurs ou superviseures.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Test de nage  Avant de faire du canot, les élèves doivent réussir le test de nage suivant. Le test (qui est conforme à la	Une supervision sur place par l'instructeur ou l'instructrice est requise lorsque les élèves sont dans les canots.  Ratios pour le canotage Minimum de 2 superviseurs ou superviseures, ratio de 1:8.  Il doit y avoir au moins un instructeur ou une instructrice parmi les superviseures ou superviseures.  Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.  Le superviseur ou la superviseure de l'activité doit nommer un ou une adulte responsable (enseignant ou



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Voii i ieiii aii – Generantes					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une corde flottante solide d'au moins 15 m (45 pi) par canot (p. ex. une trousse d'urgence avec corde de secours).  Une écope (d'au moins 750 ml, avec une ouverture de 65 cm², faite de plastique ou de métal) par canot.  Une lampe de poche imperméable par canot.			norme canadienne « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage) doit être administré par un instructeur ou une instructrice/un sauveteur ou une sauveteuse accrédité :  • entrer dans l'eau profonde (profondeur minimale de 2,75 m ou 9 pi) par roulement arrière ou avant;  • nager sur place, en position verticale, pendant 1 minute;  • nager 50 m (164 pi) de façon continue, peu importe le style de nage (sans aide et sans arrêt).  Les éléments du test de nage doivent être complétés dans l'ordre, sans aide et sans arrêt. Ce test doit être supervisé par un instructeur ou une instructrice/un sauveteur ou une sauveteuse qualifié (ce test est conforme à la norme Nager pour survivre <sup>MD</sup> de la Société de sauvetage).  Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.  Les élèves qui ne réussissent pas le test de nage décrit ou qui ne possèdent pas la certification indiquée plus haut ne doivent pas participer au canotage.	enseignante, parent, bénévole) pour conduire/ accompagner un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité.  Bateaux de secours permis  Un bateau de secours capable d'effectuer un sauvetage (suffisamment rapide et stable) doit être sur l'eau et accessible lorsque les élèves sont dans les canots.  Bateaux de secours non permis  Si le plan d'eau utilisé pour l'enseignement ne permet pas l'utilisation d'un bateau de secours (peu profond, piscine,	



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Vêteme Équipement Chauss	Règles et consignes particulières	Surveillance
Equipement Chauss	Le superviseur ou la superviseure de l'activité doit connaître les résultats du test de nage.  Le chargement d'un canot (personnes et équipement) ne doit pas excéder la capacité de charge établie par le fabricant. Pour charger le canot de personnes et d'équipement avant le début de l'activité, l'enseignant ou l'enseignante/instructeur ou l'instructrice doit tenir compte des points suivants : les conditions météorologiques, les conditions nautiques, l'expérience des personnes qui possèdent des habiletés de canotage, la distance qui sépare le canot du camp et des soins médicaux d'urgence.  Habiletés de canotage  Comme préalable pour le canotage en eau libre, l'élève doit démontrer les compétences de base suivantes à un instructeur ou une instructrice de canotage :  • soulèvement, transport et portage du canot;  • mettre à l'eau un canot;  • embarquer/débarquer correctement du canot;  • autosauvetage dans un canot sec ou submergé;	etc.), l'instructeur ou l'instructrice doit être en mesure de secourir les élèves aussi rapidement que si un bateau de secours était présent. Si c'est le cas, l'instructeur ou l'instructrice doit pouvoir se tenir debout dans l'eau, sans qu'elle dépasse la hauteur de ses cuisses.  S'il s'agit d'un bateau de secours motorisé, son conducteur ou sa conductrice doit posséder une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Le conducteur ou la conductrice d'un bateau de secours, qu'il soit motorisé ou non, doit avoir de l'expérience de navigation avec ce type d'embarcation.
	procédures de sauvetage entre canots;	



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>placement des pagayeurs ou pagayeuses;</li> <li>Manœuvres à effectuer : <ul> <li>pagayage avant en ligne droite;</li> <li>déplacement latéral;</li> </ul> </li> </ul>	Si un bateau de secours est présent, au moins une personne à bord doit détenir un certificat de secourisme d'urgence tel qu'indiqué ci-dessous.
			<ul> <li>pivot de 360 degrés dans les deux directions;</li> <li>cercles d'un rayon de 10 mètres dans les deux directions;</li> <li>arrêt;</li> <li>accostage (rivage et quai).</li> <li>Pagayage :</li> <li>pagayage avant et arrière;</li> <li>coup en « J », appel de l'arrière et écart de l'arrière;</li> <li>propulsion circulaire;</li> <li>manœuvres d'appel et d'écart.</li> <li>Ces manœuvres doivent être effectuées dans une piscine, une eau peu profonde ou une baie abritée.</li> <li>Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir</li> </ul>	<ul> <li>Ratios pour le test de nage</li> <li>Au moins un instructeur ou une instructrice de natation accrédité doit être présent dans la piscine ou aux abords de celleci.</li> <li>Le ratio de surveillance est un instructeur ou une instructrice pour 25 élèves, l'instructeur ou l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué ci-dessous.</li> </ul>



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	Certification test de nage
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	Au minimum, l'instructeur ou l'instructrice doit posséder un certificat récent parmi les suivants :
			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	<ul> <li>croix de bronze/Médaille de bronze de la Société de</li> </ul>
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	sauvetage; OU
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres	<ul> <li>instructeur en sécurité aquatique de la Croix- Rouge canadienne; OU</li> </ul>
			fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	<ul> <li>certificat d'instructeur de la Société de</li> </ul>
			Les superviseurs ou superviseures doivent connaitre les prévisions météorologiques, en particulier celles	sauvetage avec un adjoint; OU
			affectant les vents et la visibilité, la température ambiante et les risques d'orage/d'éclairs.	certificat de sauveteur; OU
			Les superviseurs ou superviseures doivent connaître les prévisions météorologiques, en particulier celles affectant les vents.	certificat d'instructeur de natation de la Société de sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Équipement		Installations	<ul> <li>Il faut tenir compte des points suivants :</li> <li>les conditions nautiques (p. ex. température, courants, marées, vagues);</li> <li>une visibilité d'au moins 500 m (1 640 pi) est requise.</li> <li>Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).</li> <li>L'activité de canotage doit être annulée lors de mauvais temps.</li> <li>Si une tempête s'approche soudainement, trouvez immédiatement un refuge approprié.</li> <li>Le canotage doit avoir lieu uniquement durant le jour, sauf en cas d'urgence.</li> <li>Remarque : Des feux de navigation sont requis la</li> </ul>	certificat d'instructeur du YMCA; OU     certificat de sauveteur de la Société de sauvetage.  Certification du sauveteur ou de la sauveteur ou de la sauveteuse  Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.  Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible à la piscine.  Se référer aux règlements de la piscine municipale en matière de normes
			nuit ou lorsque la visibilité est réduite (p. ex. avec une lampe de poche imperméable).  Les instructeurs ou instructrices de canotage doivent connaitre les conditions nautiques (p. ex. les courants et les flots de fond).	



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Certification de l'instructeur ou l'instructrice de canotage
				La formation minimale obligatoire est :
				<ul> <li>un brevet Instructeur de canotage riverain de Pagaie Canada ou équivalent.</li> </ul>
				Certification de secourisme
				Au minimum, un superviseur ou une superviseure doit posséder un certificat de secourisme récent parmi les suivants :
				<ul> <li>certificat de sauveteur de la Société de sauvetage; OU</li> </ul>



#### Piscines, canotage sur lac, canotage de camp (4e-8e année)

Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Les excursions en canot ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Voir Plein air – Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				<ul> <li>certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de l'Ambulance Saint-Jean; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat de secourisme d'urgence de la Croix- Rouge canadienne; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat équivalent à ceux mentionnés ci- dessus.</li> </ul>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



#### Excursions de jour à partir de l'école ou du camp. Voir Plein air - Généralités

	Voir Fielin air - Generalites					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
Une trousse de premiers soins complète doit être	Les chaussures et les vêtements	Assurez-vous que toutes les installations peuvent	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité.	Surveillance sur place.		
soins complete doit etre facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire ou satellite) doit être disponible lors de la durée entière de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Tout l'équipement nécessaire doit être approprié et sécuritaire pour l'activité, rassemblé et vérifié avant l'excursion.  Une boussole et carte de l'endroit (non seulement un GPS).  Tout médicament nécessaire.  Chaque élève doit avoir un sifflet.	les vetements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Des chaussures ou des bottes plates, confortables et durables.  Pas de chaussures à bouts ouverts (p. ex. sandales).  Plusieurs épaisseurs de vêtements convenables pour la saison et l'activité.  Des vêtements de pluie.  Aucun bijou qui pend.	les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure doit connaitre le trajet.  Il ou elle doit apporter une carte du trajet durant l'excursion et en laisser une copie à un superviseur ou une superviseure de l'école.  Si le départ de l'excursion pédestre a lieu au camp, une carte doit être laissée à un superviseur ou une superviseur ou une superviseur ou une superviseur qui demeure au camp.  Seuls les sentiers identifiés doivent être utilisés.	Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  La durée et la difficulté de l'excursion doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Ne voyagez pas à la noirceur sauf en cas d'urgence.  Les élèves doivent connaitre le trajet.  Les élèves doivent connaitre les attentes concernant :  • le comportement;  • les procédures d'urgence;  • le signal de rassemblement;  • les procédures à suivre à cas de rencontre avec animaux sauvages.	Ratio superviseur ou superviseure/ élèves  Minimum de 2 superviseures ou superviseures :  • M-2e 1:6;  • 3e-5e 1:8;  • 6e-8e 1:10.  Au moins l'un ou l'une des enseignants ou enseignantes/ superviseures doit avoir de l'expérience en excursion pédestre.  Le superviseur ou la superviseure responsable de l'excursion doit désigner un meneur à l'avant et à l'arrière du groupe. Pour un		
				groupe d'élèves de		



#### Excursions de jour à partir de l'école ou du camp. Voir Plein air - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une quantité adéquate d'aliments nutritifs qui ne requièrent aucune préparation ou réfrigération.  Une quantité adéquate d'eau potable.  Une protection solaire et de l'insectifuge.  Des allumettes imperméables ou des allumettes dans un contenant imperméable.			Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent utiliser un système de surveillance mutuelle pour dénombrer les élèves.  Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent savoir où trouver rapidement un téléphone ou de l'aide en cas d'urgence.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	6e-8e année, un ou une élève responsable peut être un meneur. Les superviseurs ou superviseures peuvent circuler dans le groupe de l'avant vers l'arrière.  L'avant et l'arrière du groupe doivent pouvoir entendre le sifflet du superviseure ou de la superviseure en tout temps.  Le superviseur ou la superviseure de l'activité doit nommer un ou une adulte responsable (enseignant ou enseignante, parent ou bénévole) pour conduire/accompagner un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou



#### Excursions de jour à partir de l'école ou du camp. Voir Plein air - Généralités

voir Piein air - Generalites					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les	la superviseure responsable de l'activité.	
			tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Les enseignants ou enseignantes/superviseurs ou superviseures doivent avoir en leur possession les	Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.	
			médicaments dont les élèves identifiés ont besoin.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex.	Certification de secourisme	
			asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Au minimum, un superviseur ou une superviseure doit posséder un certificat de secourisme récent parmi les suivants :	
				<ul> <li>certificat de sauveteur de la Société de sauvetage; OU</li> </ul>	
				<ul> <li>certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean; OU</li> </ul>	
				<ul> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de l'Ambulance Saint-Jean; OU</li> </ul>	



#### Excursions de jour à partir de l'école ou du camp. Voir Plein air - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				<ul> <li>certificat de secourisme d'urgence de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> </ul>
				<ul> <li>certificat de secourisme en milieu sauvage de la Croix-Rouge canadienne; OU</li> </ul>
				certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski; OU
				<ul> <li>certificat équivalent à ceux mentionnés ci-dessus.</li> </ul>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons.

Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Voir Plain air — Cénéralités

Voir Plein air – Généralités						
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance		
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. téléphone cellulaire) doit être disponible lors de toutes les activités, partout où elles ont lieu.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le kayak doit être muni de réserves de flottabilité adéquates à l'avant et à l'arrière pour l'empêcher de couler lorsqu'il est rempli d'eau.  Vérifiez les pagaies (1 par personne) et les kayaks pour détecter les fissures, les éclats de bois et les fuites.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Un V.F.I./gilet de sauvetage avec sifflet, approuvé par Transport Canada, doit être porté en tout temps sur l'eau. Il doit être de la bonne taille et bien attaché.  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le kayak en eaux calmes signifie que l'activité de kayak a lieu sur un lac ou une rivière sans rapides, où la présence de tourbillons est très faible.  Les conditions nautiques doivent être appropriées pour le type de kayak utilisé et le niveau d'habileté du groupe.	Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité.  Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les formulaires de renseignements médicaux complets des élèves qui participent doivent être accessibles.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Test de nage  Avant de faire du kayak, les élèves doivent réussir le test de nage suivant. Le test (qui est conforme à la norme canadienne « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage) doit être administré par un	Une supervision sur place par l'instructeur ou l'instructrice est requise lorsque les élèves sont dans les kayaks.  Ratios pour le kayak  Minimum de 2 superviseurs ou superviseures, ratio de 1:8.  Il doit y avoir au moins un instructeur ou une instructrice parmi les superviseures ou superviseures.  Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.  Le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité doit nommer un ou une adulte responsable (p. ex. enseignant ou enseignante, parent, bénévole) pour conduire/accompagner un élève		



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une corde flottante solide d'au moins 15 m (45 pi)			instructeur ou une instructrice/un sauveteur ou une sauveteuse accrédité :	blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être
par kayak (p. ex. une trousse d'urgence avec corde de secours).			entrer dans l'eau profonde (profondeur minimale de 2,75 m ou 9 pi) par roulement arrière ou avant;	le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité.
Une écope (d'au moins 750 ml/9 oz, avec une			<ul> <li>nager sur place, en position verticale, pendant 1 minute;</li> </ul>	Bateaux de secours permis
ouverture de 65 cm <sup>2</sup> /4 po <sup>2</sup> , faite de plastique ou de métal) par kayak.			nager 50 m (164 pi) de façon continue peu importe le style de nage (sans aide et sans arrêt).	Un bateau de secours capable d'effectuer un
Une lampe de poche imperméable par kayak.			Les éléments du test de nage doivent être complétés dans l'ordre, sans aide et sans arrêt. Ce test doit être supervisé par un instructeur ou une instructrice/un sauveteur ou une sauveteuse qualifié (ce test est conforme à la norme Nager pour survivre <sup>MD</sup> de la	sauvetage (suffisamment rapide et stable) doit être sur l'eau et accessible lorsque les élèves sont dans les canots.
			Société de sauvetage).  Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent	Bateaux de secours non permis
			fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.	Si le plan d'eau utilisé pour l'enseignement ne permet
			Les élèves qui ne réussissent pas le test de nage décrit ou qui ne possèdent pas la certification indiquée plus haut ne doivent pas participer à l'activité de canotage.	pas l'utilisation d'un bateau de secours (peu profond, piscine, etc.), l'instructeur ou l'instructrice doit être en
			Le superviseur ou la superviseure de l'activité doit connaitre les résultats du test de nage.	mesure de secourir les élèves aussi rapidement que si un bateau de



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Habiletés de kayak  Comme préalable pour le kayak en eaux calmes, l'élève doit démontrer les compétences de base suivantes à un instructeur ou une instructrice de kayak :  • mettre à l'eau un kayak;  • embarquer/débarquer correctement du kayak;  • vider le kayak (plage et quai);  • le sauvetage en T;  • le dessalage;  • manœuvres de pagayage de base suivantes :  o avant;  o arrière;  o propulsion circulaire;	secours était présent. Si c'est le cas, l'instructeur ou l'instructrice doit pouvoir se tenir debout dans l'eau, sans qu'elle dépasse la hauteur de ses cuisses.  S'il s'agit d'un bateau de secours motorisé, son conducteur ou sa conductrice doit posséder une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Le conducteur ou la conductrice d'un bateau de secours, qu'il soit motorisé ou non, doit avoir de l'expérience de navigation avec ce type d'embarcation.
			<ul><li>rétropulsion circulaire;</li><li>appel;</li><li>appui;</li><li>arrêt.</li></ul>	Surveillance pour le test de nage  • Au moins un instructeur ou une instructrice de natation accrédité doit être présent dans la



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Ces manœuvres doivent être effectuées dans une piscine, une eau peu profonde ou une baie abritée.	piscine ou aux abords de celle-ci.
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	Le ratio de surveillance est un instructeur ou une instructrice pour 25
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	élèves, l'nstructeur ou l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué
			<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	ci-dessous.  Certification test de nage
			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	<ul> <li>Croix de bronze / Médaille de bronze de la Société de sauvetage;</li> </ul>
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	OU
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres	<ul> <li>Instructeur en sécurité aquatique de la Croix- Rouge canadienne; OU</li> </ul>
			fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	Certificat d'instructeur de la Société de sauvetage
			Les superviseurs ou superviseures doivent connaître	avec un adjoint; OU
			les prévisions météorologiques, en particulier celles affectant les vents et la visibilité, la température ambiante et les risques d'orage/d'éclairs et la brume.	Certificat de sauveteur; OU



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>Il faut tenir compte des points suivants :</li> <li>les conditions nautiques (p. ex. température, courants, marées, vagues);</li> <li>une visibilité d'au moins 500 m (1 500 pi) est requise;</li> <li>le temps d'exposition au soleil et la durée de la phase rigoureuse de l'exercice;</li> <li>l'entrainement préalable et la durée de la préparation.</li> <li>Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F – Protocole en cas de foudre).</li> <li>Les superviseurs ou superviseures doivent connaitre les prévisions météorologiques, en particulier celles affectant les vents.</li> <li>L'activité de kayak doit être annulée lors de mauvais temps.</li> <li>Si une tempête s'approche soudainement, trouvez immédiatement un refuge approprié.</li> </ul>	<ul> <li>Certificat d'instructeur de natation de la Société de sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU</li> <li>Certificat d'instructeur du YMCA; OU</li> <li>Certificat de sauveteur de la Société de sauvetage.</li> <li>Certification du sauveteur ou de la sauveteur ou de la sauveteuse</li> <li>Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.</li> <li>Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible à la piscine.</li> </ul>



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les déplacements en kayak doivent avoir lieu uniquement durant le jour, sauf en cas d'urgence.  Remarque: Des feux de navigation sont requis la nuit ou lorsque la visibilité est réduite (p. ex. avec une lampe de poche imperméable).  Les instructeurs ou instructrices de kayak doivent connaitre les conditions nautiques (p. ex. les courants et les flots de fond).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Se référer aux règlements de la piscine municipale en matière de normes supplémentaires.  Certification de l'instructeur ou de l'instructrice  L'instructrice doit détenir un certificat d'instructeur de kayak en eau calme accrédité par Canoe Kayak NB ou de Pagaie Canada ou l'équivalent.
				Certification de secourisme
				Au minimum, un superviseur ou une superviseure doit posséder un certificat de secourisme récent parmi les suivants :
				<ul> <li>certificat de sauveteur de la Société de sauvetage; OU</li> </ul>



#### Piscines, kayak sur lac, kayak de camp (6e-8e année)

Le kayak en eaux calmes comprend le kayak sur lac ou rivière sans rapides et avec très peu de tourbillons. Le canotage en eau vive, le kayak en eau vive, le rafting en eau vive et le canotage sur eau en mouvement ne sont pas des activités appropriées pour le programme d'études du primaire.

Voir Plein air - Généralités

Équinoment	Vêtements/	Installations	Dàglas at consignes particulières	Surveillence
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean; OU
				certificat de secourisme en milieu sauvage de l'Ambulance Saint-Jean; OU
				certificat de secourisme d'urgence de la Croix- Rouge canadienne; OU
				certificat de secourisme en milieu sauvage de la Croix-Rouge canadienne; OU
				certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski; OU
				<ul> <li>certificat équivalent à ceux mentionnés ci- dessus.</li> </ul>

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



			Plein a	air – La pêche
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Une canne à pêche et articles de pêche.  Si nécessaire, un permis de pêche.  Une quantité adéquate d'eau potable.	Les chaussures et les vêtements portés doivent convenir aux activités et aux conditions climatiques.  Pas de chaussures à bouts ouverts (p. ex. sandales).  Aucun bijou qui pend.  Plusieurs épaisseurs de vêtements appropriés.	Définir la zone de pêche et s'assurer que les élèves demeurent à l'intérieur de cette zone.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés des risques que comporte l'activité. Ils doivent signer un formulaire de consentement donnant à l'élève la permission de participer à l'activité.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les élèves doivent connaitre les attentes concernant :  • le comportement;  • les procédures d'urgence;  • les procédures à suivre à cas de rencontre avec animaux sauvages.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Surveillance sur place.  Ratios  Minimum de 2 superviseurs ou superviseures, ratio de 1:15  Le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité doit nommer un enseignant ou une enseignante, ou un superviseur ou une superviseure (p. ex. enseignant ou enseignante, parent ou bénévole) pour conduire/ accompagner un élève blessé à l'hôpital.  Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité.  Au moins l'un ou l'une des enseignantes/ superviseurs ou superviseures doit avoir de l'expérience avec la pêche.  Certification de secourisme  Au minimum, un superviseure doit posséder



	Plein air – La pêch				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Équipement		Installations	Règles et consignes particulières  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	un certificat de secourisme récent parmi les suivants :      certificat de sauveteur de la Société de sauvetage; OU      certificat de secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean; OU      certificat de secourisme en milieu sauvage de l'Ambulance Saint-Jean; OU      certificat de secourisme en certificat de secourisme en d'urgence de la Croix-	
				Rouge canadienne; OU  certificat de secourisme en milieu sauvage de la Croix-Rouge canadienne; OU  certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski; OU  certificat équivalent à ceux mentionnés ci- dessus.	

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



Constitution of the Constitution					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Le port d'un maillot de bain approprié est requis.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent autoriser par écrit la participation de leur enfant à toute activité de baignade.	Une surveillance sur place par l'enseignant ou l'enseignante superviseur	
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être	Des chaussures appropriées doivent être portées (p. ex. aux endroits où des	de façon sécuritaire.  La zone de baignade doit être :	Test de natation  Dans la partie peu profonde, les élèves doivent démontrer qu'ils savent nager à un instructeur ou une	est requise.  Ratio de surveillance pour la natation pédagogique	
accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être	objets saillants pourraient blesser les pieds).	clairement définie     (p. ex. zone définie     par des bouées);	instructrice, ou un sauveteur ou une sauveteuse accrédité avant de commencer l'activité. Pour être qualifiés de « nageurs ou nageuses », les élèves doivent réussir l'exercice suivant :	La natation pédagogique peut comprendre des jeux organisés, des relais, etc., mais <b>NE COMPREND PAS</b>	
utilisé de façon sécuritaire. Le responsable doit avoir	Aucun bijou.	<ul><li>exempte de dangers;</li><li>suffisamment</li></ul>	nager sur place, en position verticale, pendant 1 minute;	de bain libre non organisé.  Au moins un instructeur ou une instructrice de natation	
un sifflet ou un dispositif d'alerte similaire.  Pour les camps de		chaude (température de l'eau convenable).	<ul> <li>nager 50 m (164 pi).</li> <li>Les élèves qui ne savent pas nager doivent être identifiés et porter un vêtement de flottaison</li> </ul>	accrédité doit surveiller de la rive.  Le ratio de surveillance est	
récréation L'équipement de sécurité		La baignade dans les rivières ou les ruisseaux turbulents	individuel (V.F.I.) bien attaché durant les activités de baignade récréative.  Tous les nageurs ou nageuses doivent pouvoir	de 1 instructeur ou instructrice pour 1-25 élèves, l'instructeur ou	
standard doit être accessible tel qu'indiqué dans Les lignes		est interdite.  Avant la tenue de l'activité de baignade,	repérer facilement les sauveteurs ou sauveteuses en tout temps.	l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué ci-dessous.	
directrices pour les piscines et les plages pour la province du		le superviseur ou la superviseure doit vérifier auprès des	Le sauveteur ou la sauveteuse devient la personne responsable lors d'une situation d'urgence.  Un plan d'urgence doit être établi et communiqué à	Si le nombre d'élèves est plus élevé, un instructeur ou une instructrice accrédité ou	
Nouveau-Brunswick.		autorités locales pour s'assurer que le plan d'eau est sécuritaire	tous les superviseurs ou superviseures.	un sauveteur ou une sauveteuse (la Société de sauvetage) supplémentaire est requis pour chaque	
-					



#### Consultez Plein air - Généralités Vêtements/ Équipement Surveillance Chaussures Installations Règles et consignes particulières En particulier: (p. ex. l'endroit, la Les élèves doivent pratiquer des situations d'urgence tranche de 25 nageurs ou simulées (p. ex. trouver un ou une partenaire, se qualité de l'eau. nageuses ou moins. une ou plusieurs aides rassembler sur la rive s'ils ou elles entendent 3 L'instructeur ou l'instructrice l'absence de zones de sauvetage flottantes turbulentes). puissants coups de sifflet). doit posséder les fixées à un anneau: accréditations indiquées ci-Lieux de baignade Les élèves doivent connaître les règlements du lieu dessous. pour épaule avec une non désignés de baignade. corde d'au moins 6 mm Certification requise pour Les élèves doivent connaître le modèle de (0,25 po) d'épaisseur Le superviseur ou la enseigner la natation et 1,6 m (5 pi 3 po) de comportement acceptable. superviseure doit L'instructeur ou l'instructrice longueur; vérifier toute la zone à Les élèves doivent nager avec un ou une partenaire. doit détenir l'une des la nage afin de · une ou plusieurs accréditations suivantes : Un système pour compter les baigneurs ou déceler les dangers perches d'au moins baigneuses doit être utilisé à intervalles réguliers présents sous l'eau. croix de bronze / Médaille 3,6 m (12 pi) de (p. ex. donner des numéros aux élèves et les faire de bronze de la Société longueur: compter avec un coup de sifflet). Utilisez ce de sauvetage; OU processus de comptage au début de l'activité, à une ou plusieurs aides toutes les 15 minutes et à la sortie des élèves. instructeur en sécurité de sauvetage flottantes aquatique de la Croixà lancer, fixées à une La durée de la baignade doit dépendre de : corde d'au moins 6 mm Rouge canadienne: OU • la capacité des nageurs ou nageuses; (0,25 po) d'épaisseur · certificat d'instructeur de et 8 m (26 pi 5 po) de • les conditions météorologiques; la Société de sauvetage longueur; avec un certificat de • les conditions nautiques; sauveteur adjoint; OU une planche dorsale; • le moment de la journée. certificat d'instructeur de une embarcation à natation de la Société de Interdisez la baignade si vous percevez des signes pagaies ou pédalo, si de mauvais temps (p. ex. éclairs, grands vents). sauvetage avec un la zone de baignade se certificat de sauveteur trouve à plus de 50 m Les seuls dispositifs de flottaison acceptés sont des adjoint; OU (165 pi) du rivage; V.F.I. bien attachés.



#### Vêtements/ Équipement Chaussures Installations Règles et consignes particulières Surveillance Les plongeons sont permis seulement aux endroits · des couvertures et des où la profondeur de l'eau est suffisante (minimum de oreillers. YMCA: OU 2,8 m ou 9 pi), et si le ou la responsable du site détermine que les conditions nautiques sont sécuritaires.

Consultez Plein air - Généralités

La baignade après le coucher ou avant le lever du soleil est interdite.

La natation longue distance est interdite.

La baignade doit avoir lieu dans la zone désignée seulement.

Les élèves ne doivent pas aller chercher les jouets aquatiques qui se trouvent hors de la zone de baignade désignée.

Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :

- les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, ravons UV, insectes):
- l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles. fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;
- l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;
- la durée et l'intensité de l'activité physique.

- · certificat d'instructeur du
- un certificat de sauveteur de la Société de sauvetage:
- un certificat de secourisme d'urgence ordinaire (p. ex. Croix-Rouge, Société de sauvetage, Ambulance Saint-Jean, Patrouille canadienne de ski).

Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible.

#### Ratio de surveillance pour la natation récréative (Baignade libre - Sans instruction)

Les enseignants ou enseignantes doivent accompagner les élèves jusqu'à la zone de baignade et demeurer sur place ou dans l'eau durant toute la durée de l'activité de baignade libre.



Consultez Plein air - Généralités					
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Le seul certificat acceptable durant les bains libres est celui de sauveteur de la Société de sauvetage.  Le certificat d'instructeur ne satisfait pas aux critères de sécurité du règlement.  Le ratio minimal de sauveteurs ou sauveteures (accrédités par la Société de sauvetage) et de baigneurs ou baigneuses présents dans la zone de baignade et dans l'eau est de 2 sauveteurs ou sauveteuses pour 1-25 baigneurs ou baigneuses.  Si l'enseignant ou l'enseignante est accrédité par la Société de sauvetage, il peut compter pour l'un ou l'une des deux	
				sauveteurs ou sauveteuses, éliminant ainsi le besoin d'une troisième personne. • 26-100 – 3 sauveteurs ou	
				sauveteuses. Si l'enseignant ou	



Consultez Piein air - Generalites				
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				l'enseignante est accrédité par la Société de sauvetage, il peut compter pour l'un ou l'une des trois sauveteurs ou sauveteuses, éliminant ainsi le besoin d'une quatrième personne.
				<ul> <li>Pour chaque tranche de 25 élèves ou moins, un sauveteur ou une sauveteuse supplémentaire est requis.</li> </ul>
				Malgré la surveillance exigée, si la zone riveraine est utilisée par des personnes qui ne savent pas nager, des personnes présentant une incapacité mentale ou physique, ou des campeurs ou campeuses âgés de moins de cinq
				ans, la direction de zone riveraine (d'un camp) veille à ce qu'il y ait une surveillance



Ĺ	Consultez Plein air - Généralités				
	Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
					supplémentaire qui, à son avis, est suffisante compte tenu des catégories et du nombre d'enfants utilisant la zone en question.
					En plus des sauveteurs ou sauveteuses, au moins un superviseur ou une superviseure adulte formé en matière de procédures d'urgence aquatiques doit être présent.
					Certification du sauveteur ou de la sauveteuse Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.
					Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible.
					Se référer aux règlements municipaux en matière de normes supplémentaires.



# Plein air – Natation Lacs/Étangs/Rivières

#### Consultez Plein air - Généralités

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Ечиретет	Onaussures	mstanations	Regies et consignes particulieres	Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.
				Si la situation ne requiert pas un service médical d'urgence (SMU) ou si le service n'est pas immédiatement disponible, désignez un superviseur ou une superviseure (p. ex. enseignant ou enseignante, parent/tuteur ou tutrice ou adulte responsable) pour conduire un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure de l'activité.



### Plein air – Voile

La voile n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



Quilles

			(Boulingrin/Lyonna	aise/Bocce)
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Des chaussures appropriées, fournies ou approuvées par le fournisseur, doivent être portées en tout temps.  Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface des salles de quilles, des installations de boulingrin et des terrains de l'école utilisés doit offrir une bonne adhérence.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Suivez les règles de courtoisie propres à l'installation.  Les participants ou participantes en attente doivent se trouver derrière le lanceur ou la lanceuse en tout temps et non sur le terrain de jeu.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise.



			Ra	acquetball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et l'usure.  Les balles utilisées	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés et le jeu, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves.  Maximum de quatre élèves permis par terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place requise durant l'enseignement des habiletés. Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.
doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les raquettes doivent être munies d'une courroie qui se porte autour du poignet.  Si le jeu se déroule sur				
un terrain règlementaire fermé, le port de lunettes protectrices est obligatoire.				



# Ringuette sur glace

La ringuette sur glace n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



# **Rugby – Contact**

Le rugby (contact) n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



			Rugby – Sar	is contact
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les ballons doivent convenir à l'âge des élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les poteaux des buts du terrain de jeu doivent être coussinés. Le rembourrage doit atteindre 1,8 m (6 pi) de hauteur. Les buts dans l'aire du jeu doivent être coussinés, d'au moins 1,8m (6 pi) en hauteur.  La surface de jeu doit être exempte de tout débris ou obstacle, offrir une bonne adhérence et être située loin des zones de circulation.  La présence de trous et de surfaces très inégales doit être signalée à la direction et aux élèves.  Le périmètre du terrain doit être marqué (p. ex. drapeaux à extrémités repliables ou cônes souples).	Les activités/règlements doivent être adaptés à l'âge et au niveau d'habileté des participants ou participantes.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les règlements du rugby sans contact doivent être strictement observés.  Lorsqu'on joue au rugby-drapeau, les drapeaux ne doivent pas être insérés sous la ceinture.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une supervision sur place est requise.



			Saut	à la corde
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Utilisez des cordes appropriées pour le saut à la corde.  La longueur des cordes doit convenir à la taille et aux habiletés des élèves.	Aucun bijou.  Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de pieds nus.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux/acrobaties doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Enseignez aux élèves à utiliser l'équipement de façon sécuritaire (p. ex. pas de nœuds coulants, pas de rotation de la corde au-dessus de la tête comme un lasso).  Les élèves doivent sauter à la corde dans un endroit qui permet de faire tourner la corde sans entraves (p. ex. pas de contact avec d'autres objets ou élèves).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance générale est requise.



				Scoop Ball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes et les balles de Scoop Ball	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Aucun contact physique intentionnel (p. ex. corps contre corps ou raquette contre corps).  Mettez l'accent sur la responsabilité de l'élève concernant l'espace individuel.  Si un gardien ou une gardienne de but est utilisé pour une joute, vous devez délimiter une zone de but (voir Hockeyballe).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter	Une surveillance générale est requise.
doivent être en bon état (p. ex. pas de fissures ou d'encoches).  Les gardiens ou gardiennes de but doivent porter un masque			la participation (voir la Section générale).	
protecteur durant une joute.				



			Sepa	ak Takraw
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les poteaux doivent être rangés de façon sécuritaire.  Aucune effilochure sur les filets.  La hauteur du filet doit convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Le ballon doit convenir à l'âge et aux capacités des élèves (p. ex. balle en mousse, peau d'éléphant, balle aki, balle Takraw appropriée en rotin ou synthétique).	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de pieds nus.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Lorsque les poteaux sont rangés, les douilles de plancher doivent avoir des couvercles.  La surface des terrains extérieurs doit être sécuritaire.  Désignez les limites de l'activité à une distance sécuritaire des murs.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Limitez la durée des exercices avec coup de tête.  Les activités doivent être structurées de façon à réduire les risques de se faire frapper par un ballon mal dirigé.  Les activités/règlements doivent être adaptés à l'âge et au niveau d'habileté des participants ou participantes.  Enseignez aux élèves la méthode correcte et sécuritaire pour installer et enlever les filets (p. ex. utilisation sécuritaire d'une chaise).  Si les installations ne permettent pas de jouer de façon sécuritaire (p. ex. les poteaux sur les côtés sont adjacents aux murs), modifiez les règlements en conséquence (p. ex. modifiez les dimensions de la surface de jeu).  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés.  Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.  Surveillance sur place durant l'installation et le rangement de l'équipement.



			Sepa	k Takraw
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



# Ski alpin/Planche à neige/Miniski

\*Voir la politique 709 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les politiques du district

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent recevoir une lettre leur indiquant les renseignements suivants :  • l'activité a lieu à l'extérieur du terrain de l'école;	Une surveillance générale est requise. Ratio de
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le port d'un casque protecteur pour les sports de neige bien ajusté, homologué selon des normes de sécurité reconnues (p. ex. : ASTM, CE, Snell) est obligatoire pour faire du ski alpin, de la planche à neige et du miniski.  Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés de l'importance			<ul> <li>l'activité a lieu à l'extérieur du terrain de l'école;</li> <li>les moyens de transport utilisés;</li> <li>les détails concernant l'activité;</li> <li>l'importance de s'habiller convenablement et d'utiliser l'équipement approprié (p. ex. un casque conçu pour le ski alpin/la planche à neige/le miniski et des protègepoignets pour la planche à neige);</li> <li>l'importance de se protéger du soleil;</li> <li>le code de responsabilité du skieur alpin/planchiste.</li> <li>Avant la tenue de l'activité, revoyez les points suivants avec les élèves :</li> <li>le choix de vêtements convenables selon l'activité et les conditions météorologiques (p. ex. pas de jeans);</li> <li>l'importance de faire des pauses durant la journée pour éviter une trop grande fatigue;</li> <li>comment reconnaitre et traiter les engelures et l'hypothermie;</li> <li>l'expression libre (niaiseries) et les activités de saut ne sont pas permises;</li> </ul>	Ratio de surveillance M-2º année 1:4; 3º-5º année 1:10; 6º-8º année 1:12. Surveillance du télésiège/téléski/cor de au primaire :  • 1 adulte par siège. Les tâches des superviseurs ou superviseures doivent être clairement définies, incluant la surveillance de toutes les pentes/tous les endroits utilisés par
qu'une inspection annuelle de l'équipement soit effectuée par un technicien qualifié.			<ul> <li>aucune inversion n'est permise (les hanches demeurent sous la tête en tout temps);</li> <li>le code de responsabilité du skieur alpin/planchiste;</li> </ul>	les élèves pour faire du ski/de la planche à neige/du miniski et le pavillon.



# Ski alpin/Planche à neige/Miniski

\*Voir la politique 709 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les politiques du district



# Ski alpin/Planche à neige/Miniski

\*Voir la politique 709 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les politiques du district

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Equipolitolit	Gridadodi es	motandtions	I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	our voillation
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre par temps froids (p. ex. température, refroidissement éolien) et les méthodes pour prévenir les engelures et l'hypothermie.	
			Demandez aux élèves de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation.	



			Ski de fond/Raquet	te à neige
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent recevoir une lettre leur indiquant les renseignements suivants :  • l'activité a lieu à l'extérieur du terrain de l'école;	Une surveillance générale est requise, peu importe l'endroit.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.	Les vêtements doivent convenir à l'activité de plein air.	Indiquez des trajets spécifiques aux élèves pour qu'ils ou elles connaissent les limites de l'activité, que l'endroit	<ul> <li>les moyens de transport utilisés;</li> <li>les détails concernant l'activité;</li> <li>l'importance de s'habiller convenablement selon l'activité et les conditions météorologiques;</li> </ul>	Une surveillance sur place est requise durant l'enseignement des habiletés.
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Ski de fond	Il est suggéré de porter plusieurs épaisseurs de vêtements et avoir une tuque et	soit commercial ou non.  Lorsque vous choisissez un endroit, vous devez tenir compte des	<ul> <li>l'importance de se protéger du soleil.</li> <li>Revoyez les points suivants avec les élèves :</li> <li>le choix de vêtements convenables selon l'activité et les conditions météorologiques;</li> </ul>	Si la classe est divisée en groupes, les tâches des superviseurs ou
Les skis de fond, les fixations, les bottes et les bâtons de ski doivent être en bon état et leur taille	des mitaines ou des gants à portée de main.  Aucun bijou qui pend.	<ul><li>conditions suivantes :</li><li>le soleil;</li><li>le vent;</li></ul>	<ul> <li>conditions météorologiques;</li> <li>comment reconnaitre et traiter les engelures et l'hypothermie;</li> <li>l'importance de se protéger du soleil;</li> </ul>	superviseures de chaque groupe doivent être clairement indiquées.
doit convenir au skieur ou à la skieuse.  Raquette à neige	portu.	<ul><li>la neige;</li><li>l'adéquation du terrain avec l'activité.</li></ul>	<ul> <li>les mesures de sécurité concernant l'utilisation des bâtons de ski pointus près d'autres skieurs ou skieuses.</li> <li>Informez les élèves des procédures d'urgence établies.</li> </ul>	Ratio pour les activités de ski de fond et de
Les raquettes à neige et leurs fixations doivent être en bon état.		Lorsque vous choisissez un endroit non commercial, ce dernier doit comprendre tous les	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.	raquette à neige dans des endroits commerciaux
Planche à ski		éléments suivants :	Enseignez les manœuvres de base en amont et en aval sur des pentes douces.	<ul> <li>M-2º année 1:6;</li> <li>3º-5º année1:12;</li> </ul>
Les planches à ski ne doivent pas être fissurées.		<ul> <li>un terrain plat avec pistes de pratique;</li> </ul>	Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.	• 6°-8° année1:15.
Les attaches doivent être en bon état.		<ul> <li>un vaste espace libre au pied d'une grande colline;</li> </ul>	Enseignez aux élèves à vérifier que leurs bottes sont bien retenues par les fixations.	



			Ski de fond/Raquet	te à neige
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Voir l'annexe A « Lettre aux parents » concernant l'équipement apporté à l'école pour usage personnel.		<ul> <li>des installations procurant chaleur, nourriture, fartage, etc. à proximité;</li> <li>des pistes bien indiquées.</li> <li>Obtenez la permission du propriétaire avant d'emprunter les sentiers privés.</li> </ul>	Établissez un système de surveillance mutuelle.  Demandez aux participants ou participantes de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, rayons UV, engelures);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, des vêtements appropriés).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).  Les enseignants ou enseignantes doivent surveiller les élèves souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires. Les élèves souffrant d'asthme sévère doivent skier avec leur inhable un altre de faurité.	Une personne désignée (enseignant ou enseignante, parent ou adulte responsable), capable de conduire un élève blessé à l'hôpital, doit être présente. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure de l'activité.



### Soccer

### Soccer-crabe/Soccer-baseball – Intérieur/Extérieur

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés	Une supervision sur place est requise.
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.	être portés. Aucun bijou.	sécuritaire.  La surface de jeu doit être exempte de tout débris ou obstacle, offrir une bonne adhérence et être située loin des	enseignées.  Les exercices avec coup de tête ne sont pas appropriés pour les élèves de la maternelle à la 2 <sup>e</sup> année.  S'il est permis aux élèves (de la 3 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> année) de frapper le ballon avec la tête durant un jeu, les techniques de coup de	
Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.		zones de circulation.  La présence de trous et de surfaces très inégales doit être	tête appropriées doivent être enseignées.  Limitez la durée des exercices avec coup de tête.  Pas de tacle défensif (glissé ou par-derrière).	
La taille et le poids du ballon de soccer doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves (p. ex. taille du ballon) :		signalée à la direction et aux élèves. À l'intérieur, assurez- vous qu'aucun objet ne	Pour le soccer intérieur, une zone de but doit être désignée où seul le gardien ou la gardienne peut se trouver.  Demandez aux élèves de ne pas se suspendre ou se balancer aux poteaux.	
• 10 ans et moins : taille 3;		représente un danger dans le gymnase (p. ex. tables, chaises, etc.).	À la fin de l'activité, les poteaux de but portatifs doivent être démontés, retirés ou fixés à une structure permanente.	
<ul><li>10 à 13 ans : taille 4;</li><li>13 ans et plus : taille 5.</li></ul>		Les poteaux des buts portatifs ou permanents doivent être ancrés à la	Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	
Les ballons de soccer d'extérieur ne doivent pas être utilisés à l'intérieur pour les joutes ou les tirs au but avec gardien ou		surface de jeu d'une manière sécuritaire approuvée, afin d'empêcher qu'ils tombent vers l'avant.	<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et</li> </ul>	
gardienne, mais ils			l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	



### Soccer

#### Soccer-crabe/Soccer-baseball – Intérieur/Extérieur

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
peuvent être utilisés pour les exercices à l'intérieur.			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	
Les ballons de soccer en			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
mousse ou les ballons de soccer d'intérieur doivent être utilisés pour les joutes de soccer à l'intérieur.			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaitre les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



# Squash

Le squash n'est pas une activité appropriée pour le programme d'études du primaire.



	Vêtements/			Tennis
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et déterminer que leurs prises sont bonnes.  Utilisez des raquettes qui conviennent au niveau d'habileté des élèves (p. ex. raquettes pour débutants ou débutants ou débutantes).  Si des machines à lancer sont utilisées, elles doivent être inspectées avant l'utilisation et être supervisées directement par un enseignant ou une enseignante.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables et chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les activités et les habiletés doivent être modifiées selon l'âge et le niveau d'habileté des élèves.  Si plus de deux élèves doivent jouer sur un terrain en même temps, enseignez-leur les positions et les mouvements appropriés.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves et respectées (p. ex. ne pas entrer sur un terrain utilisé).  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés.  Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.  Surveillance sur place durant l'installation et le rangement de l'équipement.



				Tennis
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



	Tennis à batte			
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les raquettes doivent être inspectées régulièrement pour déceler les bris et déterminer que leurs prises sont bonnes.  Les élèves qui portent déjà des lunettes doivent aussi se protéger de façon appropriée (p. ex. verres incassables).  Les balles utilisées doivent convenir aux capacités des élèves.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Les lignes de jeu doivent être clairement définies.  Des consignes de sécurité doivent être établies pour les terrains de jeu côte à côte.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Durant l'enseignement des habiletés et le jeu, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle.  Les règles de courtoisie sur le terrain de jeu doivent être enseignées aux élèves.  Maximum de quatre élèves permis par terrain de jeu.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise durant l'installation de l'équipement.  Surveillance sur place durant l'enseignement des habiletés.  Surveillance générale requise une fois les habiletés enseignées.



			Tenni	is de table
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Des raquettes de taille règlementaire et des balles de tennis de table sont requises.  Les tables et les raquettes des élèves.  Les tables et les raquettes des élèves.  Les tables et les raquettes doivent convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Les tables et les raquettes doivent être en bon état.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou qui pend.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Il doit y avoir suffisamment d'espace autour des tables pour bouger.  Le revêtement de sol doit être lisse, de niveau et sec.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Enseignez aux élèves comment installer et démonter les tables de façon sécuritaire.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance visuelle constante est requise durant l'installation et le démontage des tables.  Surveillance sur place requise pour l'enseignement des habiletés de base.  Une surveillance générale est requise après l'enseignement de base.  Une surveillance générale est requise durant le jeu.



			•	Tetherball
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le ballon doit être en bon état, les attaches du ballon et du poteau doivent bien fonctionner.  La corde doit être en bon état, sans être trop effilochée.  Vérifiez le poteau régulièrement.  N'utilisez pas un poteau dont la base est mal serrée ou qui penche beaucoup jusqu'à ce qu'il soit réparé ou remplacé.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés. Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Le poteau de tetherball doit être placé loin des zones de circulation et des endroits où d'autres jeux ont lieu (p. ex. volleyball, jeu des 4 carrés, basketball).  L'aire de jeu doit être exempte de tout obstacle et offrir une adhérence suffisante.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Le jeu doit se dérouler selon les habiletés enseignées.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Une surveillance sur place est requise pour la première leçon et la première utilisation.  Une surveillance générale est requise après la première leçon.  Le ballon doit être installé par un ou une adulte ou par un ou une élève sous la surveillance de l'adulte.



				Tir à l'arc
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tout l'équipement doit être inspecté régulièrement et réparé au besoin.  Les élèves doivent avoir accès à des protège-bras et des protège-doigts.  La longueur et le poids de l'arc doivent convenir à la taille et à la force du participant ou de la participant ou participante.  Donnez à chaque participante un nombre égal de flèches de grandeur/longueur appropriée.	Vêtements appropriés.  Pas de vêtements amples sur le haut du corps.  Des chaussures appropriées doivent être portées (p. ex. espadrilles, bottes de randonnée).  Pas de sandales.  Les cheveux longs doivent être attachés.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'endroit utilisé doit être exempt de tout obstacle ou danger.  Pour le tir à l'arc intérieur, utilisez un filet de sécurité installé correctement.  L'entrée et la sortie de l'endroit doivent être surveillées et un panneau d'avertissement doit être affiché.  À l'extérieur, l'aire de tir doit être bien identifiée et surveillée.  Si les installations extérieures n'ont pas de filet de sécurité ou de barrière de sécurité naturelle surveillée (p. ex. une colline), vous devez établir une aire de tirs perdus bien indiquée et surveillée.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Ces lignes directrices de sécurité doivent être communiquées au fournisseur de l'activité.  Établissez un système qui contrôle le début et la fin des tirs, ainsi que le moment de récupérer les flèches.  Établissez une procédure d'urgence, incluant un système de sifflet.  Les élèves doivent connaître :  • les procédures de sécurité et d'urgence;  • le système de sifflet;  • les techniques de tir;  • les techniques d'entretien et d'utilisation de l'équipement;  • la façon sécuritaire de retirer une flèche d'une butte.  Une ligne de tir doit être établie. Elle doit convenir au niveau d'habileté des élèves. Un espace suffisant doit être prévu pour chaque élève sur la ligne de tir.  Personne ne doit se trouver devant la ligne de tir.  Tous les élèves qui ne sont pas prêts à tirer doivent demeurer loin derrière la ligne de tir, à l'écart des archers qui s'y trouvent.  Exigez des élèves de ne jamais pointer un arc chargé vers quelqu'un.  Les arcs doivent être chargés seulement sur la ligne de tir, lorsque le signal permettant de tirer a été donné.	Une surveillance visuelle constante est requise.  Ratio  8 élèves sur la ligne de tir pour 1 enseignant ou enseignante/ superviseur ou superviseure.  Un enseignant ou une enseignante/un superviseure qui n'est pas familier avec le tir à l'arc et les habiletés requises (p. ex. aucune expérience récente) doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à utiliser l'équipement jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.



				Tir à l'arc
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Les arcs à poulies ne doivent pas surpasser un poids de 30 lb.		L'équipement de tir à l'arc doit être rangé à deux endroits sécurisés	Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	Un enseignant ou une enseignante qui n'est pas
Cibles appropriées.		distincts; les flèches à un endroit et les arcs à	<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	familier avec les techniques du tir à
Les buttes doivent :		l'autre.		l'arc (p. ex. aucune expérience récente)
être faites d'une     épaisseur minimale de     5 cm (2 po) de mousse     Ethafoam d'une		Distance de tir : minimum 5 m (20 pi) et maximum 10 m (33 pi).	<ul> <li>l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;</li> </ul>	doit renoncer à enseigner l'activité jusqu'à ce que :
densité de 0,9 kg (2 lb) ou l'équivalent;			I'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;	<ul> <li>de l'aide soit obtenue auprès</li> </ul>
avoir un blason (cible)			la durée et l'intensité de l'activité physique.	du personnel suffisamment
de 1,2 m x 1,2 m (4 pi x 4 pi).			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger	formé; OU
Les arcs à poulies sont acceptés si les cibles peuvent arrêter leurs flèches.			contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	<ul> <li>la formation soit reçue.</li> </ul>
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à	
Si les arcs à poulies sont utilisés, les cibles doivent			suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les	
répondre aux exigences			tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
minimales suivantes :			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex.	
être munies d'un bac profond/d'une boite de			asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	
30 à 35 cm (12 à 14			Ta participation (von la coolien generale).	
po) d'épaisseur, rempli de chiffons, de sacs de				
plastique, de film				
étirable, de filet pour				



				Tir à l'arc
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
moustiquaires de fenêtres, etc. bien entassés;				
être recouvertes à l'avant d'une épaisseur minimale de 5 cm (2 po) de mousse Ethafoam, d'une densité de 0,9 kg (2 lb) ou l'équivalent;				
<ul> <li>avoir des blasons (cibles) de 80 à 120 cm (31 à 47 po).</li> </ul>				
Quand c'est possible, les cibles Ethafoam doivent être entreposées loin des rayons de soleil directs.				
Pas d'arbalètes.				
Utilisez des carquois (p. ex. un cône au sol peut servir de carquois).				



Trottinottos

			II	ottinettes
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les trottinettes doivent être en bon état (p. ex. sans fissures, rebords brisés ou roues mal serrées).	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Les cheveux longs doivent être attachés si l'élève est couché sur la planche.  Pas de vêtements amples qui pendent.  Aucun bijou qui pend.  Pas de chaussettes sans chaussures.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Établissez des limites ou utilisez des matelas protecteurs afin d'éliminer les objets en saillie (p. ex. poignées de l'estrade/des portes de rangement).	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux et les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Ne permettez pas aux élèves de se tenir debout sur les trottinettes.  Ne permettez pas aux élèves de courir et de sauter sur la trottinette.  Répétez aux élèves que les trottinettes ne doivent pas être utilisées comme des planches à roulettes.  Durant les activités de type relais, prévoyez des espaces qui permettent de ralentir avant de s'arrêter.  Les contacts intentionnels entre les trottinettes sont interdits.  Durant les activités de soccer et de hockey sur trottinettes, les contacts intentionnels entre les trottinettes et les mouvements élevés des jambes et des bâtons sont interdits.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place.



Illtimata

				Uitimate
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Le disque doit convenir au niveau d'habileté des élèves et aux vents (p. ex. disque souple en tissu, disque lourd).  Les disques doivent être inspectés pour déceler les fissures ou les éclats.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Pas de crampons en métal ou en matière composée. Crampons moulés seulement.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  L'aire de jeu extérieure doit :  être inspectée régulièrement pour repérer tout débris ou obstacle;  offrir une bonne adhérence;  être située loin des zones de circulation.  Les trous et les surfaces très inégales doivent être réparés et signalés à la direction/aux arbitres concernés.  Les élèves doivent être informés des problèmes affectant la surface de jeu.  Les poteaux des buts du terrain de jeu doivent être coussinés. Les coussins doivent être à 1,8m (6 pi) de hauteur.  À l'intérieur, assurez-vous qu'aucun objet ne représente un danger dans le gymnase (p. ex. tables, chaises, pianos).	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées et les conditions du vent.  Aucun contact physique intentionnel.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;  • l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;  • la durée et l'intensité de l'activité physique.  Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F-Protocole en cas de foudre).  Toute orthèse visible qui présente un danger pour les autres élèves doit être souple ou coussinée.  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	Surveillance sur place requise pour l'enseignement des habiletés de base, suivie d'une surveillance générale (6°-8° année).  Une supervision sur place pour la maternelle à la 5° année est requise.



Le vélo de montagne a lieu sur des surfaces hors route variées (p. ex. routes en gravier, pistes de ski, sentiers cyclables, etc.). Si le vélo de montagne a lieu sur des surfaces pavées (p. ex. pistes cyclables, routes), consultez aussi la fiche d'activité du cyclisme.

Si le velo de montagne à lieu sur des surfaces pavées (p. ex. pistes cyclables, routes), consultez aussi la fiche d'activité du cyclism Vêtements/				
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les énoncés suivants concernent l'équipement des élèves, même s'il est emprunté ou loué :  I'élève doit inspecter son vélo et vérifier que les freins fonctionnent bien et que les pneus sont bien gonflés;  Ia taille du vélo doit convenir au cycliste.  Le port de casques de vélo bien ajustés, qui respectent les normes CSA, Snell, ANSI, ASTM,	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés (p. ex. pas de pantalons amples).  Pas de chaussures à bouts ouverts ou de sandales.  Les vêtements doivent convenir à l'activité de plein air.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  Indiquez des trajets spécifiques aux élèves pour qu'ils connaissent les limites de l'activité, que l'endroit soit commercial ou non.  Lorsque vous choisissez un endroit, vous devez tenir compte des conditions suivantes:  • le soleil;  • le vent;  • l'adéquation du terrain avec l'activité.  Donnez aux élèves une carte routière ou des indications claires.  Les élèves doivent emprunter seulement les sentiers indiqués par l'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure.	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être informés que l'activité de cyclisme se déroule à l'extérieur du terrain de l'école.  Informez les parents/tuteurs ou tutrices et les élèves de l'importance de se protéger du soleil et des insectes (voir l'annexe A).  Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Vous devez connaitre les règlements des sentiers de cyclisme hors route. Veuillez visiter le : <a href="http://www.imba.com">http://www.imba.com</a> (disponible en anglais seulement).  Empruntez des sentiers ouverts seulement. Respectez les fermetures de routes.  Enseignez aux élèves le port correct du casque de vélo (p. ex. le front du casque doit reposer à la hauteur des sourcils).  Les élèves doivent pédaler à une vitesse qui leur permet de contrôler leur vélo de façon sécuritaire.  Les élèves doivent s'attendre à rencontrer d'autres cyclistes sur les sentiers, en particulier dans les virages. Ils doivent établir la communication et être prêts à freiner au besoin, et à dépasser prudemment.	Durant la première leçon, une surveillance sur place est requise.  Un enseignant ou une enseignante, ou un superviseur ou une superviseure qui n'est pas familier avec le vélo de montagne et les habiletés requises (p. ex. aucune expérience récente) doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou renoncer à participer à une activité de vélo de montagne jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.  Les instructeurs ou instructrice des sites commerciaux doivent être accrédités par le



Le vélo de montagne a lieu sur des surfaces hors route variées (p. ex. routes en gravier, pistes de ski, sentiers cyclables, etc.). Si le vélo de montagne a lieu sur des surfaces pavées (p. ex. pistes cyclables, routes), consultez aussi la fiche d'activité du cyclisme.

Équinement	Vêtements/	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
britanniques ou australiennes est obligatoire.  Le port de lunettes protectrices (p. ex. verres fumés) est obligatoire.  Un superviseur ou une superviseure par groupe doit transporter:  • une trousse de premiers soins;  • une trousse de dépannage de cyclisme, incluant une pompe;  • un appareil de signalisation (p. ex. un sifflet).	Chaussures	Installations  En plus des directives énoncées ci-dessus, un site non commercial doit comprendre:  • un terrain plat avec une aire de pratique;  • un vaste espace libre au pied d'une grande colline;  • la proximité d'installations procurant chaleur, nourriture, etc.  Avant la tenue d'une activité de vélo sur un site non commercial, l'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure doit le parcourir afin de s'assurer que le terrain est adéquat et sécuritaire.  Obtenez la permission du propriétaire avant d'emprunter les sentiers hors route.	Avant d'emprunter les sentiers de vélo de montagne, les élèves doivent démontrer (à l'enseignant ou l'enseignante/au superviseur ou à la superviseure) les compétences suivantes :  • arrêt;  • changements de vitesse;  • virages;  • monter et descendre les pentes en gardant le contrôle;  • négocier les obstacles.  Durant la première leçon, si l'élève utilise des attaches pour ses pédales, il ou elle doit démontrer à l'enseignant ou l'enseignante/au superviseur ou à la superviseure qu'il sait comment les utiliser. Si l'élève ne peut pas utiliser les attaches correctement, elles doivent être retirées avant de parcourir les sentiers.  L'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure doit choisir des routes/sentiers qui conviennent aux habiletés démontrées par les élèves.  Mettez l'accent sur le contrôle du vélo.  Expliquez aux élèves que s'ils éprouvent une difficulté, ils doivent descendre et marcher à côté du vélo jusqu'à ce qu'ils puissent remonter de façon sécuritaire.  Tous les élèves doivent se déplacer en groupes de trois. De cette manière, si une personne se blesse, une personne peut aller chercher de l'aide pendant que l'autre demeure auprès du blessé.	PNCE niveau 1 VTT ou l'équivalent.  Ratio pour la première leçon  • M-2e:1:4;  • 3e-5e:1:10;  • 6e-8e:1:12.  Une surveillance générale est requise après la première leçon.  Ratio pour le vélo de montagne après la première leçon  • M-2e:1:6;  • 3e-5e:1:12;  • 6e-8e:1:15.  Sur les routes/sentiers de vélo de montagne, au moins 1 enseignant ou enseignante, ou superviseur doit



Le vélo de montagne a lieu sur des surfaces hors route variées (p. ex. routes en gravier, pistes de ski, sentiers cyclables, etc.). Si le vélo de montagne a lieu sur des surfaces pavées (p. ex. pistes cyclables, routes), consultez aussi la fiche d'activité du cyclisme.

۷.	Vêtements/			
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Pour les sites non commerciaux, un registre indiquant les noms des élèves et le trajet emprunté doit être laissé à l'école au soin du personnel approprié.	accompagner chaque groupe.  Un superviseur ou
			Les élèves doivent connaitre les procédures d'urgence en cas d'accident.	une superviseure doit posséder un certificat de
			La course à vélo n'est pas une activité appropriée durant les cours.	secourisme récent; au minimum, un
			L'utilisation d'un appareil audio est défendue (p. ex.MP3, iPod, etc.).	certificat de secourisme d'urgence de
			Les activités de vélo de montagne doivent se dérouler à la clarté du jour seulement.	l'Ambulance Saint-Jean ou
			Demandez aux élèves de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter les collisions.	l'équivalent. Un superviseur ou une superviseure
			Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :	doit être responsable d'administrer les
			<ul> <li>les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);</li> </ul>	premiers soins aux élèves blessés. Cette personne doit
			l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après	être présente jusqu'à la fin de l'activité.
			l'activité physique;	Le superviseur ou
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	la superviseure responsable de l'activité doit
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	nommer un adulte



Le vélo de montagne a lieu sur des surfaces hors route variées (p. ex. routes en gravier, pistes de ski, sentiers cyclables, etc.). Si le vélo de montagne a lieu sur des surfaces pavées (p. ex. pistes cyclables, routes), consultez aussi la fiche d'activité du cyclisme.

	Vêtements/			
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).  Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).  Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	responsable (p. ex. enseignant ou enseignante, parent, bénévole) pour conduire/ accompagner un élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être le superviseur ou la superviseure responsable de l'activité.





			Volleyba	all – Plage
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Les poteaux doivent être rangés de façon sécuritaire.  Aucune effilochure sur les filets.  Le ballon doit convenir à l'âge et aux capacités des élèves.  Identifiez clairement les câbles d'ancrage (p. ex. avec du ruban, des cônes) des systèmes portatifs.	Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.  Le jeu pieds nus dans le sable est permis seulement si les terrains ont été d'abord ratissés et inspectés.  Aucun bijou.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface des terrains de volleyball de plage ou sur gazon doit être sécuritaire.  Le sable des terrains de volleyball doit avoir une profondeur suffisante pour bien recouvrir toute la surface.  Les surfaces de jeu et les aires environnantes doivent être exemptes de tout obstacle.  Aucune bordure de bois.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Les activités doivent être structurées de façon à réduire les risques de se faire frapper par un ballon mal dirigé.  Les activités/règlements doivent être adaptés à l'âge et au niveau d'habileté des élèves.  Enseignez aux élèves la méthode correcte et sécuritaire pour installer et enlever les filets (p. ex. utilisation sécuritaire d'une chaise).  Si une antenne est utilisée, elle doit être égale au bas du filet.  Lorsque les poteaux ne sont pas coussinés, les activités doivent être modifiées afin d'éviter toute blessure.  Signalez aux élèves la présence de cordes qui délimitent le terrain.  Avant de proposer une activité de plein air aux élèves, l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants:  • les conditions climatiques (température, météo, qualité de l'air, humidité, rayons UV, insectes);  • l'accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et l'hydratation des élèves avant, pendant et après l'activité physique;	Une surveillance visuelle constante est requise lorsque les élèves installent ou rangent les poteaux des filets.  Surveillance sur place.



	Volleyball – Plag			all – Plage
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>l'entrainement préalable et la condition physique des participants ou participantes;</li> </ul>	
			la durée et l'intensité de l'activité physique.	
			Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, des bouteilles d'eau personnelles, un insectifuge, des vêtements appropriés).	
			Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques extrêmes comme la foudre, les trombes, les vents violents et les tornades (voir l'annexe F - Protocole en cas de foudre).	
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	



Des lignes directrices en matière de sécurité aquatique se retrouvent dans le guide Les lignes directrices pour les piscines et les plages pour la province du Nouveau-Brunswick (http://www.lifesavingnb.ca/)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance																				
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.	Aucun bijou.  Les cheveux longs doivent être	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon	Les parents/tuteurs ou tutrices doivent être avisés de toute activité à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés.	Une supervision sur place par l'enseignant ou l'enseignante est requise.																				
Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	attachés.  Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire.  Le port de lunettes de nage est obligatoire.	sécuritaire.  Utilisez les piscines publiques ou scolaires.  IL EST INTERDIT D'UTILISER DES PISCINES PRIVÉES.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les jeux doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Modifiez les règlements selon l'âge et les capacités des participants ou participantes.  Test de nage  Avant l'activité, les élèves doivent réussir	Un enseignant ou une enseignante, ou un autre superviseur ou superviseure scolaire doit accompagner les élèves à la piscine et demeurer dans la piscine ou sur la terrasse.  Les vestiaires doivent être surveillés de près, mais																				
L'équipement de sécurité standard doit être accessible tel qu'indiqué dans Les lignes directrices pour les piscines et les plages pour la province du Nouveau-Brunswick.				complètement le test de nage suivant. Le test (qui est conforme à la norme canadienne « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage) doit être administré par un instructeur ou une instructrice/sauveteur ou sauveteuse accrédité :  • entrer dans l'eau profonde (profondeur minimale de 2,75 m ou 9 pi) par roulement arrière ou avant;	jamais par le sauveteur ou la sauveteuse. L'enseignement du waterpolo peut comprendre des jeux organisés, des relais, etc., mais NE COMPREND																			
En particulier :  • les bouées circulaires;																								
<ul><li>les perches;</li><li>les planches dorsales.</li></ul>		<ul> <li>nager 50 m (164 pi) de façon continue peu importe le style de nage.</li> <li>Les éléments du test de nage doivent être complétés dans l'ordre, sans aide et sans arrêt. Ce test doit être supervisé par un instructeur ou une</li> </ul>	instructrice peut surveiller uniquement une classe ou un groupe.																					



Des lignes directrices en matière de sécurité aquatique se retrouvent dans le guide Les lignes directrices pour les piscines et les plages pour la province du Nouveau-Brunswick (http://www.lifesavingnb.ca/)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			instructrice/sauveteur ou sauveteuse qualifié (ce test est conforme à la norme Nager pour survivre <sup>MD</sup> de la Société de sauvetage).	Une personne accréditée pour administrer les premiers soins doit être
			Au lieu de réussir le test de nage, les élèves peuvent fournir une preuve de certification Médaille de bronze ou d'un niveau supérieur.	accessible.  Surveillance pour le test de nage et la natation et
			Les élèves qui ne réussissent pas le test de nage décrit ou qui ne possèdent pas la certification indiquée plus haut ne doivent pas participer au waterpolo.	l'enseignement du waterpolo  • Au moins un instructeur ou une instructrice de
			Le sauveteur ou la sauveteuse/l'instructeur ou l'instructrice doit connaitre les résultats du test de nage.	natation accrédité doit être présent dans la piscine ou aux abords de celle-ci.
			Les élèves doivent demander la permission pour quitter les lieux de la piscine.  Les ongles doivent être bien taillés.	Le ratio de surveillance est un instructeur ou une instructrice pour 25
			Informez les élèves des procédures d'urgence avant d'entrer dans l'eau.	élèves, l'instructeur ou l'instructrice étant accrédité tel qu'indiqué
			Les élèves qui ont des coupures infectées ou des blessures ouvertes ne doivent pas utiliser la piscine.	ci-dessous.  Certification test de nage
			L'enseignant ou l'enseignante/le superviseur ou la superviseure doit informer la personne responsable présente sur la terrasse des antécédents médicaux (p. ex. diabète, asthme, infections de l'oreille récurrentes) ou de tout trouble médical pouvant affecter la sécurité de l'élève dans l'eau.	Croix de bronze /     Médaille de bronze de     la Société de     sauvetage; OU



Des lignes directrices en matière de sécurité aquatique se retrouvent dans le guide Les lignes directrices pour les piscines et les plages pour la province du Nouveau-Brunswick (http://www.lifesavingnb.ca/)

	Vêtements/						
Équipement	Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance			
			Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).	<ul> <li>Instructeur en sécurité aquatique de la Croix- Rouge canadienne; OU</li> </ul>			
				<ul> <li>Certificat d'instructeur de la Société de sauvetage avec un adjoint; OU</li> </ul>			
				Certificat de sauveteur; OU			
				<ul> <li>Certificat d'instructeur de natation de la Société de sauvetage avec un certificat de sauveteur adjoint; OU</li> </ul>			
				Certificat d'instructeur du YMCA; OU			
				<ul> <li>Certificat de sauveteur de la Société de sauvetage.</li> </ul>			
				Certification du sauveteur ou de la sauveteuse			
				Le sauveteur ou la sauveteuse doit détenir un certificat récent de la Société de sauvetage.			



Des lignes directrices en matière de sécurité aquatique se retrouvent dans le guide Les lignes directrices pour les piscines et les plages pour la province du Nouveau-Brunswick (http://www.lifesavingnb.ca/)

Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
				Remarque: Une copie certifiée conforme des certificats doit être disponible à la piscine.
				Se référer aux règlements de la piscine municipale en matière de normes supplémentaires.
				Un enseignant ou une enseignante/ superviseur ou superviseure qui n'est pas familier avec les techniques de waterpolo et les habiletés requises
				(p. ex. aucune expérience récente) doit demander de l'aide au personnel de soutien approprié ou
				renoncer à participer à l'activité jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue.

Consultez aussi les sections générales pour connaitre toutes les règles de sécurité.



			Yog	a - Pilates
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.  Un dispositif de communication activé (p. ex. un téléphone cellulaire) doit être accessible.  Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.  Tapis  Assurez-vous régulièrement que les tapis ne sont pas déchirés ou usés.  Les tapis doivent être antidérapants.  Les tapis utilisés doivent convenir au yoga/Pilates.  Tout équipement d'entrainement physique utilisé durant les activités de yoga/Pilates doit convenir à la taille et au poids de l'élève. Assurez-vous que l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire.	Les élèves doivent porter des vêtements de gymnase appropriés qui leur permettent de bouger librement sur les matelas.  Des chaussures appropriées doivent être portées (p. ex. bas antidérapants ou chaussons de gym) ou pieds nus.  Attachez les cheveux longs.	Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.  La surface de jeu et ses environs doivent être exempts de tout obstacle (p. ex. tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.  Les activités sur les estrades doivent être stationnaires seulement.	Les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.  Les activités/routines doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.  Avant de choisir le type de yoga à enseigner et à pratiquer durant le cours (p. ex. des formes douces comme le Viniyoga et le Kripalu aux formes plus dynamiques comme l'Ashtanga ou « Power Yoga »), l'enseignant ou l'enseignante doit tenir compte des points suivants :  • la condition physique et la flexibilité des élèves de la classe;  • l'expérience préalable de la classe avec le yoga — Pilates;  • les connaissances, l'expérience et l'accréditation de l'enseignant ou l'enseignante, ou de l'instructeur ou l'instructrice lui permettant d'enseigner les formes variées du yoga en reconnaissant les risques potentiels liés à cette activité et la façon de réduire ces risques.  Le yoga Bikram ou « Hot Yoga » qui veut que la pièce soit chauffée entre 95 et 102 degrés ne fait pas partie du programme d'études. Bikram, Ashtanga et « Power Yoga » sont des formes généralement trop dynamiques pour les débutants ou débutantes et les personnes qui ne sont pas flexibles.  Demandez aux élèves de ne pas tenter d'effectuer :  • l'appui renversé sur la tête;  • la posture de la charrue;	Une surveillance sur place est requise.  Tout enseignant ou enseignante qui n'est pas familier avec le yoga/Pilates doit :  • demander de l'aide au personnel de soutien approprié; ou  • renoncer à enseigner l'activité jusqu'à ce que l'aide nécessaire soit obtenue; ou  • obtenir le certificat « Canada Fitness Standard Certification »; ou  • l'équivalent.



			Yog	a - Pilates
Équipement	Vêtements/ Chaussures	Installations	Règles et consignes particulières	Surveillance
			<ul> <li>l'appui renversé sur les épaules complet;</li> <li>la posture du lotus complet.</li> <li>Un entrainement musculaire qui a pour but d'acquérir de l'endurance peut être réalisé par un grand nombre de répétitions et/ou des poids plus légers.</li> <li>Lorsque de l'équipement est utilisé (p. ex. anneaux de résistance, ballon d'entrainement, coussin de mousse cylindrique), les élèves doivent démontrer qu'ils ou elles appliquent les compétences enseignées avant de pouvoir utiliser l'équipement de façon indépendante.</li> <li>Mettez l'accent sur le bon alignement du corps afin de prévenir les blessures.</li> <li>Permettez aux élèves d'évoluer selon leur niveau personnel.</li> <li>Une procédure visant à désinfecter régulièrement l'équipement doit être établie.</li> <li>Surveillez les élèves dont les troubles médicaux (p. ex. asthme, anaphylaxie, plâtres, orthèses) pourraient affecter la participation (voir la Section générale).</li> </ul>	Remarque: Les activités intrascolaires et les activités de club requièrent la surveillance d'un enseignant ou d'une enseignante.

Consultez aussi les sections générales pour connaître toutes les règles de sécurité.







# Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick

Lignes directrices pour le programme d'études du primaire

Module 1 – Annexes 2015

## Annexe A

## Modèle de lettre aux parents/tuteurs ou tutrices et fiche de renseignements médicaux

#### PARTIE A : MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS/TUTEURS OU TUTRICES

Chers parents/tuteurs ou tutrices,

#### Veuillez conserver cette page de renseignements.

L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'élève. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition, mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice rigoureux, afin d'acquérir la force et l'endurance nécessaires à une vie saine et active. La participation active aux cours d'éducation physique, qui proposent des jeux, de la danse, de la gymnastique et des activités de poursuite en plein air, permet à l'élève d'acquérir les habiletés et la confiance en soi nécessaires pour être actif ou active de façon indépendante, prendre des décisions positives en matière de mise en forme et apprécier l'activité physique quotidienne.

#### Avis sur l'élément de risque

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. Cependant, certaines activités comportent un élément de risque plus élevé. La gravité des blessures peut varier, allant d'entorses mineures aux blessures plus graves. Ces blessures résultent de la nature de l'activité et peuvent survenir sans qu'il y ait faute commise par l'élève, le district scolaire ou ses employés ou employées/représentants ou représentantse ou défectuosité des installations où l'activité a lieu. La sécurité et le bienêtre des élèves sont une préoccupation constante et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles reliés à l'activité physique. Veuillez contacter l'école pour discuter des risques reliés aux activités physiques auxquelles votre enfant participe.

#### Avis concernant l'assurance contre les accidents en milieu scolaire

Le (nom du district scolaire) ne fournit aucune assurance contre la mort accidentelle, l'invalidité, la mutilation, ainsi que les frais médicaux et dentaires aux élèves participant aux activités organisées par l'école. Pour être couvert en cas de blessures, nous vous encourageons à vous procurer l'assurance contre les accidents en milieu scolaire offerte par l'entremise de l'école aux parents au début et tout au long de l'année scolaire.

[Dans cette section, chaque école doit indiquer plusieurs activités du programme d'études d'éducation physique et identifier les programmes spéciaux qui se déroulent à l'extérieur du terrain de l'école (p. ex. la course de fond durant les cours ordinaires et le patinage).]

#### Activité physique à l'école

Les élèves de notre école auront l'occasion de participerà une variété d'activités physiques d'intensité modérée durant la semaine. Les recherches ont démontré que l'activité physique quotidienne affecte positivement la réussite académique, la disposition à l'apprentissage, le comportement, la confiance en soi et la condition physique des élèves. Ces activités auront lieu à d'autres endroits sur le terrain de l'école les jours où il n'y pas de cours d'éducation physique. Les exercices d'aérobique, les circuits d'entrainement physique et la marche rapide sont des exemples d'activités.



Les élèves seront aussi appelés à participer à des activités intrascolaires et des activités de club incluant sans toutefois s'y restreindre, le hockey-balle, le volleyball, le basketball et le badminton.

[Dans cette section, l'école doit donner des exemples d'activités intrascolaires qui seront offertes aux élèves durant l'année scolaire.]

#### Syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA)

Le SMSA désigne divers troubles cardiaques qui sont souvent héréditaires et non diagnostiqués, pouvant provoquer la mort subite de jeunes personnes apparemment en bonne santé. Un évanouissement ou une crise épileptique à la suite d'une agitation émotionnelle, d'un trouble émotionnel ou d'un sursaut pourrait être un signe précurseur du syndrome de la mort subite par arythmie. En milieu scolaire, une telle situation est gérée en appelant le service médical d'urgence – 911. On remet aux parents/tuteurs ou tutrices l'**Annexe M – Syndrome de la mort subite par arythmie - SMSA**, laquelle contient des renseignements sur le SMSA, ainsi que le Formulaire de documentation d'un évanouissement. L'élève doit cesser toute activité physique jusqu'à ce qu'il ou elle reçoive l'approbation d'un médecin après examen, et que le formulaire de documentation d'un évanouissement de l'annexe M - Syndrome de la mort subite par arythmie - SMSA soit rempli par un parent/tuteur ou une tutrice et remis à la direction de l'école. **Pour en savoir plus – www.sads.ca (disponible en anglais seulement)** 

#### Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent :

- 1. Pour les cours d'éducation physique et les activités intrascolaires : porter les vêtements appropriés pour participer de façon sécuritaire (p. ex. t-shirt, short ou pantalon de survêtement). Le port d'espadrilles qui offrent un bon support et une adhérence suffisante est l'exigence minimale.
- 2. Pour les cours d'éducation physique : Le port de bijoux qui pendent (p. ex. colliers, anneaux) est interdit. Pour certaines activités (p. ex. les jeux de poursuite), aucun bijou ne peut être porté. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés doivent être recouverts ou retenus par un ruban adhésif.
- 3. Pour les activités physiques qui ne font pas partie des cours d'éducation physique : porter des espadrilles et des vêtements amples appropriés qui ne gênent pas les mouvements.

#### Pour assurer la sécurité durant les cours d'éducation physique, nous recommandons vivement à tous les élèves :

- 1. De subir un examen médical annuel.
- 2. D'apporter leurs médicaments d'urgence (p. ex. inhalateurs pour l'asthme, auto-injecteurs d'épinéphrine) lors de toutes les activités physiques du programme d'études.
- 3. De ne pas porter leurs lunettes durant les cours d'éducation physique. De se procurer une courroie à lunettes ou des verres incassables si le port des lunettes est obligatoire.
- 4. Les élèves doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions climatiques (p. ex. utiliser un chapeau, de l'écran solaire, des verres fumés, une boisson empêchant la déshydratation, un insectifuge, des vêtements appropriés).
- 5. De s'assurer à la maison que l'équipement qu'ils apportent à l'école pour leur usage personnel (p. ex. skis, patins, casques) est en bon état.

NOTEZ BIEN: Droit à l'information et protection de la vie privée - Les renseignements fournis sur la présente fiche sont recueillis conformément aux responsabilités du district scolaire en matière d'éducation, telles qu'énoncées dans la Loi sur l'éducation et ses règlements d'application. Ces renseignements sont protégés par la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et ne serviront qu'aux fins de l'application de la politique du district scolaire en matière de gestion des risques. Si vous avez des questions concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.



### PARTIE B: FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Les parents/tuteurs ou tutrices doivent remplir la fiche de renseignements médicaux ci-jointe, incluant la reconnaissance des risques, puis la retourner à l'enseignant ou l'enseignante de l'élève en question.

No	m de l'élève : Année :
	om de l'enseignant ou l'enseignante :
Da	te du dernier examen médical :
Da	te du dernier vaccin antitétanique :
Vo	tre enfant est-il ou est-elle allergique à certains médicaments, aliments ou autres? Oui   Non
Si	oui, veuillez préciser :
1.	Renseignements d'alerte médicale
	Votre enfant porte-t-il ou porte-t-elle un bracelet d'alerte médicale? Oui ☐ Non ☐
	Une chainette de cou? Oui  Non Une carte d'alerte médicale? Oui Non Non
	Si oui, veuillez préciser ce qui est écrit dessus :
2.	Médicaments
	Votre enfant prend-il ou prend-elle des médicaments sur ordonnance? Oui ☐ Non ☐
	Si oui, veuillez préciser :
	Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition lors d'une activité physique?
	Qui doit administrer le médicament?



ა.	Apparen orthodontique et lunette	25							
	Votre enfant porte-t-il ou porte-t-elle	e des lunettes? Oui	Non						
Des verres de contact? Oui  Non									
	Un appareil orthodontique? Oui	Non Cour	ronnes? Oui	Ponts? Oui Non Non					
4.	Maladies								
	Veuillez indiquer si votre enfant a d	léjà éprouvé l'un des pro	oblèmes suivants, et précisez	lequel plus en détail :					
	Votre enfant a-t-il ou a-t-elle reçu u	n diagnostic d'anaphyla:	xie? Oui 🗌 Non 🗌						
	Si oui, possède-t-il ou possède-t-elle un auto-injecteur d'épinéphrine (p. ex. EpiPen)? Oui   Non								
	Encerclez toutes les réponses applicables et ajoutez des détails pertinents :								
	Asthme Troubles cardiaques	Épilepsie Allergies	Diabète type 1 Surdité	Diabète type 2 Autre					
	-								
5.	Problèmes physiques								
	Encerclez toutes les réponses appl	licables et ajoutez des d	létails pertinents :						
	Arthrite ou rhumatisme Saignements de nez chroniques Maux de tête Genoux instables ou bloqués	Traumatismes Étourdisseme Hernie		Maladies orthopédiques Évanouissements Articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses	S				



Blessures à la tête ou au dos ou commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions cérébrales (durant les deux dernières années) incluant toute commotions de la commotion de	ommotion cérébrale diagnostiquée :
Veuillez indiquer tout autre trouble médical qui pourrait restreindre la participation de votre enfant :	
Si votre enfant se remet présentement d'une commotion cérébrale diagnostiquée par un médecin et qui a organisée par l'école, l' <u>Annexe C-3 – Documentation de l'examen médical</u> doit être remplie avant que l'élève aux programmes d'activités physiques et aux activités intrascolaires. Veuillez obtenir le formulaire auprès de	puisse participer aux cours d'éducation physique,
Avis sur l'élément de risque	
J'ai lu et compris l'avis sur l'élément de risque.	
Signature du parent/tuteur ou de la tutrice :	Date :
Permission de participer aux activités et clubs intrascolaires	
Facultatif : Cet espace de signature peut être utilisé au lieu d'un formulaire d'autorisation intrascolaire distinc	t.
Je permets à mon enfant de participer aux activités et clubs intrascolaires.	
Signature du parent/tuteur ou de la tutrice :	Date :



# **Annexe B**

# Plan de retour à l'activité physique – Maladies/blessures sans commotion cérébrale

Ce formulaire doit être rempli par le parent/tuteur ou la tutrice et retourné à la direction ou direction adjointe de votre école si l'élève a manqué un cours d'éducation physique, une pratique, une joute ou une activité intrascolaire en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins médicaux (donnés par un médecin, un infirmier praticien, un chiropraticien, un physiothérapeute).

Enseignant ou enseignante :	
À la suite de sa blessure/maladie, mon enfant ( ), a été examiné par (cochez une réponse) :	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
un médecin	
un infirmier praticien	
un autre médecin spécialiste :	
avec les résultats suivants (cochez les cases appropriées) :	
Résultats de l'examen médical	
Aucun facteur limitatif découlant de la blessure/maladie n'a été observé; l'enfant peut reprendre toutes ses activités physiques sans res	rictions.
Certains facteurs de la blessure/maladie persistent et limitent la participation sans restrictions. Mon enfant peut participer aux activités pen suivant les adaptations indiquées ci-dessous. (Les adaptations doivent être fournies avant la reprise de toute activité physique.)	ıysiques
Le diagnostic indique que la blessure/maladie empêchera mon enfant de participer aux activités physiques jusqu'à nouvel ordre.	
Consultez les commentaires ci-dessous et les renseignements ci-joints.	
Signature du parent/tuteur ou de la tutrice : Date :	



**Commentaires:** 

### Annexe C-1

# Procédures de gestion des commotions cérébrales : retour à l'apprentissage et à l'activité physique

Pour un aperçu des étapes et des responsabilités concernant les commotions cérébrales soupçonnées et diagnostiquées, consultez le tableau 1.

#### Contexte

De récentes recherches ont montré qu'une commotion cérébrale pouvait avoir des conséquences importantes sur les aptitudes physiques et cognitives d'un ou d'une élève. Des études indiquent que des activités exigeant de la concentration peuvent en fait provoquer une réapparition ou une aggravation des symptômes de la commotion cérébrale chez l'élève. Il importe d'aider les élèves autant dans le processus de « retour à l'apprentissage » à l'école que dans celui de « retour à l'activité physique ». Si les signes d'une commotion cérébrale ne sont pas reconnus et pris en charge convenablement, cela risque de se traduire par des dommages permanents au cerveau, voire, dans de rares cas, par la mort.

Les recherches indiquent également qu'un ou une enfant ou un ou une jeune qui subit une deuxième commotion cérébrale alors qu'il souffre toujours des symptômes liés à la première commotion cérébrale est sujet à une convalescence prolongée et, potentiellement, au syndrome de deuxième impact, une affection rare qui entraine un œdème cérébral rapide et grave dont les conséquences sont souvent catastrophiques.

Les éducateurs ou éducatrices et le personnel des écoles jouent un rôle crucial dans l'identification d'une commotion cérébrale soupçonnée, ainsi que dans la surveillance et la prise en charge continues de l'élève atteint d'une commotion cérébrale. La sensibilisation aux signes et aux symptômes de la commotion cérébrale et la connaissance des méthodes appropriées de gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée sont indispensables au bon rétablissement de l'élève et essentielles afin d'éviter que l'élève ne recommence trop tôt ses activités d'apprentissage ou physiques et ainsi de réduire les risques de complications. En fin de compte, cette sensibilisation et cette connaissance peuvent contribuer à la santé à long terme et à la réussite scolaire de l'élève.

#### Définition d'une commotion cérébrale

Une commotion cérébrale :

- est une lésion cérébrale qui modifie le fonctionnement du cerveau, causant des symptômes qui peuvent être physiques (p. ex. maux de tête, étourdissements), cognitifs (p. ex. problèmes de mémoire, baisse de la concentration), émotionnels/comportementaux (p. ex. dépression, irritabilité) et/ou liés aux troubles du sommeil (p. ex. somnolence, difficulté à s'endormir);
- peut être provoquée soit à la suite d'un coup direct donné à la tête, au visage, au cou, soit à la suite d'un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête et entraine un mouvement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne;
- peut avoir lieu sans causer de perte de connaissance (en fait, la plupart des commotions cérébrales ne sont pas associées à une perte de connaissance);
- ne peut normalement pas être vue sur des radiographies, des scanographies standards ou des images d'IRM.



#### Diagnostic de la commotion cérébrale

Une commotion cérébrale est un diagnostic clinique posé par un médecin en titre ou un infirmier praticien. Il est essentiel que l'élève chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale soit examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien.

#### Signes et symptômes courants de la commotion cérébrale

À la suite d'un coup direct donné à la tête, au visage ou au cou, ou à la suite d'un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, il ne faut pas écarter le risque de commotion cérébrale en cas d'apparition de l'un ou de plusieurs des signes ou symptômes suivants :

### TABLEAU 1 : Signes et symptômes courants de la commotion cérébrale

Signes possibles observés	Symptômes possibles signalés
Un signe est un phénomène qui sera observé par une autre personne (p. ex. un	Un symptôme est un phénomène que l'élève ressentira ou signalera.
parent/tuteur ou une tutrice, enseignant ou enseignante, entraineur ou entraineuse,	
surveillant ou surveillante, camarade).	
Sur le plan physique	Sur le plan physique
• vomissements	maux de tête
difficulté de prononciation	<ul> <li>pression au niveau de la tête</li> </ul>
réflexes ralentis	douleur dans le cou
coordination ou équilibre déficients	<ul> <li>l'élève ne se sent pas bien</li> </ul>
regard vide ou yeux vitreux	<ul> <li>bourdonnement dans les oreilles</li> </ul>
<ul> <li>diminution des capacités de jeu</li> </ul>	<ul> <li>l'élève voit double ou flou, ou perd la vision</li> </ul>
<ul> <li>perte de conscience ou manque de réactivité</li> </ul>	<ul> <li>l'élève voit des étoiles ou des lumières clignotantes</li> </ul>
<ul> <li>l'élève est étendu sur le sol, inanimé, ou met du temps à se relever</li> </ul>	<ul> <li>douleur à l'endroit de la blessure</li> </ul>
amnésie	<ul> <li>maux d'estomac, douleurs ou nausée</li> </ul>
crise épileptique ou convulsions	<ul> <li>étourdissement et problèmes d'équilibre</li> </ul>
l'élève prend sa tête dans les mains	sensation de fatigue
Sur le plan cognitif	sensibilité à la lumière et au bruit
difficulté à se concentrer	Sur le plan cognitif
l'élève est facilement distrait	<ul> <li>difficulté à se concentrer ou à se souvenir</li> </ul>
confusion générale	<ul> <li>sensation d'être au ralenti, d'être fatigué ou de manquer d'énergie</li> </ul>
<ul> <li>l'élève ne se souvient plus de ce qui s'est passé avant et après sa blessure</li> </ul>	<ul> <li>l'élève est étourdi ou ne sait plus où il ou elle est</li> </ul>
• l'élève ignore l'heure, la date, l'endroit, le niveau ou le type d'activité auquel il	Sur le plan émotionnel/comportemental
ou elle participait	<ul> <li>l'élève devient irritable, se sent triste, plus émotif que d'habitude</li> </ul>
<ul> <li>l'élève met du temps à répondre aux questions ou à suivre des directives</li> </ul>	<ul> <li>se sent nerveux, angoissé, déprimé</li> </ul>
Sur le plan émotionnel/comportemental	Troubles du sommeil
<ul> <li>éprouve des sentiments bizarres ou inappropriés (p. ex. rires, pleurs, se met</li> </ul>	• somnolence
facilement en colère)	<ul> <li>l'élève dort plus/moins que d'habitude</li> </ul>
Troubles du sommeil	difficulté à s'endormir
• somnolence	
• insomnie	



#### Remarques

- Les signes et les symptômes peuvent apparaître tout de suite après la blessure ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure.
- Les signes et les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre.
- Un ou une élève peut être réticent à signaler ses symptômes par crainte d'être retiré de l'activité, de compromettre son statut au sein de l'équipe ou de compromettre la partie, ou encore de peur que ses résultats scolaires n'en subissent les conséquences.
- Il est possible que les jeunes élèves (de moins de 10 ans) et les élèves ayant des besoins particuliers ou dont le français/l'anglais n'est pas la langue maternelle aient plus de difficulté à exprimer comment ils ou elles se sentent.
- Les signes d'une commotion cérébrale chez les jeunes élèves (de moins de 10 ans) peuvent ne pas être aussi évidents que ceux présentés par des élèves plus âgés.

#### Intervention initiale: identification

Si un ou une élève reçoit un coup à la tête, au visage ou au cou, ou bien un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête et entraine un mouvement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne et subit ainsi une commotion cérébrale, la personne (p. ex. enseignant ou enseignante, entraineur ou entraineuse) responsable de l'élève doit immédiatement prendre les mesures suivantes :

#### Élève inconscient (ou ayant subi une perte de conscience)

- Arrêter l'activité immédiatement présumer une éventuelle commotion cérébrale.
- Suivre le plan de mesures d'urgence et appeler le 911.
- Supposer qu'il s'agit d'une possible blessure au cou et, seulement si l'on est formé pour le faire, immobiliser l'élève jusqu'à l'arrivée des services médicaux d'urgence.
  - Ne pas retirer les équipements sportifs (p. ex. casque) sauf en cas de difficulté à respirer.
- Rester aux côtés de l'élève jusqu'à l'arrivée des services médicaux d'urgence.
- Appeler l'un des parents/le tuteur ou la tutrice de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour l'aviser de la blessure survenue et l'informer que les services médicaux d'urgence ont été appelés.
- Surveiller et noter tout changement (physique, cognitif, émotionnel/comportemental) survenant chez l'élève.
  - Se reporter au formulaire de déclaration de blessures du district scolaire pour savoir comment consigner l'incident.
- Si l'élève revient à lui ou à elle, l'encourager à rester calme et à demeurer allongé. Ne pas administrer de médicaments (sauf si l'élève a besoin de médicaments pour une autre affection, comme de l'insuline si l'élève est diabétique).

#### Élève conscient

- Arrêter l'activité immédiatement.
- Suivre le plan de mesures d'urgence.
- Si l'élève peut bouger en toute sécurité, le ou la retirer de l'activité ou du jeu en cours.
- Effectuer une première évaluation de l'élève (c.-à-d. vérifier la présence de symptômes et de signes d'une commotion cérébrale à l'aide de l'**annexe** C-2 « Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée »).



# Si un ou plusieurs signes ou symptômes sont signalés, ou si l'élève échoue l'Évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire (voir Annexe C-2) :

#### Intervention de l'enseignant ou de l'enseignante

- Il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale : ne pas laisser l'élève reprendre l'activité, le jeu ou la pratique pour la journée, même si l'élève affirme se sentir mieux.
- Appeler l'un des parents/le tuteur ou la tutrice de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour l'informer :
  - de l'incident;
  - qu'il doit venir chercher l'élève;
  - que l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien le jour même, dans les plus brefs délais.
- Surveiller et noter tout changement (physique, cognitif, émotionnel/comportemental) survenant chez l'élève. Si les signes ou les symptômes s'aggravent, appeler le 911.
  - Se reporter au formulaire de déclaration de blessures du district scolaire pour savoir comment consigner l'incident.
- Ne pas administrer de médicaments (sauf si l'élève a besoin de médicaments pour une autre affection, comme de l'insuline si l'élève est diabétique).
- Rester aux côtés de l'élève jusqu'à l'arrivée de l'un de ses parents/son tuteur ou sa tutrice (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).
- L'élève ne doit pas quitter les lieux sans la surveillance de l'un de ses parents/son tuteur ou sa tutrice (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).

#### Renseignements à fournir au parent/tuteur ou à la tutrice

#### Le parent/tuteur ou la tutrice doit :

- recevoir le document « Annexe C-2 Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée » signé par l'enseignant ou l'enseignante;
- être informé que l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien le jour même, dans les plus brefs délais;
- informer la direction de l'école des résultats de l'examen médical (c.-à-d. préciser si une commotion cérébrale a été diagnostiquée ou non chez l'élève) avant que l'élève ne retourne à l'école (voir le formulaire de déclaration « **Annexe C-3** : Documentation de l'examen médical »).
  - Si aucune commotion cérébrale n'est diagnostiquée : l'élève pourra reprendre ses activités scolaires et physiques normales.
  - Si une commotion cérébrale est diagnostiquée : l'élève suivra, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique.



# Si AUCUN signe n'est observé, AUCUN symptôme n'est signalé ET que l'élève réussit l'évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire (voir Annexe C-2) :

#### Intervention de l'enseignant ou l'enseignante

- Il n'y a pas lieu de soupçonner une commotion cérébrale, l'élève peut reprendre l'activité physique.
- Cependant, le parent/tuteur ou la tutrice de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) doit être informé de l'incident.

#### Renseignements à fournir au parent/tuteur ou à la tutrice

Le parent/tuteur ou la tutrice doit :

- recevoir le document « Annexe C-2 Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée » signé par l'enseignant ou l'enseignante;
- être informé que :
  - les signes et les symptômes peuvent apparaitre tout de suite après la blessure ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure;
  - l'élève doit être surveillé pendant 24 à 48 heures après la blessure;
  - si des signes ou des symptômes apparaissent, l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien le jour même, dans les plus brefs délais.

#### Responsabilités de la direction de l'école

Lorsque l'élève est reconnu comme étant atteint d'une commotion cérébrale, la direction de l'école doit :

- en informer l'ensemble du personnel de l'école (p. ex. enseignants ou enseignantes en classe, enseignants ou enseignantes d'éducation physique, entraineurs ou entraineuses) et les bénévoles qui travaillent avec l'élève chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale);
- indiquer que l'élève ne participera à aucune activité d'apprentissage ou activité physique tant que le parent/tuteur ou la tutrice n'aura pas transmis les résultats de l'examen médical (c.-à-d. préciser si une commotion cérébrale a été diagnostiquée ou non chez l'élève) à la direction de l'école (p. ex. en remplissant l'annexe C-3 « Documentation de l'examen médical » ou en renvoyant un mot daté et signé par l'un des parents/le tuteur ou la tutrice).

#### Documentation de l'examen médical

Avant que l'élève chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale ne retourne à l'école, le parent/tuteur ou la tutrice doit transmettre les résultats de l'examen médical (c.-à-d. préciser si une commotion cérébrale a été diagnostiquée ou non chez l'élève) à la direction de l'école (voir le formulaire de déclaration « **Annexe C-3** : Documentation de l'examen médical »).

- Si aucune commotion cérébrale n'est diagnostiquée : l'élève pourra reprendre ses activités scolaires et physiques normales.
- Si une commotion cérébrale est diagnostiquée : l'élève suivra, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique (voir la partie ci-dessous « Procédures de gestion d'une commotion cérébrale »).



#### Responsabilités de la direction de l'école

Une fois que le parent/tuteur ou la tutrice a informé la direction de l'école des résultats de l'examen médical, la direction de l'école doit :

- en informer l'ensemble du personnel de l'école (p. ex. enseignants ou enseignantes en classe, enseignants ou enseignantes d'éducation physique, surveillants ou surveillantes de l'école, entraineurs ou entraineuses) et les bénévoles qui travaillent avec l'élève chez qui l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale);
- consigner la déclaration écrite (p. ex. l'annexe C-3 « Documentation de l'examen médical », mot de l'un des parents) concernant les résultats de l'examen médical (p. ex. dans le dossier de l'élève).

#### Procédures de gestion d'une commotion cérébrale diagnostiquée

« Étant donné le temps considérable que passent les enfants et les adolescents en classe et le caractère vital que revêt la scolarisation pour leur apprentissage et leur socialisation, un retour à temps plein à l'école doit être une priorité après la survenance d'une commotion cérébrale. »¹

#### Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique

L'élève chez qui l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale doit suivre, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique. Alors que les processus de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique se combinent au sein de ce plan, l'élève chez qui l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale doit être asymptomatique avant de reprendre ses activités d'apprentissage normales (c.-à-d. l'étape 2b – Retour à l'apprentissage) et d'entamer l'étape 2c – Retour à l'activité physique.

Lors de l'élaboration du plan, le processus de retour à l'apprentissage est personnalisé de manière à répondre aux besoins uniques de l'élève. Pour le retour aux activités d'apprentissage, il n'existe aucune formule préétablie pour accompagner l'élève atteint d'une commotion cérébrale. Par contre, le processus de retour à l'activité physique s'appuie sur une approche progressive et reconnue à l'échelle mondiale.

#### Démarche coopérative en équipe

Il est indispensable au bon rétablissement de l'élève qu'un plan de retour à l'apprentissage et de retour à l'activité physique soit préparé en adoptant une démarche coopérative en équipe. Sous l'égide de la direction de l'école, l'équipe comprendra :

- l'élève atteint d'une commotion cérébrale;
- ses parents/tuteurs ou tutrices;
- le personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève;
- le médecin en titre ou un infirmier praticien.

Les membres de l'équipe doivent sans cesse communiquer et surveiller l'élève afin de garantir son rétablissement complet.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Traduction tirée de : Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children ». British Journal of Sports Medicine. Publié en ligne le 23 avril 2013, doi:10.1136/bjsports-2012-092132 (p. 3).



#### Le déroulement des étapes du plan

Les étapes du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique peuvent être suivies à la maison ou à l'école.

Les membres de l'équipe doivent tenir compte des circonstances particulières qui peuvent influer sur le cadre dans lequel les étapes seront suivies (c.-à-d. à la maison et/ou à l'école), notamment si :

- l'élève subit une commotion cérébrale juste avant les vacances d'hiver, la semaine de relâche au printemps ou les vacances d'été;
- l'élève n'est pas inscrit à un cours de santé et d'éducation physique et ne fait pas partie d'une équipe scolaire.

Étant donné ces circonstances particulières, l'équipe doit s'assurer du bon déroulement des étapes 1 à 4 du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique. Ainsi, le parent/tuteur ou la tutrice de l'élève doit fournir à la direction de l'école un document rédigé par un médecin en titre ou un infirmier praticien (p. ex. l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») qui précise que l'élève est asymptomatique et peut à nouveau pleinement participer à des activités physiques. Ce document sera consigné (p. ex. dans le dossier de l'élève).

#### Notez bien ce qui suit :

- Les activités physiques ou cognitives peuvent être à l'origine d'une réapparition des symptômes de commotion cérébrale chez l'élève.
- Le nombre d'étapes n'équivaut pas au nombre de jours : chaque étape doit durer au moins 24 heures. Le temps qu'il faut pour terminer chaque étape dépendra de la gravité de la commotion cérébrale et de l'élève.
- Les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale durent souvent entre 7 et 10 jours, mais peuvent durer plus longtemps chez les enfants et les adolescents<sup>2</sup>.

#### Étape 1 – Retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique

L'élève ne va pas à l'école pendant l'étape 1.

L'élément le plus important pour traiter une commotion cérébrale est le repos (c.-à-d. repos physique et cognitif).

- Le repos cognitif signifie limiter les activités qui nécessitent de la concentration et de l'attention (p. ex. lecture, envoi de messages texte, télévision, ordinateur, jeux vidéo ou électroniques).
- Le repos physique signifie restreindre les loisirs/activités récréatives et les activités physiques de compétition.

L'étape 1 dure au minimum 24 heures, jusqu'à ce que :

- les symptômes de l'élève commencent à s'améliorer OU que
- l'élève soit asymptomatique,

selon ce qu'indiquent les parents/tuteurs ou tutrices et l'élève atteint d'une commotion cérébrale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> McCrory P., Johnston K., Meeuwisse W., et coll. (2005). Résumé et déclaration de consensus de la 2° Conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport, Prague 2004. British Journal of Sports Medicine, vol. 39, no 4, p. 196-204, tel que cité dans McCrory P. et coll. (2013). « Consensus statement on concussion in sport: the 4th International Conference on Concussion in Sport held in Zurich, November 2012 ». British Journal of Sports Medicine, vol. 47, no 5, p. 250-258.



#### Parent/tuteur ou tutrice

Avant que l'élève ne puisse retourner à l'école, le parent/tuteur ou la tutrice doit indiquer à la direction de l'école (voir l'**annexe C-4** « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») :

- soit que les symptômes de l'élève s'améliorent (et qu'il ou elle s'apprête à passer à l'étape 2a Retour à l'apprentissage) OU
- que l'élève est asymptomatique (et qu'il ou elle s'apprête à passer directement à l'étape 2b Retour à l'apprentissage et à l'étape 2c Retour à l'activité physique).

#### Retour à l'apprentissage - chef du personnel de l'école désigné

Lorsque l'élève a terminé l'étape 1 (selon ce que le parent/tuteur ou la tutrice indique à la direction de l'école) et qu'il ou elle est donc capable de retourner à l'école (en suivant l'étape 2a - Retour à l'apprentissage ou l'étape 2b – Retour à l'apprentissage, selon le besoin), un membre du personnel de l'école (c.-à-d. un membre de l'équipe de collaboration, soit la directrice ou le directeur de l'école, soit un autre membre du personnel désigné par la direction de l'école) doit servir d'interlocuteur principal entre l'élève, ses parents/tuteurs ou tutrices, les autres membres du personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève, et le médecin en titre ou l'infirmier praticien.

Le ou la chef du personnel de l'école désigné suivra les progrès de l'élève tout au long du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique. Il ou elle sera notamment chargé de déceler les symptômes de l'élève et de repérer comment l'élève réagit aux différentes activités, afin d'élaborer et/ou de modifier des stratégies et des démarches adaptées aux besoins changeants de l'élève.

#### Étape 2a – Retour à l'apprentissage

L'élève dont les symptômes s'améliorent, mais qui n'est pas asymptomatique, peut retourner à l'école et entamer l'étape 2a – Retour à l'apprentissage.

Au cours de cette étape, l'élève nécessite des stratégies et/ou des démarches personnalisées et adaptées à son retour aux activités d'apprentissage; celles-ci devront être ajustées au fur et à mesure du rétablissement (voir le tableau 2 : Stratégies de retour à l'apprentissage). Lors de cette étape, il convient d'accroitre l'activité cognitive de l'élève lentement (aussi bien à l'école qu'à la maison), puisque la commotion cérébrale peut encore influer sur son rendement scolaire. Les activités cognitives peuvent être à l'origine d'une réapparition ou d'une aggravation des symptômes de commotion cérébrale chez l'élève.

En consultation avec les autres membres de l'équipe de collaboration, le ou la chef du personnel de l'école désigné doit déceler les symptômes de l'élève et repérer comment il ou elel réagit aux différentes activités d'apprentissage afin d'élaborer des stratégies et/ou des démarches adaptées aux besoins changeants de l'élève. Le personnel de l'école et les bénévoles qui travaillent avec l'élève doivent être conscients des éventuelles difficultés (c.-à-d. cognitives, émotionnelles/comportementales) que l'élève peut rencontrer lorsqu'il ou elle reprend des activités d'apprentissage après la survenance d'une commotioncérébrale. Ces difficultés peuvent être discrètes et temporaires, mais peuvent avoir des répercussions significatives sur le rendement de l'élève<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children ». *British Journal of Sports Medicine*. Publié en ligne le 23 avril 2013, doi:10.1136/bjsports-2012-092132.



TABLEAU 2 : Stratégies de retour à l'apprentissage<sup>4</sup>

	DIFFICULTÉS COGNITIVES			
Symptômes post- commotionnels	Répercussions sur l'apprentissage de l'élève	Stratégies et/ou démarches potentielles		
Maux de tête et fatigue	Difficulté à se concentrer, à prêter attention ou à effectuer plusieurs actions à la fois	<ul> <li>veiller à ce que les consignes soient claires (cà-d. simplifier les directives, demander à l'élève de répéter les directives à l'enseignant ou l'enseignante)</li> <li>autoriser l'élève à prendre des pauses fréquentes ou à retourner progressivement à l'école (p. ex. venir 1 ou 2 heures, une demi-journée, ou bien commencer plus tard</li> <li>réduire les distractions au minimum (p. ex. éloigner l'élève d'une lumière vive ou du bruit)</li> <li>limiter le matériel sur le bureau de l'élève ou dans son espace de travail pour éviter les distractions</li> <li>proposer d'autres possibilités d'évaluation (p. ex. faire passer des examens oraux, permettre à l'élève de dicter ses réponses à des examens ou des devoirs, permettre l'usage de technologies)</li> </ul>		
Difficulté à se souvenir ou à gérer la vitesse	Difficulté à retenir de l'information nouvelle, à se souvenir des consignes ou à se rappeler une leçon apprise	<ul> <li>fournir un organiseur journalier et hiérarchiser les tâches</li> <li>fournir des aides visuelles et/ou des tableaux de présentation (p. ex. repérage visuel, signes non verbaux)</li> <li>diviser les exercices/travaux de grande taille en petites tâches</li> <li>remettre à l'élève une copie des notes du cours</li> <li>permettre l'usage de technologies</li> <li>répéter les consignes</li> <li>proposer à l'élève d'autres moyens de montrer qu'il ou elle maitrise la matière</li> </ul>		
Difficulté à prêter attention ou à se concentrer	L'élève témoigne une attention limitée ou de courte durée aux travaux scolaires  Difficulté à supporter une charge de travail scolaire normale ou à suivre le rythme de la demande de travaux	<ul> <li>coordonner les devoirs et les travaux avec tout le personnel enseignant</li> <li>utiliser un agenda/organiseur pour gérer et noter les devoirs et les exercices du jour ou de la semaine</li> <li>réduire et/ou hiérarchiser les devoirs, les exercices et les travaux</li> <li>prolonger les délais de remise des travaux ou découper les tâches</li> <li>autoriser la prise de notes par un ou une camarade</li> <li>proposer d'autres exercices et/ou examens</li> <li>vérifier fréquemment la compréhension de l'élève</li> <li>envisager de ne pas organiser plus d'un examen par jour et d'octroyer à l'élève du temps supplémentaire ou un environnement calme</li> </ul>		

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Adaptation de : Davis GA, Purcell LK. « The evaluation and management of acute concussion differs in young children ». *British Journal of Sports Medicine*. Publié en ligne le 23 avril 2013, doi:10.1136/bjsports-2012-092132.



DIFFICULTÉS ÉMOTIONNELLES/COMPORTEMENTALES			
Symptômes post- commotionnels	Répercussions sur l'apprentissage de l'élève	Adaptations	
Anxiété	Baisse de l'attention ou de la concentration  Épuisement pour éviter de prendre du retard	<ul> <li>informer l'élève de tout changement au calendrier/à l'emploi du temps journalier</li> <li>adapter l'emploi du temps journalier de l'élève à ses besoins afin d'éviter qu'il ou elle ne se fatigue (p. ex. 1 à 2 heures/périodes, demi-journées, journées complètes)</li> <li>prévoir des pauses plus fréquentes pendant la journée de cours</li> <li>laisser à l'élève du temps pour préparer sa réponse aux questions</li> </ul>	
Irritabilité ou frustration	Comportement inapproprié ou impulsif en classe	<ul> <li>encourager le personnel enseignant à utiliser des stratégies et des démarches harmonisées</li> <li>reconnaitre la frustration, la colère ou les débordements émotionnels de l'élève et comprendre ce que ce dernier ou cette dernière ressent</li> <li>rappeler l'importance d'un comportement positif</li> <li>assurer organisation et cohérence de façon quotidienne</li> <li>préparer l'élève aux changements et aux transitions</li> <li>établir des attentes raisonnables</li> <li>anticiper une situation problématique et en éloigner l'élève (éviter de la qualifier de punition)</li> </ul>	
Sensibilité au bruit ou à la lumière	Difficulté à travailler dans une salle de classe (p. ex. à cause de la lumière, du bruit, etc.)	<ul> <li>prévoir une place assise préférentielle (p. ex. éloigner l'élève de la fenêtre ou des camarades bavards, le rapprocher de l'enseignant ou l'enseignante ou des camarades de soutien, le placer dans un cadre tranquille)</li> <li>si possible, fournir un éclairage spécial (p. ex. éclairage localisé, salle plus sombre)</li> <li>réduire le bruit de fond au minimum</li> <li>envisager d'autres cadres (p. ex. espace de travail adapté, isoloir)</li> <li>éviter les espaces bruyants et très fréquentés comme les assemblées et les couloirs aux heures de pointe</li> <li>autoriser les élèves à prendre leur diner dans un endroit calme avec quelques amis</li> <li>si possible, fournir des bouchons d'oreilles/un casque et des lunettes de soleil</li> </ul>	
Dépression/repli sur soi	Prise de distance vis-à-vis des activités scolaires ou des amis	<ul> <li>prévoir du temps en classe/à l'école pour la socialisation avec les camarades</li> <li>associer l'élève à un ou une camarade pour les exercices ou les activités</li> </ul>	

Remarque : « Les enfants de l'école primaire sont plus enclins que les élèves plus âgés à se plaindre de problèmes physiques ou à avoir une mauvaise conduite en réponse à une surcharge cognitive, un état de fatigue ou d'autres symptômes de commotion cérébrale. »<sup>5</sup>

Traduction de : « Concussion in the Classroom » (n. d.). Programme de gestion des commotions cérébrales de l'Upstate University Hospital, www.upstate.edu/pmr/healthcare/programs/concussion/pdf/classroom.pdf (en anglais).



#### Parent/tuteur ou tutrice

Le parent/tuteur ou la tutrice doit indiquer à la direction de l'école (voir l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») que l'élève est asymptomatique avant que l'élève ne puisse passer à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage et à l'étape 2 – Retour à l'activité physique.

#### Étape 2b – Retour à l'apprentissage (concomitante de l'étape 2 – Retour à l'activité physique)

Un ou une élève qui :

- a terminé l'étape 2a Retour à l'apprentissage et qui est à présent asymptomatique peut commencer l'étape 2b Retour à l'apprentissage.
- devient asymptomatique peu de temps après la commotion cérébrale peut entamer l'étape 2b Retour à l'apprentissage (et peut revenir à l'école s'il ou elle était précédemment à l'étape 1).

Au cours de cette étape, l'élève reprend des activités d'apprentissage normales sans que des stratégies et/ou des démarches personnalisées ne soient mises en œuvre en classe.

• Cette étape peut être concomitante de l'étape 2 – Retour à l'activité physique.

#### Remarque

Puisque les symptômes de la commotion cérébrale peuvent réapparaître lors d'activités cognitives et physiques, les élèves rendus à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage ou à n'importe quelle étape suivante de retour à l'activité physique doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance de la part du ou de la chef du personnel de l'école désigné et de l'équipe de collaboration, qui vérifieront l'absence d'une réapparition des symptômes de commotion cérébrale et/ou d'une dégradation des habitudes de travail et du rendement.

- Si, à un moment donné, les symptômes réapparaissent et/ou que les habitudes de travail ou le rendement se dégradent, l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien.
- Le parent/tuteur ou la tutrice doit indiquer à la direction de l'école les résultats et l'étape appropriée afin de reprendre le plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique (p. ex. voir l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») avant que l'élève ne puisse revenir à l'école.

#### Étape 2 – Retour à l'activité physique

Activité: Uniquement des exercices aérobiques individuels et de faible intensité (p. ex. marcher, nager ou faire du vélo stationnaire, avec une

intensité inférieure à 70 % du rythme cardiague maximum autorisé).

Restrictions: Aucun entrainement musculaire ni poids et haltères. Aucune compétition (y compris des pratiques, des jeux dirigés). Aucune participation

avec un équipement ou avec d'autres élèves. Aucune pratique. Aucun corps à corps.

**Objectif:** Accélérer le rythme cardiaque.



#### Parent/tuteur ou tutrice

Le parent/tuteur ou la tutrice doit informer la direction de l'école (p. ex. voir l'annexe C-3 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») que l'élève est toujours asymptomatique pour qu'il ou elle puisse passer à l'étape 3.

#### Étape 3 – Retour à l'activité physique

Activité: Uniquement certains exercices sportifs individuels (p. ex. exercices de courses ou soccer, exercices de patinage au hockey, exercices de

tir au basketball).

Restrictions: Aucun entrainement musculaire ni poids et haltères. Aucune compétition (y compris des pratiques, jeux dirigés). Aucun corps à corps,

aucune activité avec impact à la tête (p. ex. coups de tête au soccer), ou d'autres mouvements de secousse (p. ex. des arrêts rapides,

frapper une balle de baseball avec un bâton).

**Objectif:** Ajouter des mouvements.

#### Étape 4 – Retour à l'activité physique

Activité: Activités sans aucun corps à corps (p. ex. danse, badminton). Possibilité de commencer progressivement un entrainementen résistance.

Exercices de pratique sans contact et progression vers des exercices plus complexes (p. ex. exercices de passes au football ou au

hockey)

Restrictions: Aucune activité impliquant un corps à corps, un impact à la tête (p. ex.coups de tête au soccer) ou d'autres mouvements de secousse

(p. ex. des arrêts rapides, frapper une balle de baseball avec un bâton).

**Objectif:** Accroitre les exercices, la coordination et la charge cognitive.

#### Enseignant ou enseignante

L'enseignant ou l'enseignante indique aux parents/tuteurs ou tutrices que l'élève a accompli avec succès les étapes 3 et 4 (voir l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique »).

#### Parent/tuteur ou tutrice

Le parent/tuteur ou tutrice doit fournir à la direction de l'école un document rédigé par un médecin en titre ou un infirmier praticien (p. ex. en faisant remplir l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») qui indique que l'élève est asymptomatique et qu'il ou elle peut à nouveau pleinement participer à des activités physiques et ainsi passer à l'étape 5 – Retour à l'activité physique.

#### Direction de l'école

Le document écrit (p. ex. l'annexe C-4 « Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée – Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ») est consigné (p. ex. dans le dossier de l'élève) par la direction de l'école.



#### Étape 5 - Retour à l'activité physique

Activité: Participation illimitée à des activités d'éducation physique/intrascolaires/interscolaires impliquant des sports sans contact. Entrainement et

pratiques illimités des sports de contact.

Restrictions: Aucune compétition (p. ex. jeux, rencontres, évènements) impliquant un corps à corps.

Objectif: Rétablir la confiance en soi de l'élève et permettre à l'enseignant ou l,enseignante/l'entraineur ou l'entraineuse d'évaluer ses aptitudes

fonctionnelles.

#### Étape 6 – Retour à l'activité physique (sports de contact uniquement)

Activité : Participation illimitée aux sports de contact.

**Restrictions:** Aucune.



## **Annexe C-2**

## Outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée<sup>1</sup>

Cet outil de référence qui doit être rempli par l'enseignant ou l'enseignante sert à identifier rapidement une commotion cérébrale soupçonnée et à communiquer cette information au parent/tuteur ou à la tutrice.

#### Reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée

À la suite d'un coup donné à la tête, au visage, au cou, ou à la suite d'un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale en cas d'apparition de **l'un ou de plusieurs** des signes ou symptômes ou si l'évaluation rapide de fonctionnement de la mémoire n'est pas réussie.

1.	( 'AChA7	12	6360	วท	nra	nrina
1.	Cochez	ıa	case	av	DI U	שםו ועכ

Un incident impliquant	à ce moment. uisque les signes et symptômes d'une commotion cérébrale peuvent se manifester
Signes ou symptômes d'ur	ne commotion cérébrale soupçonnée
Signes possibles observés	Symptômes possibles signalés
Un signe est un phénomène qui sera observé par une autre personne (p. ex.	Un symptôme est un phénomène que l'élève ressentira ou signalera.
un parent/tuteur ou une tutrice, enseignant ou enseignante, entraineur ou	
entraineuse, surveillant ou surveillante, camarade).	
Sur le plan physique	Sur le plan physique
vomissements	maux de tête
difficulté de prononciation	pression au niveau de la tête
réflexes ralentis	douleur dans le cou
coordination ou équilibre déficients	l'élève ne se sent pas bien
regard vide ou yeux vitreux	bourdonnement dans les oreilles
diminution des capacités de jeu	l'élève voit double ou flou, ou perd la vision
perte de conscience ou manque de réactivité	l'élève voit des étoiles ou des lumières clignotantes
l'élève est étendu sur le sol, inanimé, ou met du temps à se relever	douleur à l'endroit de la blessure
amnésie amnésie	maux d'estomac, douleurs ou nausée
crise épileptique ou convulsions	étourdissement et problèmes d'équilibre
l'élève prend sa tête dans les mains	sensation de fatigue
	sensibilité à la lumière et au bruit



Sur le plan cognitif	Sur le plan cognitif				
difficulté à se concentrer	difficulté à se concentrer ou à se souvenir				
l'élève est facilement distrait	sensation d'être au ralenti, d'être fatigué ou de manguer d'énergie				
confusion générale					
l'élève ne se souvient plus de ce qui s'est passé avant et après sa	Sur le plan émotionnel/comportemental				
blessure **(voir ci-dessous l'évaluation rapide du fonctionnement	l'élève devient irritable, se sent triste, plus émotif que d'habitude				
	se sent nerveux, angoissé, déprimé				
de la mémoire)**	Se sent herveux, angoisse, deprime				
l'élève ignore l'heure, la date, l'endroit, le niveau ou le type					
d'activité auquel il ou elle participait	Autre				
l'élève met du temps à répondre aux questions ou à suivre des					
directives					
Sur le plan émotionnel/comportemental					
□ éprouve des sentiments bizarres ou inappropriés (p. ex. rires,					
pleurs, se met facilement en colère)					
Autre					
En cas d'aggravation d'un signe de la cas d'aggravation d'un signe de la cas d'aggravation d'un signe de la cas	ou d'un symptôme, appeler le 911.				
2. Évaluation rapide du fonctionnement de la mémoire					
Posez les questions suivantes à l'élève et inscrivez ses réponses ci-dess	sous. Si l'élève ne répond pas correctement à l'une de ces questions, il ou elle peut				
être atteint d'une commotion cérébrale :					
Dans quelle salle sommes-nous présentement? Réponse :					
À quelle activité ou à quel sport/jeu jouons-nous présentement? Réponse :					
Sur quel terrain jouons-nous aujourd'hui? Réponse :					
Quel moment de la journée sommes-nous? <i>Réponse</i> :					
Comment e'ennelle ten enceignant ou enceignants/entreineur eu	u entraineure ? Pánanse :				
	Comment s'appelle ton enseignant ou enseignante/entraineur ou entraineuse? Réponse :				
<ul> <li>Quelle école fréquentes-tu? Réponse :</li> </ul>	Quelle ecole frequentes-tu? Reponse :				



#### 3. Mesures à prendre

Si un signe est observé ou un symptôme signalé, ou si l'élève n'arrive pas à répondre correctement à l'une des questions ci-dessus,

- il y a lieu de soupçonner une commotion cérébrale;
- l'élève doit être immédiatement retiré de l'activité et ne doit pas être autorisé à reprendre cette activité, même s'il ou elle affirme se sentir mieux, et;
- l'élève ne peut pas quitter les lieux sans la surveillance d'un parent/tuteur ou d'une tutrice (ou de la personne à contacter en cas d'urgence).

Chaque fois qu'une commotion cérébrale est soupçonnée, l'élève doit être examiné par un médecin ou un infirmier praticien pour un diagnostic et suivre les étapes du document « **Annexe C-1** - Procédures de gestion des commotions cérébrales - Retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique ».

#### 4. Surveillance continue effectuée par le parent/tuteur ou la tutrice

- L'élève doit être surveillé pendant 24 à 48 heures après la blessure, car les signes et les symptômes peuvent apparaitre tout de suite après la blessure ou survenir plusieurs heures ou jours après la blessure.
- Si des signes ou des symptômes apparaissent, l'élève doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien dès que possible, le jour même.

5.	Nom de l'enseignant(e) :	
	Signature de l'enseignant(e) :	 Date :

Ce formulaire rempli doit être photocopié pour pouvoir archiver l'original selon la politique du district scolaire et remettre la copie au parent/tuteur ou à la tutrice.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Adaptation de la Déclaration de consensus sur les commotions cérébrales dans le sport par McCroy et coll., Br J Sports Med 47 (5), 2013.



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique Primaire – programme d'études	
2015 Do	Annexe C-3 cumentation de l'examen médical
Le présent formulaire doit être remis à tous les élèves chez qui l'on soupçonne une commotion céré l'annexe C-1 « Procédures de gestion des commotions cérébrales : retour à l'ap	
Le (date), (nom conséquence, l'élève doit être examiné(e) par un médecin en titre ou un infirmier praticien. A informer la direction de l'école des résultats de l'examen médical en remplissant le formulaire ci-dessous.	
Résultats de l'examen médical	
Mon enfant a été examiné(e) et aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée. Mon e l'activité physique, sans aucune restriction.	nfant peut donc pleinement reprendre l'apprentissage et
Mon enfant a été examiné(e) et <b>une commotion cérébrale</b> a été diagnostiquée. Mon enfant progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique.	doit donc entamer, sous surveillance médicale, un plan
Signature du parent/tuteur ou de la tutrice :	Date :
Commentaires :	



## **Annexe C-4**

# Documentation d'une commotion cérébrale diagnostiquée Plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique

Ce formulaire doit être utilisé par les parents pour communiquer le progrès de l'enfant qui suit le plan et doit être accompagné du document Annexe C-1

Procédures de gestion des commotions cérébrales : retour à l'apprentissage et à l'activité physique.

Le plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique intègre une approche mixte. L'étape 2a – Retour à l'apprentissage doit être terminée pour que l'élève puisse reprendre les activités physiques. Chaque étape doit durer <u>au minimum 24 heures</u> (remarque : l'étape 2b – Retour à l'apprentissage et l'étape 2c – Retour à l'activité physique sont concomitantes).

#### Étape 1 – Retour à l'apprentissage/Retour à l'activité physique

- Étape à effectuer à la maison.
- Le repos cognitif signifie limiter les activités qui nécessitent de la concentration et de l'attention (p. ex. lecture, envoi de messages texte, télévision, ordinateur, jeux vidéo ou électroniques).

Commenta	aires :		
Signature c	du parent/tuteur ou de la tutrice :	Date :	
	Mon enfant a terminé l'étape 1 du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique (repos physique et cognitif à la maison) et est asymptomatique. Il ou elle s'apprête à passer directement à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage et l'étape 2c – Retour à l'activité physique.		
	Mon enfant a terminé l'étape 1 du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique (repos physique et cognitif à la maison) et ses symptômes se sont améliorés. Il ou elle s'apprête à passer à l'étape 2a – Retour à l'apprentissage.		
•	Le repos physique signifie restreindre les loisirs/activités récréative	s et les activités physiques de compétition.	

En cas de réapparition des symptômes au cours des étapes suivantes, se reporter à la section « Réapparition des symptômes » située à la page 4 du présent formulaire.



 L'élève retourne à l'école. • En classe, l'élève nécessite des stratégies et/ou des démarches personnalisées qui intensifient l'activité cognitive de manière progressive. Le repos physique signifie restreindre les loisirs/activités récréatives et les activités physiques de compétition. Mon enfant a fait l'objet de stratégies et/ou de démarches personnalisées et est asymptomatique. Il ou elle s'apprête à passer à l'étape 2b – Retour à l'apprentissage et l'étape 2c – Retour à l'activité physique. Signature du parent/tuteur ou de la tutrice : Date : \_\_\_\_\_\_ Commentaires: Étape 2b – Retour à l'apprentissage • L'élève reprend des activités d'apprentissage normales à l'école. Étape 2 - Retour à l'activité physique • L'élève peut uniquement participer à des exercices aérobiques individuels et de faible intensité. L'élève poursuit ses activités d'apprentissage normales. Mon enfant est asymptomatique après avoir participé à des exercices aérobiques individuels et de faible intensité. Il ou elle s'apprête à passer à l'étape 3 – Retour à l'activité physique. L'annexe C-4 doit être retournée à l'enseignant ou l'enseignante afin d'y inscrire les progrès des étapes 3 et 4. Date: Signature du parent/tuteur ou de la tutrice :



Commentaires:

#### Étape 3 - Retour à l'activité physique

• L'élève peut uniquement participer à des exercices sportifs individuels.

#### Étape 4 - Retour à l'activité physique

•	L'élève peut pratiquer des activités sans aucun corps à corps (p. ex. danse, badminton), de légers entraineme exercices de pratique et des exercices sportifs sans contact.	ents musculaires (poi	ds et haltères)	, des
	L'élève a accompli avec succès les étapes 3 et 4 et est asymptomatique.			
	L'annexe C-4 sera remise au parent/tuteur ou à la tutrice de manière à ce qu'un médecin en titre ou un infirminappose sa signature.	er praticien y indique	son diagnostic	c et
Signature o	de l'enseignant ou l'enseignante :			
Examen m	médical			
	gné, (nom du médecin en titre/de l'infirmier praticien) ai exame l'élève) et confirme qu'il ou elle est toujours asymptomatique et peut à nouveau pleinement printrascolaires/interscolaires normales impliquant des sports sans contact ainsi qu'à des entrainements et des pra			cation
Signature o	du médecin en titre/de l'infirmier praticien :	Date :		
Commenta	taires :			

#### Étape 5 - Retour à l'activité physique

• L'élève peut à nouveau pleinement participer à des activités d'éducation physique/intrascolaires/interscolaires normales impliquant des sports sans contact ainsi qu'à des entrainements et pratiques de sports de contact.

#### Étape 6 – Retour à l'activité physique

• L'élève peut à nouveau pleinement participer aux sports de contact, sans aucune restriction.



Reapparition des symptomes		
	es de commotion cérébrale sont réapparus chez mon enfant, qui ien lui a conseillé de retourner à :	ui a fait l'objet d'un examen médical au cours duquel le
l'étape	du plan de retour à l'apprentissage/retour à l'activité phys	ique.
Signature du parent/tuteur ou de la tutrice :		Date :
Commentaires :		



# **Annexe D**

# Modèle de contenu des trousses de premiers soins

#### Contenu des trousses de premiers soins

Vérifier aussi : Annexe C - Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour le contenu de la trousse de premiers soins pour les écoles.

Ciseaux  1 paire de ciseaux tout usage 1 pince à échardes  Bandages, pansements et ruban adhésif 8 Bandages, pansements et ruban adhésif 9 Bandages adhésifs, enveloppés séparément (grandeurs variées) 1 rouleau de ruban adhésif 9 1 rouleau de bande de gaze de 4 cm (1,5 po) 1 8 rouleaux de bande de gaze de 8 cm x 8 cm (3 po x 3 po x) 1 8 rouleaux de bande de gaze de 10 cm (4 po), enveloppés séparément 6 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément 1 2 bandages triangulaires 1 2 bandages triangulaires 1 2 bandages triangulaires 2 rouleaux de bande de gaze de 10 cm (4 po), enveloppés séparément 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément 6 compresses stériles de type papillon 6 clace 1 2 bandages riangulaires 1 paire de ciseaux tout usage ou 1 pince Bandages, pansements et ruban adhésif 1 paire de ciseaux tout usage ou 1 pince Bandages, pansements et ruban adhésif 1 rouleau de bande de gaze 2 bandages adhésifs 1 rouleau de pubane de gaze 2 couleaux de pare de 1 cm (4 po), enveloppée séparément 6 compresses éterile et gaze de 10 cm (4 po), enveloppées séparément 6 compresses stériles de type papillon 6 lace 1 2 bandages adhésifs 1 rouleau de ruban adhésif 1 rouleau de pubanent et ruban adhésif 2 pansements et ruban adhésif 2 pansements de type papillon 6 clace  1 l'accès à de la glace et 1 sac autoscellant en platique ou 4 compresses froides instantaés  Divers 2 fingettes antiseptiques 1 manuel de secourisme en format de poche 2 paires de gants jetables 2 rouleaux de gaze 2 bandage triangulaire et épingles de sureté 2 bandage triangulaire et épingles de sureté 2 bandages riangulaire et épingles de sureté 2 ba



Contenu de la trousse de premiers soins	Contenu de la trousse de premiers soins portative	Contenu de la trousse de premiers soins pour le plein air
<u>Divers</u>		<u>Divers</u>
1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-		Guide de secourisme
Jean		Attelle de bras
15 lingettes antiseptiques		Attelles de doigt
24 épingles de sureté (petites et grandes)		Compresse oculaire
1 cuvette, de préférence en acier inoxydable		Couverture thermique
6 paires de gants jetables (sans latex)		Compresses froides instantanées
• 2 bandages de contention de 5 cm (2 po)		Cotons-tiges (p. ex. Q-tips©)
• 2 bandages de contention de 10 cm (4 po)		Gants d'examen (sans latex)
• 1 couverture		• Pince
		Ciseaux
		Sifflet en plastique
		Crayon lumineux et piles de rechange
		Toile fluorescente (de couleur vive)

#### Sorties en plein air

Lorsque vous faites une sortie éducative en plein air avec les élèves, vous devez absolument apporter une trousse de premiers soins bien remplie. La taille et le contenu de votre trousse doivent être adaptés à la sortie prévue. Prévoyez-vous stationner votre véhicule près de votre campement avec électricité ou serez-vous en randonnée pédestre dans un endroit éloigné comme le parc Fundy, portant sur votre dos une tente et un sac à dos pendant plusieurs jours? La trousse de premiers soins doit être adaptée au type et à la durée de votre sortie, ainsi qu'au nombre de participants ou participantes. Bien entendu, si vous campez près de votre véhicule, une trousse de premiers soins de base suffit, puisqu'il est possible d'obtenir du transport vers une clinique ou un hôpital dans des délais raisonnables. Cependant, si le groupe s'éloignera de plusieurs kilomètres, soit dans la forêt ou dans d'autres lieux rustiques similaires, une planification plus détaillée est requise.

La préparation de votre trousse est importante. La trousse elle-même doit être imperméable. De très grands sacs de type Zip-loc© sont abordables et remplissent bien cette fonction. Ils peuvent aussi être utilisés pour transporter de l'eau.

N'oubliez pas de remplacer à chaque année les médicaments en vente libre, ainsi que les bandages stériles qui ont été ouverts.

Voici d'autres articles qui peuvent être ajoutés à la trousse de premiers soins de plein air :

- 1. Des allumettes dans un contenant imperméable.
- 2. Un allume-feu au magnésium de secours.
- 3. Un couteau.
- 4. Un miroir réfléchissant pour envoyer des signaux.
- 5. De la corde de parachute, qui possède une force de traction d'environ 230 kg (506 lb) et peut servir dans plusieurs situations d'urgence.
- 6. Des tampons d'ouate imbibés de Vaseline© peuvent être utilisés pour allumer un feu.



# Annexe E Plan de mesures d'urgence

Puisque toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure ou un trouble médical est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan de mesures d'urgence approprié. L'objectif de tout plan de mesures d'urgence est de s'assurer que l'élève blessé/malade reçoit des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention efficiente et efficace, il faut prévoir un plan de mesures d'urgence à suivre. Voici un modèle de plan de mesures d'urgence conçu à partir de renseignements tirés d'une brochure du ministère du Tourisme et des Loisirs de 1995, *Exercise Caution, Prevent Sport Injuries*.

#### MODÈLE DE PLAN DE MESURES D'URGENCE

#### A. Préparation

Renseignements que vous devez connaître :

- 1. L'emplacement de la trousse de premiers soins et comment y accéder.
- 2. L'emplacement du téléphone et comment y accéder.
- 3. Les numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital (911).
- 4. Les indications routières les plus rapides jusqu'à l'hôpital le plus proche.
- 5. L'emplacement et la disponibilité de moyens de transport convenables.
- 6. L'identité de tous les élèves qui souffrent de troubles médicaux (p. ex. asthme, allergies mortelles, diabète, etc.).
- 7. L'emplacement des médicaments (p. ex. auto-injecteur d'épinéphrine, médicaments contre l'asthme, etc.).
- 8. Les procédures de communication d'urgence à suivre (p. ex. téléphone cellulaire) pour les activités menées à l'extérieur du terrain de l'école.

#### B. En cas de blessure ou de trouble médical

1. Lorsque vous intervenez auprès d'un ou d'une élève blessé(e)/malade, prenez aussitôt les choses en main et évaluez la situation. Suivez les précautions universelles à prendre en présence de sang et de liquides corporels (voir l'annexe J).



- 2. N'oubliez pas les règles d'or du secourisme :
  - NE DÉPLACEZ PAS UN OU UNE ÉLÈVE BLESSÉ(E).
  - SI UN OU UNE ÉLÈVE NE PEUT PAS LUI-MÊME OU ELLE-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE TENTEZ PAS DE LE FAIRE POUR LUI OU POUR ELLE.
- 3. Restez calme. Parlez d'un ton réconfortant.
- 4. Ordonnez aux personnes présentes de ne pas s'approcher de l'élève blessé(e)/malade.
- 5. N'enlevez pas l'équipement de l'élève si cela risque d'aggraver sa blessure.
- 6. Évaluez la gravité de la blessure ou du trouble médical. Décidez s'il est nécessaire d'administrer un médicament ou d'appeler les secours.
- 7. Administrez les médicaments en respectant la politique du district.
- 8. Si une ambulance n'est pas nécessaire, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé/malade hors de l'aire de jeu.
- 9. Puisque l'activité physique est un déclencheur commun de la mort subite d'origine cardiaque, il est important que les enseignants ou enseignantes puissent reconnaître les signes précurseurs/symptômes.
  - évanouissement ou épilepsie durant une activité physique;
  - évanouissement ou épilepsie suite à une agitation émotionnelle, à un trouble émotionnel ou à un sursaut (p. ex. un bruit soudain comme l'avertisseur d'incendie de l'école).

#### Gestion en milieu scolaire

- appelez le 911 immédiatement;
- informez les parents et leur fournir des renseignements concernant le SMSA www.sads.ca (disponible en anglais seulement);
- l'élève doit cesser toute activité physique jusqu'à ce qu'il ou elle reçoive l'approbation d'un médecin après examen, et que la documentation pertinente soit retournée à l'administration/adjointe de l'école.

Consultez l'Annexe M – Syndrome de la mort subite par arythmie – SMSA pour connaître les responsabilités de l'école et des parents et obtenir de plus amples renseignements, ainsi qu'un formulaire à retourner après un évanouissement.

#### 10. Lors des situations d'urgence suivantes, appelez le 911

- perte de conscience (altération du niveau de conscience ou difficulté à percevoir l'environnement);
- saignement incontrôlable;
- réaction anaphylactique, asthme ou tout autre état qui affecte les voies respiratoires et/ou la capacité à respirer;
- toute autre blessure pouvant être mortelle;
- si le patient ou la patiente ne peut pas être légalement transporté dans une voiture particulière.



- 11. Si vous devez appeler l'ambulance :
  - demandez l'aide d'une autre personne (p. ex. un membre du personnel enseignant, de la direction de l'école ou un parent);
  - demandez-lui d'appeler une ambulance en communiquant les renseignements suivants :
    - la nature de l'urgence;
    - o l'adresse et les intersections les plus proches;
    - o le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
  - demandez à l'autre personne de confirmer à la personne responsable que l'appel a été fait et de l'informer du délai approximatif avant l'arrivée de l'ambulance; puis
  - rendez-vous à l'entrée et attendez l'ambulance.
- 12. En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 13. Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 14. En cas de déshydratation, demandez à l'élève de se rendre dans un endroit plus frais et offrez de petites quantités d'eau (100 ml) toutes les 5 minutes jusqu'à la disparition des symptômes. Cependant, n'offrez pas à boire ou à manger à l'élève blessé si :
  - l'élève démontre des signes de diminution du niveau de conscience;
  - l'élève a subi une blessure importante à la tête;
  - vous croyez qu'une opération sera nécessaire, p. ex. jambe cassée.
- 15. À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident, ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez aussi les informer des antécédents médicaux et des anciennes blessures de l'élève, si vous avez ces renseignements.
- 16. La personne responsable ou un ou une adulte désigné doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 17. Il faut contacter les parents/tuteurs ou tutrices du blessé aussitôt que possible.
- 18. Remplissez un rapport d'incident et transmettez-le à la personne responsable du district scolaire ou de l'école.



# Annexe F Modèle de procédures en cas de foudre

Le protocole de sécurité suivant peut servir de modèle pour élaborer un protocole convenant aux individus et aux groupes qui participent à des activités de plein air.

#### Voie hiérarchique

Les personnes qui occupent les postes suivants sont chargées de décider du retrait d'un groupe ou d'un individu du terrain de jeu, de l'arrêt de l'activité et de la reprise de cette dernière de façon sécuritaire, au moment opportun :

- activités du programme d'études enseignant ou enseignante;
- activités intrascolaires enseignant ou enseignante, superviseur ou superviseure d'activités intrascolaires;
- interscolaire *Pratiques*: enseignant ou enseignante/entraineur ou entraineuse; *Joutes*: enseignant ou enseignante/entraineur ou entraineuse avec l'accord de l'arbitre;
- sorties en plein air enseignant ou enseignante avec l'accord de la personne en charge de la sortie;
- activités menées à l'extérieur du terrain de l'école enseignant ou enseignante avec l'accord du ou de la responsable des lieux;
- camps enseignant ou enseignante avec l'accord du ou de la chef de camp.

#### Planifiez l'évacuation et les mesures de sécurité à l'avance

Un plan de gestion en cas de foudre doit être élaboré avant le déroulement de l'activité de plein air. Il doit tenir compte des éléments suivants :

#### 1. Conditions météorologiques

Vérifiez les conditions météorologiques avant le déroulement de l'activité en plein air. Renseignez-vous sur la formation potentielle d'orages durant les évènements sportifs prévues, p. ex. en écoutant les prévisions météorologiques locales (p. ex. : Météo Média, Environnement Canada, chaines locales de radio/TV).

#### 2. Abri

Vous devez savoir où se trouve l'abri ou l'endroit sûr situé le plus près du terrain de jeu extérieur et le temps qu'il faut pour atteindre cet endroit sûr.

#### Définition d'un abri ou endroit sûr

- Tout bâtiment normalement occupé ou fréquenté par des personnes (p. ex. un bâtiment avec plomberie ou électricité qui sert de mise à la terre électrique pour la structure).
- S'il n'y a pas d'abri sûr, tout véhicule muni d'un toit de métal rigide (pas de décapotable ou de voiturette de golf) avec les vitres montées peut servir d'abri sûr. (Ce ne sont pas les pneus de caoutchouc qui rendent le véhicule sécuritaire, mais plutôt le toit de métal rigide qui dissipe la foudre autour du véhicule.)



NE TOUCHEZ PAS AUX CÔTÉS DU VÉHICULE.

#### Endroit de secours : S'il n'y a pas d'abri ou d'endroit sûr :

- dirigez-vous vers un terrain bas;
- trouvez refuge dans les buissons ou dans un fossé sec;
- enlevez tous les objets de métal;
- réduisez la surface de contact de votre corps avec le sol;
- ne vous couchez pas sur le sol : (La foudre frappe souvent une victime par le sol et non en tombant directement sur sa tête.)
  - collez vos pieds ensemble, baissez la tête, accroupissez-vous en vous tenant seulement sur vos avant-pieds et entourez vos genoux avec vos bras;
  - si vous êtes regroupés et à découvert, éloignez-vous les uns des autres, à plusieurs mètres de distance.

#### Les abris suivants ne sont pas sécuritaires :

- tous les objets extérieurs en métal (p. ex. buts de football);
- près des mâts de drapeaux;
- les clôtures et les barrières;
- près des lampadaires;
- les tribunes de métal;
- les voiturettes de golf;
- la machinerie, etc.

ÉVITEZ les arbres, l'eau (étangs, ruisseaux), les champs ouverts et les terrains surélevés.

#### Détection et intervention

Lorsque vous apercevez des éclairs ou entendez le tonnerre, suivez votre plan d'urgence et trouvez refuge immédiatement (rendez-vous dans un bâtiment ou un véhicule). Les éclairs précèdent souvent la pluie, n'attendez donc pas qu'il pleuve pour suspendre les activités.

Respectez la devise de sécurité en cas de foudre suivante : SI VOUS L'APERCEVEZ, FUYEZ; SI VOUS L'ENTENDEZ, ÉVACUEZ.

#### Reprise de l'activité

Attendez **au moins** 30 minutes après avoir aperçu le dernier éclair ou entendu le tonnerre avant de reprendre les activités.

Les blessés ne conservent pas de charge électrique et peuvent être touchés sans risque. Appelez le 911 ou envoyez quelqu'un chercher de l'aide immédiatement. Administrez les premiers soins si vous êtes formé pour le faire.





Des salles autres que les gymnases qui sont utilisées pour la tenue d'activités physiques, (p. ex. foyers, salles paroissiales, cafétéria, estrade, salles de classe vides, sous-sol de l'école).

Pour plus de sécurité, suivez ces recommandations lorsque vous donnez un cours d'éducation physique dans une salle de jeux :

- 1. Une salle de jeux est idéale pour la tenue d'activités dont le nombre est contrôlé (p. ex. aérobique, exercices au sol, stations d'entrainement physique, saut à la corde, lutte, danse, activités avec sacs de fèves et avec chaises). Évitez de lancer des balles ou ballons sur de longues distances, les jeux de type ballon chasseur et les jeux remplis d'action et qui utilisent tout l'espace (p. ex. poursuite, soccer, hockey en salle).
- 2. Le règlement « aucun contact physique » doit être respecté durant tous les jeux.
- 3. Planifiez des activités auxquelles peuvent participer un grand nombre d'élèves dans un espace restreint, sans sacrifier les normes de sécurité.
- 4. Si la « salle » de jeux est une aire ouverte, les élèves doivent se déplacer autour de la surface de jeu, sans croiser le centre.
- 5. Structurez les exercices pour que l'activité soit aussi organisée que possible.
- 6. Demandez aux élèves de ne pas lancer d'objets (p. ex. sacs de fèves) au plafond pour éviter de faire tomber des tuiles, de la poussière, des luminaires, etc.
- 7. Assurez-vous que les activités ont lieu loin des fontaines, des escaliers de l'estrade, des présentoirs à trophées, etc. Laissez un « périmètre de sécurité » d'au moins un mètre autour de l'aire de jeu. Si possible, créez des limites visuelles à l'aide de cônes.
- 8. Il faut s'assurer qu'aucune porte ne peut s'ouvrir directement dans l'aire de jeu.
- 9. Ne laissez pas les élèves participer à une activité qui requiert une surveillance visuelle constante ou une surveillance sur place pendant que l'enseignant ou l'enseignante se rend au gymnase ou dans une salle de rangement pour aller chercher de l'équipement.
- 10. Assurez-vous que les planchers fournissent une adhérence sécuritaire et qu'ils conviennent à la tenue de l'activité (p. ex. pas d'eau ou de boue glissante).
- 11. Assurez-vous que l'équipement/les meubles sont sécuritaires.



# Annexe H

# Équipement d'entrainement physique neuf ou donné

Consultez les politiques et les procédures du district scolaire concernant l'achat et les dons d'équipement, ainsi que l'installation et les réparations nécessaires.

- 1. Tout équipement d'entrainement physique acheté (neuf ou usagé) ou donné doit répondre aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou celles des Underwriters Laboratories Ltd. (UL) ou des Laboratories des assureurs du Canada (ULC).
- 2. L'équipement doit être installé par du personnel qualifié (p. ex. fabricant/fournisseur) selon les normes de la CSA ou des UL ou des ULC. L'installation ne peut être effectuée par des bénévoles, à moins que ceux-ci soient supervisés par du personnel qualifié.
- 3. Tout équipement usagé doit être inspecté par le personnel qualifié avant l'utilisation.
- 4. Conservez la liste de vérification de l'inspecteur pour consultation future.
- 5. Une inspection de tout l'équipement d'entrainement physique existant doit être menée afin de déterminer l'âge, la condition et la conformité avec les normes de la CSA ou des UL ou des ULC.
  - L'inspection devrait être menée par un fournisseur/réparateur d'équipement d'entrainement physique réputé (p. ex. le fabricant de l'équipement, une entreprise de distribution/d'installation locale).
  - L'inspection de chaque pièce d'équipement doit se faire selon le guide du fabricant quant à l'entretien, les critères d'inspection, l'usage approprié de l'équipement et la durée de vie attendue.
  - Tout équipement brisé doit être remplacé par de l'équipement qui respecte les normes d'une association règlementée (p. ex. CSA, ASTM, ou les normes UL ou ULC).



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique
Primaire – programme d'études
2015

			Annexe I-1  Modèle de liste de vérification Installations du gymnase
Chaque école doit élaborer une procédure incluant l'insp	pection régulière et le suivi approprié.		
Endroit :			
Date de l'inspection :	Heure :	Inspecté par :	

Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requie
Article	Oui	Non	Commentaires/Suivi requis
Estrade réglable		-	
les roulettes roulent facilement			
mécanisme de verrouillage bien fixé			
Filet pour tir à l'arc			
câble et support en bon état			
Panneaux de basketball			
panneaux en bon état			
• le câble et la fixation relient solidement le panneau au mur			
anneaux bien fixés et droits			
• les bandes Velcro servant à retenir les matelas sur les murs derrière les panneaux sont en bon état			
treuil en bon état, il n'est pas situé directement sous un panneau fixé au mur			
le matelas de mousse à la base du panneau est bien fixé			
coussinet du mur bien fixé			
poulies et câbles en bon état			
Bancs			
<ul> <li>pas de fissures ou d'éclats de bois sur les dessus et les supports</li> </ul>			
bancs stables et solides			
Tribunes			
bien fixées au mur			
<ul> <li>pas de fissures ou d'éclats de bois sur les sièges et les plateformes</li> </ul>			



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	· ·
Plafond			
tuiles et panneaux bien en place			
• les luminaires, les diffuseurs, les ventilateurs, les hautparleurs et leurs protecteurs sont bien fixés			
Vestiaires			
<ul> <li>absence de tout objet représentant un danger (p. ex. tables, chaises, pianos)</li> </ul>			
le sol offre une adhérence sécuritaire			
• pas de fissures ou d'éclats de bois sur les bancs			
Les barres horizontales et les panneaux perforés			
solidement fixés au mur			
pièces réglables en bon état			
trous et taquets en bon état			
Murs d'escalade permanents			
cordes d'assurage solidement fixées			
points d'ancrage solidement fixés au mur			
plateformes bien fixées			
Entrées/Sorties			
aucune obstruction			
• pas de poignée de porte/poignées saillantes du côté du gymnase			
les portes ouvrent à l'extérieur du gymnase			
les indications de sortie fonctionnent bien			
Planchers			
• propres et secs			
offrent une bonne adhérence			
aucun objet pouvant faire trébucher ou glisser			
• les douilles de plancher sont encastrées et portent leur couvercle			
• les couvercles sont au même niveau que le sol et en bon état			
Portes pliantes, rideau suspendu			
les interrupteurs et les commandes fonctionnent bien			
le fonctionnement est fluide			
tissu en bon état (vérifier la présence de déchirures)			
le logement n'est pas encombré			



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	·
	Respecte I	es règles de	
Article		urité	Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	
Centre d'entrainement physique/Salle de musculation			
les barres horizontales sont solides			
<ul> <li>les poulies des appareils à contrepoids ne sont pas éraillées</li> </ul>			
<ul> <li>les poids sont bien fixés sur les appareils</li> </ul>			
• les coussinets des bancs sont intacts			
<ul> <li>les dessus/sièges des bancs sont bien fixés</li> </ul>			
• le tapis protecteur est en bon état			
<ul> <li>les soudures des haltères sont intactes</li> </ul>			
• les bicyclettes, les escaliers d'exercice, les tapis roulants fonctionnent			
bien			
Aire de jeu du gymnase			
• les murs et les coins ne sont pas encombrés de meubles, de boites			
ou d'équipement « rangés »			
Cordes			
pas effilochées			
Escaliers			
sans obstacles			
les girons sont en bon état			
les rampes sont solides			
<ul> <li>pas de clous saillants, de fissures ou d'éclats de bois</li> </ul>			
Local de rangement			
plancher propre et passage dégagé			
I'équipement est rangé sur les tablettes prévues à cet effet			
<ul> <li>poteaux de volleyball/badminton bien fixés pour prévenir les</li> </ul>			
blessures par trébuchement ou la chute des poteaux			
Murs			
les prises/interrupteurs/grilles, etc. qui présentent un danger doivent			
être rembourrés ou encastrés au même niveau que le mur			
pas de crochets ou de clous saillants, etc.			
les couvre-matelas muraux ne sont pas déchirés ou usés			
bandes de matelas bien fixées au mur, Velcro en bon état			



Article	Re	Respecte les régles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
		Oui	Non	·
• les avertisseurs d'incendie sont recouverts				
				Annexe I-2
				Modèle de liste de vérification
				Équipement du gymnase
Chaque école doit élaborer une procédure incl	uant l'inspection régulière et le suivi	approprié.		
Endroit :				
Date de l'inspection :	Heure :		Inspecté par :	

Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	
Badminton			
• les raquettes sont en bon état (sans éclat de bois ou cordage brisé)			
Filet de badminton			
• aucun fil exposé sur le dessus et aucune effilochure le long des poteaux			
aucune déchirure, aucun trou			
aucun bord tranchant			
Poteaux de badminton			
• crochets, poulies et cliquet en bon état			
Hockey-balle/Hockey en salle			
<ul> <li>les soudures et les cadres des buts sont en bon état</li> </ul>			
<ul> <li>aucun éclat de bois sur les bâtons de hockey en bois</li> </ul>			
• pas de fissures, de coins/bouts brisés sur les bâtons de hockey-balle en plastique			
<ul> <li>les lames sont bien fixées aux manches</li> </ul>			
Équipement d'urgence			
• la trousse de premiers soins est complète et accessible			
<ul> <li>les numéros de téléphone d'urgence sont affichés</li> </ul>			



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	
le téléphone ou l'interphone relié au bureau est accessible			
Appareils de gymnastique			
Poutre			
<ul> <li>aucune déchirure dans le recouvrement (les déchirures peuvent être recollées)</li> </ul>			



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
Aitiolo	Oui	Non	Oommentanes/outvi requis
le mécanisme de réglage de la hauteur est en bon état et fonctionne			
bien			
la poutre est stable et de niveau			
Matelas de réception pour exercices au sol			
aucun trou (recouvrir les déchirures de ruban)			
tapis compacts, d'une épaisseur uniforme			
le Velcro est en bon état			
Cheval d'arçons			
le cheval est stable et de niveau			
<ul> <li>aucune déchirure dans le recouvrement (les déchirures sont réparées avec colle ou ruban)</li> </ul>			
le mécanisme de réglage de la hauteur est en bon état			
<ul> <li>les arçons sont lisses, sans accumulation de magnésie (poudre)</li> </ul>			
Anneaux			
<ul> <li>le support à anneaux (le cas échéant) est bien fixé et vertical (voir Barres asymétriques)</li> </ul>			
aucun tortillement ou nœud dans les câbles d'acier			
aucune effilochure visible			
vérifier l'usure des bandes de cuir/tissu			
<ul> <li>pas d'éclats de bois, de fissures ou d'accumulation de magnésie (poudre)</li> </ul>			
Planche d'appel (pas un tremplin)			
aucun éclat de bois ou dessus/pied brisé			
les tapis de protection sont en bon état			
la surface d'appel antidérapante tapissée est en bon état			
tous les boulons sont serrés et les coussinets antidérapants en			
caoutchouc sont en bon état			
Barres asymétriques/Barre fixe/Barres parallèles			
les crochets de sol sont en bon état			
aucun crochet en « S »			
<ul> <li>si des maillons rapides sont utilisés, ils doivent être complètement vissés</li> </ul>			
les crochets des tendeurs fonctionnent et sont complètement vissés	-		



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	·
aucun tortillement ou nœud dans les câbles d'acier			
aucun câble effiloché visible			
vérifier l'usure des boucles des câbles			
le mécanisme de réglage de la hauteur est en bon état			
<ul> <li>pas de fissures, d'éclats de bois ou d'accumulation de magnésie (poudre) sur les rampes de bois/fibre de verre</li> </ul>			
la rampe d'acier est droite			
Saut et boite de saut			
le coussinet et le recouvrement ne sont pas déchirés ou usés			
le rembourrage est suffisant pour absorber le choc			
les poteaux internes sont solides (boite de saut)			
le mécanisme de réglage de la hauteur est en bon état			
pas de fissures ou d'éclats de bois			
écrous, boulons et vis bien serrés			
Matelas (p. ex. gymnastique, lutte)			
<ul> <li>le recouvrement n'est pas déchiré ou usé</li> </ul>			
le matelas de mousse est en bon état			
les attaches Velcro fonctionnent bien			
Saut en hauteur			
<ul> <li>les poteaux, la base, les fixations et les montants sont en bon état</li> </ul>			
le recouvrement du sautoir portatif n'est pas déchiré			
le matelas en mousse du sautoir portatif est en bon état			
• pas de fissures ou d'éclats de bois sur les barres transversales en fibre			
de verre			
Anneaux			
pas de fissures ou de courbures			
Murs d'escalade permanents			
• inspecter tous les articles d'escalade (p. ex. les cordes, les baudriers, les mousquetons, les casques, les tyroliennes et les échelles)			
Équipement de piscine			
articles de sauvetage aquatique en bon état			
cordes des couloirs en bon état			
gilets de sauvetage en bon état			



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis	
	Oui	Non		
planche dorsale en bon état				
bouée de sauvetage en bon état				
blocs de départ correctement installés				
<ul> <li>pas de fissures ou d'éclats de bois sur les dessus et les supports des bancs</li> </ul>				
boulons et vis bien serrés				
Trottinettes				
roulettes bien fixées				
<ul> <li>planches sans fissures ou rebords brisés</li> </ul>				
Balle molle				
<ul> <li>pas de fissures sur les bâtons de bois et de métal</li> </ul>				
bonne prise non glissante				
Filet de volleyball				
<ul> <li>aucun fil exposé sur le dessus et aucune effilochure le long des poteaux</li> </ul>				
aucune déchirure, aucun trou				
Poteaux de volleyball				
crochets, poulies et cliquet en bon état				
Divers				
•				
•				
•				



			Annexe I-3
		Modèle de li	ste de vérification
		Install	ations extérieures
Chaque école doit élaborer une procédure incluar	nt l'inspection régulière et le suivi app	proprié.	
Endroit :			
Date de l'inspection :	Heure :	Inspecté par :	

Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis	
	Oui	Non	•	
Panneaux de basketball				
panneaux en bon état				
anneaux bien fixés et droits				
<ul> <li>ancrages du poteau stables, en bon état et recouverts</li> </ul>				
pas de rouille sur les poteaux				
Surface de jeu de basketball				
asphalte de niveau, sans trous ou bris				
surface de jeu de niveau, bien drainée				
pas de crevasses, de déchets ou d'excréments				
Bancs/Tribunes				
• pas de clous saillants, de fissures, d'éclats de bois ou de bois pourri				
ancrages au sol correctement recouverts				
Poteaux des buts (soccer, football)				
<ul> <li>poteaux de bois sans fissures, éclats de bois ou pourriture</li> </ul>				
pas de rouille sur les poteaux				
poteaux bien fixés				
Fosses de saut et pistes d'élan				
• piste d'élan sans trous, crevasses, déchets ou excréments				
sable au niveau approprié, sans roches, morceaux de verre, etc.				
planches sans éclats de bois ou pourriture				
bonne adhérence				



Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis	
Attiolo	Oui	Non	Johnne Man Co, Carri Tequio	
Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis	
	Oui	Non		
Clôtures en métal				
attaches et fixations solides et sécuritaires				
clôture serrée et bien fixée au cadre				
pas de trous dans la clôture ou au niveau du sol				
ancrages au sol stables, en bon état et bien recouverts				
pas de rouille sur les poteaux				
Obstacles dangereux dans la cour d'école (p. ex. nids d'abeilles, arbres, racines saillantes, poteaux, ruisseaux et autres dangers naturels)				
<ul> <li>le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux</li> </ul>				
• présence de panneaux d'avertissement et de barrières de sécurité				
Filet d'arrêt de balle molle				
<ul> <li>clôtures, attaches et fixations solides et sécuritaires</li> </ul>				
clôture serrée et bien fixée au cadre				
pas de trous dans la clôture ou au niveau du sol				
ancrages au sol stables et correctement recouverts				
pas de rouille sur les poteaux				
Surface de jeu de balle molle				
surface de niveau, bien drainée				
pas de trous, de crevasses, de déchets ou d'excréments				
Escaliers				
sans obstacles				
les girons sont en bon état				
les rampes sont solides				
<ul> <li>pas de clous saillants, de fissures ou d'éclats de bois dans les sections en bois</li> </ul>				
Piste				
bonne adhérence				





Article	Respecte les règles de sécurité		Commentaires/Suivi requis
	Oui	Non	
Surfaces de marche et de jeu			
asphalte de niveau, sans trous ou bris			
gazon et sable sans trous ou crevasses			
• pas de verre brisé, de canettes, de roches, d'excréments, etc.			
surfaces bien drainées			
• sans obstacles pouvant faire trébucher (p. ex. fondations et racines saillantes ou autres obstacles naturels)			
Divers			
•			



# Annexe J Responsabilités des élèves

Les élèves doivent se comporter de façon à assurer la sécurité et le bienêtre de tous.

#### Code de vie des élèves du Nouveau-Brunswick (Politique 703 – Annexe D)

« En ma qualité d'élève, je fais de mon mieux pour être responsable de mon comportement :

- Je dois être responsable de mes choix personnels.
- Je dois respecter les différences entre les gens, ainsi que leurs idées et leurs opinions, et je dois traiter les autres d'une manière équitable.
- Je ne dois pas tolérer l'intimidation quelle qu'en soit la forme, et je dois la signaler si j'en ai connaissance.
- Je dois faire tout mon possible pour aider ceux autour de moi qui éprouvent de la difficulté.
- Je dois respecter les règles de l'école.
- Je dois assister aux cours, faire mes devoirs, être préparé et être ponctuel.
- Je dois agir de façon responsable, ainsi que faire preuve d'empathie et de politesse à l'égard des personnes qui m'entourent.
- Je dois régler les conflits d'une manière constructive.
- Je dois traiter avec respect les biens de l'école et d'autrui. »

Les comportements imprudents, la consommation d'alcool et l'usage de drogues, incluant celles visant à augmenter la performance, sont considérés comme des risques et doivent être strictement interdits en tout temps.

Cette interdiction s'applique aussi à toutes les activités du programme d'éducation physique ayant lieu à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain de l'école (p. ex. sortie de ski de fond, activité de basketball dans le gymnase).

Les élèves doivent savoir comment suivre les procédures de sécurité et pourquoi ils ou elles doivent le faire.

Les élèves doivent être informés de l'importance de leur participation pour assurer leur propre sécurité.

Les élèves peuvent assurer une plus grande part de responsabilité concernant la sécurité durant les activités d'éducation physique. Cette part doit être proportionnelle à leur âge et à leur maturité.

Les normes de sécurité sont affectées par l'habileté et la compréhension de l'élève.

Voir Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail et aussi le Code de vie de l'école



# Annexe K Précautions universelles Sang et liquides corporels

- Utilisez des gants imperméables en présence de sang ou de liquides corporels contenant du sang visible.
- Arrêtez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez les vêtements de l'élève s'ils sont excessivement tachés de sang.
- Suivez les consignes adoptées concernant le contrôle des saignements et la présence de liquides corporels contenant du sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé ou de la blessée.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant approprié.
- Nettoyez les vêtements et la peau avec du savon et de l'eau ou un antiseptique approprié.
- Respectez les consignes pertinentes concernant la mise au rebut des vêtements et du matériel contaminés.
- Utilisez un respirateur conçu à cette fin pour pratiquer la réanimation.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé ou la blessée.



# Annexe L Modèles de protocole pour la gestion de l'asthme

Les enseignants ou enseignantes doivent connaître les politiques et protocoles du district scolaire et de leur école concernant l'asthme.

#### Asthme: définition et symptômes

L'asthme est une maladie inflammatoire chronique des voies respiratoires à l'intérieur des poumons. L'inflammation des voies respiratoires rend les poumons plus sensibles aux substances présentes dans l'environnement appelées « déclencheurs d'asthme ». Lorsque les asthmatiques sont exposés à leurs déclencheurs, leurs voies respiratoires peuvent rétrécir (parce que les muscles des voies respiratoires se contractent et les enserrent), l'inflammation des voies respiratoires s'aggrave et la production de mucus s'accroit, rendant ainsi la respiration difficile. Le rétrécissement des voies respiratoires est la cause des symptômes de l'asthme.

Les symptômes de l'asthme comprennent :

- la difficulté à respirer;
- la toux:
- la respiration sifflante (son de sifflet);
- l'oppression thoracique;
- l'essoufflement.

Les asthmatiques n'ont pas tous les mêmes déclencheurs. Les déclencheurs peuvent entrainer une crise d'asthme, laquelle peut être mortelle si elle n'est pas traitée. L'activité physique est un déclencheur commun chez les enfants et les jeunes asthmatiques. L'exposition à d'autres déclencheurs communs peut avoir lieu durant l'activité physique et des mesures doivent être prises pour éviter :

- les conditions météorologiques extrêmes (froid et chaleur);
- l'air de mauvaise qualité;
- les matelas d'exercices poussiéreux;
- le pollen (arbres, gazon, fleurs, mauvaises herbes);
- la moisissure (présente dans les feuilles en décomposition, les zones endommagées par l'eau, les abords des piscines et des patinoires);
- les produits de nettoyage.

#### Bronchospasme induit par l'exercice (B.I.E.)

L'activité physique rigoureuse est un déclencheur d'asthme commun. Il résulte du refroidissement et de l'assèchement des voies respiratoires causés par une respiration rapide par la bouche (plutôt que par le nez). Pour les élèves asthmatiques, cette respiration accélérée déclenche le rétrécissement des voies respiratoires et les symptômes d'asthme. Les symptômes de bronchospasme induit par l'exercice (toux, respiration sifflante, respiration difficile) peuvent se manifester plusieurs minutes après le début de l'activité et jusqu'à 30 minutes après la fin de l'activité. Les symptômes d'asthme déclenchés par l'exercice sont souvent liés à une gestion insuffisante de l'asthme et une visite chez un fournisseur de soins de santé peut être requise. Le bronchospasme induit par l'exercice est déclenché plus communément lorsque l'activité physique a lieu :

dans un environnement froid;



- en présence d'une infection des voies respiratoires supérieures (rhume);
- avec une course soutenue;
- lorsque l'indice de pollen est élevé;
- lorsque l'air est de mauvaise qualité.

#### Stratégies de prévention du bronchospasme induit par l'exercice

L'activité physique fait partie d'un mode de vie sain et l'asthme, lorsqu'il est bien géré, ne devrait pas généralement servir d'excuse empêchant la participation aux activités physiques. À quelques rares exceptions près, les élèves asthmatiques et non asthmatiques peuvent participer aux activités physiques de façon similaire. Les stratégies suivantes peuvent être utilisées afin d'aider les élèves asthmatiques à participer aux activités physiques.

- Prévoir un échauffement lent avant les activités qui requièrent un effort soutenu.
- Reconnaitre les déclencheurs d'asthme potentiels présents sur les lieux de l'activité et en éloigner l'élève.
- Encourager l'élève à porter un foulard ou un masque par temps froid afin de réchauffer et d'humidifier l'air.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes (froid, chaleur, humidité, vent), si l'indice de pollen est élevé ou la qualité de l'air est mauvaise, organiser les activités extérieures dans un endroit bien aéré à l'intérieur.
- Consulter l'indice de pollen de votre communauté sur <u>www.meteomedia.com</u> ainsi que les prévisions de la qualité de l'air et les alertes au smog sur <u>http://meteo.gc.ca/airquality/pages/provincial\_summary/nb\_f.html</u>.
- Demander aux parents/tuteurs ou tutrices d'informer le personnel des modifications ou des mesures particulières requises pour permettre l'activité physique, s'il y a lieu.
- Aviser les parents/tuteurs ou tutrices si les symptômes d'asthme de l'élève l'empêchent de participer pleinement aux activités physiques; il peut s'agir d'un signe de gestion insuffisante de l'asthme.

#### Stratégies de gestion du bronchospasme induit par l'exercice

- Les élèves ne doivent PAS participer à l'activité physique lorsqu'ils ou elles présentent déjà des symptômes d'asthme.
- Si les élèves présentent des symptômes d'asthme après avoir commencé l'activité, demandez-leur de cesser l'activité et de prendre leur inhalateur de soulagement (prendre la première bouffée, puis attendre 30 secondes avant de prendre la deuxième bouffée). Lorsque les élèves sont complètement rétablis, ils ou elles peuvent reprendre l'activité.
- Si les symptômes ne sont pas disparus dans les 10 ou 15 minutes suivant l'utilisation de l'inhalateur de soulagement, répéter la prise de deux bouffées, surveiller l'élève et lui interdire de reprendre l'activité.

Si les symptômes d'asthme de l'élève ne s'améliorent pas ou s'ils s'aggravent, il s'agit d'une situation d'urgence qui requiert un appel au 911. Suivre les étapes décrites sur l'affiche de gestion des crises d'asthme à la page suivante, laquelle aide à identifier et à gérer une situation d'urgence liée à l'asthme.

#### Ressources

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'asthme, visitez le <u>www.poumon.ca</u>. (<u>http://www.poumon.ca/diseases-maladies/asthma-asthme/children-enfants/school-ecole\_f.php</u>)



# Prise en charge des Crises d'asthme

#### CRISE LÉGÈRE

#### Si <u>L'UN OU L'AUTRE</u> des symptômes suivants apparaît :

- toux continue:
- difficulté à respirer;
- serrement de la poitrine;
- respiration sifflante (sifflement dans la poitrine).

L'enfant peut également paraître agité, irritable ou fatigué.



# Étape 1:

Administrer immédiatement l'inhalateur de soulagement à action rapide (souvent bleu)

Vérifier les symptômes. Ne reprendre les activités normales qu'après la disparition de tous les symptômes.

## Étape 2

Si les symptômes s'aggravent ou qu'aucun soulagement n'est observé dans les dix minutes qui suivent, il s'agit d'une situation d'urgence ; suivre les étapes ci-dessous.

#### SITUATION D'URGENCE

#### Si <u>L'UN OU L'AUTRE</u> des symptômes suivants apparaît :

- respiration difficile et rapide;
- incapacité de parler en phrases complètes;
- couleur bleue des lèvres ou des doigts;
- tirage de la peau entre les côtes ou à la base du cou.

L'enfant peut également paraître anxieux, désorienté et très fatigué.







#### Etape 1

COMPOSER LE 911 pour demander une ambulance

# Étape 2:

secours.



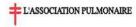
Administrer immédiatement l'inhalateur de soulagement à action rapide (souvent bleu)

Continuer d'administrer l'inhalateur de soulagement aux 5 à 15 minutes jusqu'à l'arrivée des

#### En attendant l'arrivée des secours :

- Asseoir la personne avec les bras reposant sur une table
- ✓ Rester calme, rassurer la personne et rester près d'elle
- Avertir les parents ou le tuteur

Pour en apprendre au sujet de l'asthme, communiquer avec la ligne d'information sur la santé pulmonaire de l'Association pulmonaire au 1-888-344-5864 ou www.on.lung.ca





Projet de santé publique sur l'asthme dans les écoles





# Annexe M Syndrome de la mort subite par arythmie – SMSA

#### Renseignements

Le syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA) désigne divers troubles cardiaques qui sont souvent héréditaires et non diagnostiqués, pouvant provoquer la mort subite de jeunes personnes apparemment en bonne santé.

• p. ex. le syndrome du QT long (SQTL) - une anomalie héréditaire qui prédispose la personne atteinte aux arythmies, aux évanouissements et à la mort subite. Le syndrome est souvent asymptomatique et demeure ainsi non diagnostiqué.

Selon les études, plus de 700 Canadiens ou Canadiennes âgés de moins de 35 ans meurent chaque année d'un trouble du rythme cardiaque non diagnostiqué.

#### Ressources

Vidéo éducative portant sur le syndrome de la mort subite par arythmie (disponible en anglais seulement) – www.sads.ca

#### Prévention de la mort subite d'origine cardiaque

La détection des signes précurseurs et l'intervention médicale rapide sont les moyens clés pour prévenir la mort subite d'origine cardiaque chez les enfants et les jeunes adultes.

#### SIGNES PRÉCURSEURS (élève sans antécédent de problème cardiaque)

- Évanouissement ou crise épileptique durant une activité physique
- Évanouissement ou crise épileptique à la suite d'une agitation émotionnelle, d'un trouble émotionnel ou d'un sursaut (p. ex. un bruit soudain comme l'avertisseur d'incendie de l'école)
- Toutes les situations où il y a évanouissement, même si la personne se réveille rapidement et semble bien

Remarque : Ces symptômes ne permettent pas de tirer des conclusions définitives; cependant la présence d'un ou de plusieurs des symptômes exige une évaluation immédiate des fonctions cardiaques.

#### Gestion d'un évanouissement en milieu scolaire

- Composez le 911 immédiatement : il est important d'informer le SMU des évènements qui ont mené à l'évanouissement de la personne.
- Contactez les parents/tuteurs ou tutrices dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.
- Remettez les ressources suivantes aux parents/tuteurs ou tutrices :
  - Renseignements sur le syndrome de la mort subite par arythmie
  - Formulaire de documentation d'un évanouissement à retourner à la direction ou la direction adjointe de l'école (voir la page 4 de la présente annexe).



#### Reprise de l'activité physique

- La participation aux activités physiques est suspendue jusqu'à ce qu'une évaluation médicale soit effectuée et que les renseignements soient transmis par le parent/tuteur ou la tutrice à la direction ou direction adjointe de l'école.
- La direction ou la direction adjointe informe le personnel en charge d'activités physiques que l'élève ne doit pas être actif jusqu'à ce que les parents retournent le Formulaire de documentation d'un évanouissement dument rempli (voir la page 4 de la présente annexe).
- Lorsque le formulaire rempli est retourné, la direction ou direction adjointe de l'école indique au personnel concerné (l'enseignant ou l'enseignante d'éducation physique, l'entraineur ou l'entraineuse, le superviseur ou la superviseures d'activités intrascolaires) si l'élève peut reprendre l'activité physique selon les renseignements fournis.
- La direction ou la direction adjointe de l'école insère le Formulaire de documentation d'un évanouissement dans le dossier de l'élève.

#### Gestion d'un évanouissement par le parent/tuteur ou la tutrice

- Le parent/tuteur ou la tutrice doit s'assurer que l'enfant obtient rapidement des soins médicaux, et demander qu'une évaluation cardiaque soit effectuée (p. ex. une analyse du rythme cardiaque par un cardiologue ou un électrophysiologue).
- Le parent/tuteur ou la tutrice retourne le Formulaire de documentation d'un évanouissement à la direction ou direction adjointe de l'école.



# Modèle de formulaire de renseignements à l'intention du parent/tuteur ou de la tutrice – Syndrome de la mort subite par arythmie

Chers parents/tuteurs ou tutrices,

Votre enfant s'est évanoui(e) à l'école. L'évanouissement peut être causé par un nombre varié de facteurs. Le protocole de notre école consiste à vous informer d'un trouble médical appelé Syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA), de la gestion d'un évanouissement en milieu scolaire et du suivi à effectuer par le parent/tuteur ou la tutrice pour que votre enfant puisse reprendre l'activité physique.

Le SMSA désigne divers troubles cardiaques qui sont souvent héréditaires et non diagnostiqués, pouvant provoquer la mort subite de jeunes personnes apparemment en bonne santé.

• p. ex. le syndrome du QT long (SQTL) - une anomalie héréditaire qui prédispose la personne atteinte aux arythmies, aux évanouissements et à la mort subite. Le syndrome est souvent asymptomatique et demeure ainsi non diagnostiqué.

Pour de plus amples renseignements sur le SMSA, consultez : www.sads.ca (disponible en anglais seulement)

#### Prévention de la mort subite d'origine cardiaque

La détection des **signes précurseurs** et l'intervention médicale rapide sont les moyens clés pour prévenir la mort subite d'origine cardiaque chez les enfants et les jeunes adultes.

#### SIGNES PRÉCURSEURS

- Évanouissement ou crise épileptique durant une activité physique
- Évanouissement ou crise épileptique suite à une agitation émotionnelle, à un trouble émotionnel ou à un sursaut (p. ex. un bruit soudain comme l'avertisseur d'incendie de l'école)
- Toutes les situations où il y a évanouissement, même si la personne se réveille rapidement et semble bien

Remarque : Ces symptômes ne permettent pas de tirer des conclusions définitives; cependant la présence d'un ou de plusieurs des symptômes exige une évaluation immédiate des fonctions cardiagues.

#### Gestion d'un évanouissement en milieu scolaire

- Composez le 911 immédiatement : informez le SMU des évènements qui ont mené à l'évanouissement de la personne.
- Contactez les parents/tuteurs ou tutrices dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.
- Remettez aux parents des renseignements sur le SMSA et le formulaire de documentation à retourner à la direction/direction adjointe de l'école.
- La participation aux activités physiques est suspendue jusqu'à ce qu'une évaluation médicale soit effectuée et que les renseignements soient transmis par le parent/tuteur ou la tutrice à la direction ou direction adjointe de l'école.

#### Gestion d'un évanouissement par le parent

- Le parent/tuteur ou la tutrice doit s'assurer que l'enfant obtient rapidement des soins médicaux, et demander qu'une évaluation cardiaque soit effectuée (p. ex. une analyse du rythme cardiaque par un cardiologue ou un électrophysiologue).
- Retournez le Formulaire de documentation d'un évanouissement à la direction ou direction adjointe de l'école.



#### Formulaire de documentation d'un évanouissement

Ce formulaire doit être rempli par le parent/tuteur ou la tutrice de l'élève et retourné à la direction ou direction adjointe de votre école. Nom de l'élève : Enseignant(e): À la suite de son évanouissement, mon enfant a été examiné(e) par un médecin. Résultats de l'examen médical Mon enfant a été examiné(e) par un médecin qui a déterminé qu'une évaluation cardiaque n'était pas nécessaire ou requise. Mon enfant a été examiné(e) par un médecin. Une évaluation cardiaque a été effectuée et aucun trouble du rythme cardiaque n'a été diagnostiqué. Mon enfant peut reprendre toutes ses activités physiques sans restrictions. Mon enfant a été examiné(e) par un médecin. Une évaluation cardiaque a été effectuée et un trouble du rythme cardiaque a été diagnostiqué. Mon enfant doit entreprendre une démarche de reprise de l'activité physique avec supervision médicale. Consultez les commentaires ci-dessous et les renseignements fournis par le médecin ci-joints. Signature du parent/tuteur ou de la tutrice : Date: Commentaires: Commentaires du médecin ci-joints : Oui Non

